Digitized by Google

58514.18.13
A

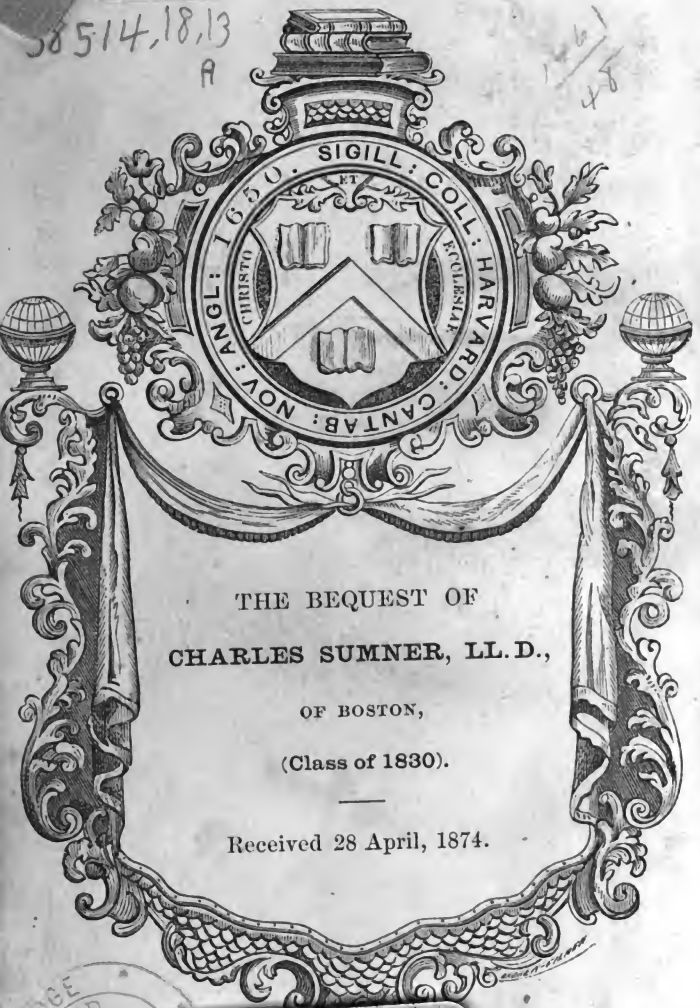

THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,

OF BOSTON,

(Class of 1830).

Received 28 April, 1874.

CAMBRIDGE HARVARD COLLEGE
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

FRANÇOIS VILLON

Digitized by Google

Paris. — Impr. Guiraudet et Jouaust, 338, rue Saint-Honoré.

Digitized by Google

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

FRANÇOIS VILLON

NOUVELLE ÉDITION

Revue, corrigée et mise en ordre

Avec des notes historiques et littéraires

PAR P. L. JACOB, BIBLIOPHILE

A PARIS

Chez P. JANNET, Libraire

MDCCCLIV

Digitized by Google

38514.18.13
A
1874, April 28.
Bequest of
Hon. Charles Sumner,
of Boston.
(H. U. 1830.)

BOUND APR 5 1911

Digitized by Google

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.

La dernière édition des œuvres de François Villon, publiée en 1832 par M. l'abbé Prompsault, est bien loin de mériter le discrédit dans lequel on l'a vue tomber peu de temps après son apparition. Ce discrédit fut le résultat d'une querelle littéraire qui s'étoit engagée alors entre l'éditeur de Villon et M. Crapelet, éditeur de la collection des monuments de l'ancienne langue françoise.

Cette querelle donna lieu à une polémique très ardente, où l'avantage parut rester à M. Crapelet, qui signaloit *deux mille* fautes dans la publication de son antagoniste.

Nous nous empressons de reconnoître que, si l'éditeur de Villon avoit commis, en effet, un bon nombre des fautes qu'on lui reprochoit, la plupart de ces fautes ne pouvoient être attribuées qu'à son imprimeur. On étoit en droit de critiquer sans doute plus d'une note, où il n'avoit pas bien compris ni expliqué le sens de l'auteur; mais il falloit lui savoir gré des améliorations notables qu'il avoit introduites dans son édition, en rétablissant avec bonheur une quantité de vers restés défectueux dans

Digitized by Google

toutes les précédentes, en recueillant d'excellentes leçons, en rétablissant des mots omis, en redressant des phrases boiteuses, en éclaircissant des passages obscurs, etc. Ses notes et son commentaire ne valoient pas, il est vrai, son travail grammatical, auquel nous devons enfin un bon texte de Villon.

C'est là le texte que nous avons adopté pour cette édition nouvelle, où l'on trouvera naturellement toutes les améliorations que M. Prompsault y eût introduites lui-même, s'il avoit revu son premier travail. Ainsi croyons-nous avoir beaucoup amélioré ce texte, non seulement au moyen de la ponctuation, mais encore par des changements que le sens nous a presque partout indiqués. Quant aux notes historiques et explicatives, on verra que nous ne les empruntons pas aussi volontiers à notre prédécesseur. Nous lui avons laissé bien des variantes qui ne sont que des altérations grossières de l'original, et qui ne valent pas la peine d'être recueillies. Il suffit de conserver celles où l'on trouve un sens admissible, et qui semblent avoir quelque raison d'être. Nous ne mentionnons pas particulièrement toutes les éditions qui ont fourni ces leçons. Il nous a paru préférable de nous borner à quatre désignations spéciales, comme se rapportant à quatre espèces de variantes : l'édition *la plus ancienne* ou *la première*, selon M. Prompsault; les éditions *anciennes*, c'est-à-dire imprimées à la fin du XVe siècle; les éditions *gothiques* ou publiées au XVIe, avant 1533, et enfin l'édition de Marot.

Nous avons profité également des heureuses découvertes que M. Prompsault a faites dans des manuscrits, qui lui ont permis d'imprimer plusieurs pièces inédites, outre d'importantes additions au texte du *Petit* et du *Grand Testament*. Ces additions et ces pièces nouvelles font partie de notre édition. Nous avons seulement modifié l'ordre dans lequel M. Prompsault avoit publié les poésies di-

Digitized by Google

verses, dont quelques unes forment évidemment ce que Villon appeloit son *Codicile*.

Le mémoire sur la vie et les œuvres de Villon, en tête de l'édition de M. Prompsault, est un morceau d'histoire littéraire fort estimable. Nous aurions voulu pouvoir le réimprimer par extraits. A défaut de ces extraits, nous donnons une notice que Guillaume Colletet avoit préparée pour sa grande *Histoire des Poètes françois*. Cette notice, copiée textuellement sur le manuscrit original, conservé à la Bibliothèque du Louvre, est un curieux échantillon d'un ouvrage célèbre qui attend un imprimeur depuis près de deux siècles. Nous l'avons complétée par quelques annotations, destinées à rectifier des erreurs, ou bien à offrir des faits nouveaux (1).

Voici l'indication des manuscrits dont M. Prompsault a fait usage pour établir le texte de son édition, et que nous n'avons pas jugé utile de consulter après lui.

1° Le manuscrit original des poésies de Charles d'Orléans, père de Louis XII. Ce manuscrit, dans lequel sont intercalées plusieurs pièces de François Villon, provient de la bibliothèque particulière de Henri II ; il est maintenant à la Bibliothèque impériale.

2° Un manuscrit du XVe siècle, formant un recueil de vingt pièces, dont l'avant-dernière est l'*Hospital d'amour*, et la dernière le *Petit Testament* de Villon. Le texte de cette pièce, suivant M. Prompsault, est pur et meilleur que celui des anciennes éditions. Ce manuscrit paroît lui appartenir, quoiqu'il ne dise pas en quelles mains on le trouve.

3° Un autre manuscrit du XVe siècle, qui est à la

1. Il faut remarquer que Colletet, en puisant dans les poésies de Villon tous les renseignements biographiques dont il s'est servi, a fait preuve d'un excellent esprit de critique littéraire.

Digitized by Google

Bibliothèque impériale, et qui contient un choix de lettres en prose, épîtres en vers, ballades et autres pièces, parmi lesquelles sont la plupart des ballades que Villon a composées.

4° Un autre manuscrit du XVe siècle, contenant le *Petit* et le *Grand Testament*, à la suite du *Romant de Parthenay et de Lusignen*. Ce manuscrit appartenoit alors à M. le marquis de Coislin. Il a été vendu en 1847, avec les livres de cet amateur.

5° Un manuscrit copié sur le précédent au XVIIIe siècle, par un littérateur qui signe J. B., et qui se proposoit de publier une nouvelle édition des œuvres de Villon. Ce manuscrit est aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Nous allons maintenant donner une liste aussi complète que possible des éditions de Villon. L'auteur du *Manuel du libraire* a décrit avec beaucoup de soin toutes celles qui ont passé sous ses yeux. Nous ne pouvions suivre un meilleur guide. Nous avons fait pourtant quelques additions à cette bibliographie, dont les éléments étoient très difficiles à réunir, car les anciennes éditions de Villon sont d'une telle rareté, que la Bibliothèque impériale n'en possède pas la moitié, et qu'elles ne figurent pas même dans les meilleurs catalogues.

Editions des œuvres de Villon.

1. Cy commence le Grand Codicille et Testament maistre François Villon. — S. L. ni D. In-8. goth.

Cette édition, que M. Prompsault regarde comme *la première et la plus ancienne*, n'est pas mentionnée dans le *Manuel du libraire*. Nous ne l'avons jamais rencontrée, et nous ne la voyons pas citée dans les catalogues. « Je l'ai trouvée, dit M. Prompsault, dans un volume ayant la forme d'un in-8°, avec le *Recueil des hystoires des Repues franches*, la *Farce de Pathelin* et les Poésies d'Alexis de Lyre. Les *Repues*

Digitized by Google

franches ont été imprimées par Jean Trepperel, sans date; la *Farce de Pathelin* a été imprimée par la veuve de Jean Trepperel, et les Poésies d'Alexis de Lyre, par P. le Caron. Cette édition de Villon est, sans contredit, la plus belle et la plus correcte des éditions gothiques. »

2. Le Grand Testament Villon et le Petit. Son Codicille. Le Jargon et ses Ballades. — *Cy finist le Grand Testament*, etc., *imprimé à Paris*, *l'an mil CCCC quatre-vings et neuf*. Pet. in-4. goth. de 58 ff. non chiff., fig. en b.

Edit. de Pierre Levet, dont la marque est sur le titre. M. Brunet pense que cette édition est celle que les éditions de 1723 et 1742 ont attribuée à Antoine Vérard.

3. Les Œuvres de François Villon, sçavoir son Grant Testament, son Codicile, ses Ballades et Jargon et le Petit Testament. *Paris*, 1489, in-4.

Cette édition, annoncée ainsi dans le catalogue de Gluc de Saint-Port, diffère certainement de la précédente. Nous croyons que c'est celle qui existe à la Bibl. impériale sous le nº Y 4414; mais, dans cet exemplaire, le premier et le dernier feuillet ayant été refaits à la plume, sans doute d'après une autre édition sans nom et sans date, qui paroît être la suivante, nous ne pouvons savoir où celle-ci a été imprimée. Elle se compose de 58 ff. signés *a* — *h* IIII, comme l'édition Levet. Les figures sur bois et les caractères sont différents, quoique les deux éditions semblent calquées l'une sur l'autre.

4. Le Grant Testament Villon et le Petit. Son Codicile. Le Jargon et ses Ballades — *Imprimé à Paris*, S. D. Pet. in-4. goth. de 57 ff. sign. a-h. III.

Cette édition, dont la Bibl. impériale possède un exemplaire sous le nº Y 4404, doit être l'édition que les éditeurs de 1723 et 1742, et M. Prompsault, d'après eux, citent comme imprimée par Antoine Vérard.

Dans le catalogue Bourret, on trouve citée une

Digitized by Google

édition *in-folio* goth., sans indication de lieu, ni de libraire, ni de date. Nous sommes porté à croire que le rédacteur de ce catalogue a fait erreur quant au format, car cette édition in-folio n'est pas mentionnée ailleurs, et son existence nous semble tout à fait problématique.

5. Le Grant Testament Villon et le Petit. Son Codicille, le Jargon et ses Ballades. — *Cy finist le Grant Testament maistre François Villon, etc., imprimé à Paris par Germain Bineaut, imprimeur, demourant au Saumont devant le Pallois* (sic) *l'an mil IIII C quatre vings et dix.* In-4. goth. de 58 ff. non chiff., fig. en b., 25 et 26 lignes à la page.

6. Le Grant Testament Villon et le Petit. Son Codicille. Le Jargon et ses Ballades. — *Cy finist le Grand Testament, etc., imprimé à Paris par Jehan Treperel demourant sur le pont Nostre-Dame à l'enseigne Sainct Laurens. Achevés l'an mil quattre cens quatre vingtz et XVII, le VIIIe jour de juillet.* In-4. goth. de 51 ff. non chiff., sign. A.-G., fig. en b., 28 à 29 lignes à la page.

7. Le Grant Testament Villon et le Petit, son Codicile, le Jargon et ses Balades. Aussi le rondeau que ledit Villon fist quant il fut jugié à mort : et la requeste qu'il bailla à messeigneurs de Parlement et à monseigneur de Bourbon. — *Imprimé à Paris par Pierre Caron : demourant en la rue de la Juifrie ou à la première porte du Palais.* (Avant 1500.) In-4. goth. de 44 ff. non chiff., sign. a.-g., fig. en b., 32 lignes à la page.

8. Le Grant Testament Villon et le Petit. Codicille. Le Jargon et ses Ballades. — *Cy finist le Grant Testament*, etc., *imprimé à Paris par Michel Le Noir, demourant en la grant rue Saint-Jacques, a l'enseigne de la rose blanche couronnée.* S. D.

Digitized by Google

(vers 1500). Pet. in-4. goth. de 18 ff. non chiff., à 2 col.

9. Le Grant Testament maistre Françoys Villon et le Petit. Son Codicille, avec le Jargon et les Ballades. *On les vend à Paris en la rue neufve Notre-Dame à l'enseigne Sainct Nicolas.* S. D. (vers 1500). Pet. in-8. goth. de 42 ff.

Cette édition, que nous trouvons indiquée dans le catal. Bignon, a été imprimée par Jehan Heruf, à Paris.

10. Le Grant Testament maistre Françoys Villon et le Petit. Son Codicille, avec le Jargon et ses Ballades. — *Imprimé à Paris par Guillaume Nyverd, demourant en la rue de la Juyfrie, à l'image Sainct Pierre.* S. D. (vers 1520). Pet. in-8. de 48 ff., fig. en bois.

Voy., plus loin, l'édit. des *Repues franches* avec la marque de Guillaume Nyverd sur le dernier feuillet; édition qui étoit destinée à compléter les œuvres de Villon.

11. Le Grant Testament, le Petit, le Codicille, avec le Jargon et les Ballades de maistre Françoys Villon. *Paris, Jacques Nyverd.* S. D. Pet. in-8. goth., fig. en b.

Il y a des exemplaires de cette édition avec l'adresse de *veufve de feu Guill. Nyverd et Jacques Nyverd*, S. D.

12. Les Œuvres de Maistre Françoys Villon. *Paris, Denys Jannot.* S. D. (vers 1530). In-16. fig. en b., lettres rondes.

13. Les Œuvres de maistre Françoys Villon. Le Monologue du Franc Archier de Baignollet. Le Dyalogue des seigneurs de Mallepaye et Baillevent. *On les vend au premier pillier de la grande salle du Palays, pour Galiot du Pré. M.D.XXXII.* — *Le*

Digitized by Google

présent livre a esté achevé de imprimer à Paris le XX jour de juillet M.V.C.XXXII, par Galiot du Pré, libraire. Pet. in-8. de 146 ff. non chiff., lettres rondes.

M. Prompsault dit que cette édition, dont le texte est horriblement défiguré, a été faite d'après celle de Guillaume Nyverd. On y trouve le *Recueil des Repues franches.*

14. Les Œuvres de François Villon, sçavoir le Testament, le Codicille, le Jargon, les Ballades, le Petit Testament, les Repues, le Monologue du Franc Archer de Baignollet, et le dialogue des seigneurs de Mallepaye et Baillevent. *Paris, Anthoine Bonnemere,* 1532. In-16.

C'est le texte donné par Galiot du Pré sous la même date.

15. Les Œuvres de maistre Françoys Villon. Le Monologue du Franc Archer de Baignollet. Le Dyalogue des seigneurs de Mallepaye et Baillevent. MD.XXXIII. *On les vent à Paris à la rue neufve Nostre Dame, à l'enseigne de l'Escu de France* (chez Alain Lotrian et Denys Janot). — *Nouvellement imprimé à Paris M.D.XXXIII.* In-16. ff. non chiffr., sign. A-R. par 8.

16. Les Œuvres de Françoys Villon de Paris, reveues en leur entier par Clément Marot, valet de chambre du roy. *On les vend à Paris, en la grant salle du Palais, en la boutique de Galiot du Pré. — Parachevées de imprimer le dernier jour de septembre l'an mil cinq cens trente et troys.* Pet. in-8. de 6 ff. prélim. et 115 p. chiff., lettres rondes.

C'est la première édition dont le texte ait été revu par Clément Marot, qui en a écarté les *Repues franches* et les autres pièces qu'il jugeoit attribuées mal à propos à Villon.

Digitized by Google

17. Les mêmes, reveues par Clément Marot. *Paris, Galiot du Pré*. S. D. In-8.

18. Les mêmes, reveues par Clément Marot. *Paris, François Regnault*. S. D. In-16.

19. Les mêmes, reveues et remises en leur entier par Clément Marot. *On les vend à Paris en la boutique de Jehan Andry*. S. D. In-16.

20. Les mêmes, reveues et remises en leur entier par Clément Marot, varlet de chambre du roy. 1537. *On les vend à Lyon, chez François Juste, devant Nostre Dame de Confort*. Pet. in-8. lettres rondes.

21. Les mêmes. *Paris, Galiot du Pré*, 1539. In-16, lettres rondes.

22. Les mêmes, reveues et remises en leur entier par Clément Marot. *On les vent en la rue Sainct-Jacques à l'enseigne de l'homme saulvage, chez Nicolas Gilles*. S. D. (vers 1540). In-16. de 55 ff.

Cette édition a été faite pour être jointe aux éditions des œuvres de Clément Marot, imprimées à Paris en 1540, 1542 et 1544.

23. Les mêmes. *Paris, Jehan Bignon*, 1540. In-16.

Cette édition doit être la même que la précédente.

24. Les mêmes. *Paris, Arnoult et Charles les Angeliers*. S. D. (1540). In-16. de 63 ff., lettres rondes.

25. Les mêmes. *Paris, Jehan Longis*. S. D. (1540). In-16.

26. Les mêmes, reveues et remises en entier par Clément Marot. *Paris, Ambroise Gyrault*, 1542. In-16. de 55 ff.

Le *Jargon* ne s'y trouve pas. M. Brunet dit que cette édition est fort inexacte.

Digitized by Google

27. Les mêmes. *Paris, Alain Lotrian*, 1542. In-16 de 44 ff.

M. Brunet dit que cette édition, fort mal imprimée, paroît être une copie de celle de Paris, 1533, donnée par Marot.

28. Les Œuvres de François Villon (avec les notes de Clément Marot et d'Eusèbe de Laurière, et une lettre à M. de *** par le P. du Cerceau). *Paris, Coustelier*, 1723. 2 part. en 1 vol. in-8.

Il y avoit dans la bibliothèque de M. Gluc de Saint-Port, conseiller honoraire au grand-conseil, un exemplaire de cette édition annoté par de La Monnoye.

29 Les mêmes, avec les remarques de diverses personnes (Eusèbe de Laurière, Le Duchat et de Formey). *La Haye, Adr. Moetjens*, 1742. Pet. in-8. en 2 part.

L'éditeur (Prosper Marchand) y a joint de nouvelles notes, quelques fragments inédits, des mémoires touchant Villon (par Prosper Marchand), et une lettre critique extraite du *Mercure de France*, du mois de février 1724.

30. Les mêmes, avec de nouvelles remarques. *La Haye*, 1744. In-12. en 3 part.

Nous n'avons trouvé l'indication de cette édition que dans les *Bücher-Lexici* de Theoph. Georgi. Nous doutons de son existence.

31. Œuvres de maistre François Villon, corrigées et complétées d'après plusieurs manuscrits qui n'étoient pas connus; précédées d'un mémoire; accompagnées de leçons diverses et de notes, par J. H. R. Prompsault. *Paris, Techener*, 1832. In-8.

Digitized by Google

Éditions des Repues franches.

1. Le Recueil et Istoires des Repues franches. S. L. ni D. Pet. in-4. goth. de 21 ff. non chiff., à longues lignes, 30 par page entière.

2. Le Recueil des hystoires des Repeus (*sic*) franches. S. L. ni D. Pet. in-4. goth. de 18 ff. non chiff., à longues lignes.

3. Les mêmes. *Paris, Jehan Trepperel.* S. D. (1492 ?) In-4. goth.

4. Les mêmes. S. L. ni D. In-4. goth. de 22 ff. non chiff., à longues lignes.

Le titre porte le fleuron et les noms de Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, imprimeurs à Lyon dès 1496.

5. Le Recueil des Repues franches de maistre Françoys Villon et ses compagnons. S. L. ni D. Pet. in-8. goth. de 24 ff.

Avec la marque de Guill. Nyverd sur le dernier feuillet.

6. Plusieurs Gentilesses de maistre Françoys Villon, avecque le Recueil et Istoires des Repues franches. — *Nouvellement imprimé à Lyon par la veufve de feu Barnabé Chaussard demourant en la rue Mercière l'an mil CCCCC.XXXII, le XXX jour de juillet.* In-4. goth. de 23 ff. non chiff., avec fig. en b. sur le frontispice.

7. Recueil des Repues franches de maistre François Villon et de ses compagnons. Traité fort plaisant et Comptes recreatifs faicts par ledit Villon, utile et profitable pour se donner de garde des pipeurs

Digitized by Google

et fayneants qui sont à present par le monde. *Rouen, Jacques le Doux*, 1604. In-12.

PAUL LACROIX
(*Bibliophile* JACOB).

15 août 1854.

Digitized by Google

VIE DE FRANÇOIS VILLON

Par Cuillaume COLLETET[1].

Puisque ce grand et favorable appuy du Parnasse françois, aussy bien que du sceptre de France, le roy François premier, ayma les poésies de Villon jusqu'au point qu'il obligea galamment Clément Marot, le plus illustre poète de son siècle, de les recueillir, de les revoir, de les restablir selon le véritable sens de l'autheur, ou selon le plus approchant et le plus raisonnable ; d'y faire des observations et de publier le tout en beaux caracthères, comme il fit, en effet, l'an 1533, après tant de diverses éditions qui en avoient

1. Nous publions cette notice textuellement, d'après le manuscrit autographe de l'auteur, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque du Louvre. Nous n'avons pas tenu compte des ratures qui existent sur la copie, préparée pour l'impression au commencement du siècle dernier, car ces ratures, quoique faites avec assez de goût et d'intelligence, enlèvent au style de Colletet son caractère original, tour à tour pompeux et ampoulé, burlesque et familier. Cette notice nous paroît d'autant plus intéressante, que c'est, à vrai dire, la seconde qui ait été consacrée à la biographie de Vil-

Digitized by Google

esté faictes[1]; puisque le mesme Clément Marot, dans sa préface du Livre, exhorte les jeunes poètes de colliger les sentences de Villon, comme autant de belles fleurs où l'on peut contempler l'esprit qu'il avoit, et apprendre de luy à proprement escrire et à contrefaire sa veine, qui véritablement, dans ses ballades, est, sur toutes les autres, belle et héroïque : aussy, il l'appelle le meilleur poète parisien qui se trouve, et il confesse ingénument, dans son advis aux lecteurs, qu'il a appris une infinité de bonnes choses dans ses œuvres; puisque le président Fauchet remarque, dans son traitté de *l'Origine des Chevaliers*, que, si nous pouvions et sçavions bien concevoir et entendre la poésie de Villon, nous y descouvririons l'origine de plusieurs maisons de Paris, avec plusieurs particularitez remarquables de ce temps-là; puisque, en un mot, ce grand antiquaire des Gaules, Estienne Pasquier, dans ses doctes *Recherches de la France*, n'a pas desdaigné de consacrer un chapitre entier à la mémoire de ce vieux poète : moy, qui me suis icy proposé d'escrire les

lon et à l'examen de ses œuvres. Avant Colletet, Etienne Pasquier avoit écrit sur ce sujet tout un chapitre de ses *Recherches de la France* La Croix du Maine et Duverdier de Vauprivas, dans leurs *Bibliothèques françoises*, accordèrent seulement quelques lignes peu flatteuses au père de la poésie françoise. Depuis Colletet, la plupart des critiques se sont occupés de Villon au point de vue littéraire; mais Prosper Marchand, dans son *Dictionnaire historique*, et M. Prompsault, en tête de son édition, sont les seuls qui aient composé des notices raisonnées sur la vie et les ouvrages de ce vieux poète. (*Note de l'éditeur.*)

1. Voyez, dans notre préface, la notice des éditions de Villon. Nous devons remarquer, avec M. Prompsault, que la première édition publiée par Clément Marot est la plus incorrecte de toutes celles qui renferment le texte qu'il avoit revu par ordre de François Ier. On doit en conclure que Marot n'a pas corrigé les épreuves de cette première édition. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

Vies des Poètes françois, ou du moins de faire quelques réflexions sur eux et sur leurs ouvrages mesmes, ne serois-je pas blâmable si je passois celluy-ci soubs silence?

Villon nasquit, non point à Pontoise comme dit La Croix du Maine, mais à Paris, comme le dit fort bien Marot, par ce vers :

Villon, Crétin, Paris ont décoré,

et comme je le monstreray cy-après en parlant de son épitaphe[1]. Son père se nommoit Guillaume Villon ou de Villon, comme il est expressément porté dans son *Grand Testament*[2].

Item et à plus que mon père
Maistre Guillaume de Villon,
Qui m'a esté plus doux que mère.

Sa mère, à la requeste de laquelle il composa une certaine ballade adressée à la Vierge, n'estoit qu'une pauvre femme qui ne sçavoit ny lire ny escrire,

1. Le président Fauchet a publié cette épitaphe de Villon, faite par lui-même, dans laquelle le poète se dit né *natif d'Auvers*, *emprès Ponthoise*. Cette épitaphe nous paroît authentique, malgré l'avis contraire de Prosper Marchand, de La Monnoye, de Du Cerceau, etc. Villon a bien dit, dans son *Grand Testament*, huitain 93, qu'il étoit *enfant de Paris*, et, dans une épitaphe en quatre vers, *né de Paris*, *emprès Ponthoise*. Mais on regardoit comme *Parisiens* ou originaires de Paris tous ceux qui étoient nés dans le Parisis : or, le village d'Auvers, près de Pontoise, faisoit partie du diocèse et de la généralité de Paris. (*Note de l'éditeur.*)

2. Ce Guillaume de Villon, à qui le poète lègue sa *librairie* (huit. 9 du *Petit Testament*), n'étoit pas son père, ni peut-être même son parent; c'étoit plutôt son tuteur ou son protecteur, en un mot son *plus que père*. Niceron et d'autres critiques ont pensé que c'étoit son oncle. Il est certain que Villon n'avoit plus son père en

Digitized by Google

comme je l'apprends dans cette mesme ballade, où il l'introduit ainsy parlant à la sainte Vierge[1].

Femme je suis, pauvrette et ancienne,
Qui rien ne sçais, oncques lettres ne sçus;
Au Moustier voy, dont suis paroissienne,
Paradis peint, où sont harpes et luths,
Et un enffer, où damnez sont boulus:
L'un me fait paour; l'autre, joye et liesse, etc.

Comme il estoit de basse naissance, il traisna presque toujours aussy une vie fort misérable, puisque la pauvreté[2] le réduisit au point de faire des actions indignes d'un homme d'honneur et de courage; mais ce que je trouve de pis en luy, c'est qu'au lieu que les autres ont accoustumé de cacher leurs crimes, celuy-cy en fit trophée, de son temps; et, non content d'en entretenir le monde de vive voix, il prit encore le soin de les publier par écrit, et de diffamer ainsy sa mémoire; de là, procéda ce recueil de vers qu'il appella les *Repeues franches de Villon*, et qui sont encore, après sa mort, les images vivantes de ses fripponneries[3].

1461, à l'époque où il composoit son *Grand Testament*, où il dit, huitain 38 :

Mon pere est mort, Dieu en ait l'ame!

Or, son *plus que père*, Guillaume Villon ou de Villon, vivoit encore à cette époque. Voy. le *Grand Testament*, huitains 77 et 78. (*Note de l'édit.*)

1. Voy., page 105 de notre édit., la « Ballade que Villon feit à la requeste de sa mère ».

2. Dans un *lai d'amour*, que Jean de Calais, ami de Villon, a recueilli parmi les pièces qui composent le *Jardin de plaisance* (fol. 82), un amant dit de lui-même :

Aussi demeure povre comme Villon

Le poète, dans plusieurs passages de ses œuvres, parle de sa grande pauvreté. (*Note de l'édit.*)

3. Il est certain que les *Repues franches* n'ont pas été

Digitized by Google

Oppian fut, à mon advis, le premier des poëtes grecs qui réduisit en art sa Pescherie et sa Venerie; Ovide, le premier des poëtes latins qui réduisit l'Amour en Art; et ce docte Allemand Vincentius Opsopœus, celluy qui enseigna l'Art de cajoler le verre, de boire à rouge bord, et de tenir longue table[1]; mais Villon fut le premier, et je croy le seul des poëtes françois, qui fit un mestier de la rapine et du larcin; ses rimes sont autant d'enseignemens de ruses et de finesses pour y parvenir; et quiconque voudra vivre aux despens d'autruy n'a qu'à lire et qu'à pratiquer ces mesmes enseignemens; mais, après cela, gare la *hart!* vieux mot qui peut passer, en parlant d'un vieux et lasche poëte qui a des sentimens si bas. C'est ainsy qu'il commence cet ouvrage, suivant l'édition qui en fut faitte à Paris l'an 1532, avec le corps de ses œuvres, qui est bien plus ample que celle que recueillit Marot; aussy, est-ce l'édition que j'ay principalement suivie dans ces curieuses observations :

Vous qui cherchez les repeües franches
Tant jours ouvriers que dimanches,
N'ayant pas planté de monnoye,
Affin que chacun de vous oye

rimées par Villon, mais sans doute par un de ses compagnons, un des *Subjets François Villon*, comme il est dit dans ce traité « de pince et de croc ». L'écolier, en racontant les *villonneries* du maître, ne s'est pas trop pénétré de son esprit et n'a pas su imiter souvent son style. Au reste, si cet ouvrage, dont Villon est le héros, lui fut d'abord attribué, Clément Marot avoit jugé que cette attribution étoit fausse. Voilà pourquoi il n'a pas admis les *Repues franches* dans sa première édition de 1533, quoiqu'il les ait ajoutées aux éditions suivantes. (*Note de l'édit.*)

1. Vincentii Opsopœi Victoria Bacchi, seu de arte bibendi lib. II, cum notis Wedelii. *Helmst.*, 1690, in-4. La première édition de ce pòème est de Nuremberg, 1536, in-4. Il a été souvent réimprimé et traduit en plusieurs langues. (*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

Comment on en peut recouvrer ;
Veuillez-vous au sermon trouver,
Qui est escrit dedans ce livre,
Qui vous apprendra tous à vivre, etc.

Dans la suite de ces rimes, il monstre comme, pour se régaler avec ses compagnons de débauche, il trompoit les cabaretiers, en sortant du cabaret sans payer ; comme il desroboit subtilement, en plein marché, la chair et le poisson, le pain et le vin, et toutes les autres choses nécessaires véritablement à la vie, mais que l'on peut véritablement aussy acquérir par des moyens plus honestes et plus légitimes.

Mais, comme je n'allègue rien icy au sujet de nos poëtes que sur leur propre témoignage ou sur celuy des autheurs contemporains, il ne me suffit pas d'avoir dit qu'il estoit pauvre et de basse naissance, si je ne le prouve par ses mesmes paroles ; voicy donc comme il fait le tableau de soy-mesme, dans la première piéce de ses poésies :

Pauvre je suis dès ma jeunesse,
De pauvrette et petite extrace ;
Mon père n'eut onc grand'richesse,
Ni son ayeul une grand'race ;
Pauvreté nous suit à la trace ;
Sur le tombeau de mes ancestres,
Les ames desquels Dieu embrasse,
On ne voit couronnes ny sceptres.

De pauvreté me guermentant,
Souventeffois me dit le cœur :
« Homme, ne t'inquiette tant
Et ne meine telle douleur,
Si tu n'as tant que Jacques Cœur ;
Mieux vaut vivre soubs gros bureaux,
Que d'avoir esté grand seigneur
Et pouri soubs riches tombeaux.

Digitized by Google

Le reste se peut voir dans ses œuvres, qui sont tout à fait rares, et que j'ay eu beaucoup de peine à recouvrer [1].

Pasquier semble voulloir nous persuader, dans ses *Recherches de la France*, qu'il soit mort fort jeune, puisqu'il ne le considère et ne parle de luy, que comme d'un escolier pourveu d'un bel esprit, mais fort enclin à la desbauche; cependant, j'apprends, par les vers mesmes de Villon, non seullement qu'il vit sa trentiesme année [2], mais encore qu'il parvint à la vieillesse; voicy comme il en parle :

En l'an de mon trentiesme aage,
Que toutes peines j'ay beües,
Ny du tout encor fol ny sage,
Nonobstant maintes peines eües, etc.

Et en un autre endroit expressément :

Je plains le temps de ma jeunesse,
Auquel ay plus qu'autre gallé,
Jusqu'à l'abord de ma vieillesse
Qui son partement m'a cellé.
Il ne s'en est à pied allé,
Ny à cheval : las! comment don?
Soudainement s'en est vollé,
Et m'a laissé regret pour don. etc.

Suivant cela, l'on peut assurer, en quelque sorte,

1. Les œuvres de Villon n'avoient pas été réimprimées depuis plus d'un siècle, lorsque Guillaume Colletet écrivoit cette notice vers 1650, d'après l'édition de 1532, imprimée par Galiot du Pré, une année avant que Clément Marot publiât la sienne. Colletet, qui étoit amateur de vieux livres et qui possédoit une fort bonne bibliothèque, constate la grande rareté de toutes les éditions de Villon, à l'époque, où il eut beaucoup de peine à s'en procurer une *plus ample* que celle de Marot. (*Note de l'édit.*)

2. Les auteurs qui ont parlé de Villon ne sont pas d'ac-

Digitized by Google

qu'il ne mourut pas d'une mort infâme, comme le croyent quelques uns qui disent qu'il fut pendu et estranglé, dès sa jeunesse, pour ses malversations[1].

cord sur le temps auquel on pourroit fixer la date de sa naissance. Louis Guyon, dans ses *Leçons diverses* (t. 3, p. 492), le fait « vivre et fleurir » en 1540. C'est évidemment une faute d'impression, et il faut lire 1450. L'auteur anonyme d'une notice inédite, conservée parmi les mss. de la bibliothèque de l'Arsenal, le fait naître en 1432. M. Prompsault prouve que, Villon étant dans la *trentième* année de son âge en 1461 voy le 1er huitain du Grand Testament), devoit être né en 1430. (*Note de l'édit.*)

1. Villon, subit deux condamnations, ou du moins fut deux fois mis en cause devant la justice criminelle : la première fois, à Paris, en 1460; la seconde, à Meung-sur-Loire, en 1461. Il eut d'abord affaire au tribunal de la prévôté de Paris, et il fut condamné, dit-on, avec quatre ou cinq de ses compagnons, à être pendu ; mais il fit appel de la sentence du Châtelet au parlement de Paris, lequel cassa cette sentence et le renvoya absous, sinon commua la peine en celle d'un exil temporaire. On ne sait pas quel étoit le délit dont Villon fut accusé On peut croire qu'il avoit commis un vol à main armée dans le village de Ruel ; un passage de ses poésies permet aussi de supposer que c'étoit un viol. Il quitta Paris, avec l'intention de se rendre à Angers. Mais sa mauvaise fortune le conduisit dans l'Orléanais, où il se rendit coupable d'un nouveau crime. Arrêté et emprisonné à Meung-sur-Loire, il comparut devant l'official de l'évêque d'Orléans, qui étoit alors Jacques Thibault d'Assigny, et il fut encore une fois condamné à mort, probablement après avoir été mis à la question. L'arrêt eût été exécuté, s'il n'eût pas adressé une requête à de puissants protecteurs, qui s'intéressèrent en sa faveur et qui lui obtinrent des lettres de grâce du roi. Il paroîtroit que la peine de mort fut seulement commuée en celle du bannissement, et que Villon dut sortir de France, jusqu'à ce que Louis XI lui eut accordé absolution pleine et entière. Villon, banni du royaume, s'étoit retiré, dit-on, à la cour d'Angleterre, et avoit été accueilli avec distinction par le roi Edouard V. (*Note de l'édit*)

Digitized by Google

Il est bien vray qu'il fut condamné par sentence, et depuis par arrest de la Cour, à servir d'exemple public aux mauvais garnemens [1]; et mesme, comme il estoit toujours d'une humeur raillarde et bouffonne, dès qu'il fut jugé, il composa son épitaphe en ces termes plaisans, qui se trouve encore dans ses œuvres :

Je suis François, dont il me poise,
Né de Paris, près de Pontoise,
Qui d'une corde d'une toise
Sçaura mon col que mon cul poise.

Je sçay bien que Claude Fauchet la rapporte autrement, et dit que c'est ainsy qu'il la conserve dans un de ses vieux livres, escrit à la main :

Je suis François, dont ce me poise,
Nommé Corbüeil en mon surnom,
Natif d'Auvers, auprès Pontoise,
Et du commun nommé Villon,
Or, d'une corde d'une toise,
Sçauroit mon col que mon cul poise,
Se ne fut un jolly appel :
Le jeu ne me sembloit point bel [2].

1. Fauchet, dans son traité de l'*Orig. des Chevaliers*, dit que Villon « ne fut pas pendu, comme beaucoup de gens ont pensé ». (*Note de l'édit.*)

2. D'après cette épitaphe, plusieurs biographes, qui l'ont mal comprise, disent que François Villon se nommoit *Corbueil*, et qu'il avoit été surnommé *Villon* à cause de ses vols et de ses tromperies. C'est justement tout le contraire qui résulte de l'épitaphe : Villon, nommé ainsi *par le commun*, c'est-à-dire par tout le monde, avoit reçu le *surnom* de *Corbueil*. c'est-à-dire *œil louche*. Quel que soit le sens qu'on puisse trouver dans ce mot *Corbueil*, que Fauchet a peut-être mal lu (ne seroit-ce pas *Orbueil*, le Borgne?), il est clair que c'est le *surnom* plutôt que le nom du poéte. (*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

Mais, après tout, selon que je l'ai observé dans les mêmes œuvres de Villon, je trouve que la sentence ne fut point exécutée, et le roy de France Louis XI, en considération de son gentil esprit et de ses rimes vulgaires, luy donna l'abolition de ses crimes et luy sauva la vie, ce qui advint l'an 1461, c'est-à-dire la première année du règne de ce prince. Voicy comme il en parle, en faisant mention de son Testament irrévocable, qu'il avoit dressé en vers après sa sentence de condamnation[1].

Escript l'ay l'an soixante et un,
Que le bon roy me delivra
De la dure prison Mehun,
Et que vie me recouvra,
Dont suis, tant que mon cœur vivra,
Tenu vers luy m'humilier,
Ce que feray, tant qu'il mourra:
Bien faict ne se doibt oublier.

Après avoir justifié, par ses propres écrits, qu'il ne mourut point escholier, je conjecture par ses mesmes écrits qu'il fut homme de pratique et de chicane, et ce fut sans doute cet employ rapineux, plutost que l'innocent mestier des vers et des rimes, qui corrompit son naturel et qui le rendit si amoureux du bien d'autruy. Qu'il fut praticien[2], je l'infère

1. « Le Père Du Cerceau attribue le *Petit Testament* à une *brouillerie d'amour*. L'auteur du manuscrit de l'Arsenal veut que Villon ait été obligé de quitter Paris pour cause d'insultes faites à une fille publique. L'embarras étoit de concilier la grâce accordée par Louis XI avec la commutation de peine faite par arrêt du parlement. » (*M. Prompsault.*)

2. « En 1438, les Pères du concile de Basle ordonnèrent qu'à l'avenir un certain nombre de bénéfices seroient exclusivement accordés à des *clercs* gradués, suivant les cours des universités les plus célèbres, mesure sage qui

Digitized by Google

premièrement de la qualité qu'il prend au frontispice de son livre intitulé les *Œuvres de Maistre François Villon*, car ce nom de *maistre* n'est guère appliqué qu'aux officiers de pratique ou de justice; en second lieu, je le conjecture de ce qu'il avoit un clerc, qui escrivoit soubs luy, et duquel il parle en ces termes :

Par mon clerc Fremin l'estourdis,
Aussi rassis que je pense estre;
S'il me dément, je le maudis:
Selon le clerc, est deu le maistre.

Et en un autre endroit :

Somme, plus ne diray qu'un mot,
Car commencer veux à tester:
Devant mon clerc Fremin, qui m'ost,
S'il ne dort, je veux protester,
Et de maint homme détester,
En cette présente ordonnance,
Sans vouloir la manifester.
Qu'à tout le royaume de France.

Je sens mon cœur qui s'affoiblit
Et je ne puis plus pepier;
Fremin, sieds-toy pres de mon lict,
Que l'on ne me vienne espier;
Prends encre, plume, avec papier;
Je te dicte, escris vistement,

offroit aux jeunes étudiants sans fortune un moyen honnête de perfectionner leur éducation et promettoit à l'Eglise des ministres éclairés. En vertu de cette décision, les universités présentèrent aux collateurs des bénéfices qui leur étoient réservés ceux de leurs écoliers qui méritoient une pareille faveur et qui en avoient besoin. Villon fut présenté par celle de Paris, mais il n'obtint rien. L'auteur du manuscrit de l'Arsenal pense que la dépravation de ses mœurs l'empêcha d'être nommé.» (*M. Prompsault.*)

Digitized by Google

Puis va le tout bien copier,
Et voicy le commencement, etc.

En troisiesme lieu, c'est qu'il addressa d'abort ses *Repeues franches* à ses associez et confrères, qu'il nomme ensuite *Clercs*, *sergents*, *procureurs*, et autres estaffiers de madame Chicane. Si l'on m'objecte que, s'il eût esté homme de pratique, il eût fait, comme on dit, ses escritures luy-mesme, et que dans son *Testament* il laissa quelque chose à maistre Guillaume Charuau, comme à son advocat, et à Fournier, comme à son procureur, je réponds que tout homme de pratique qui plaide en son nom n'est ny procureur ny advocat en sa propre cause, puisque cela est deffendu par les loix et par les ordonnances des princes, et qu'il faut que les uns et les autres ayent recours, en cette occasion, à leurs confrères, joint que, quand Villon fit son Testament, il estoit détenu prisonnier, et ne pouvoit alors agir par luy-mesme, mais seulement par l'entremise des autres, et ainsy je croy que cette objection ne destruit pas mes conjectures.

Finalement, je reconois, par un poëme qu'il intitule *Causes d'appel*, et par sa *Requeste* addressée au parlement, qu'il estoit fort bien instruit dans le style du Palais et dans l'intelligence des affaires, ce que l'on ne sçauroit jamais sçavoir, à moins d'avoir fréquenté les tribunaux et ces petites harpies qui ne volent que pour la destruction des hommes.

Par son *Testament*, je découvre qu'il avoit une Bibliothèque, qui estoit sans doute *dignum patella operculum*; je veux dire qui n'estoit composée que de livres plaisans, conformes à son humeur folâtre et comique, et tels que le Lucian de son siècle, François Rabelais, eût pris à tasche d'en faire le catalogue, avec plus de raison qu'il ne fit celluy de la Bibliothèque imaginaire de Saint-Victor. Voicy donc comme il en parle :

Digitized by Google

Je lui donne ma librairie,
Le beau roman du Pet au Diable, etc.

Remarque que je fais expressément en faveur de ce curieux amy, le R. P. Loüis Jacob, qui, depuis peu de jours, nous a donné un beau *Traitté des Bibliothèques* du monde, et de cet autre, dont nous avons le judicieux *Advis* pour en dresser une parfaitte et accomplie de tout point; on se doute bien que j'entens icy parler de Gabriel Naudé, illustre bibliothéquaire de son Eminence Mazarine, car je voudrois que l'un et l'autre nous eussent cotté les livres de l'honneste raillerie, et qu'ils nous eussent enseigné comme, après une estude sérieuse, on se peut divertir utilement dans le cabinet, sans damier, sans dez, ny sans cartes.

Entre ses ballades, celle que j'estime le plus, c'est celle où, parlant de la grandeur de la vanité, de la grandeur du monde, il déduit comme les plus belles dames, les plus grands monarques et les plus sçavants hommes sont morts et passez comme un esclair; en voicy un échantillon :

La Reyne blanche comme un lys,
Qui chantoit à voix de seraine,
Berthe au grand pied, Bietrix, Alis,
Haremberge qui tint le Maine,
Et Jeanne, la bonne Loraine,
Qu'Anglois bruslerent à Roüen,
Où sont-ils, Vierge souveraine?
Mais où sont les neiges d'entan?

Où est la tres sage Heloïs,
Pour qui chastré fut et puis moine
Pierre Esbaillart à Sainct-Denis :
Pour son amour eut tel essoine?
Semblablement, où est la royne
Qui commanda que Buridan
Fust jetté dans un sac en Seine?

Digitized by Google

Mais où sont les neiges d'entan?

Où est Guesclin, le bon Breton?
Où le comte Dauphin d'Auvergne,
Avec le bon duc d'Alençon?
Mais où est le preux Charlemagne? etc.

Cette autre ballade, dont le refrain est :

Il n'est thresor que de vivre à son aise,

est fort naïfve, et se sent de la liberté de caresme-prenant où elle fut conceue, et où je me rencontre aussy à travailler à cette Vie, ce qui m'oblige d'autant plus d'en insérer icy le commencement :

Sur mol duvet assis, un gras chanoine,
Pres d'un brasier en chambre bien nattée,
A son costé gisant dame Sidoine,
Blanche, polie, et de si douce haleine;
Boire hippocras à jour et à nuitée,
Rire, jouer, mignoter, et baiser,
Et nud à nud l'un l'autre s'espouser;
Les apperceus par un trou de mortaise :
Lors je cognus que, pour deüil appaiser,
Il n'est thresor que de vivre à son aise, etc.

Celle qu'il fit en l'honneur des éloquentes dames de Paris est assez ingénieuse; elle débute ainsy :

Quoy qu'on croid belles langageres,
Genevoises, Venitiennes,
Pour estre d'amours messageres
Et mesmement les anciennes,
Mais soient Lombardes et Romaines,
Florentines à mes perils,
Piemontoises, Savoisiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

Voicy l'envoy de cette ballade :

Prince, aux dames Parisiennes

Digitized by Google

Du beau parler donnez le prix :
En dépit des Italiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

Outre ces ballades diverses, et ces autres sortes de rimes dont j'ay parlé, il composa encore un certain poëme intitulé *le Jargon et Jobelin de Villon*; c'est un recueil de mots dont se servoient les trucheurs et les couppeurs de bourses de son temps, et qui sont mesme passez jusqu'au nostre. Le livre de l'Argot, que j'ay veu autrefois[1], n'est, à mon advis, qu'un fidèle extrait de celluy-cy, mais pour ce que ce langage n'est intelligible qu'aux enfans de la Matte et aux successeurs de Villon dans l'art de la pince et du croq, et que c'est l'idiome des vauxriens, qui craignent la touche, je n'en mettray icy que ces quatre premiers vers, que je n'entens pas, et que tout honneste homme ne doit pas aussy tascher d'entendre :

Broüez moy sur ces gros passans,
Rebignez moy bien tost Le Blanc,
Pictonez larges les tyrans,
Que mariage ne soit blanc!

Et le reste, qui n'est rien qu'un mystère de gueux de l'hostière, et de gens de sac et de corde.

Il composa encore le *Monologue du franc Archier de Bagnolet*, qui est une satyre contre un rodomont et un pagnot de son tems, qui menace de trancher des montagnes, de pourfendre des escadrons, mais qui pâlit et qui tremble d'effroy à l'aspect d'un épou-

1. Nous avons cherché inutilement à découvrir quel étoit ce *Livre de l'argot*, que Colletet nous représente comme un fidèle extrait du *jargon* de Villon. Il est certain que ce n'est pas le *Jargon ou langage de l'argot réformé*, qui fut réimprimé bien des fois depuis la fin du 16e siècle, car on n'y trouve pas les mots d'argot que Villon a employés. (*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

vantail de chenevière[1]. Ce poëme pourroit bien estre appliqué à plusieurs fanfarons de nostre siècle, qui se font tout blancs de leurs épée, qui ne sont vaillants que l'hyver auprès du feu, qui ne font les mauvais que pendant le bal et dans la comédie, ou parmy les esprits peureux et pacifiques. J'en allègueray seullement ces quatre vers, pour leur naïfveté, et pour monstrer comme ce lasche capitan, à la façon de Don Quichote ou de Sancho Pança, son valet, filoit doux à la rencontre d'un plus méchant que luy :

Sçavez-vous bien ce que vous faictes?
Dea, je suis Breton, si vous l'estes;
Vive sainct Denis ou sainct Yve!
Ne m'en chaut qui, mais que je vive! etc.

Ses œuvres finissent par un *Dialogue de Mallepaye et de Baille-vent*. Mais ou j'ay le goust tout à fait dépravé, ou je n'ay jamais rien veu de plus ennuyeux ny de plus fade. Je n'y ay trouvé, en pas un endroit, le mot pour rire; si bien que, hors ces deux noms assez bien inventez, *Baille-vent* et *Malle-paye*, je n'en insèreray rien icy davantage, et ce d'autant plus que Marot n'en a pas voullu charger son édition. Certes, si toutes ses autres œuvres n'eussent pas esté de meilleure trempe, sans doute que Clément Marot, qui estoit homme d'assez bon sens, n'eût jamais parlé de luy en cette maniere :

Peu de Villon en bon sçavoir.

2. Villon, qui se qualifie lui-même *le bon follastre* dans son Grand Testament, a non seulement composé des farces et des *moralités*, comme le dit Rabelais, mais encore il les jouoit avec ses compagnons. Le *monologue du Franc Archier de Bagnolet* et le *Dialogue de Malepaye et de Baillevent* sont des *soties* très plaisantes, qui appartiennent probablement au théâtre de Villon, quoique ces pièces dramatiques ne soient peut-être pas de sa composition. (*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

Il se fut contenté de dire :

Trop de Villon pour decevoir.

En effet, il n'y a toujours que trop de fourbes et de trompeurs parmy les hommes, et mesme l'on peut dire que l'on ne fit jamais tant de villonneries que l'on en fait à présent; je dy *villonneries*, pour exprimer un trompeur; on se sert encore du nom de ce fourbe fieffé, en disant : «C'est un *Villon*», ou «Il ne fait que *villonner*; ce qui se rapporte à l'observation qu'en a faitte le président Fauchet, dans son traitté *de l'Origine des Chevaliers*, lorsqu'il dit que ce poète se nommoit *Maistre François Corbüeil*, et qu'il fut sturnommé *Vüillon* pour les tromperies qu'il fit en sa vie; que *guiller*, qui signifie *tromper*, vient de *guille*, qui est à dire *tromperie*, témoin cette rimaille du vieux *Romant de la Chasse*:

Là fut li queux de Tancarville :
En lui n'ot ne barat ne guille.

Adjoustons que *Guillon* et *Villon* sont un mesme mot, parce qu'anciennement le B et les deux VV se prononçoient de mesme, comme font encore les Allemans; aussy, sçait-on qu'on disoit *Willelmus* pour *Guillelmus* en latin, et en vieux françois *Willaume* pour *Guillaume*, etc. Néantmoins, tant par ce que j'ay remarqué cy-dessus en parlant de son père, qui se nommoit effectivement Guillaume Villon, que par les propres termes de son épitaphe extraitte de ses œuvres, il paroist assez que *Villon* fut le véritable nom de sa famille, et non pas *Corbüeil*, qui n'est sans doute qu'une vision chimérique et qu'une fausse tradition du bonhomme Fauchet, ou de quelque autre qui luy a malicieusement ou ignoramment imposé. Quoi qu'il en soit, le mot de *Villon* mérite peut-estre bien, ce me semble, d'estre mis en son rang dans le curieux et tant désiré Dictionnaire de l'Aca-

Digitized by Google

démie françoise, du moins dans cette agréable partie qui contiendra les termes vieux et burlesques, et je ne doute point aussy que ce grand éthimologiste de nostre langue, le docte Gilles Ménage, n'en fasse mention dans ses *Ethimologies françoises*[1].

Après avoir dit qu'il vivoit l'an 1461, qu'alors il pouvoit estre sur sa 30e année et qu'il parvint jusqu'à la vieillesse, je laisse à mon lecteur à examiner en quel tems il mourut. Quant à moy, je n'en ay rien trouvé dans les autheurs, et sur ce que je ne voy point qu'il parle dans ses œuvres d'aucune chose arrivée soubs le règne de Charles VIIIe, je conjecture qu'il abandonna cette vie sur la fin de celluy du roy Louis XIe, c'est-à-dire environ l'an 1482. Outre tant de grands hommes qui ont parlé de luy, Antoine du Verdier, La Croix du Maine, Philebert Mareschal, etc., je croy tous les autres bibliothéquaires ne l'ont pas oublié dans le catalogue des autheurs françois. Il est bien vray que du Verdier s'estonne comment Marot a osé loüer un *ouvrier si goffe*, et un si plat ouvrage, et « faire tant de cas de ce qui ne vaut rien » absolument ; mais c'est aller bien vitte en besogne, et en disant cela, du Verdier, il ne considère pas le tems qu'escrivoit ce maistre Villon, qui fut un des plus polis autheurs de son siècle, et qui dans le sentiment de Marot mesme, l'eût bien esté davantage s'il eût esté nourry et eslevé en la cour des roys et des princes, où le jugement se fortifie et

1. La première édition du *Dictionnaire de l'Académie françoise* et la première édition des *Origines de la langue françoise* de Ménage n'avoient pas encore paru à l'époque où Guillaume Colletet composoit les *Vies des Poètes françois;* mais ces deux ouvrages étoient attendus avec impatience par les savants et les lettrés. Celui de Ménage fut publié en 1650, formant un volume in-4°, que l'auteur ne cessa d'augmenter jusqu'à sa mort ; et le grand Dictionnaire de l'Académie ne vit le jour qu'en 1694, après plus de soixante ans d'incubation philologique. (*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

où les langues se polissent ; aussy, La Fresnaye de Vauquelin, dans son *Art poëtique*, à l'exemple de Marot, le traitte d'esprit sçavant, lorsqu'il en parle en ces termes :

Et le sçavoir de maistre Jean Villon[1], etc.

De vray, en ce que j'ay pu rapporter de luy, on peut connoître qu'il avoit estudié et qu'il sçavoit particulièrement l'histoire. En quoy pourtant Vauquelin s'abuse dans son nom propre, qui lui estoit sans doute échappé de la mémoire, soit que la rime et la mesure du vers, qui font quelquefois violence sur l'esprit de ceux qui n'en sont pas les maistres, l'eussent contraint de le débaptiser, et de le nommer ainsy *Jean Villon* au lieu de *François*. André du Chesne, fameux historiographe, de qui la doctrine et la gloire furent aussy grandes que sa fortune fut petite, ne manque pas de parler avantageusement de luy dans ses ouvrages historiques de France ; enfin François Rabelais, sur la fin du quatrième livre de son histoire facétieuse des faits héroïques de Gargantua, prend sujet de parler de maistre François Villon, disant que, ce poète ayant esté banny de France, il se retira en Angleterre, vers le roy Edoüard cinquiesme, où il eut l'adresse de se mettre si avant dans ses

1. Boileau, dans son *Art poëtique*, où il imite souvent le poème de son devancier Vauquelin de la Fresnaye, n'a pas oublié Villon, qu'il ne connoissoit sans doute que de nom, d'après les éloges que La Fontaine faisoit de ce poète, qu'il savoit par cœur :

Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

Ces deux vers, assez vagues et assez foibles d'ailleurs, prouvent que Boileau n'avoit jamais lu les œuvres de Villon, qui ne s'est pas trop préoccupé, il faut l'avouer, de débrouiller *l'art confus de nos vieux romanciers*. (*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

bonnes grâces, que *ce prince lui descouvroit*, comme il parle, *jusqu'aux plus secrets négoces de sa maison*, et que ce fut aussy dans un entretien familier, qu'il fit un jour une réponse fort hardie à ce prince, qui, par mépris et par dérision, luy monstroit le portrait des armes de France dans le lieu le plus secret de son palais : « Vous estes tres sage, luy dit Villon, et tres curieux de vostre santé et de sa conservartion, d'en agir de la sorte, puisque, cet objet formidable ayant la propriété de faire transir de peur tous ceux qui le regardent, il vous émeut, luy seul, de telle façon, qu'il fait sur vous, en ce lieu, ce que cinquante purgations ne sçauroient faire. »

Ceux qui seront curieux de voir en quels termes il parle d'une chose qui ne sent pas trop bon d'ellemesme peuvent consulter cet original, qui est en si bonne odeur parmy les grands amateurs de la docte raillerie.

Quoy qu'il en soit, Villon témoigna bien, par cette réponse généreuse, qu'encore qu'il fût esloigné de sa patrie, et qu'il en fût mesme assez mal traitté, il ne laissoit pas d'avoir toujours pour elle des sentimens d'amour et d'estime. Le mesme François Rabelais parle encore de luy dans le 4e livre, ch. 13, de ce même ouvrage, si je ne me trompe, où je renvoye pareillement mon lecteur, pour n'estre pas un historien prolixe [1].

1. Il faut lire, en effet, dans Rabelais, la plaisante narration du dernier tour que Villon ait joué en ce monde, pour se venger d'un sacristain des Cordeliers, Etienne Tappecoue, qui avoit refusé de lui prêter une chape et une étole, destinées à costumer Dieu le père dans une représentation de la Passion. Villon et ses compagnons se déguisèrent en diables, et firent une telle peur à frère Tappecoue, qui revenoit de la quête monté sur sa mule, que le pauvre moine lâcha les brides, tomba le pied dans l'étrier, et fut traîné *à escorche cul* jusqu'au couvent, où l'on ne recueillit qu'un cadavre défiguré. Rabelais dit ex-

Digitized by Google

pressément : « Maistre Françoys Villon, sur ses vieux jours, se retira à Saint-Maixent en Poictou, soubz la faveur d'un homme de bien, abbé dudict lieu (Jean Rousseau). Là, pour donner passe-temps au peuple, entreprint faire jouer la Passion en gestes et languaige poictevin. » On ne sait rien de l'époque de sa mort. La Monnoye, comme Guillaume Colletet, croit pouvoir la fixer à la fin du règne de Louis XI, c'est-à-dire vers 1482. Prosper Marchand suppose que cette mort eut lieu à Paris. Il est certain que Villon ne vivoit plus en 1489, lorsque parut la première édition, avec date, de ses œuvres. Jean de Calais, son exécuteur testamentaire, avoit recueilli çà et là, d'après des copies qui circuloient manuscrites parmi les écoliers de l'Université de Paris, un certain nombre de pièces de vers composées par l'auteur. Ces poésies, que l'auteur, mort peu de temps auparavant, n'avoit pu revoir et corriger lui-même, furent insérées dans le *Jardin de plaisance*, rédigé dans les premières années du règne de Charles VIII, mais imprimé seulement vers 1499. Nous fixerons donc la mort de Villon à l'année 1484. (*Note de l'édit.*)

Digitized by Google

POÉSIES

DE

FRANÇOIS VILLON

Digitized by Google

CLÉMENT MAROT DE CAHORS

Varlet de chambre du Roy

AUX LECTEURS[1].

Entre tous les bons livres imprimez de la langue françoise ne s'en veoit ung si incorrect ne si lourdement corrompu que celluy de Villon, et m'esbahy (veu que c'est le meilleur Poëte parisien qui se trouve) comment les imprimeurs de Paris et les enfans de la ville n'en ont eu plus grand soing. Je ne suis (certes) en rien son voysin; mais, pour l'amour de son gentil entendement, et en recompense de ce que je puys avoir aprins de luy en lisant ses OEuvres, j'ay faict à icelles ce que je vouldroys estre faict aux miennes, si elles estoient tombées en semblable

[1] Cette épitre aux lecteurs se trouve en tête de l'édition des œuvres de Villon publiée par Clément Marot en 1533. Elle a été conservée dans la plupart des éditions suivantes.

Digitized by Google

inconvénient. Tant y ay trouvé de broillerie en l'ordre des coupletz et des vers, en mesure, en langaige, en la ryme et en la raison, que je ne sçay duquel je doy plus avoir pitié, ou de l'œuvre ainsi oultrement gastée, ou de l'ignorance de ceux qui l'imprimèrent; et, pour en faire preuve, me suys advisé (Lecteurs) de vous mettre icy ung des coupletz incorrectz du mal imprimé Villon, qui vous fera exemple et tesmoing d'ung grand nombre d'autres autant broillez et gastez que luy, lequel est tel :

Or est vray qu'apres plainctz et pleurs
Et angoisseux gemissemens,
Apres tristesses et douleurs
Labeurs et griefz cheminemens
Travaille mes lubres sentemens
Aguysez ronds, comme une pelote
Monstrent plus que les commens
En sens moral de Aristote.

Qui est celluy qui vouldroit nyer le sens n'en estre grandement corrompu? Ainsi, pour vray, l'ay-je trouvé aux vieilles impressions, et encores pis aux nouvelles. Or, voyez maintenant comment il a esté r'abillé, et en jugez gratieusement :

Or est vray qu'apres plainctz et pleurs
Et angoisseux gemissemens,
Apres tristesses et douleurs,
Labeurs et griefz cheminemens,
Travail mes lubres sentements
Aguysa (ronds comme pelote),
Me monstrant plus que les comments
Sur le sens moral d'Aristote.

Digitized by Google

Voylà comment il me semble que l'autheur l'entendoit, et vous suffise ce petit amendement pour vous rendre advertiz de ce que puys avoir amendé en mille autres passaiges, dont les aucuns me ont esté aisez et les autres très difficiles. Toutesfoys, partie avecques les vieulx imprimez[1]*, partie avecques l'ayde de bons vieillards qui en sçavent par cueur, et partie par deviner avecques jugement naturel, a esté reduict nostre Villon en meilleure et plus entière forme qu'on ne l'a veu de nos aages, et ce sans avoir touché à l'antiquité de son parler, à sa façon de rimer, à ses meslées*[2] *et longues parenthèses, à la quantité de ses sillabes, ne à ses couppes, tant feminines que masculines; esquelles choses il n'a suffisamment observé les vrayes reigles de françoise poesie, et ne suys d'advis que en cela les jeunes Poètes l'ensuyvent, mais bien qu'ilz cueillent ses sentences comme belles fleurs, qu'ilz contemplent l'esprit qu'il avoit, que de luy apreignent à proprement descrire, et qu'ilz contrefacent sa veine, mesmement celle dont il use en ses Ballades, qui est vrayment belle et héroïque, et ne fay doubte qu'il n'eust emporté le chapeau de laurier devant tous les Poètes de son temps, s'il eust esté nourry en la Court des Roys et des Princes, là où les juge-*

[1] Clément Marot n'a pas eu sous les yeux toutes les éditions du 15e siècle, qui l'auroient souvent dispensé de *deviner*. Il ne paroît pas non plus avoir consulté un seul manuscrit du temps.

[2] Ce sont les phrases incidentes, dont Villon a surchargé ses périodes.

Digitized by Google

mens se amendent et les langaiges se pollissent. Quant à l'industrie des lays[1] *qu'il feit en ses Testamens, pour suffisamment la congnoistre et entendre, il fauldroit avoir esté de son temps à Paris, et avoir congneu les lieux, les choses et les hommes dont il parle : la memoire desquelz tant plus se passera, tant moins se congnoistra icelle industrie de sez lays dictz. Pour ceste cause, qui vouldra faire une œuvre de longue durée ne preigne son soubject sur telles choses basses et particulières. Le reste des OEuvres de nostre Villon (hors cela) est de tel artifice, tant plain de bonne doctrine et tellement painct de mille belles couleurs, que le temps, qui tout efface, jusques icy ne l'a sceu effacer; et moins encor l'effacera ores et d'icy en avant, que les bonnes escriptures françoises sont et seront mieulx congneues et recueillies que jamais.*

Et pour ce (comme j'ay dit) que je n'ay touché à son antique façon de parler, je vous ay exposé sur la marge, avecques les annotations, ce qui m'a semblé le plus dur à entendre, laissant le reste à voz promptes intelligences, comme ly Roys *pour* le Roy, homs *pour* homme, compaing *pour* compaignon; *aussi, force pluriers pour singuliers, et plusieurs autres incongruitez dont estoit plain le langaige mal lymé d'icelluy temps.*

[1] On doit regretter que Marot ne se soit pas donné la peine d'expliquer l'*industrie* des legs qui étoient encore intelligibles de son temps, et ne nous ait laissé aucune note historique sur les lieux, les choses et les hommes dont Villon a parlé dans ses poésies.

Digitized by Google

Après, quand il s'est trouvé faulte de vers entiers, j'ay prins peine de les refaire au plus près (selon mon possible) de l'intention de l'autheur[1], *et les trouverez expressement marquez de cette marque* †, *affin que ceulx qui les sçauront en la sorte que Villon les fist effacent les nouveaulx pour faire place aux vieulx*[2].

Oultre plus, les termes et les vers qui estoient interposez, trouverez reduictz en leurs places; les lignes trop courtes, alongées; les trop longues, acoursies; les motz obmys, remys; les adjoustez ostez, et les tiltres, myeulx attiltrez.

Finablement, j'ay changé l'ordre du livre, et m'a semblé plus raisonnable de le faire commencer par le Petit Testament, d'autant qu'il fut faict cinq ans avant l'autre.

Touchant le Jargon[3], *je le laisse à corriger et exposer aux successeurs de Villon en l'art de la pinse et du croq.*

Et si quelqu'un d'adventure veult dire que tout ne soit racoustré ainsi qu'il appartient, je luy respons dès maintenant, que, s'il estoit autant navré en sa personne comme j'ay trouvé Villon blessé en ses OEuvres, il n'y a si expert chirur-

[1] Les vers que Marot dit avoir refaits sont au nombre de dix ou douze seulement, et, chose singulière, on les trouve tels quels dans les manuscrits et dans les anciennes éditions.

[2] Ce passage prouve que les vers de Villon s'étoient conservés dans la mémoire du peuple de Paris, et surtout des écoliers de l'Université, comme les vers de Dante et de Pétrarque en Italie.

[3] Marot a négligé de recueillir le Jargon dans son édition.

Digitized by Google

gien qui le sceust panser sans apparence de cicatrice; et me suffira que le labeur qu'en ce j'ay employé soit agreable au roy mon souverain, qui est cause et motif de ceste emprise, et de l'exécution d'icelle, pour l'avoir veu voulentiers escouter et par très bon jugement estimer plusieurs passages des OEuvres qui s'ensuyvent.

Digitized by Google

MAROT

AU ROY FRANÇOIS Ier.

Si à Villon on treuve encor à dire,
S'il n'est réduict ainsi qu'ay prétendu,
A moy tout seul en soit le blasme (Sire),
Qui plus y ay travaillé qu'entendu;
Et s'il est mieux en son ordre estendu
Que paravant, de sorte qu'on l'en prise,
Le gré à vous en doyt estre rendu,
Qui fustes seul cause de l'entreprise.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

PETIT TESTAMENT

DE MAISTRE

FRANÇOIS VILLON[1].

I.

Mil quatre cens cinquante et six[2],
Je, François Villon, escollier,
Considérant, de sens rassis[3],
Le frain aux dents, franc au collier,
Qu'on doit ses œuvres conseiller[4],

[1] A ce titre, Marot ajoute, par forme de complément : « Ainsi intitulé sans le consentement de l'auteur, comme il le dit au second livre », c'est-à-dire dans son *Grand Testament*.

[2] Var. de diverses édit. goth. :

L'an mil quatre cens cinquant' six.

[3] Var. d'une édit. goth. : « De sang rassis. »

[4] C'est-à-dire : agir avec réflexion, aviser à ce qu'on veut faire. Cependant, Cl. Marot ayant changé le mot *conseiller* en celui d'*employer*, on pourroit supposer que le sens ne lui paroissoit pas très clair.

Digitized by Google

Comme Vegèce[1] le racompte,
Saige Romain, grand conseiller,
Ou autrement on se mescompte.

II.

En ce temps que j'ay dit devant,
Sur le Noël, morte saison,
Lorsque les loups vivent de vent,
Et qu'on se tient en sa maison,
Pour le frimas, près du tison:
Me vint ung vouloir[2] de briser
La très amoureuse[3] prison
Qui souloit[4] mon cueur desbriser[5].

III.

Je le feis[6] en telle façon,
Voyant Celle devant mes yeulx,
Consentant à ma deffaçon[7],
Sans que pieçà[8] elle en eust mieulx[9];

[1] L'édition de Galiot du Pré est la seule qui mette ici *Valère* au lieu de *Vegèce;* et ce n'est peut-être pas sans raison qu'elle attribue ainsi à Valère-Maxime, auteur du recueil *De dictis factisque memorabilibus*, une sentence qui ne se rapporte guère au traité de Vegèce sur l'art militaire.

[2] Var. de plusieurs édit. goth. et de celle de Marot : « Me vint voulenté. »

[3] Var. de plus. édit. goth. : « Douloureuse. »

[4] *Solebat*, avoit coutume de faire, du verbe *souloir*. — Var. des édit. goth. et de celle de Cl. Marot : « Qui faisoit. »

[5] Mettre en pièces. Nous avons conservé le substantif *débris*.

[6] Var. de plus. édit. anc. : « Je me veis. »

[7] « Défaite, mort », selon Cl. Marot.

[8] Autrefois, auparavant; littéralement : il y a pièce de temps, *pièce a*.

[9] Ce vers n'avoit pas de sens grammatical dans les

Digitized by Google

Dont je me deul[1] et plains aux cieulx[2]
En requérant d'elle vengence
A tous les dieux victorieux[3],
Et du dieu d'amours[4] allégence.

IV[5].

Et, se je pense à ma faveur,
Ces doulx regrets et beaulx semblans
De très decepvante saveur,
Me trespercent jusques aux flancs :
Bien ilz ont vers moy les piez blancs[6]
Et me faillent au grant besoing.
Planter me fault autre complant[7]
Et frapper[8] en un autre coing.

V.

Le regard de Celle m'a prins,

anciennes éditions :

Sans ce que jà luy en fust mieux.

Nous l'avons rétabli, en corrigeant la leçon donnée par un manuscrit :

Sans ce qu'il y en eust mieulx.

[1] Désole, du verbe *douloir*.
[2] Var. des anc. édit. :

Dont j'ay dueil et me plaings aux cieulx.

[3] Marot a mis *venerieux*, dans son édition.
[4] Var. de l'édit. de Marot : « Et du grief d'amours. »
[5] Ce huitain et les cinq suivants, qui ne se trouvent que dans un seul manuscrit, ont été publiés pour la première fois dans l'édition de M. Prompsault.
[6] C'est-à-dire : ils reviennent de loin, comme des voyageurs aux pieds poudreux.
[7] Vigne entremêlée d'arbres fruitiers.
[8] Frapper monnoie. Ces deux images ici sont employées dans un sens érotique. *Coing* est équivoque, et rappelle *cunnus*.

Digitized by Google

Qui m'a esté félonne et dure ;
Sans ce qu'en riens aye mesprins,
Veult et ordonne que j'endure
La mort, et que plus je ne dure !
Si n'y voy secours que fouir !
Rompre veult la dure souldure,
Sans mes piteux regrets ouir !

VI.

Pour obvier à ses dangiers,
Mon mieulx est, ce croy, de partir.
Adieu ! Je m'en voys à Angiers,
Puisqu'el' ne me veult impartir[1]
Sa grace, ne me départir[2].
Par elle meurs, les membres sains ;
Au fort, je meurs amant martir,
Du nombre des amoureux saints !

VII.

Combien que le départ soit dur,
Si fault-il que je m'en esloingne.
Comme mon paouvre sens est dur !
Autre que moy est en quéloingne[3].
Onc loup, en forest de Bouloingne[4],

[1] *Impartiri*, accorder, donner tout.
[2] Donner une part, du latin *dispertiri*.
[3] Pour *quenouille*, c'est-à-dire, en conservant la même métaphore : « Un autre file l'amour avec elle. »
[4] Nous avons rétabli ce vers, qui n'a pas plus de sens dans les manuscrits que dans les imprimés, où on lit :

Dont onc forêt de Bouloingne...

Ce vers prouve qu'il y avoit encore des loups dans la forêt de Boulogne ; et nous voyons, en effet, dans le Journal d'un Bourgeois de Paris sous Charles VII, que les loups venoient quelquefois enlever des enfants jusque dans les rues de la ville.

Digitized by Google

Ne fut plus altéré d'humeur[1].
C'est pour moy piteuse besoingne :
Dieu en vueille ouïr ma clameur !

VIII.

Et puisque départir me fault,
Et du retour ne suis certain :
Je ne suis homme sans deffault,
Ne[2] qu'autre, d'assier ne d'estaing.
Vivre aux humains est incertain,
Et, après mort, n'y a relaiz :
Je m'en voys en pays loingtaing;
Si establiz ce présent laiz[3].

IX.

Premièrement, au nom du Père,
Du Filz et du Saint-Esperit,
Et de la glorieuse Mère
Par qui, grace[4], riens ne périt :
Je laisse, de par Dieu, mon bruit[5]
A maistre Guillaume Villon[6],

[1] Eau, du latin *humor*.
[2] *Ne que* équivaut à *non plus que*, *pas plus que*.
[3] Pour *legs*. Villon écrit *laiz*, parcequ'il fait dériver ce mot du verbe *laisser*. — Nous ne croyons pas qu'il soit question d'un *lai*, sorte de poème qui ne ressembloit pas à celui ci.
[4] Pour *grâce à elle*, ellipse.
[5] Réputation.
[6] Il est clair que c'est un parent de l'auteur, un oncle, ou un cousin, ou un frère, puisque son *bruit* étoit attaché à son nom. Nous ne pensons pas que ce soit son véritable père, car il dit dans le Grand Testament, huitain 65 : « *Mon plus que père, maistre Guillaume Villon.* » Faut-il supposer que c'étoit quelque maître fripon, qui avoit donné au poète les premières leçons du *croc* et de la *pince?* Tous les commentateurs se sont préoccupés de rechercher la condition de ce personnage.

Digitized by Google

Qui[1], en l'honneur de son nom, bruit,
Mes tentes et mon pavillon[2].

X.

Item, à Celle que j'ay dict[3],
Qui si durement m'a chassé,
Que j'en suys de joye interdict
Et de tout plaisir déchassé,
Je laisse mon cœur enchassé,
Palle, piteux, mort et transy :
Elle m'a ce mal pourchassé[4],
Mais Dieu luy en face mercy !

XI.

Item, à maistre Ythier[5], marchant,
Auquel je me sens très tenu,

[1] Ce *qui* se rapporte au 5e vers du huitain.

[2] Dans la chevalerie, un chef de famille laissoit au plus proche héritier de son nom ses tentes et ses pavillons, qui portoient ses armoiries, ses couleurs et ses devises.

[3] Marot, qui ne soupçonnoit pas l'existence des six huitains que M. Prompsault a découverts dans un ms., avoit corrigé ce vers de cette manière :

A Celle doncques que j'ay dit.

[4] C'est-à-dire : elle s'est obstinée à me faire tout ce mal.

[5] « Ythier, Marchant, licencié, escumans latin », figure dans la *Chronique scandaleuse* de Jean de Troyes, sous le mois de septembre 1464, au nombre des députés des seigneurs de la ligue du Bien Public, à une conférence où l'on devoit traiter de la paix avec le roi. Il fut maître de la Chambre aux Deniers de Charles de France, duc de Normandie. (*Hist. de Bretagne*, par Lobineau, t. 2, p. 1374.) Après la mort de son maître, il se donna au duc de Bourgogne, avec un nommé Jean Hardi, son valet, qui fut écartelé le 30 mars 1473, pour avoir voulu empoison-

Digitized by Google

Laisse mon branc[1] d'acier tranchant;
Et[2] à maistre Jehan le Cornu[3],
Qui[4] est en gaige détenu
Pour ung escot six solz montant,
Je vueil, selon le contenu,
Qu'on luy[5] livre, en le racheptant.

XII.

Item, je laisse à Sainct-Amant
Le cheval blanc avec la mulle[6],
Et à Blaru, mon dyamant
Et l'asne rayé qui reculle[7].
Et le décret qui articulle :

ner le roi (*Chron. scandaleuse du roi Louis XI*). Ythier étoit son nom; il étoit marchand de profession (Voy. *Hist. de Paris*, par Félibien, t. 2, p. 857). » (*M. Prompsault.*)

[1] Vieille épée; de *branca*, ongle ou griffe de bête féroce.

[2] Marot a changé *et* en *ou* dans son édition.

[3] En 1469, un nommé *Jehan le Cornu* étoit clerc de la prevôté de Paris, selon la *Chronique scandaleuse* de Jean de Troyes.

[4] Ce *qui* se rapporte au *branc d'acier*.

[5] Marot a mis ici *leur* au lieu de *luy*, sans être autorisé par les anciennes éditions.

[6] M. Prompsault pense qu'il s'agit de l'enseigne d'un cabaret. Nous croyons, en effet, que Villon désigne ici deux cabarets par leurs enseignes, celui du Cheval Blanc et celui de la Mule.

[7] « Ce legs, dit M. Prompsault, pourroit annoncer que Blaru étoit un libertin usé. » Nous avouons humblement ne rien comprendre à ce *diamant*, ni surtout à cet *âne rayé qui recule;* mais la rime féminine de ce huitain et le titre équivoque de la décrétale, que Villon recommande aux *curés*, nous semblent offrir quelque allusion détournée aux mœurs de ce Blaru, qui peut être le même que Monbleru, voleur célèbre dont les conteurs ont enregistré les hauts faits. Il est question de ce larron dans les *Cent nouvelles nouvelles*, du roi Louis XI.

Digitized by Google

Omnis utriusque sexus,
Contre la Carméliste bulle,
Laisse aux curez, pour mettre sus[1].

XIII.

Item, à Jehan Tronne, bouchier,
Laisse le mouton franc et tendre,
Et ung tachon[2] pour esmoucher
Le beuf couronné[3] qu'il veult vendre[4],

[1] « Le décret *Omnis utriusque sexus* a été porté par le quatrième concile de Latran, tenu en 1215. Il ordonne à tous les chrétiens de l'un et de l'autre sexe de confesser leurs péchés à leur propre pasteur, au moins une fois l'an. En 1409, les religieux mendiants obtinrent de Nicolas V une bulle datée de Pise, 2 octobre, qui leur donnoit le pouvoir de confesser, au préjudice des droits des curés, établis par le canon que nous venons de citer. L'Université se leva contre, tint plusieurs assemblées, dans l'une desquelles les Mendiants furent exclus de son sein. Les évêques de France se joignirent à elle. Des députés furent envoyés à Rome, et en rapportèrent une bulle de Calixte III qui révoquoit celle de Nicolas V. Cette affaire étoit à peine terminée, ou même ne l'étoit pas encore, quand Villon composoit son Petit Testament. Témoin du zèle chaleureux des curés de Paris, il leur lègue le canon *Omnis*, etc., pour le remettre en vigueur. »

(*M. Prompsault.*)

[2] Marot a écrit *tahon* pour *taon*, grosse mouche à viande. Mais M. Prompsault, qui adopte la leçon des manuscrits et des anciennes éditions, suppose avec raison qu'il s'agit d'un instrument propre à chasser les mouches, *esmouchet* ou *esmouchoir*, sorte de martinet garni de lanières de cuir.

[3] Les bouchers couronnoient de feuillages la viande des animaux fraîchement tués. Cet usage s'est conservé seulement pour le jour de Pâques, qui ramène l'usage de la viande, interdite pendant le Carême.

[4] Variante de deux manuscrits : « Qu'on veult vendre. »

Digitized by Google

Ou la vache qu'on ne peult prendre[1].
Le vilain qui l'a, trousse[2] au col,
S'il ne la rend, qu'on le puist[3] pendre
Et estrangler d'un bon licol !

XIV.

Et à maistre Robert Vallée[4],
Paouvre clergeault[5] au Parlement,
Qui ne tient ne mont ne vallée,
J'ordonne principalement
Qu'on luy baille légèrement
Mes brayes[6], estans aux trumellières[7],
Pour coeffer[8] plus honestement

[1] Var. des anc. édit. :

Et la vache qu'on pourra pendre.

Var. de l'édit. de Marot : « Qu'il pourra prendre. »

[2] Corde ou plutôt nœud de paille, *trossa*, pour indiquer qu'un objet est à vendre.

[3] Pour *puisse*.

[4] « Au sujet de Vallée, dont il est question dans ce huitain et dans les deux suivants, je dirai que je crois avoir vu son nom, avec celui de quelques autres des légataires de Villon, dans le *Recueil des lettres de grâce* accordées par Louis XI, aux Archives Nationales. »

(*M. Prompsault.*)

[5] Nous préférons *clergaut*, qui se trouve dans un manuscrit (ce mot est souvent répété dans le Ve livre de Rabelais), à *clergeon*, que portent les anciennes éditions.

[6] Chausses, *bracæ* ou *braccæ*.

[7] Pendues aux lambris. Nous avons encore le mot *trumeau*, qui a remplacé *trumel*. Les anciennes éditions et les manuscrits portent ici *tumellières*, *tamillières* et *cramaillères*. M. Prompsault a cru voir, dans ce passage, que les brayes de Villon étoient « usées de manière à ne pouvoir couvrir que les cuisses. » Selon ce commentateur, les *trumellières* seroient synonymes de *cuisses*.

[8] Var. de l'édit. de Marot : *coister*, c'est-à-dire vêtir d'une cotte.

Digitized by Google

S'amye, Jehanneton de Millières[1].

XV.

Pour ce qu'il est de lieu honeste[2],
Fault qu'il soit myeulx recompensé,
Car le Saint-Esprit l'admoneste,
Nonobstant qu'il est insensé.
Pour ce, je me suis pourpensé,
Qu'on lui baille l'Art de mémoire[3],
A recouvrer sur Malpensé[4],
Puys qu'il n'a sens ne qu'une aulmoyre[5].

XVI.

Item plus, je assigne la vie[6]
Du dessusdict maistre Robert...

[1] Var. de plusieurs édit. goth. : « Jehanne de Mellieres. »

[2] De bonne maison.

[3] L'*Art de mémoire*, que Villon veut donner à cette pauvre tête, doit être l'*Ars memorativa*, ouvrage didactique souvent réimprimé au XVe siècle, avec des figures singulières.

Ce huitain offre bien des variantes inintelligibles, dans les manuscrits comme dans les éditions. Nous croyons inutile de rapporter ces variantes, avec les explications qu'elles comportent. Voy. l'édit. de M. Prompsault.

[4] Var. d'un ms. : « Maupensé. » M. Prompsault suppose que Maupensé étoit connu pour son manque de mémoire. Le sobriquet de *Maupensé* indiqueroit plutôt un esprit biscornu et déraisonnable. Ce *Maupensé* ou *Malpensé* devoit être un personnage de farce ou de sotie, comme le *seigneur de Mallepaye*, que Villon ou un de ses imitateurs a mis en scène dans un dialogue dramatique.

[5] C'est-à-dire : non plus qu'une armoire.

[6] Var. d'un ms. et de plusieurs édit. :

Item, pour recouvrer sa vie
Au dessusdit maistre Robert,
Mes parens, n'y ayez envie!
Pour Dieu, qu'on vende mon haulbert!

Digitized by Google

Pour Dieu! n'y ayez point d'envie!
Mes parens, vendez mon haubert[1],
Et que l'argent, ou la pluspart,
Soit employé, dedans ces Pasques,
Pour achepter à ce poupart
Une fenestre auprès Saint-Jacques[2].

XVII.

Item, je laisse, en beau pur don[3],
Mes gands et ma hucque[4] de soye
A mon amy Jacques Cardon[5];
Le gland aussi d'une saulsoye[6],
Et tous les jours une grosse oye
Ou ung chappon de haulte gresse;

[1] « *Haubert* rimé contre *part*, dit Cl. Marot, monstre que Villon estoit de Paris, et qu'il prononçoit *haubart* et *part*. » Le haubert étoit une chemise de mailles de fer que portoient les gens de guerre pardessus leur armure.

[2] « Boutique d'escrivain, près Saint-Jacques de la Boucherie », dit Cl. Marot. M. Prompsault ajoute : « Les boutiques étoient alors comme il s'en rencontre encore quelques unes dans les rues de Paris, où les maisons n'ont pas été renouvelées. A côté de la porte d'entrée se trouvoit une grande *fenêtre* qui servoit à étaler les marchandises. »

[3] Var. d'un ms. :

Derechief je laisse en pur don.

[4] Camail à capuchon, que les hommes de toute condition portoient au xve siècle.

[5] « Il est parlé encore, dans le *Grand Testament* (huitain 154), de ce Cardon, qui avoit l'humeur galante, étoit avare, et vouloit sans doute faire l'élégant. »

(*M. Prompsault.*)

[6] « Raillerie, dit un commentateur anonyme : les saules ne portent point de gland. » M. Prompsault pense « que la *saulsoye* étoit, comme la *hucque*, un habit ou une étoffée de luxe.

Digitized by Google

Dix muys de vin blanc comme croye[1],
Et deux procès[2], que trop n'engresse[3].

XVIII.

Item, je laisse à ce noble homme[4],
René de Montigny[5], troys chiens,
Et à Jehan Raguyer[6], la somme
De cent frans, prins sur tous mes biens.
Mais quoy? Je n'y comprens en riens
Ce que je pourray acquérir :
On ne doit trop prendre des siens[7],
Ne ses amis trop surquérir[8].

XIX.

Item, au seigneur de Grigny[9]
Laisse la garde de Nygon[10],

[1] Pour *craie*.
[2] Var. des anc. édit. : « Et deux pourceaux. »
[3] C'est-à-dire : pour qu'il n'engraisse pas trop.
[4] Var. de plus. édit. goth. et de celle de Marot : « Jeune homme. »
[5] Il est parlé d'un Montigny dans la deuxième ballade du Jargon; mais on ne peut assurer que ce soit le même.
[6] « Dans le tournoi qui fut donné devant l'hôtel des Tournelles en 1468, dit M. Prompsault, Jean Raguier, trésorier des guerres à Rouen, rompit cinq lances contre un des gentilhommes qui tenoient les lices. » (*Hist. de Paris*, par Felibien, t. 2, p. 859.) — Dans le Grand Testament (huitain 95), Villon dit positivement que Jean Raguyer étoit un des douze sergents de la prévôté de Paris.
[7] Var. d'un ms. :

On ne doit prendre, fors des siens.

[8] Enrichir, de *succurrere*. — Var. de plus. édit. anc. : « Requerir. »
[9] Il y a dans plusieurs éditions : *De Rigny*.
[10] La tour et le domaine de Nigeon, qui avoient appartenu aux ducs de Bretagne, étoient situés aux portes

Digitized by Google

Et six chiens plus qu'à Montigny,
Vicestre, chastel et dongon[1];
Et à ce malostru Changon,
Moutonnier[2] qui tient en procès[3],
Laisse troys coups d'ung escourgon[4],
Et coucher, paix et aise, en ceps[5].

de Paris, près de la rivière, à l'endroit même où Chaillot a été bâti. Jean de Morhier, chambellan du roi, en étoit propriétaire en 1493, lorsqu'il fit don de ce vieux château à des religieux que saint François de Paule avoit envoyés en France, et que le peuple avoit surnommés *Bonshommes*. Ce fut là que les minimes construisirent un beau couvent. La tour de Nigeon tomboit en ruines, du temps de Villon.

[1] C'est le château de Bicêtre, ainsi appelé parcequ'il avoit appartenu, au commencement du XIIIe siècle, à Jean, évêque de Wincester. Dévasté et incendié par le peuple de Paris durant les guerres civiles du règne de Charles VI, il étoit en ruines du temps de Villon : les voleurs et les vagabonds en faisoient leur repaire.

[2] Les manuscrits et les éditions portent *montonnier*, et M. Prompsault explique ainsi ce vers : « Qui plaide contre Montonnier. » Mais nous croyons plutôt qu'il s'agit d'un *mouton* ou faux compagnon, que Villon avoit rencontré, pour son malheur, dans les prisons, et qui avoit eu une action fâcheuse dans le premier procès criminel qu'on lui intenta.

[3] Var. de l'édit. de Marot :

Montonnier qu'il tient en procès.

Les manuscrits et les éditions anciennes n'avoient pas tenu compte de la mesure du vers en lui donnant un autre sens. — Var. d'un ms. :

Mautonnier qui le tient en procès.

Var. d'une seule édit. goth. :

Moutonnier qui se tient en procès.

[4] « Fouet », selon Marot; baguette d'osier, selon nous.

[5] Dans les fers, ou plutôt en prison : car, si les *ceps* si-

Digitized by Google

XX.

Item, à Jacques Raguyer[1],
Je laisse l'Abreuvoyr Popin[2],
Pour ses paouvres seurs grafignier[3];
Tousjours le choys d'ung bon lopin,
Le trou de la Pomme de pin[4],
Le doz aux rains[5], au feu la plante,

gnifient les fers qu'on mettoit aux mains et aux pieds des prisonniers, le *ceps* ou *cheps* s'entendoit de la geôle où on les enfermoit. Ce mot vient du latin *cippus*, suivant Ménage. Il est plus probable qu'il a été pris au figuré, par analogie avec le ceps de vigne, attaché à l'échalas qui le soutient, comme le patient étoit enchaîné au poteau.

[1] Var. de plus. édit. anc. :

Et à maistre Jehan Raguyer.

Il est question de Jacques Raguyer, qui étoit sans doute frère de Jehan, dans les huitains 91 et 170 du Grand Testament.

[2] L'Abreuvoir Popin étoit au bout du Pont-Neuf, vis-à-vis la rue Thibautaudez. On a démoli, de nos jours, une voûte qui conduisoit à cet Abreuvoir, où les truands et les mauvais garçons se rassembloient, au moyen âge, avec les ribaudes et les bohémiennes. Il y avoit là un cabaret fameux où ces joyeux compagnons de Villon venoient, la nuit, faire leurs repues franches. Les anciennes éditions donnent à l'Abreuvoir Popin les noms divers de *Poupin* et de *Paupin*. On l'appeloit aussi *Pépin* et *Pupin*, sans que la véritable origine de ces noms-là soit connue.

[3] Pour *égratigner*. Marot, qui ne comprenoit pas le sens de ce vers, l'a remplacé par celui-ci :

Perches, poussins au blanc manger.

[4] Ce *trou*, le meilleur cabaret ou le plus connu à cette époque (il est cité dans Rabelais et dans les poètes du XVe siècle), étoit situé vis-à-vis de l'église de la Madeleine, rue de la Lanterne, dans la Cité; ancienne église qui a existé jusqu'à la Révolution. Quant au cabaret, il avoit encore la vogue à la fin du XVIIe siècle.

[5] M. Prompsault traduit cette phrase par *accroupi*.

Digitized by Google

Emmailloté en jacopin[1];
Et qui pourra planter, se plante[2].

XXI.

Item, à maistre Jehan Mautainct
Et à Pierre le Basannier[3],
Le gré du seigneur[4], qui attainct
Troubles, forfaits, sans espargnier;
Et à mon procureur Fournier,
Bonnetz courtz, chausses semellées[5]
Taillées chez mon cordouennier,
Pour porter durant ces gellées[6].

Cl. Marot, qui paroît ne l'avoir pas comprise, l'a remplacée par celle-ci : *clos et couvert*. que les mss. et les imprimés ne donnent pas. Il est clair que le mot *rains* n'est pas *reins* (*rena*). Villon s'est servi d'un vieux mot, qui signifie *rameaux* ou plutôt *fagots*. Nous avons conservé, dans la langue, *rainceau* et *racine*, qui ont la même étymologie. Les fagots étoient empilés de chaque côté des vastes cheminées du xve siècle : on s'appuyoit donc contre les *rains*, en se chauffant la plante des pieds.

[1] « Empesché d'ung flegme », dit Marot, qui donne au mot *jacopin* la signification de *rhume* ou *pituite;* mais cela veut dire plutôt : enveloppé, comme un jacobin dans son froc.

[2] On est tenté de croire que Villon emploie ici une image obscène, ce que Marot paroît avoir compris, en mettant :

Et qui vouldra planter, si plante.

[3] Marchand de peaux de moutons tannées, avec lesquelles on fabriquoit des chaussures molles.

[4] Le lieutenant criminel ou le prévôt de Paris.

[5] « Brodequins », selon Cl. Marot; selon nous, houseaux attachés aux chausses, ou chausses garnies de semelles de cuir. Il y a *sommelées* dans un ms.

[6] Villon n'avoit certainement pas des bottes toutes taillées chez son cordonnier. (*Cordouanier* est dérivé de *cordouan*, maroquin, cuir de Cordoue.) On peut en

Digitized by Google

XXII.

Item, au chevalier du guet[1],
Le heaulme[2] luy establis;
Et aux pietons[3], qui vont d'aguet[4]
Tastonnant par ces establis[5],
Je leur laisse deux beaulx rubis[6],
La lenterne à la Pierre-au-Let[7]...
Voire-mais[8]! j'auray les *Troys licts*[9],
S'ilz me meinent en Chastellet.

conclure que son procureur Fournier n'en sera pas mieux chaussé pendant l'hiver. Ce Jean Fournier est encore nommé dans le Grand Testament, au huitain 90.

[1] « Le capitaine du guet de Paris prenoit le titre de *chevalier* parcequ'il étoit peut-être resté seul en possession de l'ordre de l'Etoile, créé par le roi Jean. »

(*M. Prompsault.*)

[2] Le heaume étoit un casque fermé, sans visière et sans ventail; deux ouvertures, protégées par des grilles, permettoient à peine de voir au travers. Villon indique, par ce legs, qu'il vouloit que le chevalier du guet ne pût faire usage de ses yeux.

[3] Les archers du guet à pied, que Villon nomme les *six vingts archers* dans le Grand Testament.

[4] Avec précaution, en guettant.

[5] Marchant à tâtons le long des étaux, dans les rues ténébreuses.

[6] « Rubis de taverne qu'il avoit au visage, selon mon jugement », dit Cl. Marot.

[7] « *Pierre au Let* est vraisemblablement le même que *Pierre au Lard*, petite place près Saint-Jacques-la-Boucherie », dit Formey, qui écrivoit son commentaire en Prusse. — C'est plutôt un corps-de-garde du guet à pied, qu'on nommoit la Pierre du Grand-Châtelet. Voyez les *Antiquités des villes de France*, par A. Duchesne, p. 176.

[8] Vraiment oui!

[9] C'étoit le nom d'une des moins horribles prisons du Grand-Châtelet.

Digitized by Google

XXIII[1].

Item, à Perrenet Marchant[2],
Qu'on dit le Bastard de la Barre,
Pour ce qu'il est ung bon marchant[3],
Luy laisse trois gluyons de feurre[4]
Pour estendre dessus la terre,
A faire l'amoureux mestier
Où il luy fauldra sa vie querre[5],
Car il ne scet autre mestier.

XXIV.

Item, au Loup[6] et à Chollet[7],
Pour une foys, laisse un canart,

[1] Ce huitain, qui ne se trouve que dans un manuscrit, a été publié par M. Prompsault pour la première fois.

[2] C'étoit un des compagnons de Villon; il en parle plusieurs fois dans son Grand Testament, où il l'appelle tantôt *Perinet* et tantôt *Pernet*, huitains 67 et 98.

[3] C'est-à-dire : bon marcheur.

[4] Bottes ou nattes de paille. On prononçoit sans doute *farre*, dans le dialecte parisien. Villon appelle *gluyons* de vieilles nattes *gluantes* d'ordure et de malpropreté.

[5] Chercher, *quærere*.

[6] C'est probablement Jean le Loup, dont il est parlé dans le Grand Testament, huitain 100.

[7] « Le portrait que Villon fait de ce Chollet me porteroit à croire que c'est Casin Chollet, qui fut, selon la *Chronique scandaleuse*, publiquement fustigé le 14 août 1465 pour avoir jeté l'épouvante dans Paris, et au sujet duquel le roi crioit au bourreau : « Battez fort et n'espargnez pas ce paillart, car il a bien pis desservi ! »

(*M. Prompsault.*)

Ces deux compagnons de Villon étoient deux rodeurs de nuit et voleurs de *poulailles*. Voy. le Grand Testament, huitains 99 et 100.

Digitized by Google

Prins sous[1] les murs, comme on souloit[2],
Envers les fossez, sur le tard[3];
Et à chascun, un grand tabart[4]
De cordelier jusques aux pieds,
Busche, charbon et poys au lart,
Et mes housaulx sans avantpiedz[5].

XXV.

Item, je laisse, par pitié[6],
A troys petitz enfans tous nudz,
Nommez en ce present traicté,
Paouvres orphelins[7] impourveuz,
Tous deschaussez et despourveus[8]
Et desnuez comme le ver;
J'ordonne qu'ils seront pourveuz,
Au moins pour passer cest yver.

XXVI.

Premierement, Colin Laurens,

[1] Les mss. et toutes les éditions portent *sur*. M Promp-sault a cru qu'il falloit mettre : *sous*.

[2] C'est-à-dire : comme les compagnons de Villon en avoient l'habitude.

[3] Il y avoit sur les eaux des fossés de Paris une quantité de canards qui appartenoient sans doute aux propriétés riveraines ou aux fermiers des fossés.

[4] Manteau long, froc; *tabardus*.

[5] Bottes sans semelles.

[6] Var. d'un ms. :

Derechief je laisse en pitié.

[7] Var. des mss. et de l'édit. de Marot : « Orphenins. »

[8] Ce vers ne se trouve dans aucune édition ancienne ni dans aucun manuscrit. Marot, pour compléter le huitain, qui n'avoit que sept vers, a mis celui-ci après le troisième vers :

Affin qu'ils en soyent mieulx congneus.

Digitized by Google

Girard Gossoyn et Jehan Marceau [1],
Desprins [2] de biens et de parens,
Qui n'ont vaillant l'anse d'ung ceau,
Chascun, de mes biens ung faisseau,
Ou quatre blancs [3], s'ilz l'ayment mieulx.
Ils mangeront maint bon morceau,
Les enfans [4], quand je seray vieulx !

XXVII.

Item, ma nomination,
Que j'ay de l'Université [5],
Laisse par résignation,
Pour forclorre [6] d'adversité
Paouvres clercs de ceste cité,
Soubz cest *intendit* [7] contenuz :
Charité m'y a incité,
Et Nature, les voyant nudz [8].

[1] Ces deux noms sont différens dans les mss. :

Girard Gossain et Jehan Moreau.

Ce dernier nom pourroit bien être le véritable, car il est encore question de *Moreau*, et non de *Marceau*, dans le Grand Testament, huitain 66.

[2] Privés, déshérités.

[3] Depuis le règne de Philippe de Valois, le *blanc*, qui avoit toujours été d'argent fin, devint une monnoie de mauvais aloi, dont la valeur changeoit sans cesse. Sous Louis XI, le *grand blanc* valoit 12 deniers, et le *petit blanc* 6 deniers.

[4] Var. d'une édit. goth. : « Mes enfans. »

[5] Villon, qui s'intitule clerc de l'Université de Paris, devoit être gradué et avoir le titre de licencié, sinon de maître ès arts.

[6] Bannir, mettre dehors.

[7] Factum, mémoire, terme d'ancienne procédure.

[8] Les écoliers de Paris étoient si pauvres, qu'ils mendioient leur pain de porte en porte, en répétant

Digitized by Google

XXVIII.

C'est maistre Guillaume Cotin
Et maistre Thibault de Vitry,
Deux paouvres clercs, parlans latin,
Paisibles enfans, sans estry[1],
Humbles, bien chantans au lectry[2].
Je leur laisse cens recevoir
Sur la maison Guillot Gneuldry[3],
En attendant de mieulx avoir.

XXIX.

Item, et je adjoinctz à la grosse[4]
Celle de la rue Sainct-Anthoine,
Et ung billart dequoy on crosse[5],
Et tous les jours plain pot de Seine,

d'une voix plaintive, comme on le voit dans le *Dict des Crieries de Paris* : « Du pain aux povres escoliers ! »

[1] Pour *estrif*, rixe, dispute. Ce mot, selon Nicot, vient d'*étrier*. Nous croyons plutôt qu'il dérive de *strie*, sorcière, du latin barbare *striga*. Il nous en reste le mot *étrivière*. Marot a mis dans son édition : « Sans escry. »

[2] Pour *lectrin*, qui avoit été d'abord *lectrun*, du latin *lectrum*. On en a fait *lutrin*.

[3] Plusieurs anciennes éditions nomment *Guillot Guillory* cette maison, sur laquelle Villon affecte une rente à ces *paisibles enfans*. Il s'agit évidemment du pilori des Hâlles ou d'un autre pilori où l'on coupoit les oreilles des voleurs. On prétend que *pilori* s'est dit d'abord *guillory* ou *pille ory*, pille-oreille. — Un manuscrit porte *Guillot Gneutry*. Ce pourroit être la maison du bourreau.

[4] Il n'y a qu'une édition qui nous fournisse cette leçon, la seule admissible; les autres éditions et les manuscrits portent *crosse*, ce qui n'a pas de sens. Villon ajoute, à *la grosse* ou contrat de la rente à toucher sur la maison du bourreau, ou sur le pilori, la maison de la rue Saint-Antoine, c'est-à-dire la prison de la Bastille.

[5] Bâton recourbé avec lequel on jouoit à la crosse. Il

Digitized by Google

Aux pigons[1] qui sont en l'essoine[2],
Enserrez soubz trappe volière[3],
Et mon mirouer[4] bel et ydoyne,
Et la grace de la geollière.

XXX.

Item, je laisse aux hospitaux[5]
Mes chassis tissus d'araignée[6];
Et aux gisans soubz les estaux[7],
Chascun, sur l'œil une grongnée[8],

paroîtroit, d'après ce passage, que les prisonniers de la Bastille étoient souvent crossés ou rossés; ce qui avoit lieu encore au commencement du XVIIIe siècle, comme on le voit dans l'*Inquisition françoise, ou Histoire de la Bastille*, par Constantin de Renneville (*Paris*, 1724, 5 vol. in-12).

[1] Prisonniers. Cette expression est encore usitée dans l'argot des voleurs.

[2] En arrêt, du bas latin *exonia*. L'édition de Marot et les suivantes portent « par essoine ».

[3] C'est-à-dire : enfermés sous clé dans la volière.

[4] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : ma conduite pour modèle.

[5] Les hôpitaux, à cette époque, étoient si pauvres ou si mal administrés, que les malades (il y en avoit quatre et même six dans chaque lit!) manquoient de linge et de médicaments; ils n'avoient souvent pas de draps ou *linceulx*, ni de couvertures.

[6] Var. des anc. édit. : « Iraignée » et « irannée. »

[7] Var. d'un ms. et de l'édit. de Marot : « Sur les estaux.» — « Le Duchat pense qu'il s'agit du guet, « grand ennemi » de Villon, qui, las de roder, se reposoit sur les étaux des » boutiques, et de là venoit fondre inopinément sur les » voleurs. » Je ne partage point ce sentiment. Villon veut parler, et le reste du huitain l'annonce assez clairement, de ces vagabonds qui, n'ayant ni feu ni lieu, passoient la nuit sous ou sur les étaux. Il leur donne ce qu'ils ont le droit d'attendre ou ce qu'ils ont déjà. »

(*M. Prompsault.*)

[8] Cl. Marot écrit *groignée*. C'est un emplâtre sur l'œil, suivant M. Prompsault. Villon a voulu peindre les gueux

Digitized by Google

Trembler à chière renffrongnée[1],
Maigres, velluz et morfonduz ;
Chausses courtes, robbe rongnée[2],
Gelez, meurdriz et enfonduz[3].

XXXI.

Item, je laisse à mon barbier
La rongneure de mes cheveulx,
Plainement et sans destourbier[4] ;
Au savetier, mes souliers vieulx,
Et au fripier, mes habitz tieulz[5],
Que, quant du tout je les délaisse[6],
Pour moins qu'ilz ne coustèrent neufz
Charitablement je leur laisse.

XXXII.

Item, aux Quatre Mendians[7],

de l'*hostière*, qui couchoient la nuit sous les étaux des Halles, et qui le jour mendioient de porte en porte, couverts de plaies et d'ulcères vrais ou factices, claquant des dents, et cherchant ainsi à émouvoir la pitié des bonnes âmes.

[1] C'est-à-dire : tremblement des membres, avec un visage renfrogné. *Chière*, signifiant *mine*, est un mot formé de l'italien *chiara*. — Var. d'un ms. : « reffrongnée », et de l'édit. de Marot : « reffregnée. »

[2] Robe longue, déchiquetée par le bas à force d'usure et de malpropreté.

[3] « Creux et descharnez », dit Marot.

[4] Au propre, sans détournement, du bas latin *disturbium*.

[5] Pour *tels*, dans le dialecte picard.

[6] C'est-à-dire : quand je les quitte tout à fait.

[7] Var. de l'édit. de Marot et de quelques édit. anc. :

Item, je laisse aux Mendians.

Les quatre ordres mendiants étoient : les Carmes, les Jacobins, les Cordeliers et les Augustins.

Digitized by Google

Aux Filles Dieu[1] et aux Beguynes[2].
Savoureulx morceaulx et frians,
Chappons, pigons, grasses gelines,
Et abatre pain à deux mains,
Et puis prescher les Quinze Signes[3].
Carmes chevaulchent nos voisines,

[1] Le couvent des Filles-Dieu, fondé par saint Louis, et destiné, dans l'origine, à recueillir des pécheresses qui avoient abusé de leur corps, fut établi d'abord dans les terrains de Saint-Lazare; mais il tomba en décadence au XIVe siècle, et les religieuses, dont le nombre diminuoit tous les jours, abandonnèrent leur couvent vers 1360, pour se retirer dans l'intérieur des murs de Paris, à l'entrée de la rue Saint-Denis, et pour y ouvrir un hôpital où les pauvres femmes mendiantes trouvoient un gîte et des secours. Du temps de Villon, l'institution des Filles-Dieu s'étoit relâchée de telle sorte, que l'évêque de Paris s'occupoit d'y introduire une réforme, devenue urgente. Voy. l'*Hist. de la Prostitution*, par P. Dufour, t. VII, p. 84.

[2] La communauté des Béguines, instituée en Flandres dans le cours du XIIe siècle, ne parut en France qu'au commencement du siècle suivant. Ces Béguines, que saint Louis avoit fait venir de Nivelle, eurent deux couvents à Paris : celui de l'Ave-Maria, dans le quartier Saint-Paul, et celui de Sainte-Avoye, dans la rue de ce nom. Du temps de Villon, ces deux maisons étoient bien déchues de leur ancienne prospérité.

[3] « Les religieux mendians, dit Le Duchat, ont inventé quinze *signes* ou prodiges, qui, selon eux, doivent devancer et annoncer le Jugement dernier. » Ces Quinze Signes fournissoient une source inépuisable d'inspirations aux prédicateurs, aux poètes et aux artistes. Il n'y avoit pas de sujet plus populaire. Un contemporain de Villon, Jehan d'Abundance, avoit composé une facétie en vers, intitulée : *Les Quinze grans et merveilleux Signes nouvellement descendus du ciel au pays d'Angleterre*, et réimprimée plusieurs fois à la fin du XVe siècle. Voy. le Dit des *Quinze Signes*, à la suite des anciennes éditions de la *Grant Danse macabre*.

Digitized by Google

Mais cela ne m'est que du meins[1].

XXXIII.

Item, laisse le Mortier d'or[2]
A Jehan l'Espicier, de la Garde[3],
Et une potence Sainct-Mor,
Pour faire ung broyer à moustarde[4].
Et celluy qui feit l'avant-garde,
Pour faire sur moy griefz exploitz,
De par moy, sainct Anthoine l'arde[5] !
Je ne lui lairray autre laiz.

XXXIV.

Item, je laisse à Mairebeuf[6]
Et à Nicolas de Louvieulx[7],

[1] Pour *moins*.

[2] C'est l'enseigne de quelque fameuse boutique d'épicerie. Chaque maison de Paris avoit alors une enseigne ou une image qui servoit à la désigner.

[3] « A Jean, surnommé l'Epicier, natif de la Garde. Villon, dans ce legs, joue sur le mot *épicier*. Quelqu'un a cru que « de la garde » signifioit : « qui appartient au guet, à la garde de sûreté. » (*M. Prompsault.*)

[4] « Une des potences qui sont à Saint-Maur, soit que l'on donne à *potence* le sens de *gibet*, soit qu'on lui donne celui de *béquille*. En ce dernier cas, le legs consisteroit en un des *ex-voto* laissés par les malades dans l'église de Saint-Maur. Le Duchat fait sur ce mot la remarque suivante : « Pot à anse, à sonner le tocsin, comme avec un mortier ! » (*M. Prompsault.*)

[5] Ce vers signifie : Je désire qu'il soit atteint de la maladie nommée *feu Saint-Antoine*. Voy., sur cette maladie, que Rabelais invoque souvent dans ses jurons, le Grand Testament, huitain 51, et la note.

[6] Il est encore parlé de Mairebeuf (que les anc. édit. appellent *Marbeuf* et *Malebeuf*) et de Nicolas de Louviers, dans le Grand Testament, huitain 92.

[7] « L'édition de Galiot du Pré porte : *Nicolas de Louviers*. Sous Charles VII, on trouve, parmi les bourgeois de

Digitized by Google

A chascun l'escaille d'un œuf,
Plaine de frans et d'escus vieulx.
Quant au concierge de Gouvieulx,
Pierre Ronseville[1], je ordonne[2],
Pour leur donner entremy eulx[3],
Escus telz que prince les donne.

XXXV.

Finalement[4], en escrivant,
Ce soir, seullet, estant en bonne[5],
Dictant ces laiz[6] et descripvant,
Je ouyz la cloche de Sorbonne[7],

Paris qui travaillèrent, au péril de leur vie, à remettre la ville entre les mains de leur souverain, un Nicolas de Louviers, qui pourroit fort bien être celui dont Villon veut récompenser le dévoûment. Ce Nicolas de Louviers fut fait conseiller à la Chambre des comptes par Louis XI, lors de son avénement au trône.» (*M. Prompsault.*) Voy. le Grand Testament, huitain 92, où la rime n'oblige plus Villon à défigurer le nom de son légataire.

[1] Var. d'un ms. : « Rousseville. » Gouvieux est une petite commune du département de l'Oise, dans laquelle il y avait un château-fort, dont Pierre de Ronseville étoit sans doute *concierge* ou gouverneur.

[2] C'est-à-dire : Je délègue Pierre de Ronseville, pour...

[3] Var. d'un ms. :

Pour le donner entendre mieulx.

Var. d'un autre ms. :

Pour luy donner encores mieulx.

Var. de plus. anc. édit. :

Pour leur donner ung don entre eulx.

[4] Var. des mss. et de quelques édit. goth. : « Finablement. »

[5] De bonne humeur; c'est une ellipse. On dit encore : « Etre dans ses bonnes. »

[6] Pour *legs*.

[7] Ce vers sembleroit indiquer que Villon étoit dans

Digitized by Google

Qui tousjours à neuf heures sonne[1]
Le Salut que l'Ange predit[2];
Cy suspendy et mis en bonne[3],
Pour pryer que[4] le curé dit.

XXXVI[5].

Cela fait, je me entre-oubliai,
Non pas par force de vin boire,

les prisons de l'Université, et non dans celles du Châtelet, car il n'eût pas entendu de si loin la cloche de Sorbonne sonnant l'*Angelus*, à une époque où trois cents églises ou couvents le sonnaient à la fois. Mais, comme la prière de l'*Ave Maria* ne fut généralement instituée en France que dans l'année 1472, par ordre de Louis XI, il est possible que cette prière, qui se disoit soir et matin dans les familles de Bretagne (Voy. l'*Hist.* de cette province, par Lobineau) dès le XIVe siècle, ait été vers le même temps adoptée par la Sorbonne de Paris, et mise en pratique dans l'Université, comme dans une grande famille. Cette supposition est d'autant plus probable, que le Petit Testament a été composé bien avant l'année 1472, car il est daté de 1456.

[1] On sonne aujourd'hui l'*Angelus*, matin et soir, à six heures.

[2] La Salutation angélique ou l'*Ave Maria*. Ce vers peut s'entendre de deux manières : le *salut* des hommes que l'Ange a prédit, ou bien le *salut* qu'il adressa à la Vierge, en lui prédisant qu'elle seroit mère du Fils de Dieu.

[3] C'est-à-dire : Ici, je *mis en panne*, ou m'arrêtai dans mon travail. Il nous paroît certain qu'on a dit : *mettre en bonne* ou *en bonace*, avant de dire *mettre en panne*, ou *en banne*, ou *en benne*.

[4] Pour *ainsi que*. — Cl. Marot a changé ainsi ce vers :

Pour prier comm' le cueur dit.

[5] Ce huitain et les trois suivants, qui ne se trouvent que dans un manuscrit, ont paru pour la première fois dans l'édition de M. Prompsault; mais nous n'y reconnoissons pas le style ni surtout l'esprit de Villon, quoi-

Digitized by Google

Mon esperit[1] comme lié;
Lors je senty dame Memoire
Rescondre[2] et mectre en son aulmoire[3]
Ses espèces collaterales[4],
Oppinative faulce et voire[5],
Et autres intellectualles[6].

XXXVI.

Et mesmement l'extimative[7],
Par quoy prosperité nous vient;
Similative, formative[8],
Desquelz souvent il advient
Que, par l'art trouvé, hom devient
Fol et lunaticque par moys :
Je l'ay leu, et bien m'en souvient,
En Aristote aucunes fois[9].

que ces huitains sophistiques soient évidemment d'un clerc d'université.

[1] Pour *esprit*.

[2] Renfermer, du latin *recondere*.

[3] Pour *armoire*. Comme on y serroit les bonnets, ou *aulmuches* et *aumusses*, le peuple a dit et dit encore *aumoire*.

[4] Termes d'école, qui signifient les facultés dépendantes de la mémoire.

[5] Il y a dans le ms. : « Oppinative faulce et boisvie », selon M. Prompsault, qui a refait ainsi ce vers, évidemment défiguré :

Faulce oppinative et boisvie.

Nous avons refait le vers à notre tour, en nous guidant à la fois sur le sens et sur la rime.

[6] Et les autres facultés intellectuelles.

[7] Et, entre autres facultés, celle de juger les choses.

[8] La faculté ou l'art d'imiter et d'inventer.

[9] L'auteur se moque de la philosophie d'Aristote, et surtout de sa Logique, qui étoit la loi suprême de l'école. On sait qu'il n'étoit pas permis de penser autrement

Digitized by Google

XXXVIII.

Doncques, le sensif[1] s'esveilla
Et esvertua fantasie[2],
Qui tous argeutis[3] resveilla,
Et tint souveraine partie,
En souppirant, comme amortie,
Par oppression d'oubliance,
Qui en moy s'estoit espartie
Pour montrer des sens l'alliance[4].

XXXIX.

Puis, mon sens qui fut à repos
Et l'entendement desveillé[5],
Je cuide finer mon propos[6];
Mais mon encre[7] estoit gelé,
Et mon cierge estoit souflé.
De feu je n'eusse peu finer[8].

qu'Aristote, sous peine d'hérésie. Villon a donc raison de dire qu'Aristote rendoit fol et lunatique quiconque étudioit trop passionnément ses ouvrages, et surtout les Commentaires qu'on en avoit faits depuis Albert le Grand et saint Thomas.

[1] Pour *sensitif; sensorium*, siége du sentiment.

[2] C'est-à-dire : Et ranima l'imagination

[3] Pour *arguties*. C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « réveilla à son tour tous les genres d'argumentation. »

[4] M. Prompsault croit avec raison que ce jargon scholastique est une satyre du langage barbare dont on seservoit dans les cours philosophiques de la Sorbonne.

[5] Pour *réveillé*.

[6] C'est-à-dire : Je crois pouvoir finir ce que j'avois commencé.

[7] Le mot *encre* étoit alors masculin, comme sa racine latine *encaustrum* ou *atramentum*, car on a pu dire d'abord *entre* ou *antre*, par contraction d'*atrament*.

[8] C'est-à-dire : Je n'eusse pu me procurer du feu.

Digitized by Google

Si m'endormy, tout enmouflé [1],
Et ne peuz autrement finer [2].

XL.

Faict au temps de ladicte date,
Par le bien renommé Villon,
Qui ne mange figue ne date;
Sec et noir comme escouvillon [3],
Il n'a tente ne pavillon
Qu'il n'ayt laissé à ses amys,
Et n'a plus qu'un peu de billon,
Qui sera tantost à fin mys.

[1] C'est-à-dire : Sans ôter mes *mouflles* ou pantoufles.
[2] Pour *finir*.
[3] Var. d'un ms. : « Escovillon », balai de four.

CY FINE LE TESTAMENT VILLON.

Digitized by Google

Digitized by Google

CY COMMENCE
LE
GRANT TESTAMENT
DE
FRANÇOIS VILLON.

I.

En l'an trentiesme de mon eage[1],
Que toutes mes hontes j'eu beues,
Ne du tout fol, encor ne sage[2],
Nonobstant maintes peines eues,
Lesquelles j'ay toutes receues
Soubz la main Thibault d'Aussigny[3].
S'evesque il est, seignant les rues[4],
Qu'il soit le mien, je le regny[5]!

[1] Var. de plus. édit. anc. : « aage. »
[2] Var. d'un ms. :

Ne du tout fol, ne du tout sage.

C'est-à-dire : N'étant ni entièrement fou ni sage encore.
[3] Sous la juridiction de Thibault d'Aussigny, évêque d'Orléans, qui siégea de 1452 à 1473. (Voy. *Gall. christiana.*) C'est le même qui, plus loin, est nommé *Jaques Thibault.*
[4] C'est-à-dire : S'il est évêque, bénissant le peuple dans les rues.
[5] C'est-à-dire : Je déclare qu'il n'est pas le mien.

Digitized by Google

II.

Mon seigneur n'est, ne mon evesque;
Soubz luy ne tiens, s'il n'est en friche[1];
Foy ne luy doy, ne hommage avecque;
Je ne suis son serf ne sa biche[2].
Peu m'a[3] d'une petite miche[4]
Et de froide eau, tout ung esté.
Large ou estroit[5], moult me fut chiche.
Tel luy soit Dieu, qu'il m'a esté!

III.

Et, s'aucun[6] me vouloit reprendre
Et dire que je le mauldys,
Non fais, si bien le sçait entendre,
Et rien de luy je ne mesdys.
Voycy tout le mal que j'en dys :
S'il m'a esté misericors[7],
Jésus, le roy de paradis,
Tel luy soit à l'ame et au corps!

[1] Il y a dans ce vers une ellipse un peu forte, si on veut le traduire ainsi : « Je ne tiens pas une terre de son domaine, à moins qu'elle ne soit en friche. » Même en adoptant ce sens, nous croyons que le vers a été altéré, et qu'on peut le rectifier de la sorte :

Soubz luy n'ay biens, s'il n'est en friche.

[2] Sous le régime féodal, le seigneur étoit maître absolu de ses bêtes comme de ses gens.
[3] C'est-à-dire : Il m'a repu.
[4] Var. d'un ms. :

Peu m'a donné, petite miche
Et bien froide eau...

[5] Généreux ou avare.
[6] Pour *Si aucun.*
[7] Pour *miséricordieux*, du latin *misericors.*

Digitized by Google

IV.

S'il m'a esté dur et cruel[1]
Trop plus que cy ne le racompte,
Je vueil que le Dieu eternel
Luy soit doncq' semblable, à ce compte!
Mais l'Eglise nous dit et compte
Que prions pour noz ennemys.
Je vous diray : « J'ay tort et honte;
Tous ses faictz soient à Dieu remis[2]! »

V.

Si prieray pour luy, de bon cueur[3],
Par l'ame du bon feu Cotard[4]!
Mais quoy! ce sera doncq' par cueur?
Car, de dire, je suys faitard[5].
Prière en feray de Picard[6];

[1] Var. d'un ms. :

Et s'esté m'a dur ne cruel,
Trop plus que cy je le raconte.

[2] Var. d'un ms. :

Je vous dis que j'ay tort et honte :
Quoy qu'il m'aist faict, à Dieu remys!

[3] Var. d'un ms. :

Si prieray Dieu de bon cueur
Pour l'ame...

[4] Maître Jehan Cotard, son *procureur en cour d'église*, devoit être vivant, puisqu'il lui fait plus loin (huitain 115) le legs d'une oraison en ballade, dans laquelle il recommande l'âme de ce bon buveur aux patrons de la vigne.

[5] Paresseux; qui *fait tard* ce qu'il doit faire.

[6] « Des lèvres et sans intention », dit Le Duchat. « Dans le pays Walon, dit M. Prompsault, on appeloit *picards* les hérétiques connus ailleurs sous le nom de Vaudois. » Les Picards étoient des hérétiques qui parurent en Hongrie

Digitized by Google

S'il ne le sçait, voise[1] l'apprandre,
S'il m'en croyt, ains qu'il soit plus tard,
A Douay[2], ou à Lysle en Flandre!

VI.

Combien souvent je veuil qu'on prie[3]
Pour luy, foy que doy mon baptesme[4],
Obstant[5] qu'à chascun[6] ne le crye,
Il ne fauldra pas à son esme[7].
Au Psaultier[8] prens, quand suys à mesme,
Qui n'est de beuf ne cordoen,
Le verset escript le septiesme
Du psaulme de *Deus laudem*[9].

au XVe siècle, et qui furent exterminés par Jean Zisca, chef des Hussites. Ces hérétiques, nommés *Picards*, du nom de leur premier apôtre, prêchoient la communauté des femmes et ne faisoient aucune prière pour les morts. De là le proverbe : *Prière de picard.*

[1] Qu'il aille.

[2] Var. d'une anc. édit. : « Doué. »

[3] Var. des anc. édit. :

Combien s'il veut qu'on le prie,

ou bien, comme dans l'édit. de M. Prompsault,

Combien que, s'il veut que je prie.

[4] C'est-à-dire : Selon la foi que j'ai reçue au baptême.

[5] Quoique; latinisme, comme s'il y avoit *res obstans*, la chose s'opposant à ce que...

[6] Var. de plus. édit. goth. : « Que chascun. »

[7] Pour *estime*, par syncope; estimation, intention.

[8] Je crois qu'il joue sur le mot *psaultier*, qu'on prononçoit peut-être *paultier*. Il fait allusion aussi à la reliure du livre, qui n'étoit pas de basane ni de cuir de Cordoue ou maroquin.

[9] Var. de l'édit. de Marot :

Du psaulme : *Te Deus autem.*

« C'est le psaume 108 : *Deus laudem meam*, etc. Le verset

Digitized by Google

VII.

Si pry' au benoist Filz de Dieu,
Qu'à tous mes besoings je reclame;
Que ma pauvre prière ayt lieu
Verz luy, de qui tiens corps et ame,
Qui m'a preservé[1] de maint blasme
Et franchy[2] de vile puissance.
Loué soit-il, et Nostre-Dame,
Et Loys, le bon roy de France[3]!

VIII.

Auquel doint[4] Dieu l'heur de Jacob,
De Salomon l'honneur et gloire;
Quant de prouesse, il en a trop;
De force aussi, par m'ame, voire[5]!
En ce monde-cy transitoire,
Tant qu'il a de long et de lé,
Affin que de luy soit memoire,
Vive autant que Mathusalé[6]!

septième, qui servoit de prière à Villon, quand il faisoit des vœux pour l'évêque d'Orléans, est ainsi conçu : *Fiant dies ejus pauci et episcopatum ejus accipiat alter.* Que les jours de sa vie soient réduits au plus petit nombre, et que son évêché passe à un autre. C'est le sens que le poète donne au mot *episcopatum.*» (*M. Prompsault.*)

[1] Var. de plus. édit. anc. :

Qui me preserve de maint blasme
Et franchit.....

[2] Pour *affranchi.*

[3] C'est Louis XI, qui venoit de le gracier.

[4] Pour *donne*, au subjonctif. Ce sont les souhaits qu'il adresse au ciel pour le roi son bienfaiteur.

[5] Par mon âme, en vérité!

[6] Var. de plus. anc. édit. : « Mathieu Salé. » *Mathusala* ou *Mathusalem*, l'un des hommes antédiluviens, des-

Digitized by Google

IX.

Et douze beaulx enfans, tous masles,
Veoir[1], de son très cher sang royal,
Aussi preux que fut le grand Charles[2],
Conceuz en ventre nuptial[3],
Bons comme fut sainct Martial[4].
Ainsi en preigne[5] au bon Daulphin[6];
Je ne luy souhaicte autre mal,
Et puys paradis à la fin.

X.

Pour ce que foible je me sens,
Trop plus de biens que de santé,
Tant que je suys en mon plain sens,
Si peu que Dieu m'en a presté,
Car d'autre ne l'ay emprunté,

cendant d'Adam, par Seth, vécut 969 ans (*Gen.*, ch 25, v. 27).

[1] Il y a *voire* dans plus. édit. anc. — Louis XI n'eut pas les douze beaux enfants mâles que lui souhaitait Villon; mais il en eut quatre, dont deux moururent en bas âge, outre deux filles légitimes, et plusieurs enfants naturels.

[2] Charlemagne, ou plutôt Charles VII, dit le Victorieux.

[3] Var. des édit. goth. : « Virginal. »

[4] « Tous aussi bons guerriers que le fut saint Martial. Saint Martial, à cause de son nom, passoit aux yeux du peuple pour le dieu des combats.» (*M. Prompsault.*)

[5] Pour *prenne*; c'est-à-dire : En advienne.

[6] Le Dauphin, Joachim de France, mourut en bas âge, et n'exécuta pas le legs de Villon. Il étoit fils de Charlotte de Savoie, deuxième femme du roi Louis XI. Le manuscrit qui porte : « Au feu Dauphin », est donc postérieur à la mort de ce prince, né le 25 juin 1459, et décédé avant la naissance de son frère Charles, qui vint au monde le 30 juin 1470.

Digitized by Google

J'ay ce Testament très estable [1]
Faict de dernière voulenté,
Seul pour tout et irrevocable :

XI.

Et escript [2] l'an soixante et ung,
Que le bon roy [3] me delivra
De la dure prison de Mehun [4],
Et que vie me recouvra,
Dont suys, tant que mon cueur vivra,
Tenu vers luy me humilier,
Ce que feray jusqu'il [5] mourra :
Bienfaict ne se doibt oublier.

Icy commence Villon à entrer en matiere pleine d'erudition et de bon sçavoir.

XII.

Or est vray qu'après plaingtz [6] et pleurs,
Et angoisseux gemissemens,
Après tristesses et douleurs,
Labeurs et griefz cheminemens [7],
Travail [8] mes lubres [9] sentemens

[1] Pour *stable*. Il y a dans une édit. anc. : « Resestable », qui nous paroît n'avoir pas de sens.
[2] Var. de l'édit. de Marot : « Escript l'ay. »
[3] Var. d'un ms. : « Lorsque le roy. »
[4] C'est Mehung ou Meung sur Loire, et non pas Melun, comme l'a cru le P. du Cerceau. Il y a, en effet, une édit. anc. qui porte : *Melhun*.
[5] Var. d'une édit. anc. : « Tant qu'il. »
[6] Var. de la plupart des anc. édit. : « Plaitz. »
[7] Aventures.
[8] Adversité, peine, *labor*.
[9] « Sombres et tristes », dit M. Prompsault ; mais ce mot,

Digitized by Google

Aguisa rondz comme pelote[1],
Me monstrant plus que les Commens
D'Averroys sur Aristote[2].

XIII.

Combien[3], au plus fort de mes maulx,
En chevauchant sans croix ne pile[4],
Dieu, qui les Pellerins d'Esmaus[5]
Conforta, ce dit l'Evangile,
Me monstra une bonne ville
Et pourveut[6] du don d'esperance;
Combien que le pecheur soit vile,
Riens ne chet[7] que perseverance.

qui manque à tous les dictionnaires, doit dériver de *lubrum*, bois rabotté.

[1] C'est-à-dire, sans image : Le chagrin émoussa mes sensations.

[2] Averroez, médecin arabe, mort en 1206, est le premier qui ait traduit et commenté Aristote. Ce travail lui valut le surnom de *Commentateur*. Villon se moque ici de ces Commentaires, qui, selon lui, n'apprenoient rien de plus que le texte d'Aristote. — La fin de ce huitain offre bien des variantes, peu intelligibles, dans les mss. et les éditions. Marot a refait, dans la sienne, un texte que nous n'avons pas adopté. Voyez sa préface, en tête de notre édition.

[3] Selon Marot, « toutesfois. »

[4] Cette expression équivaut à celle-ci, que nous avons conservée : « Sans sou ni maille. » La plupart des monnoies royales ou baronales portoient, d'un côté, une croix qui a été remplacée par l'effigie, et, de l'autre côté, qu'on appeloit *pile*, du nom de l'instrument avec lequel on frappoit ce revers, les armes ou l'écusson du prince.

[5] Les disciples d'Emmaüs. (Voy. l'Evang. de S. Luc, ch. 24.)

[6] Var. de la plus anc. édit. : « pourtant. »

[7] Peut-être doit-on lire : *Riens n'eschet*... Il y a dans l'édit de Marot : « Dieu ne hayt que... »

Digitized by Google

XIV.

Je suys pecheur, je le sçay bien;
Pourtant, ne veult pas Dieu ma mort,
Mais convertisse et vive en bien,
Mieulx tout autre que peché mord.
Soye vraye voulenté ou enhort[1];
Dieu voit, et sa misericorde[2],
Se conscience me remord,
Par sa grace, pardon m'accorde.

XV.

Et, comme le noble Romant
De la Rose dit et confesse,
En son premier commencement[3],
Qu'on doit jeune cueur, en jeunesse,
Quant on le voit meur en vieillesse[4],
Excuser; helas! il dit veoir[5].

[1] Exhortation, conseil.

[2] Var. des deux vers précédents, d'après l'édit. de Marot :

Combien qu'en peché soye mort,
Dieu vit, et sa misericorde.....

[3] On lit, au commencement du *Codicille* de Jean de Meung :

Bien doit estre excusé jeune cueur en jeunesse,
Quant Dieu luy doint grace d'estre meur en vieillesse.

Ces deux vers, qui n'appartiennent pas au Roman de la Rose, sont bien certainement ceux qu'a voulu citer Villon.

[4] Cl. Marot, ayant trouvé ce vers défiguré dans les éditions anciennes

Quant on le voit vieil en vieillesse,

l'avoit corrigé ainsi :

Tant qu'il soit meury en vieillesse.

[5] Vrai.

Digitized by Google

Ceulx donc qui me font telle oppresse,
En meurté[1] ne me vouldroient veoir[2].

XVI.

Se, pour ma mort, le bien publique
D'aucune chose vaulsist[3] myeulx,
A mourir, comme ung homme inique,
Je me jugeasse; ainsi m'aid' Dieux!
Grief ne faiz à jeune ne vieulx,
Soye[4] sur pied ou soye en bière[5] :
Les montz ne bougent de leurs lieux,
Pour un paouvre, n'avant, n'arrière[6].

XVII.

Au temps que Alexandre regna[7],
Ung hom, nommé Diomedès,
Devant luy on luy amena,
Engrillonné[8] poulces et detz[9],
Comme ung larron; car il fut des

[1] Pour *maturité*, âge mur.
[2] Var. de plus. édit. anc. :

En meureté me vouldroyent veoir.

[3] Pour *valut*.
[4] Pour *que je sois*.
[5] Var. de plus. édit. anc. :

Bien ne fais à jeunes ne vieulx,
Soyent perys ou soyent en bière.

[6] Ni en avant ni en arrière.
[7] « Ce fait, dit Formey, est rapporté par Cicéron, dans un fragment *De republica*, liv. 3e, que nous a conservé Nonius Marcellus. Le nom du pirate n'y est pas. »
[8] Ou *esgrillonné*, selon plusieurs mss., c'est-à-dire ayant les poucettes ou les *grillons*, petites cordes avec lesquelles on serroit les pouces des criminels.
[9] Pour *doigts*, à cause de la rime.

Digitized by Google

Escumeurs, que voyons courir[1].
Si fut mys devant le cadés[2],
Pour estre jugé à mourir.

XVIII.

L'empereur si l'arraisonna[3] :
« Pourquoy es-tu larron de mer? »
L'autre, responce luy donna :
« Pourquoy larron me faiz nommer?
» Pour ce qu'on me voit escumer
» En une petiote fuste[4]?
» Se comme toy me peusse armer,
» Comme toy empereur je fusse[5].

XIX.

» Mais que veux-tu? De ma fortune,
» Contre qui ne puis bonnement,
» Qui si durement[6] m'infortune,
» Me vient tout ce gouvernement[7].

[1] C'est-à-dire : Pirates que nous voyons courir sur mer.
[2] Pour *cadi*, juge. Villon emploie le mot arabe, comme si le fait s'étoit passé à Alger ou à Tunis. — Var. de l'édit. de Marot et autres : « Les cadetz. »
[3] Lui parla ainsi. Cette locution en rappelle une autre, qui s'est conservée dans la langue populaire, et qui paroît être la traduction du verbe *arraisonner* : « Dire des raisons à quelqu'un. »
[4] Un tout petit vaisseau. La *fuste*, qui alloit à voiles et à rames, étoit encore le navire des corsaires au XVIIe siècle. Ce mot dérive de *fust*, bois, en latin *fustis*. *Fut*, qu'on écrivoit *fust*, gros tonneau, s'est conservé dans la langue.
[5] M. Prompsault pense qu'on doit lire *fuste*, à cause de la rime, qui avoit des accommodements avec la grammaire.
[6] Var. d'un ms. : « Faulcement. »
[7] Var. de quelques anc. édit. :

Me vient à tout si rudement.

Digitized by Google

» Excuse-moy aucunement,
» Et sçaches qu'en grand' pauvreté
» (Ce mot dit-on[1] communément)
» Ne gist pas trop grand' loyaulté. »

XX.

Quand l'empereur eut remiré[2]
De Diomedès tout le dict :
« Ta fortune je te mueray[3],
» Mauvaise en bonne ! » ce luy dit.
Si fist-il. Onc puis[4] ne mesprit[5]
Vers personne, mais fut vray homme ;
Valère, pour vray, nous l'escript[6],
Qui fut nommé *le grand* à Romme[7].

XXI.

Se Dieu m'eust donné rencontrer
Ung autre piteux[8] Alexandre,
Qui m'eust faict en bon heur[9] entrer,
Et lors qui m'eust veu condescendre

[1] Var. de plus. édit. goth. : « Se dit. »
[2] Ecouté avec surprise ou admiration.
[3] Changerai, du latin *mutare*.
[4] Pour *depuis*.
[5] C'est-à-dire : Ne fit tort à personne. — Var. de plus. anc. édit. :

. . . . . Ne mesdit
A personne.....

[6] Var. des édit. goth. : « Fait recit. » Var. d'un ms. : « Le vous dit ».
[7] Valère Maxime n'en parle pas. L'anecdote est, comme on l'a dit plus haut, dans Nonius Marcellus. Voy. aussi saint Augustin, *Cit. de Dieu*, ch. 4 ; Quinte-Curce, liv. 7, ch. 8.
[8] Compatissant.
[9] Var. des anc. édit. : « Cueur. »

Digitized by Google

A mal : estre ars et mys en cendre,
Jugé me fusse de ma voix [1].
Necessité faict gens mesprendre [2],
Et faim saillir le loup des boys [3].

XXII.

Je plaings le temps de ma jeunesse,
Auquel j'ay, plus qu'autre, gallé [4]
Jusque à l'entrée de vieillesse,
Car son partement m'a celé [5].
Il ne s'en est à pied allé,
N'à cheval; las! et comment donc?
Soudainement s'en est vollé,
Et ne m'a laissé quelque don.

XXIII.

Allé s'en est, et je demeure [6]
Pauvre de sens et de sçavoir,
Triste, failly [7], plus noir que meure [8].
Je n'ay ne cens, rente, n'avoir;
Des miens le moindre, je dy voir [9],

[1] C'est-à-dire : Je me fusse moi-même condamné à être brûlé et mis en cendres.
[2] Tourner à mal, mal faire, méfaire.
[3] Var. d'une anc. édit. : « Du boys. »
[4] Mené joyeuse vie; verbe formé du mot celtique *gal*, qui signifioit réjouissance. Nous avons encore *galant* et *galas*, qui en viennent.
[5] C'est-à-dire : Ce temps m'a quitté, sans que je m'en aperçusse.
[6] Var. des anc. édit. :

Elle s'en va et tu demeure.

[7] Découragé, abattu.
[8] Pour *mûre*, fruit du mûrier. M. Prompsault se trompe, en traduisant *meure* par *maure*.
[9] Vrai, vérité.

Digitized by Google

De me desadvouer s'avance,
Oublyans naturel devoir,
Par faulte d'ung peu de chevance[1].

XXIV.

Si ne crains-je avoir despendu[2],
Par friander et par leschier[3];
Par trop aimer n'ay riens vendu,
Que nul me puisse reprouchier[4],
Au moins qui leur couste trop cher[5].
Je le dys, et ne croys[6] mesdire.
De ce ne me puis revencher[7] :
Qui n'a meffait, ne le doit dire[8].

[1] Fortune, du verbe *chevir*, posséder, ou plutôt de *chef*.
[2] Pour *dépensé*.
[3] Par friandise et par gourmandise.
[4] Les quatre premiers vers de ce huitain sont différents dans l'édit. de Marot, qui les a refaits ainsi :

Si ne sens avoir despendu,
Par friander, ne par lescher,
Ne par trop aymer riens vendu,
Qu'amys me sceussent reprocher.

[5] Nous avons préféré cette leçon, qui est celle de l'édition de Marot, à ce vers des mss. :

Au moins leur a esté moult chier.

[6] Marot a mis *crains* au lieu de *crois*.
[7] C'est à-dire : Cela ne me peut excuser. Il y a dans la plus anc. édit. :

De ce je me puis revencher.

M. Prompsault dit que « c'est un contre sens », quoique cette leçon puisse s'expliquer.
[8] Quoique ce vers soit clair et sente le proverbe, nous lui donnerions un sens plus conforme à l'esprit de Villon, en mettant :

Qui a meffait ne le doit dire.

Digitized by Google

XXV.

Bien est-il vray que j'ay aymé [1]
Et que aymeroye voulentiers ;
Mais triste cueur, ventre affamé
Qui n'est rassasié au tiers,
Me oste des amoureux sentiers.
Au fort, quelqu'un s'en recompense,
Qui est remply sur les chantiers [2],
Car de la panse vient la danse [3].

XXVI.

Hé Dieu ! se j'eusse estudié [4]
Au temps de ma jeunesse folle,
Et à bonnes meurs dedié,
J'eusse maison et couche molle !
Mais quoy ? je fuyoye l'escolle,
Comme faict le mauvays enfant...
En escrivant ceste parolle,
A peu [5] que le cueur ne me fend.

XXVII [6].

Le dict du Saige, trop le feiz

[1] Var. d'un ms. :

Bien est verité que je aymay.

[2] Expression proverbiale, qui fait allusion à une pièce de vin bien pleine sur les chantiers. Villon met le buveur aux lieu et place de la pièce de vin.

[3] Ce proverbe, qui se rencontre aussi dans les poésies de Cl. Marot et dans le livre de Rabelais, signifie : Ventre plein donne cœur à l'ouvrage.

[4] Var. d'un ms. :

Bien sçay se j'eusse estudié,
Ou temps...

[5] Peu s'en faut que.....

[6] Dans ce huitain, Villon paraphrase les 9e et 10e

Digitized by Google

Favorable, et bien n'en puis mais,
Qui dit : « Esjoys-toy, mon filz,
A ton adolescence; mais
Ailleurs sers bien d'ung autre mectz [1],
Car jeunesse et adolescence
(C'est son parler, ne moins ne mais [2])
Ne sont qu'abbus et ignorance. »

XXVIII.

Mes jours s'en sont allez errant,
Comme, dit Job [3], d'une touaille [4]

versets du chap. 11 de l'Ecclésiaste : *Lætare ergo, juvenis, in adolescentia tua... Adolescentia enim et voluptas vana sunt.* Voici le sens des vers de Villon, qui sont tout à fait inintelligibles dans les anciennes éditions, et que M. Prompsault avoit rétablis à peu près comme nous les donnons : « J'ai donné trop d'extension, et ce n'est pas ma faute, aux paroles du Sage, qui dit : « Réjouis-toi durant le » temps de ta jeunesse; mais plus tard change de con» duite, car jeunesse et adolescence (ce sont ses paroles, » sans plus et sans moins) ne sont qu'abus et ignorance.»

[1] On pourroit admettre ici la leçon adoptée par Marot :

Et ton adolescence metz
Ailleurs, sens bien d'un autre metz,

[2] Plus, du latin *magis*.

[3] Villon paraphrase ici le verset 6 du chap. 7 de Job : *Dies mei velocius transierunt, quam a texente tela succiditur, et consumpti sunt absque ulla spe.*—Voici le sens de ce huitain, qui est entièrement corrompu dans les anciennes éditions : « Mes jours s'en sont allés au hasard, selon l'expression de Job, comme des fils d'une toile, lorsque le tisserand tient dans sa main un tampon de paille enflammée. Alors, s'il y a un bout de fil qui sorte de la trame, il est sur-le-champ consumé. Ainsi, je ne crains plus qu'aucun malheur vienne m'assaillir, car, au moment de la mort, tout est accompli. »

[4] Pour *toile*, du bas latin *tutela* ou *togilla*, qui semble avoir une racine celtique.

Digitized by Google

Font les filetz, quant tisserant
Tient en son poing ardente paille :
Car, s'il y a un bout qui saille,
Soudainement il est ravis[1].
Si ne crains plus que rien m'assaille,
Car à la mort tout assouvys[2].

XXIX.

Où sont les gratieux gallans
Que je suyvoye au temps jadis,
Si bien chantans, si bien parlans,
Si plaisans en faictz et en dictz?
Les aucuns sont mortz et roydiz;
D'eulx n'est-il plus rien maintenant.
Respit ils ayent en paradis,
Et Dieu saulve le remenant[3]!

XXX.

Et les aucuns sont devenuz,
Dieu mercy! grans seigneurs et maistres;
Les autres mendient tous nudz,
Et pain ne voyent qu'aux fenestres[4];
Les autres sont entrez en cloistres
De Celestins et de Chartreux[5],

[1] Var. de l'anc. édit. de Marot : « Il le ravit. »
[2] Littéralement, assoupi, du latin *adsopire*. — Var. de l'édit. de Marot : « Tout s'assouvist. »
[3] Le reste, ceux qui vivent encore, du verbe latin *remanere*. Il y a *demourant* dans la plus ancienne édition.
[4] Ce sont les *fenêtres* ou montres des boutiques ou *ouvroirs*. Ces fenêtres, que remplacent aujourd'hui des étalages vitrés, n'étoient pas fermées autrefois, et l'on y exposoit la marchandise.
[5] Saint Louis avoit été le premier fondateur du couvent des Chartreux et de celui des Célestins; mais ces deux couvents furent enrichis par les dons des rois de

Digitized by Google

Bottez, housez, com pescheurs d'oystres :
Voylà[1] l'estat divers d'entre eulx.

XXXI.

Aux grans maistres Dieu doint bien faire[2],
Vivans en paix et en recoy[3].
En eulx il n'y a que refaire;
Si s'en fait bon taire tout coy[4].
Mais aux pauvres qui n'ont de quoy,
Comme moy, Dieu doint patience;
Aux aultres[5] ne fault qui, ne quoy,
Car assez ont pain et pitance.

XXXII.

Bon vins ont souvent, embrochez[6],
Saulces, brouetz et gros[7] poissons;
Tartres, flans, œufz fritz et pochez,
Perduz, et en toutes façons[8].

France, en sorte que, du temps de Villon, les moines y vivoient comme des chanoines, bien nourris, bien vêtus et bien chaussés, en dépit de la règle qui leur ordonnoit de marcher pieds nus ou de porter des sandales.

[1] Var. de plus. anc. édit. : « Voyez. »

[2] C'est-à-dire : Dieu leur accorde la grâce de bien faire.

[3] Repos. Marot a mis dans son édit. « A recoy. »

[4] Var. de plus. anc. édit. : « Taire pourquoi. »

[5] Var. d'un ms. : « Aux pauvres. »

[6] M. Prompsault pense que ce sont des vins *en perce;* mais nous aimons mieux ponctuer de manière à faire, d'*embrochez,* des rôtis à la broche.

[7] L'édition de Marot et quelques autres portent : « Gras. »

[8] Bonne var. des édit. anc. :

Et perdrix en toutes saisons.

La recette des *œufs perdus* se trouve dans les vieux recueils de cuisine du xve siècle.

Digitized by Google

Pas ne ressemblent les maçons,
Que servir fault à si grand' peine[1];
Ils ne veulent nulz eschançons,
Car de verser chascun se peine[2].

XXXIII.

En cest incident me suys mys,
Qui de rien ne sert à mon faict.
Je ne suys juge, ne commis,
Pour punyr, n'absouldre meffaict.
De tous suys le plus imparfaict.
Loué soit le doulx Jesus-Christ!
Que par moy leur soit satisfaict!
Ce que j'ay escript est escript[3].

XXXIV.

Laissons le monstier[4] où il est;
Parlons de chose plus plaisante.
Ceste matière à tous ne plaist :
Ennuyeuse est, et desplaisante.
Pauvreté, chagrine et dolente,
Tousjours despiteuse[5] et rebelle,

[1] Dans plus. édit. anc., les trois derniers vers sont différents :

Que servir fault à grant service,
Et n'en veulent nuls eschançons :
De soy vexer chascun s'immisce.

[2] Var. d'une anc. édit. :

De soy vexer chascun se peine.

[3] Il y a « en escript » dans un ms. dont M. Prompsault a suivi la leçon.

[4] Monastère, de *monasterium*. L'expression proverbiale dont se sert le poète, équivaut à « n'en parlons plus. » On dit encore dans le même sens : « Laisser l'église où elle est. »

[5] Querelleuse, qui cause du dépit.

Digitized by Google

Dit quelque parolle cuysante;
S'elle n'ose, si le pense-elle[1].

XXXV.

Pauvre je suys[2] de ma jeunesse,
De pauvre et de petite extrace[3].
Mon pere n'eut oncq' grand' richesse,
Ne son ayeul, nommé Érace[4].
Pauvreté tous nous suyt et trace[5].
Sur les tumbeaulx de mes ancestres,
Les ames desquelz Dieu embrasse,
On n'y voyt couronnes ne sceptres.

XXXVI.

De pouvreté me guementant[6],
Souventesfoys me dit le cueur :
« Homme, ne te doulouse tant[7]
Et ne demaine tel douleur,
Se tu n'as tant que Jacques Cueur[8].

[1] C'est-à-dire : Si elle n'ose en dire, elle n'en pense pas moins.

[2] Var. d'un ms. : « Pour ce que suis. »

[3] On dit encore *extraction*.

[4] M. Prompsault pense que c'est le nom corrompu de saint *Hierax*, qui fut martyrisé avec saint Justin. (Voy. dom Ruinart, *Act. Mart.*) Mais nous serions plutôt tenté de lire *Orace*, pour *Horace*, d'autant plus que cette variante nous est fournie par un très bon manuscrit.

[5] Pour *trache*, traque.

[6] Var. de plus. édit. : « Guermentant. »

[7] Var d'un ms. : « Ne te douleures tant. » On disoit indifféremment *se doulourer*, *se douloir* et *se doulouser*, pour *se plaindre*.

[8] La richesse de Jacques Cœur, *argentier* du roi Charles VII, fut long-temps proverbiale; elle avoit été, en effet, considérable; elle provenoit tout entière des immenses opérations commerciales de ce grand homme, qui avoit des comptoirs et des entrepôts de marchandises

Digitized by Google

Myeulx vault vivre soubz gros bureaux [1],
Pauvre, qu'avoir esté seigneur
Et pourrir soubz riches tumbeaux ! »

XXXVII.

Qu'avoir esté seigneur !... Que dys [2]?
Seigneur, helas ! ne l'est-il mais !
Selon les auctentiques dictz [3],
Son lieu ne congnoistra jamais.
Quant du surplus, je m'en desmectz [4],
Il n'appartient à moy, pecheur;
Aux theologiens le remectz,
Car c'est office de prescheur.

XXXVIII.

Si ne suys, bien le considère,
Filz d'ange, portant dyadème
D'etoille ne d'autre sydère [5].

dans tous les ports de la Méditerranée. Ses ennemis essayèrent de le perdre pour s'enrichir de ses dépouilles, et Charles VII eut la faiblesse de laisser mettre en jugement son plus fidèle serviteur. La vie de Jacques Cœur a été écrite par le baron Trouvé, et récemment par M. Pierre Clément.

[1] Gros drap de bure. Il y a dans plus. édit. anc. : « Soubz gros barreaux. »

[2] Pour *que dis-je?*

[3] C'est-à-dire : Conformément à ce que disent les Livres Saints. Villon fait à Jacques Cœur l'application du verset : *Vidi impium*, etc..... *Quæsivi eum, et non est inventus locus ejus.* (Ps. 36.) — Var. d'un ms. :

Selon ce que d'autres ont dict.

[4] Var. d'un ms. :

Et du surplus je me desmetz.

[5] Astre, du latin *sidus*. Tous les mss. et toutes les éditions, excepté celle de Marot, portent :

De telle ne d'autre sidère.

Digitized by Google

Mon pere est mort, Dieu en ayt l'ame[1];
Quant est du corps, il gyst soubz lame[2]...
J'entends que ma mère mourra,
Et le sçait bien, la pauvre femme;
Et le filz pas ne demourra.

XXXIX.

Je congnoys que pauvres et riches,
Sages et folz, prebstres et laiz[3],
Noble et vilain[4], larges et chiches,
Petitz et grans, et beaulx et laidz,
Dames à rebrassez colletz[5],
De quelconque condicion,
Portant attours et bourreletz[6],
Mort saisit sans exception.

XL.

Et meure Paris ou Helène[7],

[1] *Ame* rime avec *dyadème*, qu'il faut, dit Marot, « prononcer à l'antique ou à la parisienne, c'est-à-dire *dyadame*. »

[2] Tombe, de *lamina*, parceque les sépultures étoient couvertes d'une table ou *lame* de cuivre.

[3] Pour *laïcs*.

[4] Il y a dans l'édit. de Marot : « Nobles, vilains. »

[5] A collets bordés de fourrures. Le luxe des vêtements consistoit surtout dans les bordures ou *rebras*, d'une étoffe et d'une couleur différentes de celles de la robe. V. les ordonnances somptuaires du 15e siècle.

[6] Le bourrelet étoit la coiffure qui avoit remplacé le hennin ou haut-bonnet. Ce bourrelet, d'étoffe fort riche brodée d'or ou d'argent, affectoit diverses formes : celle d'un cœur renversé, celle d'un coussin, celle d'un carreau, etc.

[7] Var. d'un ms :

Et meurt ou Paris ou Helène.

Var. de plus. édit. anc. :

Et mourut Paris et Helaine.

Digitized by Google

Quiconques meurt, meurt à douleur[1].
Celluy qui perd vent et alaine,
Son fiel se crève sur son cueur;
Puys sue, Dieu sçait quel sueur!
Et n'est qui de ses maulx l'allége :
Car enfans n'a, frère ne sœur,
Qui lors voulsist estre son pleige[2].

XLI.

La mort le faict fremir, pallir,
Le nez courber, les veines tendre,
Le col enfler, la chair mollir,
Joinctes[3] et nerfs croistre et estendre.
Corps feminin, qui tant est tendre,
Polly, souef, si precieulx[4],
Te fauldra-il ces maulx attendre[5]?
Ouy, ou tout vif aller ès cieulx.

[1] Var. de plus. édit. goth. :

Quiconque meurt, c'est à douleur.

[2] Répondant, caution, du bas latin *plegius*.
[3] Muscles.
[4] Cl. Marot a mis *si gracieulx* dans son édition.
[5] Var. de l'édit. de Marot et de quelques autres :

Faudra-il à ces maulx entendre?

Digitized by Google

BALLADE

DES DAMES DU TEMPS JADIS.

Dictes-moy où, n'en quel pays,
Est Flora, la belle Romaine[1];
Archipiada[2], ne Thaïs[3],
Qui fut sa cousine germaine;
Echo[4], parlant, quand bruyt on maine,
Dessus rivière ou sus estan,
Qui beauté eut trop plus qu'humaine?...
Mais où sont les neiges d'antan[5]!

Où est la très sage Heloïs,
Pour qui fut chastré et puis moyne
Pierre Esbaillart[6] à Sainct-Denys

[1] Il y a eu plusieurs courtisanes romaines de ce nom. La plus célèbre est la plus ancienne, à qui l'on attribue l'institution des Florales, qui se célébroient avec d'horribles débauches. Une autre Flora fut maîtresse du grand Pompée.

[2] C'est le nom défiguré de quelque courtisane grecque, peut-être *Hipparchia*. M. Prompsault a pensé que ce pourroit être *Archippa*, maîtresse de Sophocle.

[3] Fameuse courtisane d'Athènes, qui suivit Alexandre dans son expédition d'Asie, et qui, après la mort du conquérant, épousa Ptolémée, roi d'Egypte.

[4] La nymphe Echo, éprise du beau Narcisse, et changée en rocher, selon la fable.

[5] De l'année précédente, du latin *ante annum*.

[6] Nous avons peine à croire que Villon ait estropié par ignorance le nom d'*Abailard*; ce nom étant un sobriquet, sur l'étymologie duquel les historiens ne sont pas d'accord, il est probable que Villon aura de préférence adopté la tradition qui avait cours parmi les écoliers de l'Université. *Esbaillart* seroit alors le véritable surnom

Digitized by Google

(Pour son amour eut cest essoyne)[1]?
Semblablement, où est la royne
Qui commanda que Buridan
Fut jetté en ung sac en Seine[2]?...
Mais où sont les neiges d'antan!

La royne Blanche[3] comme ung lys,
Qui chantoit à voix de sereine[4];

de l'amant d'Héloïse. Aucune ancienne édition ne porte *Abailard*, mais *Esbaillat*, *Esbaillayt* et *Esbaillart*.

[1] Peine, épreuve, du bas latin *exonia*, ou plutôt *exonium*, puisque Villon emploie le mot *essoine* au masculin.

[2] C'étoit une tradition bien établie parmi les écoliers de l'Université de Paris, qu'une reine de France avoit fait de la Tour de Nesle, située au bas de la Seine, sur l'emplacement du palais de l'Institut, le théâtre de ses débauches nocturnes. Elle attiroit chez elle tous les passants, et surtout les écoliers, qui lui plaisoient; puis, son caprice satisfait, elle les faisoit tuer et jeter dans la rivière. Buridan eut le bonheur d'échapper à la mort, et il inventa ce fameux sophisme, qui devoit être sa vengeance et sa justification : Il est permis de tuer une reine, si c'est nécessaire. Villon est le plus ancien auteur qui ait parlé de cette tradition. Gaguin, dans son *Compendium* des Annales de France, l'a rapportée ensuite avec plus de détail. Quoi qu'il en soit, les trois brus de Philippe le Bel furent accusées d'adultère, et l'une d'elles, Marguerite de Bourgogne, femme de Louis le Hutin, fut étranglée dans sa prison, en 1314, par ordre du roi. Quant à Buridan, il devint un des plus célèbres professeurs de l'Université de Paris, et fut exilé de France comme disciple d'Ockan. Il se retira en Autriche, où il continua de professer la philosophie nominaliste.

[3] C'est évidemment Blanche de Castille, mère de saint Louis. Le roi Thibaut de Navarre, qui l'aimoit, composa pour elle les paroles et la musique des chansons que cette reine chantoit, dit-on, en s'accompagnant du téorbe ou de la lyre.

[4] Pour *sirène*.

Digitized by Google

Berthe au grand pied[1], Bietris[2], Allys[3];
Harembourges, qui tint le Mayne[4],
Et Jehanne, la bonne Lorraine[5],
Qu'Anglois bruslèrent à Rouen;
Où sont-ilz, Vierge souveraine?...
Mais où sont les neiges d'antan!

ENVOI.

Prince, n'enquerez, de sepmaine,
Où elles sont, ne de cest an,
Que ce refrain ne vous remaine :
Mais où sont les neiges d'antan!

[1] Var. d'un ms. : « Berthe au plat pié. » — *Berthe* ou Bertrade, fille de Caribert, comte de Laon, épouse de Pépin le Bref et mère de Charlemagne; elle étoit remarquable par sa haute taille. Voy. le roman de *Berthe aux grans piés*, publié par M. Paulin-Paris, qui l'a fait précéder d'une notice sur cette légende historique.

[2] Selon M. Prompsault, c'est Béatrix de Provence, mariée en 1245 à Charles de France, fils de Louis VIII.

[3] Selon M. Prompsault, c'est Alix de Champagne, mariée l'an 1160 à Louis le Jeune, roi de France, et morte en 1206.

[4] Selon M. Prompsault, c'est Eremburges, fille et unique héritière d'Elie de La Flèche, comte du Maine, mort en 1110.

[5] La Pucelle d'Orléans étoit née à Dom-Remi, dans le duché de Bar, qui faisoit partie de la Lorraine.

Digitized by Google

BALLADE

DES SEIGNEURS DU TEMPS JADIS

Suyvant le propos precedent.

Qui plus? Où est le tiers Calixte [1],
Dernier decedé de ce nom,
Qui quatre ans tint le Papaliste [2]?
Alphonse, le roy d'Aragon [3],
Le gracieux duc de Bourbon [4],
Et Artus, le duc de Bretaigne [5],
Et Charles septiesme, le Bon [6]?...
Mais où est le preux Charlemaigne!

[1] Calixte III, élu pape le 8 avril 1455, ne siégea que trois ans et quatre mois.

[2] Pour *la papauté*. Plus. anc. édit. portent : « La papaliste. »

[3] Alphonse V, dit *le Sage* ou *le Magnanime*, roi d'Aragon, de Naples et de Sicile, monta sur le trône en 1416, et mourut en 1458.

[4] Jean Ier, duc de Bourbon, un des oncles de Charles VI, étoit un des princes les plus lettrés et les plus artistes de son temps. Il mourut en 1453.

[5] Artus III, duc de Bretagne, surnommé *le Justicier*, avoit été d'abord connétable de France, sous le nom d'Artus de Richemont. Il mourut en 1458.—Marot a mis dans son édit. :

Et Artus, le roy de Bretagne,

comme si Villon avoit voulu parler du fabuleux *roi Artus*, de la Table-Ronde, ce qui n'est pas probable, car il faut remarquer que les « seigneurs du temps jadis », cités dans cette ballade, sont presque tous des contemporains du poète, à l'exception de Charlemagne.

[6] Charles VII, roi de France, dit *le Victorieux* et *le Bon*, mourut en 1461.

Digitized by Google

Semblablement, le roy Scotiste[1],
Qui demy-face eut, ce dit-on,
Vermeille comme une amathiste[2]
Depuys le front jusqu'au menton?
Le roy de Chypre, de renom[3];
Helas! et le bon roy d'Espaigne[4],
Duquel je ne sçay pas le nom?...
Mais où est le preux Charlemaigne!

D'en plus parler je me desiste;
Ce n'est que toute abusion[5].
Il n'est qui contre mort resiste,
Ne qui treuve provision[6].
Encor fais une question :

[1] Jacques II, roi d'Ecosse, mourut en 1460. Ce prince avoit probablement une *tache de vin*, ou une dartre vive, qui lui couvroit tout un côté du visage.

[2] Pour *améthiste*. Il y a dans un manuscrit : « Emathiste. »

[3] Le Duchat pense que ce roi de Chypre est Pierre de Lusignan, qui vivoit dans le XIVe siècle. Mais M. Prompsault croit plutôt que Villon avoit en vue Guy de Lusignan, mort en 1194. Il est cependant plus probable que le poète se soit occupé d'un prince contemporain, du dernier roi de Chypre, par exemple, qui fut Jean de Lusignan, 13e du nom, mort en 1458, sans laisser d'enfant mâle.

[4] Le roi d'Espagne dont Villon veut parler est sans doute Jean II, roi de Castille et de Léon, qui régna jusqu'en 1454.

[5] Var. des anc. éditions :

Le monde n'est qu'abusion.

Marot a mis « Ce monde » dans son édit.

[6] Terme de procédure, signifiant ici qu'on ne trouve pas à se pourvoir contre l'arrêt de la Mort.

Digitized by Google

Lancelot[1], le roy de Behaigne[2],
Où est-il? Où est son tayon[3]?...
Mais où est le preux Charlemaigne!

ENVOI.

Où est Guesclin[4], le bon Breton?
Où le comte Daulphin d'Auvergne[5],
Et le bon feu duc d'Alençon[6]?...
Mais où est le preux Charlemaigne!

[1] « Ladislas V, prince d'une rare bravoure, tué à la bataille de Varnes, le 11 novembre 1444, à la fleur de son âge. Il régnoit sur la Pologne, la Bohême et la Hongrie. » (*M. Prompsault.*) — Nous avouons que *Lancelot* ne ressemble pas trop à *Ladislas*.

[2] Pour *Bohême*. Il y a *Behaime* et *Bohaime* dans plus. anc. édit.

[3] Aïeul, du latin *atavus*. L'aïeul de Ladislas V était le roi Sigismond, qui régna 19 ans.

[4] Les anciennes édit. mettent *Claquin*, en se conformant à la vieille orthographe du nom de Bertrand du Guesclin. Ce connétable, dit *le bon Breton*, mort en 1380, est le héros d'une épopée romanesque, composée par un trouvère nommé Cuvelier, et publiée seulement depuis peu d'années dans la *Collect. des Documents inédits*.

[5] « Ce comte, dauphin d'Auvergne, est probablement un de ceux qui ont porté le nom de *Béraud*, et qui ont joui de ce comté depuis 1351 jusqu'en 1400 environ. » (*M. Prompsault.*) — Le dernier dauphin d'Auvergne, de la branche héréditaire, fut Béraud III, qui mourut en 1428, et dont la fille unique, Jeanne, épousa Louis de Bourbon, comte de Montpensier.

[6] Selon M. Prompsault, ce serait Jean Ier du nom, dit *le Sage*, duc d'Alençon, tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Nous sommes plutôt porté à croire que Villon a voulu parler de Jean II, qui n'étoit pas mort, mais qui avoit été condamné à la prison perpétuelle, en 1456, comme coupable du crime de trahison vis-à-vis du roi de France. Ce n'est qu'en 1460 que Louis XI lui accorda sa grâce.

Digitized by Google

BALLADE,

Mesme propos, en vieil langage françois.

Car où sont ly sainctz apostoles[1],
D'aulbes vestuz, d'amys[2] coeffez,
Qui ne sont ceincts fors que d'estoles[3],
Dont par le col prent ly mauffez[4],
De maltalent tout eschauffez[5]?

[1] Pour *apôtres*, évêques, du latin *apostoli*. — M. Prompsault a pensé que ces premiers vers de la ballade, en langage du XIIIe siècle, regardoient le pape, qu'on appeloit en effet *l'Apostoile*, et non les saints apôtres ou les évêques, leurs successeurs; il a donc adopté la leçon d'un manuscrit qui est conforme à celle de la plus ancienne édition :

Car où soit ly sainctz Apostoles...
Qui ne ceint fors sainctes estolles.

[2] Pour *amicts*, du latin *amictus*. Voy. ce mot dans le *Dictionnaire de Trevoux*, où sont cités quatre vers de Jean de Meung, que Villon auroit imités évidemment, en admettant toutefois que les vers attribués à l'auteur du *Roman de la Rose* ne soient pas plutôt une corruption de ceux de Villon ; au reste, on ne nous dit pas de quel ouvrage ils sont tirés.

[3] Var. des anciennes édit. :

Qui sont ceintz de sainctes estolles.

Nous avons préféré le vers que le *Dictionnaire de Trevoux* attribue à Clopinel.

[4] Le prêtre qui exorcisoit les *mauffez* ou possédés (il y a *malfaits* dans les vers attribués à Clopinel) leur mettoit son étole autour du cou et sur la tête. Au XIIIe siècle, on désignoit le diable sous le nom du *maufez*. — Var. de plus. édit. goth. :

Dont par le col sont emauffez.

[5] M. Prompsault traduit ce vers : « Tout brûlant de mal faire. » — *Maltalent*, de l'ital. *malo talento*, veut dire : mauvaise volonté, malice.

Digitized by Google

Aussi bien meurt filz que servans[1];
De ceste vie sont bouffez[2] :
Autant en emporte ly vens.

Voire où soit de Constantinobles
L'emperier aux poings dorez[3],
Ou de France ly roy tresnobles[4],
Sur tous autres roys decorez,
Qui, pour ly grand Dieux adorez,
Bastist[5] eglises et convens?
S'en son temps il fut honnorez,
Autant en emporte ly vens.

Où sont, de Vienne et de Grenobles[6],

[1] Var. de quelques édit. goth. :

Aussi bien meurt fils que marchans.

Var. des manuscrits et de la plus anc. édit. :

Aussi bien meurt que filz servans.

[2] Soufflés, évanouis. En ayant égard à la rime riche, que Villon n'abandonne jamais, nous avons laissé de côté la variante d'un manuscrit que M. Prompsault a préférée, mal à propos, et qui se trouve dans la plus ancienne édit. : *cy brassez*. Marot, dans son édit., a cru que ce vers devoit se rapporter à Villon lui-même. Il a donc mis :

De ceste vie suis bouffez.

[3] M. Prompsault explique ainsi ce vers : « L'empereur qui répand l'or à pleines mains », et il ajoute : « Voy. ce que le moine Glaber raconte de l'empereur Basile. (An 1024, liv. 4, ch. 1.) » Mais Villon fait allusion à ces tableaux d'orfévrerie qu'on apportoit d'Orient, et dans lesquels la tête seule étoit peinte, tandis que les mains étoient ciselées en métal, de même que les vêtements.

[4] M. Prompsault croit que Villon parle ici de saint Louis.

[5] Var. de quelques édit. : « Vestist. »

[6] M. Prompsault nous fait observer que le dauphin de Viennois résidoit à Grenoble, car il n'y avoit pas de *dauphin de Grenoble*. Mais il est possible que Villon n'ait pas

Digitized by Google

Ly Daulphin, ly preux, ly senez[1] ?
Où, de Dijon, Sallins et Dolles,
Ly sires et ly filz aisnez[2] ?
Où (autant de leurs gens prenez[3])
Heraulx, trompettes, poursuyvans[4] ?
Ont-ilz bien bouté soubz le nez[5] ?...
Autant en emporte ly vens.

ENVOI.

Princes à mort sont destinez[6],
Comme les plus pauvres vivans;
S'ils en sont coursez[7] ou tennez[8],
Autant en emporte ly vens.

songé aux dauphins de la maison de France, et qu'il ait donné le nom de *dauphins* à des seigneurs de la maison de Viennois. On est d'autant mieux porté à le croire, qu'il parle ensuite des sires de Dijon, de Salins et de Dole.

[1] Le vieux, du latin *senex*.

[2] Variante de plus. édit. anc. :

Le pere et le filz aisnez.

On pourroit rétablir l'orthographe que Villon avoit peut-être supposée, pour que son vers ne fût pas faux :

Ly peres et ly fils aisnez.

Il y a dans un manuscrit :

Ly sires, fils le plus esnez.

[3] Toutes les édit. portent *privez*, ce qui est certainement une mauvaise leçon, que nous avons essayé de corriger en nous guidant d'après la rime.

[4] Poursuivants d'armes ; c'étoit un des premiers grades de la chevalerie.

[5] C'est-à-dire : Ils ont bien bu ou sonné de la trompette.

[6] Var. de plus. édit. anc. :

Princes sont à mort destinez.

[7] Pour *courroucés*, par ellipse.

[8] Ennuyés, tracassés, comme la peau qu'on tanne. Cette expression s'emploie encore dans le langage familier.

Digitized by Google

XLII.

Puys que papes, roys, filz de roys,
Et conceuz en ventres de roynes,
Sont enseveliz, mortz et froidz,
En aultruy mains passent les resnes[1];
Moy, pauvre mercerot de Renes[2],
Mourray-je pas? Ouy, se Dieu plaist[3];
Mais que j'aye faict mes estrenes[4],
Honneste mort ne me desplaist.

XLIII.

Ce monde n'est perpetuel,
Quoy que pense riche pillart[5];
Tous sommes soubz le coup mortel[6].

[1] C'est-à-dire, selon M. Prompsault, qui a préféré la leçon de *règnes* au lieu de *resnes* : « Que l'autorité passe en d'autres mains. »

[2] M. le Duchat met dans une note : « Il étoit de ces petits mercerots dont la ville de Rennes abonde. » Mais Villon entend par là qu'il étoit gueux comme un *mercier* ou *mercerot*, ou *mercelot* normand. — Voy., dans la *Vie généreuse des mattois*, *gueux*, *bohémiens et cagots*, par Pechon de Ruby, la part que les merciers ou porte-balles ont eue à la formation du royaume argotique et de son jargon.

[3] S'il plaît à Dieu.

[4] C'est-à-dire : Pourvu que j'aie eu quelque bon temps. Villon, qui se dit mercerot de Rennes, se compare à un marchand qui désire étrenner avant de fermer boutique.

[5] On pourroit préférer *paillart*, que portent quelques édit. anc., si ce mot ne se trouvait plus bas dans le même huitain.

[6] Nous avons cru pouvoir corriger ainsi ce vers, qui nous a paru corrompu dans les anc. édit., où on lit :

Nous sommes soubz coutel mortel,

ou bien « soubz mortel coutel. »

Digitized by Google

Ce confort prent pauvre vieillart[1],
Lequel d'estre plaisant raillart
Eut le bruyt, lorsque jeune estoit;
Qu'on[2] tiendroit à fol et paillart,
Se, vieil, à railler se mettoit[3].

XLIV.

Or luy convient-il mendier,
Car à ce force le contraint[4].
Regrette huy sa mort, et hier[5]
Tristesse son cueur si estrainct :
Souvent, se n'estoit Dieu, qu'il crainct[6],
Il feroit un horrible faict.
Si advient qu'en ce Dieu enfrainct,
Et que luy-mesmes se deffaict.

XLV.

Car, s'en jeunesse il fut plaisant,

[1] « Icy dit Villon que l'homme vieil et pauvre se conforte en sa fin. » Cette note de Marot a paru fautive à M. Prompsault, qui donne un sens différent à ce vers, qu'il entend et corrige mal, à notre avis :

Ce confort prens, pauvre vieillart.

[2] Marot a mis dans son édit. : *On*.

[3] Var. de quelques édit. anc. :

Se vieillart railler se mettoit.

[4] Var. d'un ms. et de l'édit. de Marot :

Car à ce faire le contrainct.

[5] Ce vers, dans les anciennes éditions, présente un sens moins net :

Requiert huy sa mort, et hier...

Nous avons adopté la variante d'un ms.

[6] Var. d'un ms. :

Et souvent, n'estoit Dieu qu'il craint.

Digitized by Google

Ores[1] plus rien ne dit qui plaise.
Tousjours vieil synge est desplaisant :
Moue ne faict qui ne desplaise[2].
S'il se taist, affin qu'il complaise,
Il est tenu pour fol recreu[3] ;
S'il parle, on luy dit qu'il se taise,
Et qu'en son prunier n'a pas creu[4].

XLVI.

Aussi, ces pauvres femmelettes,
Qui vieilles sont et n'ont de quoy,
Quand voyent jeunes pucellettes
En admenez et en requoy[5],

[1] A présent.
[2] Var. d'un ms. :

Moue ne faict, qu'il ne desplaise.

Marot a mis *chose* au lieu de *moue*.
Rabelais fait allusion à ce vers, devenu proverbial, lorsqu'il dit (*Pantagr.*, liv. 3e, prol.) : « Oncques vieil singe ne fist belle moue. »
[3] Fatigué.
[4] Cette expression proverbiale nous paroît signifier qu'il ne parle pas de son *crû*, qu'il répète les paroles des autres sans les comprendre.
[5] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Prenant leur plaisir à l'écart avec des jeunes garçons. » Mais y il a plusieurs variantes qui prouvent que ce passage étoit fort obscur, et que les éditeurs ont cherché à l'éclaircir. Voici ces variantes, d'après les mss. et les édit. anciennes :

Emprunter elles à requoy.
(*Marot.*)
Endemenées et à requoy.
(*Ms.*)
Estre en aise et en requoy.
(1re *édit.*)
En admenez et en arquoy.
(*Edit. goth.*)

Digitized by Google

Lors demandent à Dieu pourquoy
Si tost nasquirent, n'à quel droit?
Nostre Seigneur s'en taist tout coy[1],
Car, au tanser, il le perdroit[2].

LES REGRETS

DE LA BELLE HEAULMIÈRE

Jà parvenue à vieillesse[3].

Advis m'est[4] que j'oy regretter
La belle qui fut heaulmière[5];
Soy jeune fille souhaitter
Et parler en ceste manière :
« Ha! vieillesse felonne et fière,
Pourquoy m'as si tost abatue?

Nous croyons qu'il faut lire :

En demenez et à requoy.

C'est-à-dire : « en train d'amour et en doux loisirs ».

[1] Les anciennes éditions donnent ce vers autrement:

Tout le monde s'en taist tout quoy.

[2] Marot a mis : « On le perdroit. »

[3] Un ancien éditeur ajoute au titre de cette pièce de poésie, qui est une triple ballade :

« Comment Villon voit, à son advis, la belle Heaulmière en soy complaignant.»

On trouve des plaintes semblables à celles-ci, dans le Roman de la Rose, vers 13,526 et suiv.

[4] Il me semble.

[5] Faiseuse ou porteuse de heaumes, armure de tête surmontée d'un cimier. Sous ce nom, Villon parle d'une prostituée, et fait allusion à sa coiffure élevée, appelée *heaulme* ou *hennin*, que portoient les filles publiques, et qui rappeloit la mitre des courtisanes romaines.

Digitized by Google

Qui me tient que je ne me fière,
Et qu'à ce coup je ne me tue[1] ?

» Tollu[2] m'as la haulte franchise[3]
Que beauté m'avoit ordonné
Sur clercz, marchans et gens d'Eglise :
Car alors n'estoit homme né
Qui tout le sien ne m'eust donné,
Quoy qu'il en soit des repentailles[4],
Mais que[5] luy eusse abandonné
Ce que reffusent truandailles[6].

» A maint homme l'ay reffusé[7],
Qui n'estoit à moy grand' saigesse,

[1] Var. de plus. édit. anc. :

Qui me tient, Qui? que ne me fiere,
Et que, à ce coup, ne me tue

[2] Enlevé, ôté, du latin *tollere*.

[3] Toute puissance, haute domination. On comprend que c'est la belle Heaulmière qui continue de se plaindre. Pour éviter toute amphibologie, un ancien éditeur a mis cette note en tête de la strophe : « La vieille regrettant le temps de sa jeunesse. »

[4] Il y a une bonne variante dans un manuscrit :

Quoy qu'il en fist des repentailles.

M. Prompsault a mis : « Quoy qu'il en fust », et plus. édit. modernes portent *represailles*.

[5] C'est-à-dire : Pourvu que.

[6] « Filles et femmes qui ne font plaisir à personne », dit Le Duchat. Les *truandailles* sont des gens de la lie du peuple qui refusaient de prendre gratis ce que la belle Heaulmière aurait pû vendre si cher dans sa jeunesse. Remarquons, en passant, que ces amours là laissaient parfois des *repentailles*. »

[7] « Ce huitain et le suivant, dit M. Prompsault, ne font que reproduire avec plus de concision les idées qu'on trouve répandues dans 30 ou 35 vers du Roman de la Rose, vers 15,258 et suiv. »

Digitized by Google

Pour l'amour d'ung garson rusé,
Auquel j'en feiz grande largesse.
A qui que je feisse finesse[1],
Par m'ame, je l'amoye bien[2]!
Or ne me faisoit que rudesse,
Et ne m'amoyt que pour le mien[3].

» Jà[4] ne me sceut tant detrayner[5],
Fouller aux piedz, que ne l'aymasse,
Et m'eust-il faict les rains trayner[6],

[1] Les anciennes éditions intervertissent l'ordre des quatre derniers vers de cette strophe, que M. Prompsault a rétablis d'après un ms. Voici comment ils avoient été imprimés auparavant :

Or ne me faisoit que rudesse,
Et, par m'ame ! je l'amoys bien :
Et à qui que feisse finesse,
Il ne m'aymoit que pour le mien.

Un ancien éditeur a cru devoir mettre *finesse* au lieu de *caresse*, pour éviter tout mal-entendu. Il s'agit, en effet, de tous les hommes que la belle Heaulmière recevoit chez elle, et qu'elle exploitoit à son profit, sans les aimer. Le rôle des amants des filles publiques n'a pas changé depuis quatre siècles. Voy. le traité *De la Prostitution dans la ville de Paris*, par Parent Duchatelet.

[2] On pourroit croire que Villon, en faisant dire à la belle Heaulmière : *Je l'amoye bien*, au lieu de : *Je l'aymois bien*, a voulu rendre le patois de cette fille publique, qui étoit sans doute normande. Ordinairement Villon dit *aymer* et non *amer*.

[3] C'est-à-dire : Pour mon argent.

[4] Le meilleur manuscrit porte *Si*, et une édit. goth. porte *On*, au lieu de *Jà*.

[5] Maltraiter. Nous ne serions pas éloigné d'écrire *destrenner*, dans le sens de « porter malheur. »

[6] Charrier des fagots, et non pas, comme l'ont expliqué les commentateurs : « Et m'eût-il écorché les reins en me traînant par terre. » Le plus grand effort d'amour que pouvoit faire une fille publique, lâche et fainéante,

Digitized by Google

Si me disoit que le baisasse[1]
Et que tous mes maux oubliasse;
Le glouton, de mal entaché,
M'embrassoit... J'en suis bien plus grasse!
Que m'en reste-il? Honte et peché.

» Or il est mort, passé trente ans,
Et je remains[2] vieille et chenue.
Quand je pense, las! au bon temps[3];
Quelle fus, quelle devenue[4];
Quand me regarde toute nue,
Et je me voy si très-changée,
Pauvre, seiche, maigre, menue,
Je suis presque toute enragée.

» Qu'est devenu ce front poly,
Ces cheveulx blonds, sourcilz voultyz[5],
Grand entr'œil[6], le regard joly[7],

c'étoit de porter un lourd fardeau. D'ailleurs, il n'est pas possible de confondre *rains* avec *reins*.

[1] Var. des édit. goth. :

S'il m'eust dit que je le baisasse,
Que tous mes maulx j'en oubliasse.

[2] Reste, demeure, du latin *remanere*.

[3] Ce vers et les suivants sont un peu différents dans les anciennes éditions :

Quand je pense là au bon temps,
Et me regarde toute nue,
Nulle ne suis-je devenue,
Et je me vois ainsi changée!

[4] Marot a refait ce vers :

Quelle fus et suis devenue!

[5] Pour *voûtés*, arqués.

[6] C'est-à-dire : « l'œil bien ouvert », plutôt que : « les yeux bien éloignés l'un de l'autre. »

[7] Var. des anc. édit. :

Le corps et le regard joly.

Digitized by Google

Dont prenoye les plus subtilz ;
Ce beau nez droit, grand ne petiz[1] ;
Ces petites joinctes oreilles[2],
Menton fourchu, cler vis traictis[3],
Et ces belles lèvres vermeilles?

» Ces gentes espaules menues,
Ces bras longs et ces mains tretisses[4];
Petitz tetins, hanches charnues,
Eslevées, propres, faictisses[5],
A tenir amoureuses lysses;
Ces larges reins, ce sadinet[6],
Assis sur grosses fermes cuysses,
Dedans son joly jardinet[7]?

» Le front ridé, les cheveulx gris,
Les sourcilz cheuz, les yeulx estainctz,
Qui faisoient regars et ris,

[1] Var. des édit. de Marot :

Le beau nez, ne grant ne petiz.

[2] Var. de quelq. édit. goth. :

Les petites gentes oreilles.

[3] Frais visage attrayant.

[4] Mignonnes. Les anc. édit. écrivent *traictises*.

[5] Bien faites.

[6] La nature de la femme, et plus particulièrement la partie extérieure et proéminente qu'on désigne sous le nom de *mons Veneris*. *Sade* signifioit *agréable*, *gentil*, d'où son composé *sadinet*. Il faut pourtant remarquer que, dans la langue celtique, *sad* voulait dire *fossé*, *cavea*. Voy. Ducange.

[7] Ce passage prouve que l'usage de *tondre* le poil des parties naturelles n'étoit pas encore établi généralement à cette époque. Ce fut sans doute une mesure de précaution hygiénique, qui fit adopter ce singulier usage, quand la maladie vénérienne devint presque endémique

Digitized by Google

Dont maintz marchans[1] furent attaincts;
Nez courbé, de beaulté loingtains;
Oreilles pendans et moussues[2];
Le vis[3] pally, mort et destaincts;
Menton foncé, lèvres peaussues[4] :

» C'est d'humaine beauté l'yssues!
Les bras courts et les mains contraictes[5],
Les espaulles toutes bossues;
Mammelles, quoy! toutes retraictes[6];
Telles les hanches que les tettes.
Du sadinet, fy! Quant des cuysses,
Cuysses ne sont plus, mais cuyssettes
Grivelées[7] comme saulcisses.

» Ainsi le bon temps regretons
Entre nous, pauvres vieilles sottes,
Assises bas, à croppetons[8],

en France. Clément Marot, dans son épigramme contre les barbiers, les envoie

Tondre maujoinct et raser priapus.

[1] Les édit. goth. portent *meschans*.

[2] Var. des édit. goth :

Oreilles pendentes, moussues.

[3] Pour *visage*.

[4] « Qui ne sont plus que peaulx », dit Marot. Plus. édit. goth. donnent ce vers autrement :

Menton fourcheu, levres fendues.

[5] Var. des édit. goth. « contraintes ».

[6] Var. des édit. goth. « restraintes ».

[7] Ridées ou plutôt marquetées, mouchetées comme grives.

[8] Il y a dans les édit. goth. : *à croupetons*. Cette expression est encore employée dans le langage familier, pour signifier « assis sur les talons ».

Digitized by Google

Tout en ung tas comme pelottes;
A petit feu de chenevottes[1],
Tost allumées, tost estainctes.
Et jadis fusmes si mignottes!...
Ainsi en prend[2] à maintz et maintes.

DOCTRINE DE LA BELLE HEAULMIÈRE[3]

AUX FILLES DE JOIE.

» Or y pensez, belle Gantière[4],
Qui m'escolière souliez estre[5],
Et vous, Blanche la Savatière,
Or est-il temps de vous congnoistre.
Prenez à dextre et à senestre[6];
N'espargnez homme, je vous prie :
Car vieilles n'ont ne cours ny estre[7],
Ne que[8] monnoye qu'on descrie.

» Et vous, la gente Saulcissière,

[1] La plus anc. édit. et d'autres portent « chanevottes ».
[2] Peut-être faut-il lire : « Ainsi en pend ».
[3] Ce mot signifie, au propre, une marchande de heaulmes ou casques, mais nous avons dit plus haut que Villon donne ce nom à une fille de joie, à cause de la coiffure haute ou mitre qu'elle portoit: car Sauval nous apprend que les femmes publiques ou *communes* avoient alors des livrées ou des *enseignes* qui les faisoient reconnoître. Voy. l'*Histoire de la Prostitution*, par P. Dufour.
[4] On pourroit préférer la leçon des ms. qui portent « gaultière », fille de joie.
[5] C'est-à-dire : Qui aviez coutume d'être mon écolière.
[6] A droite et à gauche, *ad dextram et sinistram.*
[7] Etat, existence.
[8] Non plus que, pas plus que.

Digitized by Google

Qui de dancer estes adextre;
Guillemette la Tapissière,
Ne mesprenez vers vostre maistre[1];
Tous vous fauldra clorre fenestre[2],
Quand deviendrez vieille, flestrie;
Plus ne servirez qu'un viel prebstre,
Ne que monnoye qu'on descrie.

» Jehanneton la Chaperonnière,
Gardez qu'amy[3] ne vous empestre;
Katherine l'Esperonnière[4],
N'envoyez plus les hommes paistre :
Car qui belle n'est, ne perpetre[5]
Leur bonne grace[6], mais leur rie[7].
Laidde vieillesse amour n'impetre[8],
Ne que monnoye qu'on descrie.

ENVOI.

» Filles[9], veuillez vous entremettre
D'escouter pourquoy pleure et crie :

[1] M. Prompsault explique ainsi ce vers : « Ne vous rendez pas coupables envers l'Amour, qui est votre maître; profitez de votre jeunesse. »

[2] C'est-à-dire : Fermer boutique. On lit dans plus. édit. goth. :

Tous vous fauldra clorre vostre aistre.

[3] Il y a *anuy* dans plus édit. goth. On pourrait lire : « Ennuy »

[4] Les anc. édit. mettent *belle Bouchière*.

[5] N'acquiert, ne fait, ne commet, du latin *perpetrare*. Il y a dans plus. édit. goth. : « Ne peult estre. »

[6] Les mss. et plus. édit. anc., y compris celle de Marot, mettent ici *male grace*, mais c'est une faute de copiste.

[7] Pour *moquerie*.

[8] Var. de quelq. édit. goth.: « n'empestre. »

[9] Cette ballade prouve, comme l'a remarqué l'auteur de

Digitized by Google

C'est que ne puys remède y mettre[1],
Ne que monnoye qu'on descrie. »

XLVII.

Ceste leçon icy leur baille,
La belle et bonne de jadis;
Bien dit ou mal, vaille que vaille,
Enregistrer j'ay faict ces ditz[2]
Par mon clerc Fremin, l'estourdys,
Aussi rassis comme puys[3] estre...
S'il me desment, je le mauldys :
Selon le clerc est deu le maistre.

XLVIII.

Si aperçoy le grand danger
Là où l'homme amoureux se boute...
Hé! qui me vouldroit laidanger[4]

l'*Histoire de la Prostitution*, que les femmes de mauvaise vie se recrutoient alors parmi les *méchaniques*, ou les ouvrières de métier, qui vivoient de la débauche autant que de leur travail.

[1] Nous avons laissé de côté la leçon que M. Prompsault a préférée :

Pour ce que je ne me puys mettre.

On trouve dans une édit. goth. une variante qui a un sens érotique :

Pour ce que je ne le puys mettre.

[2] Variante des édit. goth. :

En grans regretz j'ay faict ces dictz.

[3] Quelques édit. mettent *pense* au lieu de *puys*.

[4] Blâmer ou railler. L'étymologie de ce verbe n'est pas, comme le disent les glossaires, un mot breton qui signifie *boue*, mais tout simplement le mot *laid*, qui se prenoit dans le sens d'*injure* ou de *raillerie*.

Digitized by Google

De ce mot, en disant : « Escoute !
Se d'aymer t'estrange et reboute[1]
Le barat[2] de celles nommées,
Tu fais une bien folle doubte[3],
Car ce sont femmes diffamées.

XLIX.

» S'elles n'ayment que pour argent,
On ne les ayme que pour l'heure.
Rondement ayment toute gent,
Et rient lorsque bourse pleure.
De celles-cy, on en recœuvre[4] ;
Mais, en femmes d'honneur et nom,
Franc homme, se Dieu me sequeure[5],
Se doit employer ; ailleurs, non[6]. »

L.

Je prens qu'aucun dye cecy[7],

[1] Variante de quelques édit. anciennes :

Si d'amer estrange et reboute.

[2] Tromperie, de l'ital. *barato*.

[3] Voici le sens des trois vers précédents, qui sont assez obscurs : « Si la friponnerie des femmes ci-dessus nommées t'éloigne et te dégoûte d'aimer, tu fais preuve d'une bien folle défiance. » On trouve dans une seule édit. goth. ce vers qui offre un sens tout différent :

Tu sçais bien qu'une folle doubte.

[4] Pour *recouvre*.

[5] Pour *secoure*.

[6] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Mais un honnête homme (ce que je dis est vrai, comme je veux que Dieu me soit en aide) doit s'attacher à des femmes honorables et bien nées. »

[7] Var. de plus. édit. goth. :

Je prens qu'aucuns dient cecy,
Si m'en contentent-ils en rien.

Digitized by Google

Si ne me contente-il en rien[1].
En effect, je concludz ainsy,
Et sy le cuyde[2] entendre bien,
Qu'on doit aymer en lieu de bien.
Asçavoir-mon[3] se ces fillettes,
Qu'en parolles tout le jour tien,
Ne furent pas femmes honnestes?

LI.

Honnestes, si furent vrayement,
Sans avoir reproches ne blasmes.
S'il est vray que, au commencement,
Une chascune de ces femmes
Lors prindrent, ains qu'eussent diffames[4],
L'une ung clerc, ung lay[5], l'autre ung moine,
Pour estaindre d'amours les flammes,
Plus chauldes que feu-sainct-Antoine[6].

[1] C'est-à-dire : « Ce langage ne me contente pas du tout. » Plus. édit. goth. nous donnent cette variante :

S'il ne m'en compète-il en rien.

[2] Var. d'une anc. édit. : « Et je le cuyde. »
[3] C'est à savoir si...
[4] Var. de l'édit. de Marot :

Prindrent, avant qu'eussent diffames.

[5] Pour *laïc*.
[6] « Maladie erysipéleuse, qui devint épidémique dans le XIIIe siècle et fit beaucoup de ravage. La partie du corps qui en étoit atteinte devenoit noire et sèche, comme si on l'avoit brûlée. L'ordre de saint Antoine, en Dauphiné, ayant été institué pour donner des soins à ces sortes de malades, ce mal prit, dès lors, le nom de *feu-saint-Antoine*. Il est aussi connu sous le nom de *feu sacré*, *feu d'enfer*, *mal des ardents*, etc. » (*Prompsault.*)

Cette vilaine maladie, que plusieurs savants ont considérée comme une épidémie du mal vénérien, n'existoit plus guère, avec ses caractères primitifs, du temps de Vil-

Digitized by Google

LII.

Or firent, selon le decret[1],
Leurs amys, et bien y appert[2];
Elles aymoient en lieu secret,
Car autre qu'eulx n'y avoit part.
Toutesfois, ceste amour se part[3] :
Car celle qui n'en avoit qu'un
D'icelluy s'eslongne et despart,
Et ayme myeulx aymer chascun.

LIII.

Qui les meut à ce? J'imagine[4],
Sans l'honneur[5] des dames blasmer,
Que c'est nature feminine,
Qui tout vivement veult aymer[6].
Autre chose n'y fault rymer[7];
Fors qu'on dit, à Reims et à Troyes,

lon; mais on la craignoit toujours, et on la citoit proverbialement dans les jurons, ainsi qu'on le voit dans le *Gargantua* et le *Pantagruel*.

[1] Marot a mis *ce decret*, ce qui donne un sens différent, car *selon le decret* signifieroit « selon la loi. » M. Prompsault a traduit cette locution : « Ainsi que l'amour l'exige. »

[2] « Prononcez *appart*, à la parisienne », dit Marot.

[3] Pour *perd*, que l'on prononçoit *pard*, à la parisienne, comme dit Marot. On pourroit lire aussi : « s'espard. »

[4] Var. de quelques édit goth. :

Qui s'esmeut à ce, ymagine.

[5] Il y a *l'amour* dans les mss.

[6] Var. des édit. de Cl. Marot :

Que tous vivans veulent aymer.

[7] C'est-à-dire : Il ne fault pas en chercher d'autre raison. — Edit. goth. : « ne faut aymer. »

Digitized by Google

Voire à l'Isle et à Sainct-Omer,
Que six ouvriers font plus que troys.

LIV.

Or ont, les folz amans, le bond,
Et les dames, prins la vollée[1];
C'est le droit loyer qu'amours ont;
Toute foy y est violée,
Quelque doulx baiser, n'acollée[2].
De chiens, d'oyseaulx, d'armes, d'amours,
Chascun le dit à la vollée :
« Pour ung plaisir, mille doulours. »

DOUBLE BALLADE[3]

CONTINUANT LE PREMIER PROPOS.

Pour ce, aymez tant que vouldrez,
Suyvez assemblées et festes,
En la fin jà mieulx n'en vauldrez,
Et sy n'y romprez que vos testes :
Folles amours font les gens bestes :
Salmon en idolatrya[4];

[1] « Il arrive de là que les amants trop crédules ont le bond de la balle, c'est-à-dire le pire de l'amour, tandis que les dames ont la volée, c'est-à-dire le plus agréable. » (*M. Prompsault.*)

[2] C'est-à-dire : Quelque doux que soient les baisers et les embrassements. Au lieu de *quelque doulx,* qu'on trouve dans les mss. et les anc. édit., M. Prompsault avait mis « quelqu'est doulx », en croyant corriger une faute de copiste.

[3] Plusieurs anc. édit. portent *Triple ballade.*

[4] C'est-à-dire : Salomon en devint idolâtre, tomba

Digitized by Google

Samson en perdit ses lunettes[1]...
Bien heureux est qui rien n'y a!

Orpheus, le doux menestrier[2],
Jouant de flustes et musettes,
En fut en dangier du meurtrier
Chien Cerberus à quatre testes[3];
Et Narcissus, le bel honnestes[4],
En ung profond puys se noya,
Pour l'amour de ses amourettes[5]...
Bien heureux est qui rien n'y a!

Sardana[6], le preux chevalier,

dans l'idolâtrie. Plus. édit. anc. ont altéré ce vers pour y pouvoir rétablir le nom de *Salomon*, que Villon avoit écrit *Salmon*, par une ellipse très fréquente dans les poètes du XIVe siècle. Voici comment le vers a été refait, sans égard pour la rime :

Salomon en idolastra.

[1] C'est-à-dire *ses yeux*. Dalila, maîtresse de Samson, le livra aux Philistins, qui l'aveuglèrent.

[2] « C'est-à-dire : Le musicien habile. C'est la première fois que j'entends parler de la flûte et de la musette d'Orphée. La mythologie et l'histoire sont assez maltraitées dans les poésies de Villon. » (*M. Prompsault.*)

[3] Orphée, qui descendit aux Enfers pour y chercher Eurydice, endormit Cerbère et toucha le cœur de l'inflexible Minos.

Var. de plus. édit. goth. :

Bon chien Cerberus à trois testes.

[4] Les manuscrits portent *ly beaulx honnestes*, qui rappelle certainement l'ancienne qualification de Narcissus, dans quelque vieux poète gaulois. Le beau Narcisse se noya dans une fontaine où il avoit vu se refléter son image, dont il étoit épris.

[5] Nous croyons qu'il faut lire :

Pour la mort de ses amourettes.

[6] « M. le Duchat pense que c'est Sardanapale, à qui

Digitized by Google

Qui conquist le regne[1] de Crètes,
En voult devenir moulier[2]
Et filer entre pucellettes[3];
David ly roy, saige prophètes,
Craincte de Dieu en oublya,
Voyant laver cuisses bien faictes[4]...
Bien heureux est qui rien n'y a!

Ammon[5] en voult deshonnorer,
Feignant de manger tartelettes[6],

Villon attribue faussement la conquête du royaume de Crète. C'est aussi l'avis de Ménage. (Notes mss. sur une édit. de Galiot du Pré.) J'aimerois autant croire qu'il a voulu parler du fameux Saladin, dont il défigure le nom, et à qui il attribue la conquête de Crète et la mollesse efféminée de Sardanapale. » (*Prompsault*)

Nous ne savons pas davantage quel est ce *Sardana*, que Cl. Marot appelle *Sardina*, et que nous avons vainement cherché dans la généalogie des héros de roman. Au reste, l'histoire de ce chevalier ressemble à celle d'Achille, qui se cacha en habits de femme à la cour de Scyros, pour ne point aller à la guerre de Troie et pour rester auprès de sa maîtresse Déidamie, fille du roi Lycomède.

[1] Royaume, du latin *regnum*.

[2] Femme, du latin *mulier*. L'édit. de Marot porte *molier*.

[3] Ces deux vers sont différents dans les édit. anciennes :

En la fin lui convint filer,
Et le firent les pucellettes.

[4] Le roi David devint amoureux de Bethsabé, femme d'Urie, en la voyant au bain.

[5] Ammon, fils de David, s'étant épris d'un amour criminel pour sa sœur Thamar, feignit d'être malade, et pria sa sœur de venir lui préparer elle-même des pâtisseries. Lorsqu'il se trouva seul avec elle, il la déshonora.

[6] Variante de plusieurs édit. anciennes :

Faignant manger des tartelettes.

Digitized by Google

Sa sœur Thamar, et deflorer,
Qui fut[1] incestes deshonnestes;
Herodes (pas ne sont sornettes)
Sainct Jean-Baptiste en decolla[2],
Pour dances, saultz et chansonnettes...
Bien heureux est qui rien n'y a!

De moy pauvre je veuil parler;
J'en fuz batu, comme à ru telles[3];
Tout nud, jà ne le quiers celer[4].
Qui me feit mascher ces groiselles,
Fors Katherine de Vauselles?
Noé le tiers est, qui fut là[5].
Mitaines à ces nopces telles[6]...
Bien heureux est qui rien n'y a!

[1] Les édit. anciennes portent *faict* ou *fist*.

[2] Le roi des Juifs Hérode fit couper la tête de saint Jean-Baptiste, sur la demande de la danseuse Hérodiade.

[3] Il y a dans quelques édit gothiques : « *à rontoilles* », c'est-à-dire comme pour rompre toiles. M. Prompsault, en adoptant le texte de la première édition, a traduit ainsi ce vers : « A cause de mes amours, je fus battu comme la toile au ruisseau. » *Ru*, du latin *rivus*, signifie un petit ruisseau; *telles*, pour *toiles*, indique l'étymologie *telæ* ou *texelæ*.

[4] Variante de quelques édit. anc. : « je ne le puys celer. »

[5] Un seul manuscrit donne une leçon qui nous paroît plus intelligible :

Noë le tiers ot, qui fut là.

Marot n'avoit pas éclairci ce passage en mettant :

Et Noë le tiers qui fut là.

Nous croyons que Villon a voulu dire qu'un de ses compagnons, Noë ou Noel, qui se trouvait là, reçut le *tiers* des coups qui lui étoient destinés.

[6] M. Prompsault explique ainsi ce vers : « Retirons-nous de ces noces-là. » Mais Villon a dit seulement : « Ce

Digitized by Google

Mais que ce jeune bachelier[1]
Laissast ces jeunes bachelettes;
Non, et, le deust-on vif brusler[2],
Comme ung chevaucheur d'escovettes[3],
Plus doulces luy sont que civettes[4];
Mais toutesfoys fol s'y fia :
Soient blanches, soient brunettes,
Bien heureux est qui rien n'y a!

LV.

Si celle que jadis servoye
De si bon cueur et loyaument,
Dont tant de maulx et griefz j'avoye,
Et souffroye tant de torment;
Se dit m'eust, au commencement,
Sa voulenté (mais nenny, las!),
J'eusse mys peine, seurement[5],
De moy retraire de ses laqs.

sont des noces où l'on fait bon usage de mitaines. » En effet, le Duchat, dans ses notes sur Rabelais, nous apprend que, quand une noce bourgeoise se séparoit, les conviés mettoient leurs mitaines et se frappoient les uns les autres, en se disant : « *Des noces vous souviengne.* » Voy., dans le *Pantagruel*, liv. IV, ch. 12, les souvenirs de noce du seigneur de Basché.

[1] Villon entend parler de tout jeune homme qui est dans l'âge des passions. On pourroit cependant, d'après le sens grammatical, supposer que *ce bachelier* n'est autre que Noë ou Noël, qui fut battu ou qui battit Villon en présence de Catherine.

[2] Var. d'un ms. :

Non, deust-on tout vif le brusler.

[3] Sorcier qui chevauche un balai pour se rendre au sabbat. *Escovette* ou *escouvette*, ou *escouve*, du latin *scopa*.

[4] Une anc. édit. porte « finettes », espèce d'étoffe de laine très souple et très unie.

[5] Var. d'un ms. : « aucunement. »

Digitized by Google

LVI.

Quoy que je luy voulsisse dire,
Elle estoit preste d'escouter,
Sans m'accorder ne contredire;
Qui plus est, souffroit m'acouter,
Joignant elle, près s'accouter[1];
Et ainsi m'alloit amusant[2],
Et me souffroit tout racompter,
Mais ce n'estoit qu'en m'abusant.

LVII.

Abusé m'a, et faict entendre,
Tousjours d'ung, que ce fust[3] ung aultre;
De farine, que ce fust cendre;
D'ung mortier, ung chapeau de feautre[4];
De viel machefer, que fust peaultre[5];

[1] M. Prompsault paraphrase ainsi ce vers et le précédent : « Bien plus, elle me permettoit de m'asseoir à côté d'elle, disposée de son côté à s'asseoir auprès de moi. » *Acouter*, qui se prenoit alors indifféremment pour *écouter*, signifie : s'établir, se mettre à son aise, dans la position d'un homme qui se prépare à faire une longue séance. *S'accouter*, qui peut être une corruption de *s'accouder*, nous semble devoir être expliqué par *s'accoster*, se rapprocher.

[2] Var. d'une ancienne édit. : « obmusant. »

[3] Var. de quelques édit. goth. : *c'estoit*, qui remplace partout *ce fust*, répété dans cette strophe.

[4] Pour *feutre*. La rime autorisoit ces changements de mots, d'après les assonnances des différents patois qui avoient envahi la langue.

[5] Etain fin, selon M. Prompsault; espèce de fard, selon Le Duchat. Laurière a cru que *peaultre* étoit là pour *poultre* ou *poutre*, jeune jument. Nous pensons plutôt qu'il s'agit d'une espèce de blé noir, que les anciens nommoient *alica*, et qui s'appeloit *zea* au moyen âge : ce blé ou *peaultre*, avec lequel on faisoit de la fromentée, ressembloit à du mâchefer rouillé.

Digitized by Google

D'ambesas[1], que ce fussent ternes...
Tousjours trompeur aultruy engeaultre[2],
Et vend vessies pour lanternes.

LVIII.

Du ciel, ung poille d'arain[3];
Des nues, une peau de veau;
Du matin, qu'estoit le serain[4];
D'un trongnon de chou, ung naveau[5];
D'orde cervoise, vin nouveau;
D'une tour[6], ung molin à vent;
Et d'une hart[7], ung escheveau;
D'un gras abbé, ung poursuyvant[8].

LIX.

Ainsi m'ont amours abusé,
Et pourmené de l'uys au pesle[9].
Je croy qu'homme n'est si rusé,

[1] Plusieurs édit. portent : *d'embesars*; d'autres, *de busars*; mais il faut lire *ambesas*, qui se dit encore au jeu de tric trac, pour *double as*.

[2] Enjole, englue. Ce verbe énergique n'a été recueilli dans aucun dictionnaire.

[3] Il y a *paesle d'arain* dans l'édit. de Marot, et *poisle d'arain* ou *d'arrain* dans d'autres édit. plus anciennes. Ce mot *poêle* n'est plus employé dans le sens de *tenture* que dans certaines acceptions; il a changé de genre et est devenu masculin.

[4] Soir, du latin *serus*.

[5] Pour *navet*.

[6] Les édit. goth. et les mss. mettent *truye* au lieu de *tour*.

[7] Cl. Marot a changé très mal à propos *hart* en *haie*.

[8] Poursuivant d'armes, aspirant à la chevalerie.

[9] De la porte au *poile* ou poêle, expression proverbiale qui signifie : du froid au chaud. Plusieurs édit. anc. écrivent ce vers, comme si le mot *huys* formoit deux syllabes :

Et pourmené d'huys en pesle.

Digitized by Google

Fust fin comme argent de crepelle[1],
Qui n'y laissast linge et drapelle;
Mais qu'il fust ainsi manyé[2],
Comme moy, qui partout m'appelle :
L'Amant remys[3] *et renyé.*

LX.

Je renye Amours et despite[4];
Je deffie à feu et à sang.
Mort par elles me precipite,
Et ne leur en chault pas d'ung blanc[5].
Ma vielle ay mys soubz le banc;
Amans je ne suyvray jamais;
Se jadis je fuz de leur ranc,
Je declaire que n'en suys mais[6].

LXI.

Car j'ay mys le plumail au vent[7] :

[1] Pour *coupelle;* les anc. édit. écrivent « coepelle », c'est-à-dire, mal à propos, argent épuré au creuset.

[2] Ménage proposoit de lire : *marié.*

[3] Renvoyé, congédié. — Le titre que Villon prend ici ne rappelle-t-il pas un opuscule en vers attribué sans raison à Martial d'Auvergne : *l'Amant rendu cordelier en l'observance d'amours*, réimprimé plusieurs fois à la fin du xve siècle, par Germain Bineaut, Pierre Le Caron, etc., comme pour faire suite aux éditions du Grand Testament?

[4] C'est-à-dire : Je l'injurie.

[5] C'est-à-dire : Elles ne s'en soucient pas plus que d'un blanc (liard).

[6] Variante des édit. anciennes :

Se jadis je fuz sur leur ranc,
Je declare que je n'en puis mais.

[7] M. Prompsault explique ainsi ce vers : « J'ai dépouillé l'uniforme, jeté le panache amoureux. » Nous croyons que c'est tout le contraire : Villon a mis le plumail au vent, s'est armé en guerre, pour combattre l'Amour, qu'il vient de défier.

Digitized by Google

Or le suyve qui a attente[1] ;
De ce me tays dorenavant,
Car poursuyvre vueil mon entente[2].
Et, s'aucun m'interroge ou tente
Comment d'amours ose mesdire,
Ceste parolle les contente :
« Qui meurt a ses loix de tout dire[3]. »

LXII.

Je cognoys approcher ma soef[4];
Je crache, blanc comme cotton,
Jacobins[5] aussi gros qu'ung œf[6].
Qu'est-ce à dire? quoy? Jehanneton[7]
Plus ne me tient pour valeton[8],
Mais pour ung vieil usé roquart[9]...

[1] C'est-à-dire : Que celui qui attend quelque chose de bon en amour suive mon exemple!

[2] Pour *intention*, dessein.

[3] Marot, en corrigeant ce vers, lui a donné un autre sens :

Qui meurt à ses hoirs doibt tout dire.

[4] M. Prompsault, pour expliquer ce vers, emploie cette périphrase : « Je sens que le moment où j'aurai besoin de boire arrive. » C'est là le sens, en effet ; Villon fait allusion à la soif de l'agonie, ou bien à celle des damnés en enfer.

[5] Glaires, flegmes, ainsi nommés sans doute à cause de leur couleur grise, analogue à celle du froc des cordeliers.

[6] Il y a dans un ms. :

Jacopins gros comme ung estuef.

[7] Var. d'un ms. :

Qu'est-ce à dire que Jehanneton.

[8] Galant serviteur.

[9] On disoit encore, dans le même sens : *roquentin*, au XVIIe siècle. Ce terme nous paroît pris du jeu des échecs, où le joueur qui *roque* recule et bat en retraite. — Il y a dans plus. édit. anc. : « Vieil rusé regnart. »

Digitized by Google

De vieil porte-voix et le ton,
Et ne suys qu'ung jeune coquart[1].

LXIII.

Dieu mercy et Jaques Thibault[2],
Qui tant d'eau froide m'a faict boyre[3],
En ung bas lieu[4], non pas en hault[5];
Manger d'angoisse mainte poire,
Enferré... Quand j'en ay memoire[6],
Je pry pour luy et *reliqua*,
Que Dieu luy doint... et voire, voire,
Ce que je pense.. *et cetera*.

LXIV.

Toutesfoys, je n'y pense mal,
Pour luy et pour son lieutenant;
Aussy pour son official,
Qui est plaisant et advenant,
Que faire n'ay du remenant[7];
Mais du petit maistre Robert?...

[1] Jeune coq.
[2] C'est encore l'évêque d'Orléans Thibault d'Assigny, dont il se plaint dans son premier Testament.
[3] Il se souvient de la question ordinaire, qu'il avoit subie, et qui se composoit d'un certain nombre de coquemards d'eau froide, qu'on faisoit avaler au patient.
[4] Dans un cul de basse-fosse.
[5] Marot a voulu corriger ce vers grammaticalement :

En ung bas lieu, non en ung hault.

[6] Marot a mis, au contraire :

Enferré, quant je n'ay memoire.

[7] C'est-à-dire : « Qui est si aimable et si gracieux, que je n'ai que faire de ses autres qualités. »

Digitized by Google

Je les ayme, tout d'ung tenant[1],
Ainsi que faict Dieu le Lombart[2].

LXV.

Si me souvient bien, Dieu mercys!
Que je feis, à mon partement,
Certains lays[3], l'an cinquante six,
Qu'aucuns, sans mon consentement,
Voulurent nommer *Testament;*
Leur plaisir fut, et non le mien :
Mais quoy? on dit communement,
Qu'un chascun[4] est maistre du sien.

LXVI.

Et, s'ainsi estoit, qu'on n'eust pas[5]
Receu les lays que je commande,
J'ordonne[6] que, après mon trespas,
A mes hoirs on face demande;

[1] Tous à la fois, l'un portant l'autre. Dans plusieurs édit. anc., ce vers se rapporte à maître Robert seul, et commence par : « Je l'ay aymé. »

[2] Synonyme de *juif* ou *usurier*. M. Prompsault ajoute : « Plusieurs banquiers, juifs d'origine, lombards de nation, vinrent s'établir à Paris, dans la rue qui porte leur nom. Comme ils prêtoient à gros intérêts, le peuple donna le nom de *lombards* aux usuriers et prêteurs sur gages. » (Voy. Brice, *Descr. de Paris*, t. 1, p. 513.)

[3] Pour *legs*.

[4] Var. d'une anc. édit. : « Que chascun. »

[5] Ce vers, évidemment altéré dans les anc. édit., qui lui donnent une ou deux syllabes de trop, peut être rétabli de la sorte :

Se ainsi estoit, que aucun n'eut pas...

[6] Var. des anc. édit. : « Je veulx », et « Je veuil ».

Digitized by Google

Et qui sont-ilz? si le demande[1] :
Moreau, Provins, Robin Turgis[2],
De moy, par dictez que leur mande,
Ont eu jusqu'au lict où je gys.

LXVII.

Pour le[3] revoquer ne le dy[4],
Et y courust toute ma terre;
De pitié ne suys[5] refroidy,
Envers le bastard de la Barre :
Parmy ses trois gluyons de farre[6],
Je luy donne mes vieilles nattes[7];

[1] Il y a dans les édit. de Marot :

De mes biens une plaine mande.

[2] Voici comment M. Prompsault explique la fin de ce huitain : « Je vous dirai que Moreau, etc., par disposition testamentaire, que je leur communique, ont eu jusqu'au lit où je couche. » M. Prompsault ajoute, au sujet de ce lit-là, que Villon couchoit par terre.

Le Duchat et Formey ont pris les hoirs de Villon pour des cabaretiers, quoique le poète parle ailleurs de l'un d'eux comme d'un compagnon de ses désordres et de ses larcins. Voy., dans le Gr. Testam., les huitains 88 et 93, où il est question de Robert Turgis, ce qui nous fait hésiter à conserver ici le nom de *Robin*. L'édit. de Marot change le nom de *Moreau* en *Morceau*, ce qui est une faute d'impression, au lieu de *Marceau*, que nous avons vu figurer dans le Petit Testament, huitain 26, au nombre des trois orphelins compagnons et amis de Villon.

[3] Les ms. et les anc. édit. portent *les*.

[4] Il faut paraphraser les quatre premiers vers de ce huitain, pour les comprendre : « Ce n'est pas pour révoquer le legs que je lui ai déja fait, et lors même que j'y dépenserois tout mon avoir; ma pitié ne s'est pas refroidie à l'égard du bâtard de la Barre. »

[5] Marot a mis : « me suis ».

[6] Il rappelle les trois poignées de paille ou feurre (on prononçoit *farre* à Paris) qu'il lui a léguées déjà dans le Petit Testament, huitain 23.

[7] M. Prompsault prétend qu'on nommoit *nattes* des

Digitized by Google

Bonnes seront pour tenir serre[1],
Et soy soustenir sur ses pattes.

LXVIII.

Somme, plus ne diray qu'ung mot;
Car commencer vueil à tester:
Devant mon clerc[2] Fremin, qui m'ot[3]
(S'il ne dort), je vueil protester,
Que n'entends homme detester,
En ceste presente ordonnance;
Et ne la vueil manifester,
Sinon au royaulme de France.

LXIX.

Je sens mon cueur qui s'affoiblist,
Et plus je ne puys papier[4].
Fremin, siez-toy près de mon lict;
Que l'on ne me viengne espier!
Prens tost encre, plume et papier[5];
Ce que nomme, escryz vistement,
Puys, fais-le partout copier,
Et vecy le commancement.

pantoufles en paille tressée, mais cette explication est erronée; il s'agit seulement des nattes qui couvroient les planchers, dans le palais des rois comme chez les manants.

[1] « A couvrir ses ongles, ses pieds », selon M. Prompsault, qui n'a pas compris que ces nattes ne pouvoient servir qu'à tenir chaud aux pieds.

[2] Une des édit. de Marot porte : « cher ».

[3] Qui m'entend, du verbe *ouïr*, *oïr*.

[4] Ou plutôt *pepier*, du latin *pipire*, piailler comme un oiseau, bégayer.

[5] Ce vers et le précédent sont autrement dans plus. anc. édit., qui font *papier* de trois syllabes :

Que l'on ne me veuille espier
Prens encre, pleume et papier.

Digitized by Google

Icy commance Villon à tester.

LXX.

Au nom de Dieu Père eternel,
Et du Filz que Vierge parit[1],
Dieu au Père coeternel,
Ensemble et du Sainct Esperit[2],
Qui saulva ce qu'Adam perit[3];
Et du pery[4] pare les Cieulx...
Qui bien ce croyt, peu ne merit[5]:
Gens mortz furent faictz petiz Dieux[6].

LXXI.

Mortz estoient, et corps et ames,
En damnée perdition;
Corps pourriz, et ames en flammes,
De quelconque condition;
Toutesfoys, fais exception
Des patriarches et prophètes;

[1] Enfanta, du verbe latin *parere*.
[2] Var. d'un bon ms. :

Ensemble et le Sainct Esperit.

[3] C'est-à-dire *perdit*, damna. Ce mot est encore en usage, dans ce sens, parmi le peuple.
[4] Perdu, damné.
[5] Var. des édit. goth. :

Qui bien le croit pas ne perit.

[6] M. Prompsault paraphrase ainsi ce vers, qu'il a pris dans l'édition de Marot: « Oui, des hommes qui étoient morts furent, par Jésus-Christ, placés au nombre des saints. » Nous croyons que Villon, en parlant des élus, qu'il nomme des *petits dieux*, étoit médiocrement con-

Digitized by Google

Car, selon ma conception,
Oncques n'eurent grand chault aux fesses[1].

LXXII.

Qui me diroit : « Qui te faict mectre
Si très-avant ceste parolle,
Qui n'es en Theologie maistre?
A toy est presumption folle. »
— C'est de JESUS la parabolle,
Touchant du Riche ensevely
En feu, non pas en couche molle,
Et du Ladre au dessus de ly[2].

LXXIII.

Si du Ladre eust veu le doy ardre[3],

vaincu du mystère de la Rédemption. — Un ms. moderne a corrigé ainsi ce vers :

De gens mors se font petis dieux.

Il y a dans un ms. du xve siècle :

Gens mors estre faiz petis dieux.

Toutes les édit. anc. ont défiguré ce vers, en lui donnant un sens moins hardi :

Des gens mors, ce sont petis jeux.

[1] M. Prompsault traduit ainsi : « Car, selon ma manière de voir, ils ne furent jamais brûlés par le feu de l'enfer. » Il ajoute : « Dans ces vers et dans les suivants, Villon se moque de ces théologiens ignorans, qui croyoient qu'avant la mort de Jésus-Christ, tous les hommes, sans exception, étoient condamnés au feu de l'enfer; et que c'est de là qu'il délivra les âmes des justes avant sa résurrection. » Mais il nous semble que Villon n'a pas songé à cette argutie mystique, d'autant plus qu'il avoue ensuite n'être nullement *maître* ou docteur en théologie.

[2] Var. de l'édit. de Marot et des édit. goth. : « au dessoubz de ly.» Il y a dans les mss. : « de dessus ly.»

[3] C'est-à-dire : « Si le Riche avoit vu brûler le doigt du Lazare. » Voy. l'explication de ce passage dans la mo-

Digitized by Google

Jà n'en eust[1] requis refrigère[2],
N'au bout d'icelluy doiz aherdre[3],
Pour refreschir sa maschouëre.
Pions[4] y feront mate[5] chère,
Qui boyvent pourpoinct et chemise.
Puys que boyture[6] y est si chère,
Dieu nous garde de la main mise[7] !

LXXIV.

Ou nom de Dieu, comme j'ay dit,
Et de sa glorieuse Mère,
Sans peché soit parfaict ce dict,
Par moy, plus maigre que chimère :
Si je n'ay eu fièvre effimère[8],
Ce m'a faict divine Clemence;

ralité du ladre et du mauvais riche, *Ancien Théâtre français*, t. III, p. 295.

[1] Var. de l'édit. de Marot et de plusieurs autres : « Il n'eust ja. »

[2] Réfrigératif, rafraîchissement.

[3] Var. de l'édit. de Marot :

Ne au bout de ses doiz haerdre.

Ce vers signifie : « Il n'eût pas trempé dans l'eau le bout de ce doigt brûlé.» Le vers suivant fait allusion à la soif ardente que cause une brûlure.

[4] Ivrognes, selon Borel; mais ce mot est employé plutôt dans le sens argotique : *Pion* signifie alors un pauvre diable, un fainéant, un gueux.

[5] Triste, pauvre; du bas latin *matus*.

[6] Pour *boisson*. Rabelais dit encore *boite*, dans le même sens.

[7] Var. de l'édit. de Marot et de quelques autres :

Dieu nous en gard, bourde jus mise.

[8] Var. des anc. édit. :

Si je n'ay eu feu ne lumière.

Effimère, qui se trouve dans l'édit. de Marot, est la pre-

Digitized by Google

Mais d'autre dueil et perte amère[1],
Je m'en tays, et ainsi commence :

LXXV.

Premier, donne, de ma pauvre ame,
La glorieuse Trinité[2];
Et la commande à Nostre Dame,
Chambre de la divinité[3];
Priant toute la charité
Des dignes neuf Ordres des cieulx[4],
Que par eulx soit ce don porté,
Devant le Trosne precieux.

LXXVI.

Item, mon corps j'ordonne et laisse
A nostre grand'mère la terre :
Les vers n'y trouveront grand' gresse;
Trop luy a faict faim dure guerre.
Or luy soit delivré grand erre[5] :
De terre vint, en terre tourne.

mière formation du mot *ephémère*, dérivé des mots grecs ἐπὶ et ἡμέρα. On lit dans un ms : « enfumière ».

[1] Var. des édit. goth :

Mais d'autre deuil a part amère.

[2] Var. de l'édit. de Marot et autres :

Premier, j'ordonne ma pauvre ame
A la benoiste Trinité.

[3] C'est-à-dire : Qui a porté pendant neuf mois son divin fils.

[4] Var. de l'édit. de Cl. Marot et de quelq. autres édit. :

Et les dignes anges des cieulx.

On comptoit neuf *ordres* dans la hiérarchie angélique.

[5] M. Prompsault explique ainsi ce vers : « Qu'on lui laisse le chemin libre. » Mais il faut plutôt entendre : « Donc, qu'il soit délivré à la terre, comme un legs, *de grand erre*, tout de suite. »

Digitized by Google

Toute chose, se par trop n'erre,
Voulontiers en son lieu retourne.

LXXVII.

Item, et à mon plus que père
Maistre Guillaume de Villon[1],
Qui m'a esté plus doulx que mère
D'enfant[2] eslevé de maillon[3];
Qui m'a mys hors de maint boillon[4],
Et de cestuy pas ne s'esjoye[5];
Si luy requiers à genoillon[6],
Qu'il m'en laisse toute la joye[7] :

LXXVIII.

Je luy donne ma librairie[8],
Et le *Rommant du Pet au Diable*[9];

[1] Il est clair que le poète ne parle pas de son véritable père, mais d'un parent qui l'a élevé. La particule nobiliaire placée devant le nom de *Villon* a laissé croire à un commentateur que ce maître Guillaume de Villon ou de la Villonnerie pouvoit bien être un homme de sac et de corde, comme son élève.

[2] Les anc. édit. portent : *Enfant.*

[3] Pour *maillot.*

[4] Var. des édit. goth. :

Dejecté m'a de maint boullon.

Le *boullon* ou *bouillon* est l'endroit de la rivière où l'eau forme un tournant. On dit encore, dans le langage trivial, *boire un bouillon*, c'est-à-dire : courir le risque d'être englouti dans une mauvaise affaire.

[5] C'est-à-dire : Il ne se réjouit pas de ce dernier *boillon* qui me met en péril.

[6] A deux genoux.

[7] Villon le supplie de ne pas se compromettre pour lui, en cherchant à lui venir en aide.

[8] Bibliothèque.

[9] Var. de l'édit. de Marot :

Et le Rommant de Pet au Diable.

Quoique Le Duchat et quelques autres critiques aient

Digitized by Google

Lequel maistre Guy Tablerie[1]
Grossoya, qu'est hom veritable[2] :
Par cayers[3] est soubz une table.
Combien qu'il soit rudement faict,
La matiere est si très notable,
Qu'elle amende tout le meffaict[4].

LXXIX.

Item, donne[5] à ma bonne mère,
Pour saluer nostre Maistresse[6],
Qui pour moy eut douleur amère
(Dieu le sçait!) et mainte tristesse ;
Autre chastel, ou forteresse
N'ay, où retraire corps et ame[7],

pensé que ce roman pouvoit bien avoir été composé par Villon lui-même, nous croyons que c'est un titre de livre imaginaire. Il ne faut pas oublier, cependant, que la tour du Pet-au-Diable existoit à Paris, dans l'enceinte construite par Philippe-Auguste, et que cette tour, attenant au cloître de Saint-Jean en Grève, près de la porte Bordet ou place Baudoyer, n'a été démolie que depuis peu d'années. Voy. l'excellent mémoire de M. A. Bonnardot : *Dissert. archéolog. sur les anciennes enceintes de Paris*, 1853, in-4.

[1] Les mss. le nomment Guy Tabarie; ce qui pourroit bien être le véritable nom de l'auteur, car nous nous rappelons avoir rencontré ce nom-là parmi ceux des trouvères du XIVe siècle.

[2] C'est-à-dire : Qui est un véritable honnête homme.

[3] Il y a « cayeulx » dans un bon ms.

[4] Les édit. anciennes mettent *forfaict*.

[5] Il sous-entend : la Ballade suivante.

[6] C'est-à-dire : Notre-Dame.

[7] Var. de l'édit. de Marot :

Autre chastel n'ay ne forteresse
Où me retraye corps et ame.

Digitized by Google

Quand sur moy court male destresse ;
Ne ma mère[1], la povre femme !

BALLADE

QUE VILLON FEIT A LA REQUESTE DE SA MÈRE, POUR PRIER NOSTRE-DAME.

Dame des Cieulx[2], regente terrienne,
Emperière[3] des infernaulx palux[4],
Recevez-moy, vostre humble chrestienne,
Que comprinse soye entre voz esleuz,
Ce non obstant qu'oncques rien ne valuz.
Les biens de vous, ma dame et ma maistresse,
Sont trop plus grans que ne suis pecheresse;
Sans lesquelz biens ame ne peult merir[5],
N'entrer es cieulx, je n'en suis menteresse[6] :
En ceste foy, je vueil vivre et mourir.

A vostre Filz, dictes que je suis sienne;
De luy soyent mes pechez aboluz[7] :

[1] C'est-à-dire : Ma mère n'en a pas plus que moi.
[2] Var. d'un ms. : « Dame du ciel. »
[3] Impératrice. Il faut remarquer que le substantif féminin *emperière* a beaucoup d'analogie avec le masculin *empereur*.
[4] Marais, du latin *palus*.
[5] Mériter, du verbe latin *merere*.—Var. des édit. goth. :

Soubz lesquels biens ame n'y peult querir.

[6] Var. d'un ms.

N'avoir les cieulx, je n'en suis jengleresse.

[7] Pour *abolis*, effacés.

Digitized by Google

Qu'il me pardonne[1], comme à l'Egyptienne[2],
Ou comme il feit au clerc Theophilus[3],
Lequel par vous fut quitte et absoluz,
Combien qu'il eust au diable faict promesse.
Preservez-moy, que point ne face cesse,
Vierge, portant, sans rompure encourir[4],
Le sacrement[5] qu'on celèbre à la messe :
En ceste foy, je vueil vivre et mourir.

Femme je suis povrette et ancienne,
Ne riens ne sçay[6] ; oncques lettre ne leuz ;
Au monstier[7] voy, dont suis parroissienne,
Paradis painct, où sont harpes et luz[8],
Et ung enfer où damnez sont boulluz :

[1] Var. des mss. : « Pardonnez-moi ».

[2] C'est sainte Marie l'Egyptienne. Voy. l'histoire de cette pécheresse dans la *Légende dorée* et dans les *Vies des Pères du Désert.*

[3] Ce vers, qui étoit entièrement corrompu et inintelligible dans les édit. anc., a été refait par Marot. — La légende du moine Théophile a été souvent célébrée par les poètes du moyen âge; elle figure parmi les miracles de Notre-Dame mis en vers, au XIVe siècle, par Guillaume de Coinsi. Rutebeuf en a fait une *moralité.* Voy. les œuvres de ce poète, publiées par M. Jubinal.

[4] M. Prompsault a traduit ainsi : « Sans perdre votre virginité. » — Var. de l'édit. de Marot, qui a refait ce vers, sans se guider d'après la rime :

Vierge, pourtant, me vouilliez impartir.

[5] « C'est Jésus-Christ, dit M. Prompsault, qui se rend présent dans l'hostie durant la messe. »

[6] Var. de l'édit de Marot : « qui riens ne sçait. »

[7] Monastère, du latin *monasterium*, et, par extension, église.

[8] Dans presque toutes les représentations figurées du Paradis, au moyen âge, les anges forment des chœurs de musique et portent des harpes, des luths, des violes, et d'autres instruments à cordes et à vent.

Digitized by Google

L'ung me faict paour; l'autre, joye et liesse.
La joye avoir fais-moy, haulte deesse[1],
A qui pecheurs doivent tous recourir[2],
Comblez de foy, sans faincte ne paresse[3] :
En ceste foy, je vueil vivre et mourir.

ENVOI.

Vous portastes, Vierge digne princesse[4];
JESUS regnant, qui n'a ne fin, ne cesse.
Le Tout-Puissant, prenant nostre foiblesse,
Laissa les cieulx, et nous vint secourir;
Offrist à mort sa très chère jeunesse;
Nostre Seigneur tel est, tel le confesse :
En ceste foy, je vueil vivre et mourir.

LXXX.

Item, m'amour, ma chère Rose[5],
Ne luy laisse ne cueur, ne foye :

[1] Var. d'un ms. :

La joie me faict avoir haulte déesse.

Var. de plus. édit. anc. :

La joye avoir, ne scay autre liesse.

[2] Dans quelques édit. goth. : « requerir ».
[3] Var. de quelques édit. anciennes :

Combien de fois, sans fainctise proesse.

[4] Var. des édit. anc. : « doulce vierge princesse. »
[5] Variante de plus. édit. anc. :

Item, à m'amour ma chère Rose.

Cette variante, qui nous donne un vers faux, indique pourtant la correction qu'il réclame :

Item, à m'amour, à ma Rose.

Digitized by Google

Elle aymeroit mieulx autre chose,
Bien qu'elle ait assez de monnoye :
Quoy? une grand'bourse de soye,
Pleine d'escuz, profonde[1] et large :
Mais pendu soit-il, que je soye[2],
Qui luy lairra escu ne targe[3];

LXXXI.

Car elle en a, sans moy, assez.
Mais de cela il ne m'en chault;
Mes grans deduictz[4] en sont passez;
Plus n'en ay le cropion chauld.
Je m'en desmetz aux hoirs Michault,
Qui fut nommé *le bon fouterre*[5].
Priez pour luy, faictes ung sault :
A Saint-Satur[6] gist, soubz Sancerre.

[1] Var. de l'édit. de Verard : « parfonde ».

[2] Var. d'un ms. : « Qui je soye. » — Nous croyons qu'il faut lire : « qui que soie. »

[3] Villon joue sur le mot *escu*, en le rapprochant du mot *targe*, petit bouclier, qui n'a jamais été appliqué à aucune monnoie, comme le prétend M. Prompsault.

[4] Plaisir, du verbe latin *deducere*, parceque le plaisir *se déduit* ou se tire de quelqu'un ou de quelque chose.

[5] M. Prompsault paraphrase ainsi ces deux vers assez obscurs : « Je laisse le soin de la cultiver aux héritiers de Michault, qu'on surnomma, à cause de son amour pour les femmes, etc. » Nous ne pensons pas que ce Michault soit le même que Michault Culdou ou Culdoé, dont il est question dans le huitain 125 du Grand Testament. — Var. de quelques édit. anciennes : *le bon sur terre.*

[6] Village situé sur la rive droite de la Loire, au pied de la montagne de Sancerre, dans le département du Cher. C'est là que Michault étoit enterré. Ce vers renferme une équivoque obscène, incompréhensible pour nous.

Digitized by Google

LXXXII.

Ce non obstant, pour m'acquitter
Envers amours, plus qu'envers elle
(Car oncques n'y peuz acquester[1]
D'espoir une seule estincelle;
Ne sçay s'à tous est si rebelle,
Qu'à moy : ce ne m'est grand esmoy[2],
Mais, par saincte Marie la belle[3] !
Je n'y voy que rire pour moy),

LXXXIII

Ceste Ballade luy envoye,
Qui se finist toute par R[4].
Qui la portera? que j'y voye;
Ce sera Pernet de la Barre[5],
Pourveu, s'il rencontre en son erre[6]
Ma damoyselle au nez tortu,
Il luy dira, sans plus enquerre :
« Orde[7] paillarde, d'où[8] viens-tu? »

[1] Pour *acquérir*.
[2] Ces deux vers sont différents dans les mss. et dans quelques édit. anciennes :

Je ne scay s'à tous si rebelle
A esté, ce m'est grand esmoy.

[3] Villon adjure sainte Marie-Madeleine, patronne des filles publiques et des femmes amoureuses.
[4] Var. de plus. anc. édit. : « par *re.* » Var. d'un ms. : « par erre. »
[5] Il l'appelle ailleurs *Perrenet Marchand*, dans le Petit Testament, huitain 23; le *bastard de la Barre* et *Perinet*, dans le Grand Testament, huitains 67 et 98.
[6] Chemin.
[7] Var. d'un ms. : « Triste ».
[8] Var. d'une édit. goth. : « dond », de *unde*.

Digitized by Google

BALLADE

DE VILLON A S'AMYE[1].

Faulse beaulté, qui tant me couste cher,
Rude en effect, hypocrite doulceur[2];
Amour dure, plus que fer à mascher;
Nommer que puis, de ma deffaçon sœur[3],
Cherme[4] felon, la mort d'ung povre cueur[5],
Orgueil mussé[6], qui gens met au mourir;
Yeulx sans pitié! ne vouldrois de rigueur[7],
Sans empirer, ung pauvre secourir?

Mieulx m'eust valu avoir esté crier[8]

[1] Dans les anciennes édit., on lit, en tête de la première strophe de cette ballade, VILLON, et en tête de la seconde, BEAULTÉ D'AMOURS, pour marquer un dialogue entre les deux amants; mais nous croyons que Villon parle seul à *s'amye*, comme l'indique le titre de la ballade.

[2] « Douleur » dans quelques édit. anc.

[3] C'est-à-dire : Toi que je puis nommer la sœur de ma ruine.— Il y a dans les édit. de Marot : « Dame deffaçon seur. »

[4] Pour *charme*, prononcé à la parisienne.

[5] Cl. Marot a refait ainsi ce vers :

Cherchant sinon la mort d'un povre cueur.

[6] Caché, du latin *mus*, rat ou souris.

[7] Ce vers nous a paru aussi peu intelligible dans les mss. que dans les anciennes édit. Nous avons cru devoir le modifier, pour lui donner un sens. Il y a dans le ms. dont M. Prompsault adopte la leçon : « ne veult droict de rigueur. » Il y a dans plusieurs édit. goth. : « ne veult droicte rigueur ». Marot a mis :

Yeux sans pitié ne vouldroient et rigueur.

[8] Il y a *chercher* dans toutes les édit. et les mss., mais la rime exigeoit ce changement que nous nous sommes permis.

Digitized by Google

Ailleurs secours, c'eust esté mon bonheur[1] :
Rien ne m'eust sceu de ce faix harier[2],
Certes, n'en fust la fuyte à deshonneur[3].
Haro, haro, le grand et le mineur[4] !
Et qu'est cecy ? mourray, sans coup ferir,
Ou pitié veult[5], selon ceste teneur,
Sans empirer, ung povre secourir ?

Ung temps viendra, qui fera desseicher,
Jaulnir, flestrir, vostre espanie[6] fleur :
Je m'en risse, se tant peusse marcher[7],

[1] Il y a *honneur* dans tous les mss. et les imprimés; mais le sens nous a demandé cette correction.

[2] Nous avons corrigé arbitrairement ce vers, qui nous paroît aussi corrompu dans les mss. que dans toutes les édit. L'une porte : « de ce faire hassier »; les autres : « de ce lors harier » ; celle de Marot : « lors de ce faire fascher ». Il y a dans le meilleur ms. : « hors de ce fait hacher. »

[3] Variantes des mss. :

Trotter m'en fault en fuyte et deshonneur.

de l'édit. de Verard :

Certes, m'en suis fuy à deshonneur.

de celle de Marot :

Ores j'en suis en fuitte et deshonneur.

et de quelques autres :

Certes, n'en fusse fuyte à deshonneur.

C'est ce dernier sens que nous avons suivi, en modifiant la leçon que M. Prompsault avoit adoptée.

[4] C'est-à-dire : A l'aide, à l'aide, le grand et le petit ! — *Haro* étoit le cri usité en Normandie pour appeler du secours.

[5] Marot a mis *peult*.

[6] Pour *épanouie*, du latin *expansus*.

[7] Plusieurs anciennes édit., notamment celle de Marot, portent :

J'en risse lors, s'enfant sceusse marcher.

Digitized by Google

Mais nenny : lors[1] (ce seroit donc foleur[2]),
Vieil je seray; vous, laide, et sans couleur.
Or, beuvez fort, tant que ru peult courir[3].
Ne reffusez, chassant ceste douleur[4],
Sans empirer, ung povre secourir.

ENVOI.

Prince amoureux, des amans le greigneur[5],
Vostre mal gré ne vouldroye encourir,
Mais tout franc cueur doit, por[6] Nostre Seigneur,
Sans empirer, ung povre secourir.

LXXXIV.

Item, à maistre Ythier, marchant,
Auquel mon branc laissay jadis[7],
Donne (mais qu'il le mette en chant),
Ce lay, contenant des vers dix;

Il y a dans d'autres édit. :

Mourray-je lors, sans qu'en sceusse mascher.

[1] Marot a mis *las* au lieu de *lors*.
[2] Pour *folie*.
[3] Var. des édit. goth. :

Or boy donc fort, tant que tu peux courir.

[4] Var. de plusieurs édit. anc. :

Ne donne pas à tous ceste douleur.

[5] Le premier, le meilleur. On fait dériver ce mot du latin *grandior;* nous y retrouvons plutôt *regnator*, par contraction *regnor*.
[6] Toutes les édit. mettent *par*, ce qui est une faute évidente.
[7] Dans son Petit Testament, voy. le huitain 11.

Digitized by Google

Avecques[1] ung *De profundis*
Pour ses anciennes amours,
Desquelles le nom je ne dis[2] :
Car il me herroit[3] à tousjours.

LAY OU PLUSTOST RONDEAU.

MORT, j'appelle de ta rigueur,
Qui m'as ma maistresse ravie,
Et n'es pas encore assouvie,
Se tu ne me tiens en langueur.
Depuis n'euz force ne vigueur[4] ;
Mais que te nuysoit-elle en vie,
Mort ?

Deux estions, et n'avions qu'ung cueur[5],
S'il est mort, force est que devie[6] ;
Voire, ou que je vive sans vie,
Comme les images par cueur,
Mort !

[1] Var. d'un manuscrit : « Et au luz. » Var. de quelques édit. anc. : « Avec ce. »
[2] Var. des anciennes édit. :

Desquelles point je ne medis.

[3] Pour *haïroit*.
[4] Var. des mss. :

Onc puis n'eust force ne vigueur.

[5] Var. des édit. goth. :

Deux estoient et n'avoient qu'ung cueur.

[6] C'est-à-dire : Que je sorte de la vie.

Digitized by Google

LXXXV.

Item, à maistre Jehan Cornu[1],
Autres nouveaux lays je veulx faire,
Car il m'a tousjours subvenu[2]
A mon grand besoing et affaire :
Pour ce, le jardin luy transfère,
Que maistre Pierre Bourguignon[3]
Me renta[4], en faisant refaire
L'huys, et redrecier le pignon[5].

LXXXVI.

Par faulte d'ung huys, j'y perdis
Ung grez[6], et ung manche de hoüe.
Alors, huyt faulcons, non pas dix,
N'y eussent pas prins une alloüe[7].
L'hostel est seur, mais qu'on le cloüe[8].
Pour enseigne y mis ung havet[9];

[1] Il le nomme *Jehan le Cornu*, dans le *Petit Testament*, huitain 11. N'est-ce pas Jean Cornu, docteur en droit, vicaire du cardinal d'Estouteville pour le prieuré de Saint-Martin-des-Champs en 1473. V. l'*Hist. de Paris* par Félibien, t. II, p. 867.

[2] Il y a *secouru* dans plusieurs édit. anciennes.

[3] Le meilleur ms. porte *Bobignon*.

[4] Me vendit moyennant une rente à lui servir.

[5] Var. de l'édit. de Cl. Marot :

L'huys de derrière et le pignon.

[6] Pierre à aiguiser.

[7] Pour *allouette*. Cette image, empruntée à la fauconnerie, cache une allusion qui nous échappe.

[8] Qu'on le tienne clos.

[9] Croc ou crochet; ce mot nous paroît venir, non du grec, comme le prétendent les étymologistes, mais du verbe latin *habere*, avoir; on a dit *havet* de *habet*, parceque l'instrument *a* ce qu'il accroche.

Digitized by Google

Qui que l'ait prins, point ne l'en loüe :
Sanglante nuict, et bas chevet [1] !

LXXXVII.

Item, et pource que la femme
De maistre Pierre Sainct Amant
(Combien, si coulpe y a ou blasme [2],
Dieu luy pardonne doulcement !)
Me meist en reng de caymant [3],
Pour le cheval blanc qui ne bouge,
Je luy delaisse une jument,
Et pour la mulle, ung asne rouge [4].

LXXXVIII.

Item, donne à sire Denys [5]
Hesselin, Esleu de Paris [6],

[1] M. Prompsault explique ainsi ce vers : « A celui-là je souhaite d'être rompu et couché sur la roue. » Mais nous croyons plutôt que Villon veut dire que, faute d'une bonne porte qui ferme le logis, on court risque d'être assassiné pendant la nuit et couché par terre.

[2] Var. des mss. :

Combien se coulpe y a l'ame.

Le sens indique ici qu'il faudroit lire *en lame*, c'est-à-dire dans la tombe, au lieu de l'âme.

[3] Var. des mss. :

Luy changeay à une jument
Et la mulle à ung asne rouge.

Villon, dans son *Petit Testament*, huitain 12, a déjà parlé de ce *cheval blanc* et de cette *mule*, qu'il avoit volés sans doute à Pierre de Saint-Amant. Cependant, ce cheval blanc *qui ne bouge* pourroit bien n'être qu'une enseigne.

[4] Mendiant, du latin *mendicus*; on dit encore *quemander*, dans le sens de demander avec importunité.

[5] Var. de la plus anc. édit. : « à Sainct Denys ».

[6] Il étoit, dit M. Prompsault, « élu sur le fait des aides à Paris et pannetier du roi ». Voy. la *Chronique scandaleuse*, qui lui donne, en outre, les titres de conseiller et maître d'hôtel du roi, en racontant, sous l'année 1466, que

Digitized by Google

Quatorze muys de vin d'Aulnis[1],
Prins chez[2] Turgis[3], à mes perilz.
S'il en beuvoit, tant que periz
En fust son sens et sa raison,
Qu'on mette de l'eau ès[4] barrilz :
Vin perd mainte bonne maison.

LXXXIX.

Item, donne à mon advocat,
Maistre Guillaume Charruau,
Quoy qu'il marchande ou ait estat[5],
Mon branc... Je me tays du fourreau[6].
Il aura, avec ce, ung réau[7]

le roi Louis XI fut parrain d'une fille de ce riche bourgeois de Paris, qui avoit l'honneur de recevoir chez lui son royal compère. Mais nous avons peine à croire qu'il s'agisse ici de ce personnage, d'autant plus que la première édition de Villon porte : « ès lieu de Paris », et non « esleu de Paris ». Il y a même dans d'autres édit. anc. : « Hincelin, ou Hyncelin, l'Escu de Paris. »

[1] L'Aunis faisoit partie de la Saintonge.

[2] Var. de la première édit. : « cheulz »; var. d'un ms. : « sur ».

[3] Ce Robert ou Robin Turgis, que Villon a déjà nommé comme un de ses *hoirs*, huitain 66, et auquel il promet de « payer son vin », huitain 93, étoit un voleur de vin plutôt qu'un cabaretier.

[4] Il y a *aux* dans la première édit., et *en* dans plus. édit. anc.

[5] Var. de plus. édit. anciennes :

Quoiqu'on marchande ou ait estat.

Marot, dans la sienne, a changé *ou* en *on*. La leçon des mss. mérite d'être recueillie :

Quoique marchant ot pour estat.

[6] Il semble que Villon veuille jouer ici sur ce mot *branc*, lame d'acier, braquemart, et *bren* ou *bran*, excrément.

[7] Ou royal d'or. Cette monnoie, du poids de 2 deniers

Digitized by Google

En change, affin que sa bourse enfle,
Prins[1] sur la chaussée et carreau
De la grand closture du Temple[2].

XC.

Item, mon procureur Fournier[3]
Aura, pour toutes ses corvées
(Simple seroit de l'espargner),
En ma bourse quatre havées[4],
Car maintes causes m'a saulvées,
Justes, ainsi, JESUS-CHRIST m'ayde!
Comme elles ont esté trouvées[5];
Mais bon droit a bon mestier d'ayde[6].

23 grains, valoit 30 sols tournois en 1470. Voy. le *Glossaire* de Ducange, au mot *Monetæ*.

[1] C'est-à-dire : à prendre, à lever sur, etc.

[2] « Les rois de France, depuis Philippe le Bel, donnoient des pensions sur les produits de la clôture du Temple. Villon dit qu'en échange de son branc, on donnera un réau à prendre sur le produit du chemin qui conduit à la clôture du Temple. » (*M. Prompsault.*) On dit encore le *carreau du Temple*, en parlant du marché qui se tient à la même place qu'autrefois.

[3] Il parle de son procureur Fournier dans son *Petit Testament*, huitain 21. Il y a un Jacques Fournier qui fut député du parlement de Paris à l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, en 1463. Voy. l'*Hist. de Paris* par Félibien, t. II, p. 853.

[4] La *havée* (du verbe *habere*, avoir) étoit, dit le *Dictionnaire de Trevoux*, « un droit que l'exécuteur de la haute justice prenoit autrefois sur les grains et denrées qui se vendoient dans les marchés de Paris. Les abbés de Sainte-Geneviève avoient racheté ce droit moyennant 5 sols de rente annuelle, qu'ils lui payoient le jour de leur fête. »

[5] Var. d'une ancienne édit. :

Comme telles se sont trouvées.

[6] Var. de l'édit. de Vérard :

Car bon droit y a mestier d'aide.

Digitized by Google

XCI.

Item, je donne à maistre Jaques
Raguyer le grant godet de grève[1],
Pourveu qu'il payera[2] quatre plaques[3];
Deust-il vendre, quoy qu'il luy griefve,
Ce dont on ceuvre mol et grève[4];
Aller sans chausses et chappin[5],
Tous les matins, quand il se lève[6],
Au trou de la Pomme de pin[7].

XCII.

Item, quant est de Mairebeuf,
Et de Nicolas de Louviers[8],
Vache ne leur donne ne beuf,

Avoir mestier signifie *avoir besoin*. C'est le véritable sens étymologique de *métier*, qui dérive de *ministerium*.

[1] Grand pot de grès à mettre du vin.

Il est encore question, au huitain 160, de Jacques Raguyer, frère ou parent de Jean Raguyer, et probablement sergent de la douzaine, comme celui-ci.

[2] Il y a *poyse* dans plusieurs édit.

[3] Cette monnoie, fabriquée sous Charles VII, à l'imitation de celle des Pays-Bas, étoit originairement d'argent fin. Mais plus tard on fit des plaques en billon, qui pouvoient valoir au dessous de 5 deniers de loi.

[4] C'est-à-dire : ses chausses, qui couvroient le mollet et la *grève* ou jambe.

[5] Var. de l'édit. de Marot : « en eschappin ». Il y a dans les mss. :

Aller nues jambes en chappin.

[6] On lit dans un ms. :

Se sans moy boit, assiet, ne lève.

[7] Cabaret fameux, que Villon a déjà cité, au huitain 20 du Petit Testament.

[8] C'étoient sans doute deux compagnons de Villon : il les a déjà nommés dans son *Petit Testament*, huitain 54, où Nicolas de Louviers est appelé *de Louvieulx*, à cause de la rime.

Digitized by Google

Car vachers ne sont, ne bouviers,
Mais gens[1] à porter esperviers[2]
(Ne cuidez pas que je vous joüe)[3],
Pour prendre perdriz et plouviers,
Sans faillir, sur la Maschecroüe[4].

XCIII.

Item, vienne Robert[5] Turgis
A moy, je luy payeray son vin[6].
Mais quoy? s'il trouve mon logis,
Plus fort sera que le devin.
Le droit luy donne d'eschevin,

[1] On lit *Mes chiens* dans les mss.

[2] « Une des prérogatives de la noblesse, dit M. Prompsault, étoit le droit d'aller chasser avec l'épervier sur le poing. » L'épervier est aussi un filet de braconnier.

[3] Var. des anc. édit. : « Que je me joue ».

[4] Les mss. et les édit. goth. ne sont pas d'accord : les premiers portent *sur la maschecoue* ; les édit. *sur la masche houe*. La première édit. porte « sans la masche crue ». M. Prompsault, qui a mis « chez la Maschecroue », dit que c'étoit sans doute le sobriquet d'une rôtisseuse ou d'une tavernière. Mais nous serions plutôt tentés de croire qu'on doit lire : « la Marche-Croue », et que Villon a voulu parler des plaines arrosées par la Crou, petite rivière qui passe à Gonesse et à Saint-Denis pour se rendre dans la Seine. Ainsi, Mairebeuf et Nicolas de Louviers exerçoient le braconnage aux environs de Paris.

[5] Il est appelé « Robin » au huitain 66. Ce sont peut-être deux frères, ou deux personnages différents portant le même nom de famille.

[6] Il fait allusion aux 14 muids de vin d'Aunis qu'il a fait prendre chez Turgis pour Denis Hesselin. Voy. le huitain 88. Mais on peut supposer que Villon gardoit rancune à ce Turgis, son ancien compagnon de brigandages, et promettoit de lui faire un mauvais parti ; c'est le sens de l'expression figurée : *Payer le vin* à quelqu'un.— Var. de plus. édit. goth. : « pour luy payer son vin ».

Digitized by Google

Que j'ay comme enfant de Paris[1]...
Se je parle ung peu poictevin,
Ice[2] deux dames m'ont appris[3] :

XCIV.

Filles sont très belles et gentes,
Demourantes à Sainct-Genou[4]
Près Sainct-Julian des Voventes[5],
Marches de Bretaigne ou Poictou,
Mais je ne dy proprement où;
Or y pensez trestous les jours;
Car je ne suis mie si fou...
Je pense celer mes amours.

XCV.

Item, à Jehan Raguyer je donne,
Qui est sergent, voire des Douze[6],

[1] On ne pouvoit élire échevins de Paris que des bourgeois de cette ville, qui y étoient nés ou y avoient acquis droit de bourgeoisie.

[2] Icelui. — Il y a *certes* dans la première édit. et dans plusieurs autres.

[3] Var. de l'édit de Marot :

Car deux dames le m'ont appris.

[4] Ces deux dames qui avoient appris le poitevin à Villon n'étoient autres que des filles publiques, que l'on désignoit en disant qu'elles « demeuroient à Saint-Genou en Poitou ». Rabelais dit également d'une femme de mauvaise vie qu'elle étoit de Brisepaille, près de Saint-Genou, et Le Duchat, dans son commentaire, remarque à ce sujet que la paille du lit des prostituées étoit brisée par les genoux de leurs compagnons de débauche.—Var. d'un ms.:

Demourant à Sainct Generou.

[5] Saint-Julien des Voventes ou des Vœux étoit un pèlerinage très connu alors. Villon fait allusion aux ex-voto ou offrandes que les *Enfants perdus* apportoient aux filles de joie.

[6] Douze sergents étoient particulièrement attachés au

Digitized by Google

Tant qu'il vivra, ainsi l'ordonne,
Tous les jours une talemouze[1],
Pour bouter et fourrer sa mouse[2],
Prinse à la table de Bailly;
A Maubuay[3] sa gorge arrouse,
Car à manger n'a pas failly.

XCVI.

Item, donne au prince des Sotz[4],
Pour ung bon sot[5], Michault du Four,
Qui à la fois[6] dit de bons motz,
Et chante bien : *Ma doulce amour*[7] !
Avec ce, il aura le bonjour[8].
Brief, mais qu'il fust ung peu en poinct,
Il est ung droit sot de séjour[9],
Et est plaisant, ou ne l'est point.

prévôt de Paris, et lui tenoient lieu de garde. Voy. l'*Hist. de Paris* par Lobineau et Félibien, t. 1, p. 437.

[1] Pâtisserie faite avec des œufs, du beurre et du fromage. Les *talmouses* de Saint-Denis ont gardé leur vieille renommée.

[2] Pour *museau*. On dit encore trivialement, dans le même sens, *frimouse*.

[3] La fontaine Maubuée (c'est-à-dire mal propre) étoit située à l'entrée de la rue de ce nom, qui n'avoit alors que des filles et des mauvais garçons pour habitants. — Var. des anciennes édit. : « A mal boire. »

[4] Le *prince des sots* étoit le chef électif de la confrérie joyeuse de la Bazoche du Palais et le *maître des jeux* de cette association dramatique. On le nommoit tous les ans, à la fête du mai, et ses suppôts étoient tenus de lui obéir pendant toute la durée de ses pouvoirs.

[5] Bouffon, comédien.

[6] Var. de plus. édit. anc. : « A la fin. »

[7] C'était le commencement d'une chanson en vogue.

[8] Var. des édit. goth. :

Je luy donne avec le bonjour.

[9] Var. d'une anc. édit. : « de ce jour. » — On appeloit sans

Digitized by Google

XCVII.

Item, aux unze vingtz Sergens[1],
Donne (car leur faict est honneste,
Et sont bonnes et doulces gens),
Denis Richier, et Jehan Vallette :
A chascun, une grand' cornette,
Pour pendre à leurs chappeaulx de feautres[2];
J'entendz à ceulx de pied, hohecte[3]!
Car je n'ay que faire des autres.

XCVIII.

De rechef, donne à Périnet[4]
(J'entendz le bastard de la Barre),
Pour ce qu'il est beau fils et net,
En son escu, en lieu de barre[5],

doute *sot de séjour* un bouffon ou fou à titre d'office, comme les rois, les princes et les seigneurs en avoient à leurs gages.

[1] Le prévôt de Paris avoit deux compagnies de sergents à pied et à cheval, composées de 110 hommes chacune, et ayant leurs corps de garde aux barrières de la ville.

[2] Pour *feutres*.

[3] Var. des anc. édit. : « à pied hollete » ou « holete »; dans l'édit. de Marot :

J'entends ceulx à pied de la Guette.

M. Prompsault voit une espèce d'onomatopée dans le mot *hohecte*, et l'explique par : « *Entendez-vous?* » En effet, *Hohecte* pourroit bien être une dérivation corrompue de *hohé!* On se sert encore familièrement d'une onomatopée analogue, *ouaite*, dérivant de *ouais*, pour exprimer une admiration moqueuse.

[4] Il l'appelle ailleurs *Pernet* et *Perrenet* (les mss. portent ici : « Perrenet »). Voy. ci-devant les huitains 67 et 83, et dans le Petit Testament, le huitain 23.

[5] C'est-à-dire : Sur son écusson, au lieu d'une barre, signe héraldique de la bâtardise.

Digitized by Google

Trois detz plombez[1], de bonne carre[2],
Ou ung beau joly jeu de cartes...
Mais quoy? s'on l'oyt vessir ne poirre[3],
En oultre, aura les fièvres quartes.

XCIX.

Item, ne vueil plus que Chollet[4]
Dolle, trenche, douve, ne boyse[5],
Relye brocq, ne tonnelet;
Mais tous ses outilz changer voyse[6],
A une espée lyonnoise,
Et retienne le hutinet[7]:
Combien qu'il[8] n'ayme bruyt, ne noyse,
Si luy plaist-il ung tantinet.

C.

Item, je donne à Jehan le Loup[9],

[1] C'est-à-dire : pipés.

[2] C'est-à-dire : de bonne apparence. Cette expression ne se dit plus que d'un homme qui a les épaules larges et bien fournies. On dit aussi dans le même sens : Se carrer. — Nous croyons qu'il faut lire plutôt : « de bonne tare », de bon poids; et, en effet, plusieurs édit. goth. portent : « de bonne terre. »

[3] « *Poirre*, prononcez *poare* », dit Cl. Marot.

[4] Il a parlé de Chollet dans le Petit Testament, huitain 24.

[5] C'est-à-dire : travaille à aplanir le bois avec une doloire, à le couper, à en faire des douves, des boisseaux.

[6] C'est-à-dire : aille échanger contre une épée.

[7] C'est-à-dire, sans doute : retienne pour lui les querelles, en fasse son affaire. *Hutin* et *hutinet*, dans le sens de *tapage*, *rixe*, ne se disent plus et ne sont pas remplacés; mais on a laissé au roi de France Louis X son surnom de *Hutin*.

[8] Plus. édit. goth. portent *que* au lieu de *qu'il*.

[9] Ce huitain nous apprend que ce Jean, surnommé *le*

Digitized by Google

Homme de bien et bon marchant[1],
Pour ce qu'il est linget et floup[2],
Et que Chollet[3] est mal cherchant,
Par les rues plustost qu'au champ[4],
Qui ne lairra poulaille en voye :
Le long tabart, et bien cachant,
Pour les musser, qu'on ne les voye.

CI.

Item, à l'orfèvre Du Boys,
Donne cent clouz, queues et testes,
De gingembre sarazinoys[5],
Non pas pour accoupler ses boytes,
Mais pour conjoindre culz et coettes[6],
Et couldre jambons et andoilles,

Loup, probablement à cause de ses courses nocturnes, dévastoit les poulaillers et les basses-cours. Le Petit Testament, huitain 24, nous l'avoit déjà montré volant les canards des fossés de Paris, *sur le tard*.

[1] Jeu de mots qui fait allusion aux promenades de ce rôdeur de nuit.

[2] « Mince et fluet », selon M. Prompsault. *Linget* ou *linge* vouloit dire *faible*, et *floup* ou *flou* signifie plutôt *délicat*. Ce mot *flou* ne s'emploie plus que pour caractériser un genre de peinture léger et transparent.

[3] Chollet est représenté aussi, dans le Petit Testament, comme le compagnon ordinaire des expéditions du *Loup*.

[4] Marot a changé le sens, en faisant un vers de son cru :

Ung beau petit chiennet couchant.

[5] Le gingembre étoit regardé comme un puissant aphrodisiaque.

[6] Var. de plus. anc. édit. : « culz en coetes ». Quoique cette variante soit très bonne, nous croyons que Villon n'a pas employé le mot *coëte* ou *couette* dans l'acception la plus générale, mais qu'il a pris au figuré ce mot technique, qui signifie : gond, grenouille ou crapaudine. On comprend ce qu'il a voulu dire.

Digitized by Google

Tant que le laict en monte aux[1] tettes,
Et le sang en devalle aux coilles[2].

CII.

Au cappitaine Jehan Riou,
Tant pour luy que pour ses archiers,
Je donne six livres[3] de loup,
Qui n'est pas viande à porchiers,
Prins à gros mastins de bouchiers,
Et tinette en vin de buffet[4].
Pour manger de ces morceaulx chiers,
On feroit bien ung mauvais faict.

CIII.

C'est viande ung peu plus pesante,
Que n'est duvet, plume, ne liége.
Elle est bonne à porter en tente,
Ou pour user en quelque siége.
Mais, s'ilz estoient prins à un piége,

[1] Var. de plus. édit. goth. : « ès ».

[2] La liqueur séminale passoit pour la partie la plus substantielle et la plus éthérée de la masse du sang.

[3] Nous adoptons de préférence la variante des mss. La plupart des édit. anc. et modernes mettent *hures*, comme s'il s'agissoit d'un sanglier. On peut supposer que Villon lègue aux archers et à leur chef, Jehan Riou, six livres de la chair de son camarade le Loup, qui doit être pendu tôt ou tard, sinon mis en pièces par les archers.

[4] Var. d'un ms. et de l'édit. de Marot :

Qui les cuit en vin de buffet.

Var. d'anc. édit., adoptée par M. Prompsault:

Tinettez en vin de buffet.

Le *vin de buffet*, dont il est souvent question dans Rabelais, n'étoit pas un vin fin, mais un vin *bâtard* mélangé d'eau.

Digitized by Google

Les mastins, qu'ils ne sceussent courre[1],
J'ordonne, moy qui suis bon miége[2],
Que des peaulx, sur l'hyver, se fourre[3].

CIV.

Item, à Robin Troussecaille[4],
Qui s'est en service bien faict;
A pied ne va comme une caille,
Mais sur roën[5] gros et reffaict:
Je luy donne, de mon buffet,
Une jatte[6] qu'emprunter n'ose;
Si aura mesnage parfait;
Plus ne luy failloit autre chose.

CV.

Item, et à Perrot Girard,
Barbier juré du Bourg-la-Royne,

[1] Marot a changé ce vers et le précédent :

Mais s'il prenoit les loups au piége,
Et ses mastins ne sceussent course.

[2] Mégissier, et non *médecin*, comme l'a dit M. Prompsault. La *mégie* ou *miégie* étoit l'art de préparer les peaux. — Var. d'un ms. : « son miege ».

[3] Var. des anc. édit. : « s'en fourre ».

Ce dernier vers nous paroît corrompu, mais nous n'avons pas su le rétablir par supposition. Il est clair que, dans les deux huitains allégoriques consacrés à Jean Riou et à ses archers, Villon parle des bandits ses confrères, qu'on avoit peut-être surnommés *les Loups*.

[4] Ce nom diffère dans les mss., où on lit : « Robinet Trouscaille ». Dans la langue triviale, on appelle une fille publique *roussecaille*, et *roussecailler* signifie : se livrer à la débauche. Ce Troussecaille paroît être un cul-de-jatte.

[5] Plusieurs édit. anciennes portent *roussin* ou *rossin*. *Roen* et *rossin* sont synonymes ; le roussin de Normandie s'appeloit souvent *rouen* et *rouenois*.

[6] Ecuelle de bois, du bas latin *gabata*.

Digitized by Google

Deux bassins et ung coquemard,
Puis qu'à gaigner meet telle peine.
Des ans y a demy douzaine,
Qu'en son hostel, de cochons gras
M'apastela[1] une sepmaine;
Tesmoing l'abesse de Pourras[2].

CVI.

Item, aux Frères mendians[3],
Aux Dévotes[4] et aux Béguines,
Tant de Paris que d'Orléans,
Tant Turpelins que Turpelines[5];

[1] Me nourrit, me donna la pâtée, le *past*.

[2] « Cette abbesse de Pourras étoit, je pense, une coquine, qui, sous ce titre, vint avec Villon duper le pauvre barbier de Bourg-la-Reine, qui y tenoit aussi une hôtellerie. » (*M. Prompsault.*) Le peuple appeloit « abbesse de Poilras » une « maquerelle publique » qui avoit été rasée au pilori, fouettée et chassée de la ville.

[3] « Il y a, dans la farce de Pathelin, dit M. Prompsault, une sortie contre les religieux, qui a beaucoup de rapport avec celle-ci. »

[4] « Les *dévotes* sont, je crois, dit M. Prompsault, ce qu'on appeloit aussi les *Filles-Dieu*, communauté qu'établit, dans le commencement du XIIIe siècle, Guillaume de Seignelay, évêque de Paris, pour y retirer plusieurs filles de mauvaise vie, que ses prédications avoient converties. (Voy. le Petit Testament, huitain 32.) » Malgré la supposition de M. Prompsault, nous pensons que ces *dévotes* ne sont autres que les religieuses ou filles de Sainte-Avoye, espèce de béguines que Villon avoit en grande estime, puisqu'il demandoit à être enterré dans leur chapelle, où l'on n'enterroit personne. Voy. ci-après le huitain 173.

[5] « M. Le Duchat pense, et je suis de son avis, dit M. Prompsault, qu'il faudroit lire *Trupelin* et *Trupelines*, ce qui signifieroit les frères et sœurs du tiers ordre de saint François, appelés Trupelins, comme on diroit Tiercelin.» Il est beaucoup plus naturel de supposer que Villon a confondu tous les religieux et religieuses des ordres men-

Digitized by Google

De grasses souppes jacobines
Et flans, leurs fais oblation[1];
Et puis après, soubz les courtines,
Parler de contemplation[2].

CVII.

Si ne suis-je pas qui leur donne;
Mais du tout en sont-ce les mères[3].
Et puis, Dieu ainsi les guerdonne,
Pour qu'ils[4] souffrent peines amères.
Il fault qu'ilz vivent, les beaulx pères,
Et mesmement ceulx de Paris.
S'ilz font plaisir à noz commères,
Ilz ayment ainsi les[5] maris.

diants sous le nom satirique de *Turpelins* et de *Turpelines*, par allusion aux *Turlupins*, qui vivoient pêle-mêle comme des loups, et par analogie avec le mot *turpe*, honteux, d'où le moyen âge avoit tiré *turpilianus* ou *turpelinus*, agent d'infamie.

[1] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Je leur donne des soupes faites avec du bon bouillon, ainsi qu'on les fait aux Jacobins avec des œufs au lait et au sucre. »

[2] Equivoque obscène.

[3] Il y a peut-être une leçon préférable dans l'édit. de Marot :

Mais de tous enfans sont les mères.

Dans les édit. anc., ce vers est plus ou moins corrompu. Nous avons adopté le sens fourni par un manuscrit. Un éditeur a proposé de lire, comme dans la plus anc. édit. :

Mais de tous en sont-ce les maires.

[4] Plus. édit. anc. mettent *qui* au lieu de *qu'ilz*. Les deux leçons peuvent se justifier également.

[5] Marot a remplacé *les* par *leurs*, dans son édition, et cette leçon a été conservée dans les édit. subséquentes. — Nous croyons qu'il faut lire *aussi*, et non *ainsi*.

Digitized by Google

CVIII.

Quoy que maistre Jehan de Pontlieu[1]
En voulsist dire, *et reliqua,*
Contrainct et en publique lieu,
Honteusement s'en revocqua.
Maistre Jehan de Mehun[2] se moqua
De leur façon[3]; si feit Mathieu[4].
Mais on doit honorer ce qu'a
Honnoré l'Église de Dieu.

CIX.

Si me submectz, leur serviteur,
En tout ce que puis faire et dire,
A les honorer de bon cueur,
Et servir, sans y contredire.
L'homme bien fol est d'en mesdire,

[1] Plus. mss. portent *Poullieu*; plus. édit. anc. *Pallieu*. C'est Jean de Poilli (*de Poliaco*), docteur de Paris, et implacable adversaire des moines mendiants au XIVe siècle. Il avoit écrit plusieurs ouvrages qui furent condamnés comme hérétiques par le pape Jean XXII. Villon nous apprend qu'il dut abjurer ses hérésies et faire amende honorable.

[2] Jean de Meung, dit *Clopinel*, continuateur du roman de la Rose, commencé par Guillaume de Lorris, et auteur d'un *Testament* qui donna peut-être à Villon l'idée du sien, n'a pas épargné les moines ni les clercs dans ses ouvrages, qui furent mis à l'index par l'Eglise, et qui valurent à leur auteur la réputation d'hérétique et d'athée.

[3] C'est-à-dire : De leurs mœurs, de leur vie, etc.

[4] Il est bien difficile de savoir quel est ce Mathieu, que Villon nous représente comme un ennemi des moines. Le Duchat veut que ce soit un bénédictin anglais du XIIIe siècle, auteur d'une histoire de son temps. M Prompsault a pensé que c'étoit Matheolus ou plutôt l'auteur du fameux *livre de Matheolus*, poème satirique contre les fem-

Digitized by Google

Car, soit à part, ou en prescher,
Ou ailleurs, il ne fault pas dire
Si gens sont pour eux revencher[1].

CX.

Item, je donne à frère Baulde[2],
Demourant à l'hostel des Carmes[3],
Portant chère hardie et baulde[4],

mes. Cette conjecture n'est pas plus vraisemblable que l'autre. C'est plutôt Mathieu ou Mahieu de Gand, trouvère du XIIIe siècle, qui, à l'instar de ses confrères en *gaisavoir*, a fait la guerre aux gens d'église et surtout aux ordres mendiants, comme dans le *Tournoiement de l'Antechrist*, la *Bible Guyot*, etc.

[1] Pour *revenger*. Nous disons encore « revanche ».

[2] La plupart des édit. goth. mettent *Claude*. C'est évidemment Henri Baulde, poète contemporain de Villon, son émule et son imitateur. Voy., dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartres*, t. X, une notice de M. Quicherat sur ce poète remarquable; voy. aussi les *Nouv. recherches sur Henri Baude, poète et prosateur du XVe siècle*, par M. Vallet de Viriville.

[3] Nous serions bien en peine de préciser quel étoit le couvent des Carmes que Villon désigne sous le nom d'*hostel*, mais l'allusion qu'il fait au diable de Vauvert nous indique le couvent des Chartreux, situé dans la rue d'Enfer, sur l'emplacement même de l'ancien hôtel de Valvert ou Vauvert, que saint Louis leur avoit donné. Villon aura confondu les Chartreux et les Carmes, à cause de la similitude de leur costume blanc. La tradition rapporte que l'hôtel de Vauvert, construit par le roi Robert, étoit hanté par des esprits, qui se retirèrent aussitôt que les Chartreux eurent pris possession de leur domaine. Il en resta, dans le peuple, l'expression proverbiale de *diable de Vauvert*, qui s'appliquoit aux gens bruyants et tapageurs.

[4] Mine joyeuse, du latin *gaudium*, que les Barbares prononçoient *gauldium*, *galdium* et *baldium*. Toute une famille de mots françois étoit sortie de là. Nous n'avons conservé que *s'ébaudir*, et *badin*, avec ses composés.

Digitized by Google

Une sallade et deux guysarmes[1];
Que Decosta[2] et ses gens d'armes
Ne luy riblent sa Caige-vert[3]!
Vieil est: s'il ne quitte les armes,
C'est bien le diable de Vauvert.

CXI.

Item, pour ce que le Scelleur[4],
Maint estront de mousche[5] à masché,
Donne (car homme est de valleur),
Son sceau davantage craché;
Et qu'il ait le pouce escaché[6];

[1] La *salade*, du bas latin *salata*, étoit un casque sans heaume et sans crête, une espèce de pot de fer. La *guisarme*, du latin *bisarma*, étoit une hache d'armes à deux tranchants ou à double tête.

[2] Il y a « de Tusca » dans les mss. Nous ignorons quel étoit ce sergent de police ou ce capitaine d'aventuriers.

[3] *Ribler*, qu'on fait venir du celtique *ribla*, signifie voler pendant la nuit comme les ribauds, *ribaldi*. « Ne lui enlèvent sa jeune amie, dit M. Prompsault. Peut-être *caige vert* étoit-il un nom donné aux filles publiques. » La supposition de M. Prompsault pourroit se fonder sur le nom de *Châtel Verd*, donné à une célèbre maison de débauche, à Toulouse, laquelle subsista jusqu'à la fin du XVIe siècle, et qui tenoit du roi Charles VI les priviléges attachés à son institution. Voy., à ce sujet, le traité *De la prostitution au moyen âge*, par M. Rabutau.

[4] Le chancelier ou le chauffe-cire du tribunal de l'évêque. — Il y a un Jean le Sellier (peut-être *le Scelleur*), archidiacre de Brie, député du parlement de Paris à l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, en 1465. Voy. l'*Hist. de Paris*, par Félibien, t. II, p. 853.

[5] « C'est, dit M. Prompsault, le nom que le poète donne à la cire sur laquelle le sceau étoit imprimé. »

[6] Foulé. Il y a *estachié* dans les mss., *estaché* dans l'édit. de Marot.

Digitized by Google

Pour tout comprendre[1] à une voye[2] ;
J'entendz celluy de l'Evesché,
Car les autres, Dieu les pourvoye.

XCII.

Quant de messieurs les Auditeux[3],
Leur chambre auront lembroysée[4] ;
Et ceulx qui ont les culz rongneux,
Chasçun une chaise persée ;
Mais qu'à la petite Macée[5]
D'Orléans, qui eut ma ceincture,
L'amende soit bien hault taxée,
Car elle est très mauvaise ordure.

CXIII.

Item, donne à maistre Françoys[6],
Promoteur[7] de la vacquerie[8],
Ung hault gorgerin[9] d'Escossoys,

[1] *Enprendre* dans les mss.; *empraindre* dans l'édit. de Marot.

[2] C'est-à-dire proverbialement : « Pour comprendre tous mes souhaits dans un seul. »

[3] Var. des mss. :

Quant des auditeurs messeigneux.

[4] Pour *lambrissée.*

[5] C'étoit sans doute une fille publique, à qui Villon avoit donné sa bourse, et qui l'avoit peut-être dénoncé.

[6] Var. des édit. goth. : « A maistre Jehan François. »

[7] Var. des édit. anc. : *Promecteur* et *prometeur.*—Le promoteur étoit l'ecclésiastique chargé de remplir les fonctions de procureur en Cour d'Eglise.

[8] Pour *vicairie*, par allusion à *vacherie*, équivoque injurieuse que Villon se permet contre le promoteur qui avoit instruit son procès. On appeloit *vicairie* toute juridiction ecclésiastique ayant droit de justice féodale.

[9] C'étoit une pièce de l'armure destinée à protéger la gorge de l'homme d'armes, et ornée souvent d'orfévre-

Digitized by Google

Toutesfois sans orfaverie[1] ;
Car, quant receut chevalerie,
Il maugrea Dieu et saint George.
Parler n'en oyt, qu'il[2] ne s'en rie,
Comme enragé, à pleine gorge.

CXIV.

Item, à maistre Jehan Laurens,
Qui a les povres yeulx si rouges,
Par le peché de ses parens,
Qui beurent[3] en barilz et courges[4],
Je donne l'envers de mes bouges[5],
Pour chascun matin les torcher...
S'il fust archevesque de Bourges,
Du cendal[6] eust, mais il est cher.

CXV.

Item, à maistre Jehan Cotard[7],
Mon procureur en Court d'Eglise,

rie. Nous croyons que Villon appelle *gorgerin d'Escossoys* la corde d'une potence, parceque les Ecossois de la garde du roi n'étoient pas armés de toutes pièces et lioient autour de leur cou un des cordons de leur plaid ou manteau bariolé. De là l'origine des hausse-cols, qui sont encore la marque distinctive des officiers supérieurs. — Il y a, dans la plus ancienne édit. : « gorderin .» M. Prompsault a suivi la leçon des édit. anc. : « gorgery. »

[1] Pour *orfèvrerie;* du latin, *anrifaber.*

[2] Var. de plus. édit. goth. : «qui. »

[3] Il y a « boivent » dans les mss. et dans plus. édit. anc.

[4] Pour *gourdes.*

[5] *Bouge*, au singulier, signifie *bourse;* au pluriel, *chausses.*

[6] Etoffe de soie orientale, ordinairement rouge. Ce mot, que Ducange dérive du latin *seta*, est évidemment arabe.

[7] Il est appelé *Colart* dans quelques édit. anc. — Voy. ci-devant le huitain 5.

Digitized by Google

Auquel doy encore ung patard[1]
(A ceste heure je m'en advise[2]),
Quant chicanner[3] me feit Denise,
Disant que l'avoye mauldite[4];
Pour son ame, qu'ès cieulx soit mise!
Ceste Oraison cy j'ay escripte.

BALLADE ET ORAISON[5].

Père Noé, qui plantastes la vigne;
Vous aussi, Loth, qui bustes au rocher[6],
Par tel party qu'Amour, qui gens engigne[7],
De vos filles si vous feit approcher
(Pas ne le dy pour le vous reprocher);
Architriclin[8], qui bien sceustes cest art;

[1] Sou, du vieux mot allemand *patar*, qui veut dire la même choee, et que lepeuple prononçait *patac* ou *patas*. On dit encore *patagon* dans le style trivial.

[2] Var. de quelques anc. édit. et des mss.

Car à present bien m'en advise.

[3] Il faut lire *chicanes*, selon Ménage.

[4] Villon rappelle sans doute une *chicane* ou procès que lui fit une fille nommée Denyse, qu'il avoit *maudite* ou injuriée avec blasphèmes.

[5] Var. de plus. édit. goth. : « Oraison en forme de ballade. »

[6] Loth, après la destruction de Sodome, passa la nuit dans une caverne (*in spelunca*), où ses deux filles l'enivrèrent et *dormirent* avec lui. (*Genèse*, ch. XIX.)

[7] Selon Marot : « deçoit. » M. Prompsault pense que ce verbe est synonyme d'*ensorceler*. Mais *engingner*, du latin *ingenium* et du vieux substantif *engin*, signifie plutôt : faire mouvoir, manœuvrer, conduire.

[8] « Villon parle de ce maître d'hôtel qui, aux noces de

Digitized by Google

Tous trois vous pry, qu'o vous veuillez percher[1]
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotard!

Jadis extraict il fut de vostre ligne,
Luy qui beuvoit du meilleur et plus cher;
Et ne deust-il avoir vaillant ung pigne[2],
Certes, sur tous, c'estoit un bon archer[3];
On ne luy sceut pot des mains arracher.
De bien boire ne fut oncques faitard...
Nobles seigneurs, ne souffrez empescher
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotard!

Comme homme vieil[4], qui chancelle et trépigne[5],
L'ay veu seuvent, quand il s'alloit[6] coucher;
Et une foys il se feit une bigne[7],
Bien m'en souvient, à l'estal d'ung boucher.

Cana, fit observer qu'il convenoit de servir le bon vin le premier, etc. Il est désigné, dans l'Evangile, par le nom de sa charge : *Architriclinus.* » (*M. Prompsault.*)

[1] Var. d'un ms. : « que vous veuillez prescher. »
On a mis dans une édit. moderne : « Ha! laissez approcher. » — Nous pensons qu'on pourroit rétablir ce vers au moyen d'un changement d'orthographe :

Tous trois vous prie : haut vous veuillez percher...

[2] Pour *peigne.*

[3] Le Duchat explique cette expression par *bon biberon*, c'est-à-dire tirant bien au tonneau. M. Prompsault pense que Villon a voulu dire que Jean Cotard « ne laissoit pas facilement échapper sa prise. »

[4] M. Prompsault a préféré adopter cette leçon : « embeu », qui nous paroît un contresens.

[5] Nous croyons qu'il faut dire : « rebigne », que d'anc. édit. ont mal écrit : « reprime ».

[6] Il y a « falloit » dans l'édit. de Vérard.

[7] Bosse, contusion. Nous supposons que ce mot a été formé d'une onomatopée représentant le bruit que font deux corps durs qui se choquent.

Digitized by Google

Brief, on n'eust sçeu en ce monde chercher[1]
Meilleur pion[2], pour boire tost et tard.
Faictes l'entrer, se vous l'oyez hucher[3],
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotard?

ENVOI.

Prince, il n'eust sçeu jusqu'à terre cracher;
Toujours crioyt : Haro, la gorge m'ard[4]!
Et si ne sceut oncq' sa soif[5] estancher,
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotard.

CXVI.

Item, vueil que le jeune Mesle[6]
Désormais gouverne mon change[7];
(Car de changer envys[8] me mesle)
Pourveu que tousjours baille en change,
Soit à privé, soit à estrange[9],

[1] Plus. anc. édit. écrivent : « *sercher* », ce qui nous indique la prononciation du mot à cette époque.
[2] Buveur, du verbe grec πίνω ou πιέω.
[3] Var. des éd. goth. :

Faict enterrer, quand vous orrez bucher.

Var. d'un ms. : « Pour la pie juchier. » Mais le sens indique qu'il faut conserver à la fin du vers : « hucher », que la plus anc. édit. écrit : «haucher », comme on le prononçoit quelquefois.
[4] La Fontaine, qui savoit par cœur son Villon, a mis ce vers dans la fable intitulée : *Le paysan et son seigneur.*
[5] La prononciation du mot est indiquée par les mss., qui l'écrivent : *seuf.*
[6] Les anciennes édit. portent *Marle* ou *Merle.*
[7] Ma banque, mon comptoir de changeur.
[8] Malgré moi, du latin *invitus.*
[9] C'est-à-dire : Soit à mes amis, soit aux étrangers.

Digitized by Google

Pour trois escus, six brettes targes[1];
Pour deux angelotz, ung grand ange:
Amoureux[2] doivent estre larges.

CXVII.

Item, j'ay sceu, à ce voyage[3],
Que mes trois povres orphelins[4]
Sont creus et deviennent en aage,
Et n'ont pas testes de belins[5];
Et qu'enfans d'icy à Salins
N'a, mieulx joüans leur tour[6] d'escolle;
Or, par l'ordre des Mathelins[7],
Telle jeunesse n'est pas folle.

[1] « Laurière a cru qu'il s'agissoit ici d'armures, et il a traduit *brettes targes* par boucliers bretons. La *targe* étoit une monnoie d'argent valant un demi-écu. L'*angelot* et l'*ange* étoient des monnoies d'or. Deux *angelots* valoient un grand *ange*. Villon veut que le jeune Merle agisse consciencieusement, ce qui n'étoit sans doute pas dans ses habitudes. » (*M. Prompsault.*) La *targe* étoit une ancienne monnoie de Bretagne, ou *brette*, bretonne, du latin *britta*. Son nom lui venoit de ce que le revers portoit une *targe*, ou bouclier échancré. *L'ange*, ainsi nommé à cause de son effigie, représentant la Salutation angélique, étoit une monnoie d'or frappée sous Philippe de Valois; *l'angelot*, ou *demi-ange*, eut cours sous les règnes suivants.

[2] Var. d'un ms. : « Car amans. » — Var. de plus. édit. anc. : « Amans se doivent... »

[3] Var. d'un ms :

Item, et j'ay sceu, ce voyage...

[4] Ces trois pauvres orphelins, dont il a déjà parlé dans les huitains 25 et 26 du Petit Testament, sont Colin Laurens, Girard Gossoyn et Jehan Marceau.

[5] Mouton ou bélier, du latin *balare*, bêler.

[6] Plusieurs édit. anciennes mettent *d'un tour*. On disoit, en effet, *jouer d'un tour*, plutôt que *jouer son tour*.

[7] « C'est-à-dire : J'en jure par la confrérie de Saint-Mathurin. Les *sots* ou comédiens étoient appelés confrères

Digitized by Google

CXVIII.

Si vueil qu'ilz voysent à l'estude ;
Où ? chez maistre Pierre Richer.
Le *Donnait* est pour eulx trop rude [1] :
Jà ne les y vueil empescher.
Ilz sçauront (je l'ayme plus cher) :
Ave salus, tibi decus,
Sans plus grandes lettres chercher [2] :
Tousjours n'ont pas clercs le dessus.

CXIX.

Cecy estudient, et puis ho !
Plus procéder je [3] leur deffens.
Quant d'entendre le grand *Credo*,
Trop fort il est pour telz enfans.
Mon long tabard en deux [4] je fendz :
Si vueil que la moictié s'en vende,

de Saint-Mathurin. » (*M. Prompsault.*) — *L'ordre des Mathelins*, de l'italien *matto*, fou, insensé, doit être la confrérie des Sots ou de Mère-Sotte, cette société joyeuse de poètes et de comédiens, qui étoit alors la rivale de la confrérie dramatique de la Passion.

[1] Var. des édit. goth. :

Le Donnet est pour moy trop rude.

On appeloit *Donat* ou *Donnet* la grammaire d'Ælius Donatus, intitulée : *De octo partibus orationis*, laquelle étoit en usage dans toutes les universités de l'Europe, et surtout dans celles de France. On sait que cette grammaire fut le premier livre xilographique imprimé en Hollande, par Laurent Coster, de Harlem.

[2] Var. de qq. édit goth. :

Sans plus grans lettres en chercher.

[3] Var. de plus. édit. goth. : « ne. »

[4] L'édit. de Verard porte : « en long. »

Digitized by Google

Pour leur[1] en achepter des flans,
Car jeunesse est ung peu friande.

CXX.

Et veuil qu'ilz soyent informez
En meurs[2], quoy que couste bature[3];
Chapperons auront enfermez,
Et les poulces soubz la ceincture;
Humbles à toute créature;
Disans : *Hen ? Quoy ? Il n'en est rien !*
Si diront gens, par adventure :
« Voycy enfans de lieu de bien ! »

CXXI.

Item, à mes pouvres clergeons,
Auxquelz mes titres[4] resignay,
Beaulx enfans et droictz comme jonc,
Les voyans, m'en dessaisinay,
Et, sans recevoir, assignay,
Seur comme qui l'auroit en paulme[5],
A ung certain jour consigné,
Sur l'hostel de Guesdry Guillaume[6].

[1] Il y a *eulx* dans un ms.
[2] C'est-à-dire : Et je veux qu'ils soient bien élevés.
[3] C'est-à-dire : Quoi qu'il en coûte. Cette expression proverbiale est tirée du battage des grains en grange, lequel coûte plus ou moins, selon la maturité et la qualité du blé.
[4] Dans plusieurs édit. goth. : « mes lettres. »
[5] Dans la main, du latin *palma*.
[6] C'est le pilori, ou la maison du bourreau, qu'il appelle « la maison Guillot Gneuldry », dans le Petit Testament, huitain 28. Plusieurs anciennes édit. portent ici : *Gneuldry Guillaume* et *Gaultier Guillaume*.

Digitized by Google

CXXII.

Quoy que jeunes et esbatans[1]
Soyent, en rien ne me desplaist;
Dedans vingt, trénte ou quarante ans,
Bien autres seront, se Dieu plaist.
Il faict mal, qui ne leur complaist,
Car ce sont beaux enfans et gents[2];
Et qui les bat ou fiert, fol est;
Car enfans si deviennent gens[3].

CXXIII.

Les bourses des Dix-et-huict clercs[4]
Auront; je m'y vueil employer[5]:
Pas ilz ne dorment comme lerz[6],
Qui trois mois sont sans resveiller.
Au fort[7], triste est le sommeiller[8],
Qui faict aise jeusne en jeunesse,
Tant qu'enfin luy faille veiller,
Quant reposer deust[9] en vieillesse.

[1] Etourdis.
[2] Var. de qq. édit. goth. :

Ils sont très beaulx enfans et grans.

[3] C'est-à-dire : Hommes faits.
[4] M. Prompsault dit que « le Collége des Dix-huit, où l'on recevoit des étudians trop pauvres pour pourvoir à leurs besoins, étoit proche du parvis de Notre-Dame, devant la porte de l'Hôtel-Dieu de Paris »; mais il se trompe : ce collége, fondé sous le règne de saint Louis, étoit situé devant le collége de Clugny, sur l'emplacement actuel de l'église de la Sorbonne.
[5] Var. d'un ms. : « travailler ».
[6] Pour *loirs*.
[7] Pour : *Au fait*.
[8] Pour *sommeil*. La pensée de Villon correspond à ce proverbe : Qui dort dîne.
[9] Les édit. goth. portent *veult*.

Digitized by Google

CXXIV.

Cy en escris au collateur[1]
Lettres semblables et pareilles :
Or, prient pour leur bienfaicteur,
Ou qu'on leur tire les oreilles.
Aucunes gens ont grand' merveilles,
Que tant suis enclin à ces deux[2] ;
Mais, foy que doy, festes et veilles,
Oncques ne vey les mères d'eulx[3]!

CXXV.

Item, et à Michault Culdou[4],
Et à sire Charlot Taranne,
Cent solz : s'ils demandent prins où[5] ?
Ne leur chaille ; ils viendront de manne[6] ;
Et unes bottes de basanne[7],

[1] Celui qui donnoit les bourses du Collége des Dix-huit.
[2] Var. de plus édit. goth. :

Que tant m'encline envers ces deux.

[3] « Les anciennes lois disciplinaires de l'Église, dit M. Prompsault, défendoient l'usage du mariage les veilles ou vigiles et les jours solennels. » Villon veut dire que ces deux *pauvres clergeons* sont des orphelins abandonnés, et qu'il n'a jamais vu leurs mères.
[4] Il y a tantôt *Culdoé*, et tantôt *Culdoue*, dans les anc. édit. La famille Culdoë avoit acquis une honorable notabilité dans le haut commerce parisien au XIVe siècle. Charles Culdoë fut prévôt des marchands sous Charles VI ; son père Jean l'avoit été sous Charles V.
[5] Marot met en note : « La commune de Paris ne dit ni *ou*, ni *qui* ; mais *oue* et *quie*. »
[6] C'est-à-dire : Qu'ils ne s'en inquiètent pas ; ces cent sous leur viendront du ciel comme la manne.
[7] Var. de plus. édit. goth. :

En une chausse de bazanne.

Digitized by Google

Autant empeigne que semelle ;
Pourveu qu'ils ne salueront Jehanne[1]
Et autant une autre comme elle.

CXXVI.

Item, au seigneur de Grigny,
Auquel jadis laissay Vicestre[2],
Je donne la tour de Billy[3] :
Pourveu (se huys y a, ne fenestre,
Qui ne soit debout, ne en estre[4])
Qu'il mette très bien tout appoinct[5] :
Face argent à dextre, à senestre :
Il m'en fault, et il n'en a point[6].

CXXVII.

Item, à Thibault de la Garde :
Thibault? je mentz, il a nom Jehan[7] ;

[1] Var. des ms. et de plus. édit. goth. :

Pourveu qu'ils me saulveront Jehanne.

Villon a déjà parlé de cette Jehanne, au huitain 81.

[2] Voy. le huitain 19 du Petit Testament.

[3] La tour de Billy étoit située au bord de la rivière, près de l'hôtel Saint-Paul; elle servoit d'arsenal et de magasin à poudre. Il paroîtroit, d'après ce passage, qu'elle étoit ruinée à cette époque, sans doute par suite d'une explosion, comme elle le fut encore une fois en 1538 par un accident semblable.

[4] Var. de plus. édit. anc. :

Qui soit debout en tout cest estre.

[5] Var. de plus. édit. anc. :

Qu'il remette trestout bien joinct.

[6] Var. de plus. édit. anc. :

Il lui viendra tousjours à poinct.

[7] Var. de plus. édit. goth. :

Digitized by Google

Que luy donray-je, que ne perde[1] ?
Assez ay perdu tout cest an.
Dieu le vueille pourvoir, *amen*...!
Le barillet[2] ? par m'ame, voyre !
Genevoys[3] est plus ancien,
Et a plus grant nez pour y boyre.

CXXVIII.

Item, je donne à Basanyer[4],
Notaire et greffier criminel,
De giroffle plain ung panyer,
Prins chez maistre Jehan, de Ruel[5].
Tant à Mautainct[6]; tant à Rosnel[7];
Et, avec ce don de giroffle,

Item, au sire de la Garde,
Qu'aura de moy à la Saint-Jehan.

C'est Jehan, l'épicier de la Garde, à qui Villon avoit déjà légué le mortier d'or et une potence de Saint-Maur, dans le huitain 33 du Petit Testament.

[1] On prononçoit *parde* dans la langue de Paris.

[2] Le barillet étoit alors le signe distinctif des gueux, qui le portoient suspendu à leur côté.

[3] La première édit. porte : *Angenoulx*, qui ne ressemble pas du tout à un nom propre ; aussi, plus. édit. anc. ont-elles écrit : « Aux genoulx. »

[4] La plus anc. édit. et les suivantes donnent ce nom autrement : « Bafumier. » Mais il s'agit de Pierre le Basanier, dont il est question au huitain 21 du Petit Testament.

[5] C'est encore Jehan, l'épicier de la Garde, qui avoit sans doute sa boutique à Ruel.

[6] Voy. le huitain 21 du Petit Testament.

[7] Var. de plus. édit. goth. :

Tant à Motin qu'à Motuel.

Dans l'édit. de Vérard il y a *Rosuel* au lieu de *Rosnel*.

Digitized by Google

Servir, de cueur gent et ysnel[1],
Le seigneur, qui sert sainct Cristofle[2] :

CXXIX.

Auquel ceste Ballade donne,
Pour sa dame, qui tous biens a.
S'amour ainsi ne[3] nous guerdonne[4],
Je ne m'esbahys de cela ;
Car, au Pas, conquesté celle a[5],
Que tint René, roy de Cecille[6],
Où si bien[7] fist, et peu parla,
Qu'oncques Hector feit, ne Troïle[8].

[1] Gentil et alerte. *Schnell*, en allemand, et *snello*, en italien, ont le même sens qu'*isnel*.

[2] Villon entend par là que ce seigneur, qu'il ne nomme pas, craignoit de mourir de mort subite, car, selon la croyance populaire du moyen âge, quiconque avoit vu saint Christophe n'avoit plus à craindre ce genre de mort, le plus redoutable de tous, puisqu'il ne laissoit pas au pécheur le temps de faire pénitence et de recevoir l'absolution.

[3] Var. des anc. édit. : « tous. »

[4] C'est-à-dire : Si l'amour ne nous traite pas aussi favorablement.

[5] Var. de plus. édit. goth. : « Conqueste cela. »—C'est-à-dire : Car il a conquis celle-là, au Pas d'Armes que tint René, etc.

[6] La plupart des édit. anc. mettent : « Regnier. » Le bon roi René d'Anjou, qui s'intituloit roi de Sicile et de Jérusalem, vivoit encore à cette époque, retiré dans son comté de Provence. Il étoit grand amateur de tournois et de pas d'armes ; il en faisoit lui-même le plan, et il en ordonnoit tous les détails avec un soin minutieux, dessinant les costumes, inventant les devises et créant mille *gentillesses*. Le *Pas d'Armes de la Bergère*, maintenu à Tarascon, est le plus célèbre de tous. Crapelet a publié, en 1828, la description de cette fête chevaleresque, à laquelle Villon fait peut-être allusion.

[7] Marot a mis « autant » à la place de « si bien. »

[8] C'est-à-dire : Où il se conduisit aussi bien et parla

Digitized by Google

In the ancient mss the first letter of each line spells the Bride's name;— Ambroise de Lorede.

BALLADE

Que Villon donna à un gentilhomme, nouvellement marié, pour l'envoyer à son espouse, par luy conquise à l'espée.

Au poinct du jour, que l'esprevier[1] se bat[2],
Non pas de deuil, mais par noble coustume[3];
Bruyt il demaine[4] et de joye s'esbat,
Reçoit son past et se joint à la plume[5]:
Ainsi vous vueil! A ce, desir m'allume
Joyeusement, ce qu'aux amans bon semble.
Sachez qu'Amour l'escript en son volume;
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.

Dame serez de mon cueur, sans debat,
Entierement, jusques mort me consume.
Laurier soüef, pour mon droit, se combat
Au rosier franc, contre toute amertume[6].

moins qu'Hector et Troïle. « Critique spirituelle et sensée de l'*Iliade* », dit M. Prompsault. Troïle, fils de Priam et d'Hécube, fut tué par Achille, au siége de Troie.

[1] Pour *espervier*.

[2] Se bat les flancs, s'agite, bat des ailes.

[3] Var. des mss. :

Meu de plaisir et par noble coustume.

[4] Var. des mss. : « Bruyt la maulvis. »

[5] Terme de faucounerie; c'est-à-dire : Reçoit sa nourriture et prend au leurre.

[6] Var. des mss. :

Olivier franc m'ostant toute amertume.

Var. des édit. goth. :

Olivier franc contre toute amertume.

Cette allégorie du laurier et du rosier est très obscure

Digitized by Google

Raison ne veult que je désaccoustume
(Et en ce vueil[1] avec elle m'assemble),
De vous servir, mais que m'y accoustume ;
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.

Et qui plus est, quand dueil sur moy s'embat[2],
Par fortune qui souvent si se fume[3],
Vostre doulx[4] œil sa malice rabat,
Ne plus, ne moins, que le vent faict la fume[5].
Si ne perds pas la graine que je sume[6]
En vostre champ, car le fruict[7] me ressemble :
Dieu m'ordonne que le fouysse et fume[8] ;
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.

ENVOI.

Princesse, oyez ce que cy vous resume :
Que le mien cueur du vostre desassemble :
Jà ne sera, tant de vous en présume[9] ;
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.

et très peu intelligible ; M. Prompsault l'a traduite de manière à prouver qu'il ne la comprenoit pas. C'est une énigme que nous renonçons à deviner.

[1] Pour *vœu*.

[2] Pour *s'abat*.

[3] Var. de plus. édit. goth. : « Qui sur moy si se fume. » On disoit *se fumer* pour *s'irriter*.

[4] Il y a « faux » dans la plupart des anc. édit.

[5] Pour *fumée*. Marot a mis « la plume. »

[6] Pour *sème*.

[7] Il y a dans la plus anc. édit. : « le faict », et dans les suivantes : « chascun. »

[8] C'est-à-dire : Que je le cultive et que je lui donne des engrais. — Marot a mis : « que je le face et sume. »

[9] Var. de plus. édit. anc. : « tant de voye présume. »

Digitized by Google

CXXX.

Item, à sire Jehan Perdryer,
Riens, n'a Françoys, son second frère.
Si m'ont-ilz voulu aydier[1],
Et de leurs biens faire confrère;
Combien que Françoys, mon compère,
(Langues cuysans, flambans et rouges!)
Sans commandement, sans prière[2],
Me recommanda fort à Bourges[3].

CXXXI

Si aille[4] veoir, en Taillevent[5],

[1] Var. des mss. :

Sy m'ont voulu tousjours aydier.

[2] Var. d'un ms. :

My commandement, my prière.

Var. de plus. édit. anc. :

Son commandement, sa prière.

[3] « On comprend, dit M. Prompsault, de quelle espèce de recommandation parle le poète. » Nous pensons que François Perdryer l'avoit dénoncé à l'official et s'étoit porté son accusateur. Cependant une note manuscrite, que nous trouvons sur un exemplaire, donneroit un sens bien différent à ce passage et au huitain suivant, que M. Prompsault avoue ne pas comprendre. Selon cette note, François Perdryer, en recommandant Villon à *Bourges*, c'est-à-dire en abusant de lui par une infâme violence, lui auroit donné un vilain mal, tel que la *caquesangue*, ou le feu Saint-Antoine, ou le mal des ardents, *langues cuisans, flambans et rouges*. Si la syphilis eût existé réellement à cette époque, nous n'hésiterions pas à préférer cette interprétation à toute autre, d'autant plus qu'on disoit *aller à Bourges* dans le sens de commettre le péché contre nature.

[4] Var. d'un ms. : « Sy allez. »

[5] On a souvent réimprimé à la fin du XVe siècle *le Livre de Taillevent, grand cuisinier du roy de France*. Ce Taille-

Digitized by Google

Ou[1] chapitre de fricassure,
Tout au long, derrière et devant,
Lequel n'en parle jus ne sure[2].
Mais Macquaire, je vous asseure,
Atout le poil cuysant ung dyable,
Affin que sentist bon l'arsure,
Ce *Recipe* m'escript, sans fable[3].

BALLADE.

En reagal[4], en arsenic rocher,
En orpigment, en salpestre et chaulx vive;
En plomb boillant, pour mieulx les esmorcher[5];
En suif et poix, destrampez de lessive
Faicte d'estronts et de pissat de Juifve;
En lavaille de jambes à meseaulx[6];

vant ou Taillevent étoit, en effet, maître-queux de Charles VII. La plus ancienne édit. est intitulée : *Le Viandier pour appareiller toutes manières de viandes que Taillevent, queulx du roy nostre sire, fit, tant pour habiller et appareiller boully, rousty, poissons de mer et d'eaue douce, etc.*

[1] Pour *au*.

[2] « Soubz, ne sus », dit Marot.

[3] On peut traduire ainsi ces quatre derniers vers, que M. Prompsault dit n'avoir pas compris : Je vous assure que saint Macaire, qui fit cuire un diable avec tout son poil, pour mieux sentir l'odeur de la grillade, m'a donné cette recette de *fricassure*.

[4] Espèce d'arsenic rouge.

[5] « Tourmenter, maltraiter », selon Formey; « purifier, nettoyer », selon M. Prompsault; saisir, macérer, selon nous.

[6] Var. de plus. édit. anc. :

En laveure de jambes de meseaulx.

Digitized by Google

En raclure de piedz et vieulx houseaulx ;
En sang d'aspic, tels drogues perilleuses [1] ;
En fiel de loups, de regnards et blereaux ;
Soient frittes ces langues venimeuses [2] !

En cervelle de chat qui hayt pescher [3],
Noir, et si vieil qu'il n'ait dent en gencive;
D'ung vieil mastin, qui vault bien aussi cher,
Tout enragé, en sa bave et salive ;
En l'escume d'une mulle poussive,
Detrenchée menu à bons ciseaulx [4] ;
En eau où ratz plongent groings et museaulx,
Raines [5], crapauds, telz bestes dangereuses,
Serpens, lezards, et telz nobles oyseaulx,
Soient frittes ces langues venimeuses !

En sublimé, dangereux à toucher;
Et au nombril d'une couleuvre vive;
En sang qu'on mect en poylettes [6] secher,
Chez ces barbiers, quand plaine lune arrive,
Dont l'ung est noir, l'autre plus vert que cive [7];
En chancre et fix [8], et en ces ords cuveaulx [9],

C'est-à-dire : Dans l'eau qui a lavé les jambes des lépreux.

[1] Var. d'un ms. : « et drogues venimeuses. »

[2] Var. d'un ms. : « ennuyeuses. » Cette épithète est répétée à la fin de chaque strophe.

[3] C'est-à-dire : Qui a horreur de l'eau.

[4] C'est à-dire, selon M. Prompsault : « Si épaisse, qu'il faille de bons ciseaux pour la couper. » Ce vers signifie seulement : Coupée menu avec de bons ciseaux.

[5] On dit encore *rainette*, petite grenouille, du latin *rana*. Rabelais écrit *roine*.

[6] Var. de l'édit. de Vérard : « palectes. »

[7] Pour *ciboule*.

[8] Var. de plus. édit. goth. : « et fielz. »

[9] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Dans un chancre

Digitized by Google

Où nourrices essanguent leurs drappeaulx [1];
En petits baings de filles amoureuses [2]
(Qui ne m'entend n'a suivy les bordeaulx [3] ?)
Soient frittes ces langues venimeuses!

ENVOI.

Prince, passez tous ces friands morceaux,
S'estamine n'avez, sacs ou bluteaux [4],
Parmy le fons d'unes brayes breneuses;
Mais, paravant, en estronts de pourceaulx,
Soient frittes ces langues venimeuses!

et dans un fondement ulcéré, et dans ces cuviers sales et dégoûtants. » — Var. d'un ms. : « et en ces clères eaux. »

[1] C'est-à-dire : lavent leurs draps teints de sang.

[2] Nous ne savons pas trop quels étoient ces *petits bains* des filles publiques; il s'agit peut-être de l'eau qui avoit servi à leur toilette de propreté. Les femmes honnêtes autrefois auroient rougi de descendre aux soins impurs de cette espèce de toilette. Voy. l'*Histoire de la Prostitution* de P. Dufour.

[3] Var. de plus. édit. anc. :

Qui demandent à suivre les bordeaulx.

[4] Var. de plus. édit. anc. : « et beluteaulx. »

Digitized by Google

CXXXII[1]

Item, à maistre Andry Courault[2],
Les Contredictz Franc-Gontier mande :
Quant du Tyrant[3], seant en hault,
A cestuy-là rien ne demande;
Le saige ne veult que contende,
Contre puissant, pouvre homme las,
Affin que ses filez ne tende,
Et que ne[4] tresbuche en ses laqs.

CXXXIII.

Gontier ne crains, qui n'a[5] nulz hommes[6]
Et mieulx que moy n'est herité;
Mais en ce debat[7] cy nous sommes,
Car il loue sa pouvreté :

[1] « Du temps de Villon, (lecteurs) fut faicte une petite œuvre intitulée : *les Ditz de Franc Gontier*, là où la vie pastouralle est estimée; et, pour y contredire, fut faicte une autre œuvre intitulée : *les Contredictz de Franc Gontier*, dont le subgect est prins sur ung Tyrant, et auquel œuvre la vie de quelque grant seigneur d'icelluy temps est taxée. Mais Villon, plus saigement, et sans parler des grans seigneurs, feit d'autres *Contredictz de Franc Gontier*, parlant seulement d'un Chanoyne, comme verrez cy après. » (*Marot.*)

Laurière fait observer que les *Dicts Franc Gontier* sont de Philippe de Vitré, mort évêque de Meaux en 1351.

[2] Dans un ms., Courault est nommé *Jehan* au lieu d'*Andry*.

[3] C'est le prince ou grand seigneur dont il étoit parlé dans les *Contreditz de Franc Gontier*.

[4] Var. de l'édit de Marot : « Et qu'il ne... »

[5] Var. d'un ms. : « il n'a. »

[6] Var. de l'édit. de Vérard : « dangier. »

[7] C'est-à-dire : Je n'ai rien à craindre de Gontier. Il n'a pas des hommes à son service, comme le *tyran*.

Digitized by Google

Estre pouvre, yver et esté,
A bonheur cela il repute...
Je le tiens à malheureté.
Lequel à tort? Or en dispute[1].

BALLADE

Intitulée : *Les Contredictz de Franc-Gontier.*

Sur mol duvet assis, ung gras chanoine,
Lez ung brasier, en chambre bien nattée[2],
A son costé gisant dame Sydoine[3],
Blanche, tendre, pollie et attaintée[4] :
Boire ypocras, à jour et à nuyctée,
Rire, jouer, mignonner et baiser,
Et nud à nud, pour mieulx des corps s'ayser[5],
Les vy tous deux, par un trou de mortaise :
Lors je congneuz que, pour dueil appaiser,
Il n'est tresor que de vivre à son aise.

[1] Var. de qq. édit. anc. :

Lequel a tort on en discute,
Lequel tient à malheureté.

[2] Autrefois le plancher des chambres, même chez les rois, étoit couvert de nattes en paille, qui remplaçoient les tapis.

[3] C'est la personnification de la volupté et de la paresse. *Sydoine* nous paraît dériver de *Sidon*, ville de la Phénicie, dont les habitants, amollis par le luxe et la sensualité, s'endormoient dans le sein des plaisirs. Au reste, plusieurs héroïnes des vieux romans de chevalerie portent le nom de *Sidoine*.

[4] Bien parée, selon M. Prompsault; fardée, selon nous.

[5] Var. de l'édit. de Marot : « pour mieulx leur corps aiser. »

Digitized by Google

Se Franc-Gontier et sa compaigne Heleine
Eussent ceste doulce vie[1] hantée,
D'aulx et civotz[2], qui causent forte alaine,
N'en mengeassent bise crouste frottée[3].
Tout leur mathon, ne toute leur potée[4],
Ne prise ung ail, je le dy sans noysier[5].
S'ilz se vantent[6] coucher soubz le rosier,
Ne vault pas mieulx[7] lict costoyé de chaise?
Qu'en dictes-vous? Faut-il à ce muser[8]?
Il n'est tresor que de vivre à son aise.

De gros pain bis vivent, d'orge, d'avoine,
Et boivent eau, tout au long de l'année.
Tous les oyseaulx, d'icy en Babyloine,
A tel escot[9], une seule journée
Ne me tiendroient, non une matinée[10].
Or s'esbate, de par Dieu, Franc-Gontier,

[1] Var. de plus. anc. édit. : « viande. »
[2] Var. de l'édit. de Vérard : « d'ongnons civoz. »
[3] Var. de plus. édit. anc. :

N'en compassent une bise tastée,

Le dernier mot de ce vers est différent dans la plupart des édit. et des mss., où on lit *tostée*, *taustée*, *toustée*. Ce vers nous semble altéré.
[4] Var. de plus. édit. anc. : « mathée. » Le *mathon*, c'est du petit fromage mou ; la *mathée*, c'est du petit lait.
[5] Sans scandale.
[6] Var. de plus. édit. anc. : « Si s'en vont-ilz. »
[7] Var. d'un ms. : « Lequel vault mieux. »
[8] C'est-à-dire : Perdre son temps pour si peu de chose.
[9] Var. d'un ms. : « A telle escolle. »
[10] M. Prompsault paraphrase ainsi ce passage assez obscur : « Le chant de tous les oiseaulx qui sont d'ici à Babylone, avec une pareille nourriture, ne me retiendroit pas un seul jour dans les bois, pas même une matinée. »

Digitized by Google

Helène o[1] luy, soubz le bel esglantier;
Si bien leur est, n'ay cause qu'il me poise[2];
Mais, quoy qu'il soit du laboureux[3] mestier,
Il n'est tresor que de vivre à son aise.

ENVOI.

Prince, jugez, pour tous nous accorder.
Quant est à moy (mais qu'à nul n'en desplaise),
Petit enfant, j'ay ouy recorder
Qu'il n'est tresor que de vivre à son aise.

CXXXIV.

Item, pour ce que sçait la Bible[4],
Mademoyselle de Bruyères[5],
Donne prescher, hors l'Evangile,
A elle et à ses bachelieres[6],
Pour retraire ces villotières[7]

[1] Avec, du latin *unà*, qu'on prononçoit *onà*, dans la basse latinité.

[2] C'est-à-dire : Si c'est leur plaisir, je n'ai pas sujet d'en avoir du chagrin.

[3] Pour *laborieux*, pénible; la vie du laboureur.

[4] M. Prompsault avoit cru devoir mettre *sçais* au lieu de *sçait*, pour obtenir un sens qu'il paraphrase ainsi : « Parce que je connois l'Ecriture sainte, qui défend aux femmes d'annoncer la parole de Dieu. »

[5] La plus anc. édit. et d'autres écrivent ce nom autrement : « de Breuieres », qu'on peut lire *Brevières*. Il est clair que cette demoiselle noble était une *bonne maman* de filles ou gouvernante d'un mauvais lieu.

[6] Var. des anc. édit. : « chambrieres ».

[7] La plus anc. édit. met : « violletieres. » P. Dufour, dans son *Histoire de la Prostitution*, fait dériver le mot *villotieres* de *villotes*, tas de foin, parceque les filles dissolues se prostituoient, en été, dans les champs.

Digitized by Google

Qui ont le bec si affilé ;
Mais que ce soit hors cymetières[1] :
Trop bien au marché au filé[2].

BALLADE

DES FEMMES DE PARIS.

Quoy qu'on tient belles langagières[3]
Genevoises, Veniciennes,
Assez pour estre messaigières[4],
Et mesmement les anciennes[5];
Mais, soient Lombardes, Rommaines,
Florentines, à mes perilz,
Piemontoises, Savoysiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

De beau parler tiennent chayères[6],

[1] Les cimetières étoient, le soir et la nuit, envahis par la prostitution errante. C'est pour cela que Philippe-Auguste fit entourer de murs et fermer de portes le cimetière des Saints-Innocents. Voy. Rigord et les historiens de l'époque.

[2] Var. de la plus anc. édit. : « Trop au marché et au fillé. » Le peuple disoit sans doute dans son langage facétieux le *marché au filé* pour le *marché aux filles*.

[3] Parleuses.

[4] Ambassadrices, selon M. Prompsault ; entremetteuses, selon nous.

[5] C'est-à-dire : les plus vieilles.

[6] Var. de l'édit. de Marot :

De tres beau parler tient l'on cheres :
Ce dit-on, Néapolitaines,
Aussi sont bons caquetieres,
Allemandes et Pruciennes ;
Mais soient.....

Digitized by Google

Ce dit-on, les Napolitaines,
Et que sont bonnes cacquetoeres[1]
Allemanses et Bruciennes[2];
Soient Grecques, Egyptiennes[3],
De Hongrie ou d'autre pays,
Espaignolles ou Castellannes[4],
Il n'est bon bec que de Paris.

Brettes[5], Suysses, n'y sçavent guères,
Ne Gasconnes et Thoulouzaines;
Du Petit-Pont deux harangères
Les concluront[6]; et les Lorraines,
Anglesches ou Callaisiennes[7].
(Ay-je beaucoup de lieux compris[8]?)
Picardes, de Valenciennes[9];
Il n'est bon bec que de Paris.

[1] Var. de l'édit. de Galiot du Pré : « quaquattières. »
[2] Var. de plus. édit. goth. :

Allemandes, Provinciennes.

Villon, en écrivant *Allemanses* et *Bruciennes*, a voulu sans doute imiter la prononciation des gens de Paris.
[3] Var. de plus. édit. goth. :

Soient Normandes, Egyptiennes.

[4] On prononçait *Castillennes* ou *Castelaines*. — Var. de plus. édit. anc. : « Chastelaines. »
[5] Pour *Bretonnes*.
[6] Var. de l'édit de Marot : « Les conchieroient », c'est-à-dire, en langage populaire : Leur cloueront la bouche. Les marchandes de poissons se tenoient aux abords du Petit-Pont, où étoit le Marché-Palu.
[7] Var. de plus. édit. anc. :

Angloises et Valenciennes.

[8] Marot dit avoir refait ce vers, qu'il eût trouvé tel dans les anc. édit.
[9] Var. de plus. édit. anc. : « et Beauvoisiennes. »

Digitized by Google

ENVOI.

Prince, aux dames parisiennes,
De bien parler donnez le prix;
Quoy qu'on die d'Italiennes,
Il n'est bon bec que de Paris[1].

CXXXV.

Regarde-m'en deux, trois, assises
Sur le bas du ply de leurs robes,
En ces monstiers[2], en ces eglises;
Tire t'en près, et ne t'en hobes[3];
Tu trouveras qu'oncques Macrobes
Ne feit d'aussi beaulx jugemens[4];
Entens; quelque chose en desrobes[5]:
Ce sont tous bons enseignemens.

[1] Voy. dans *les Dames galantes* de Brantôme le chapitre intitulé : « De la parole en amour. »

[2] Monastères, de *monasterium* : on en a fait *moutier*, qui s'employoit encore dans le style comique au XVIIIe siècle.

[3] C'est-à-dire : et ne t'en bouges. *Hober* ne vient ni du grec ni de l'allemand, mais du bas latin *hoba*, petit fief qui relevait d'un plus grand; d'où *hobereau*.

[4] Var. de plus. édit. goth. :

Oncques ne fist tels jugemens.

Villon connoissoit, au moins de réputation, les deux ouvrages de Macrobe, *Somnium Scipionis* et *Saturnalia*, qui furent imprimés pour la première fois par Jenson, à Venise, en 1472.

[5] Var. de plus. édit. anc. :

Entens quelque chose en tes rolles.

L'édit. de Nyverd porte : « en tes robbes. » La rime de *rolles* et *robbes* sembloit alors suffisante pour l'oreille.

Digitized by Google

CXXXVII[1].

Item, et au mont de Montmartre[2],
Qui est ung lieu moult ancien,
Je lui donne et adjoincts le tertre[3]
Qu'on dit de mont Valerien[4];
Et, oultre plus, d'ung quartier d'an
Du pardon[5] qu'apportay de Romme :
Sy yra maint bon paroissien,
En l'abbaye où il n'entre homme.

CXXXVII.

Item, à valetz et chambrières
De bons hostelz (rien ne me nuyst),
Faisans tartes, flans, et goyères,
Et grant rallias[6] à minuict :
Riens n'y font sept pintes, ne huict,
Tandis que dorment maistre et dame;

[1] Ce huitain, tiré d'un ms., manque dans toutes les éditions; il a été publié par Prompsault pour la première fois.

[2] « Il y avoit à Montmartre une abbaye de filles, fondée par Louis VI en 1134, qui, du temps de Villon, étoit obérée de dettes et pouvoit bien aussi être un peu relâchée. » (*M. Prompsault.*) — Villon, comme enfant de Paris, n'ignore pas que Montmartre, *Mons Martis*, avait été couronné d'un temple ou édifice païen, dont les ruines existoient encore de son temps.

[3] Le peuple de Paris prononçoit *tartre*.

[4] Il y avoit aussi sur ce mont une chapelle à la Vierge, desservie par des moines, et bâtie sur les ruines d'un temple païen. On y alloit en pèlerinage.

[5] C'est-à-dire : Trois mois d'indulgences.

[6] Var. d'un édit. goth. : « En grant allias. » — *Raillas*, que les glossaires de la vieille langue n'ont pas recueilli, doit signifier un entretien joyeux, car *raillard* est employé dans le sens de *plaisant*, par Marot et Rabelais.

Digitized by Google

Puis après, sans mener grant bruyt,
Je leur ramentoy le jeu d'asne[1].

CXXXVIII.

Item, et à filles de bien,
Qui ont pères, mères et antes[2],
Par m'ame! je ne donne rien,
Car j'ay tout donné aux servantes;
Se fussent-ilz de pou[3] contentes;
Grant bien leur feissent maintz lopins,
Aux povres filles advenantes[4],
Qui se perdent aux Jacopins[5],

CXXXIX.

Aux Célestins et aux Chartreux[6],

[1] Nous supposons que Villon a écrit : *Dame*, quoique toutes les éditions portent *d'asne*; le *jeu de dames* étoit synonyme du jeu d'amour. Le *jeu d'asne* ne veut pas dire autre chose; mais la rime est moins satisfaisante et l'image plus grossière. Un vieux proverbe nous donnera la définition du jeu : Quand les ânes se jouent, ils se frottent. C'est ce que Rabelais nomme le *baudouinage*.

[2] Pour *tantes*.

[3] Pour *peu*, prononcé à l'italienne. Il y a une équivoque malicieuse, car Villon a pensé sans doute aux *poux* des *filles de bien*.

[4] On lit *entementes* dans un bon ms. Ces *filles de bien*, *advenantes* à tout le monde, sont tout simplement les filles de joie, qui avoient alors des *pères*, des *mères* ou *bonnes mamans*, et des *tantes* : on nommoit ainsi les agents officieux de la prostitution.

[5] Le couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques eut depuis saint Louis un grand nombre de bienfaiteurs qui enrichirent la communauté, laquelle s'étoit fort relâchée à cette époque, tellement qu'il fallut y introduire une réforme sévère sous le règne de Louis XII.

[6] Le couvent des Célestins et celui des Chartreux étoient également fort riches. Le premier devoit ses richesses aux

Digitized by Google

Quoy que vie meinent estroicte,
Si ont-ilz largement[1] entre eulx,
Dont povres filles ont disette[2] :
Tesmoing Jaqueline et Perrette,
Et Isabeau, qui dit : *Enné*[3] !
Puis qu'ilz ont eu telle souffrète[4],
A peine en seroit-on damné[5].

CXL.

Item, à la grosse Margot,
Très doulce face et pourtraicture
(Foy que doy, *Brelare Bigod*[6]),
Assez devote creature.
Je l'ayme de propre nature,
Et elle moy, la doulce sade[7].
Qui la trouvera d'adventure,
Qu'on luy lise[8] cette Ballade.

fondations des ducs d'Orléans; le second, aux bienfaits de saint Louis.

[1] Var. de plus. édit. anc. : « Si ont-ilz l'argent. »

[2] Var. d'un ms. : « souffrecte. »

[3] « *Enné* est un juron de filles », dit Marot.

[4] Var. d'un ms. : « disette ».

[5] C'est-à-dire : Puisqu'elles endurent de telles privations, il est difficile qu'elles soient damnées, ces pauvres filles.

[6] Il y a dans un ms. *bourlare bigot*, et dans les édit. de Marot, *brulare bigot*. « En angloys, Dieu et Notre-Dame », dit Marot. M. Prompsault ajoute à cette note : « Le Duchat voudroit lire *frelare bigod*, mots qu'il dit être allemands. Je pense que *bigod* vient de l'anglois *by* et *god*. »

[7] Charmante, gracieuse, de *suavis*, ou plutôt *suada*. Son composé *maussade* est resté dans la langue. *Sad* en celtique signifioit un fossé. On a pu dire *sade*, du nom de famille de la belle Laure, maîtresse de Pétrarque.

[8] Var. de plus. édit. anc.: « Qui luy laisse. »

Digitized by Google

BALLADE

DE VILLON ET DE LA GROSSE MARGOT.

Se j'ayme et sers la belle de bon haict[1],
M'en devez-vous tenir à vil ne sot?
Elle a en soy des biens à fin souhaict.
Pour son amour, ceings bouclier et passot[2].
Quand viennent gens, je vous happe le pot :
Au vin m'en voys[3], sans demener grand bruyt.
Je leur tendz eau, frommage, pain et fruict;
S'ils payent bien[4], je leur dy que bien *stat :*
« Retournez cy, quand vous serez en ruyt[5];
En ce bourdel[6], où tenons nostre estat! »

Mais, tost après, il y a grant deshait[7],
Quand sans argent s'en vient coucher Margot;
Veoir ne la puis; mon cueur à mort la hait[8].

[1] De bon cœur, avec plaisir. — Var. de plus. édit. anc. : « A son souhait. »

[2] Var. de plus. édit. anc. :

Pour elle joinctz le bourcier à passot.

M. Prompsault veut que *passot* soit une lance ; ce seroit plutôt une épée courte. A cette époque, les souteneurs de filles ou rufiens étoient armés pour les défendre, puisque la loi ne les protégeoit pas.

[3] C'est-à-dire : Je m'en vais boire dans un coin. — Pour bien comprendre cette expression proverbiale, *aller au vin*, voy. la Farce de Naudet et du Gentilhomme, dans l'*Ancien Théâtre françois*.

[4] Var. de la plus anc. édit. : « S'ilz jouent bien. »

[5] Pour *rut*.

[6] Plus. édit. anc. portent *bourdeau*.

[7] Grand déplaisir. Il faut peut-être lire : « déchet. »

[8] D'après la variante de plus. édit. anc., nous serions disposés à changer ainsi ce vers :

Veoir ne la puis, si mon cueur ne la hait.

Digitized by Google

Sa robe prens, demy-ceinct[9], et surcot :
Si luy prometz qu'ilz tiendront pour l'escot.
Par les costez si se prend[1], l'Antechrist
Crie, et jure par la mort Jesuchrist,
Que non fera[2]. Lors j'enpongne[3] ung esclat,
Dessus le nez luy en fais ung escript,
En ce bourdel, où tenons nostre estat.

Puis, paix se faict, et me lasche ung gros pet,
Plus enflée qu'ung venimeux scarbot[4].
Riant, m'assiet le poing[5] sur le sommet,
Gogo me dit, et me fiert le jambot[6].
Tous deux yvres, dormons comme ung sabot ;
Et, au reveil, quand le ventre luy bruyt,

[1] Var. de l'édit. de Vérard : « Chapperon.» — Le *demi-ceint* étoit une ceinture d'argent avec des pendants auxquels on attachoit la bourse, les clefs, etc. Les filles publiques n'avoient pas le droit de porter ces demi-ceints, non plus que tout autre objet en or ou en argent. Sauval, dans les Comptes de la Prévôté de Paris, cite la confiscation et la vente de plusieurs joyaux trouvés sur des prostituées.

[2] C'est-à-dire qu'elle met ses poings sur ses hanches.

[3] M. Prompsault a mis *sera* au lieu de *fera*, qu'on trouve dans toutes les éditions.

[4] Pour *J'empoigne* un échalas.

[5] Pour *escarbot*.

[6] Il y a *pied* dans plus. édit. anc.; et dans un ms.: « son poing sur mon sommet. »

[7] Var. des édit anc. :

Godc me dit et me fait le jambot.

Cette variante des édit. anc. nous fait penser que Villon a pu dire : « et me fait le jabot. »

Il sembleroit que *gogo* ait été synonyme de *rufien* dans la langue des mauvais lieux. On a dit de là *vivre à gogo*, du latin *gaudium*, dont on avoit fait *gogue*. Le mot *goguette* est resté.

Digitized by Google

Monte sur moy, quel' ne gaste son fruyt[1].
Soubz elle geins; plus qu'ung aiz[2] me faict plat;
De paillarder, tout elle me destruict,
En ce bourdel, où tenons nostre estat.

ENVOI.

Vente, gresle, gelle[3], j'ay mon pain cuict!
Je suis paillard, la paillarde me duit[4].
L'ung vault l'autre, c'est à mau-chat mau-rat[5].
Ordure amons, ordure nous affuyt[6].
Nous deffuyons honneur, il nous deffuyt[7],
En ce bourdel, où tenons nostre estat.

CXLI.

Item, à Marion l'Ydolle[8],
Et la grand' Jehanne de Bretaigne,
Donne tenir publique escolle[9],

[1] C'est-à-dire : crainte de blesser l'enfant qu'elle porte.
[2] Planche.
[3] On dit encore dans le même sens : « Qu'il vente ou qu'il grêle ! »
[4] Il y a dans deux ou trois anc. édit. une très bonne variante : « paillardise me suyt. »
[5] On dit encore proverbialement : A bon chat bon rat.
[6] Var. d'un ms. et de plus. édit. anc. : « arruyt. »
Marot a refait ainsi ce vers :

Ordure avons et ordure nous suyt.

Var. d'un ms. :

Lequel vault mieulx, chascun bien s'entressuyt,

[7] Var. de l'édit. de Marot : « et il nous fuyt. »
[8] Les filles de joie avoient toutes des surnoms qualificatifs, tirés de leurs défauts ou de leurs avantages personnels. Voy. l'*Histoire de la prostitution*, par Pierre Dufour.
[9] Maison de débauche, qu'on appeloit *clapier* ou *bordeau*.

Digitized by Google

Où l'escolier le maistre enseigne.
Lieu n'est où ce marché ne tienne,
Sinon en la grille[1] de Mehun;
De quoy je dy : Fy de l'enseigne[2],
Puis que l'ouvrage est si commun !

CXLII.

Item, à Noë le Jolys[3],
Autre chose je ne luy donne,
Fors plein poing d'osiers frez cueilliz[4] :
En mon jardin je l'abandonne.
Chastoy[5] est une belle aulmosne;
Ame[6] n'en doit estre marry.
Unze vingtz coups luy en ordonne,
Par les mains de maistre Henry[7].

CXLIII.

Item, ne sçay que à l'Hostel-Dieu
Donner, n'aux povres hospitaulx;
Bourdes n'ont icy temps ne lieu[8],
Car povres gens ont assez maulx.
Chascun leur envoye leurs os[9].
Les Mandians ont eu mon oye;

[1] La plus anc. édit. porte : « grisse. » Il faut lire certainement « geolle. »
[2] Pour *enseignement*.
[3] « Noel » et « Noelle Jolys », dans plus. anc. édit.
[4] C'est-à-dire : excepté une poignée d'osiers, fraîchement cueillis, pour le fustiger.
[5] Châtiment.
[6] Pour *aucun*, personne.
[7] Henri Cousin étoit alors bourreau ou tourmenteur-juré de la prevôté de Paris.
[8] C'est-à-dire : Ce n'est pas ici le lieu ni le moment de plaisanter.
[9] Marot écrit : « aulx. » — On envoyoit à l'Hôtel-Dieu et

Digitized by Google

Au fort, ilz en auront les os :
A povres gens menue monnoye.

CXLIV.

Item, je donne à mon barbier,
Qui se nomme Colin Galerne,
Près voysin d'Angelot l'Herbier,
Ung gros glasson... Prins où? En Marne,
Affin qu'à son ayse s'yverne.
De l'estomach le tienne près.
Se l'yver ainsi se gouverne,
Trop n'aura chault l'esté d'après[1].

CXLV.

Item, rien aux Enfans-Trouvez[2];
Mais les perduz fault que console,
Qui doivent estre retrouvez[3],
Par droict, chez[4] Marion l'Ydolle.
Une Leçon de mon escolle

aux hôpitaux la desserte des tables de toutes les maisons riches de Paris.

[1] Villon, en léguant à Colin Galerne un glaçon à mettre près de son estomac, fait peut-être allusion au cœur glacé de ce personnage.

[2] Les enfants trouvés étoient alors nourris aux frais des grands justiciers de Paris, qui payoient une redevance annuelle pour cet objet. Mais on n'exposoit dans les rues qu'un très petit nombre d'enfants vivants; on les jetoit morts sur le fumier, et c'est à peine si quelques mères moins dénaturées portoient les leurs à la *Crèche Notre-Dame*, berceau toujours prêt à les recevoir dans la cathédrale, l'évêque de Paris ayant la surveillance des *pauvres orphelins du bon Dieu*.

[3] Var. de plus. édit. anc. :

Si doivent estre retournez

[4] Var. d'un ms. : « sur. »

Digitized by Google

Leur liray, qui ne dure guière[1].
Teste n'ayent dure, ne folle,
Mais escoutent : c'est la dernière[2] !

BELLE LEÇON

DE VILLON, AUX ENFANS PERDUZ.

Beaux enfans[3], vous perdez la plus
Belle rose de vo chapeau[4],
Mes clercs, apprenans comme glu[5];
Se vous allez à Montpippeau[6]
Ou à Ruel, gardez la peau :
Car, pour s'esbatre en ces deux lieux,

[1] Pour *guères*. Le peuple de Paris prononce encore *guiere*.

[2] Var. d'un ms. :

Escoute, et vecy la derniere.

[3] Le meilleur ms. porte *beau frère*.

[4] M. Prompsault explique ainsi cette métaphore : « Vous perdez les plus beaux jours de votre vie. » Nous avons de la peine à croire qu'il faille lire *vo* pour *votre*; mais un savant philologue nous affirme que cette ellipse se trouve quelquefois dans les vieux poètes.

[5] « Vous, mes écoliers, élevés à prendre et à ne pas lâcher prise », selon M. Prompsault. Mais Marot, qui ne comprenoit pas ce vers, l'a changé à sa manière, que nous comprenons moins encore :

Mes clers prez prenans comme glu.

[6] Nous pensons que *Montpippeau*, c'est Luciennes ou Malmaison. On se rappelle que Villon et ses compagnons avoient été poursuivis à cause d'un crime commis à Ruel ou aux environs. Ce crime étoit, au moins, un vol à main armée sur le grand chemin, puisqu'il entraînoit la peine de mort du coupable.

Digitized by Google

Cuydant que vaulsist le rappeau[1],
La perdit Colin de Cayeulx[2].

Ce n'est point ung jeu de trois mailles,
Où va corps, et peut-estre l'ame[3] :
S'on[4] perd, rien n'y sont repentailles,
Qu'on ne meure à honte et diffame;
Et qui gaigne, n'a pas à femme
Dido la royne de Cartage[5].
L'homme est donc bien fol et infame,
Qui, pour si peu, couche tel gage[6].

Qu'ung chascun encore m'escoute :
On dit, et il est verité,
Que charretée[7] se boyt toute;
Au feu l'yver, au bois l'esté.
S'argent avez, il n'est enté[8];
Mais le despendez[9] tost et viste.

[1] C'est-à dire : « Croyant qu'on pouvoit en appeler une seconde fois. » Il n'y a pas de double appel ou *rappeau* en justice criminelle.

[2] C'est le triste sort de ce Colin qui a inspiré au poète la seconde ballade du *Jargon*.

[3] C'est-à-dire : Ce n'est pas un petit jeu que celui où l'on perd le corps et peut-être l'âme !

[4] Pour *si on*, par ellipse.

[5] Ce vers semble indiquer qu'il s'agissoit d'un viol commis sur quelque fille de campagne.

[6] « Cache son gaige », dans les anc. édit.

[7] La charge d'un charroi de vin. Il y a *charreterie* dans la plupart des éditions. Ce qui fait un vers faux.

[8] Var. des mss. :

Se argent avez, il n'est pas quicte.

C'est-à-dire : Il n'est pas libre de toute redevance, de toute tribulation. La leçon que nous avons suivie est la meilleure. Villon veut dire que cet argent ne se reproduit pas, comme s'il étoit greffé sur un bon plant.

[9] Pour *dépensez*, du verbe latin *dependere*.

Digitized by Google

Qui en voyez-vous herité?
Jamais mal acquest[1] ne proffite.

BALLADE

DE BONNE DOCTRINE,

A ceulx de mauvaise vie.

Car or', soyes porteur de bulles[2],
Pipeur ou hézardeur[3] de dez;
Tailleur de faulx coings[4], tu te brusles,
Comme ceux qui sont eschaudez;
Trahistres[5] pervers, de foy vuydez;
Soyes larron, ravis ou pilles[6] :

[1] Bien mal acquis.

[2] Nous ne comprenons pas cette note de M. Prompsault : « Les bulles de Rome n'étoient alors introduites que frauduleusement. » Les porteurs de bulles étoient des ecclésiastiques ou des officiers du Saint-Siége, qui venoient quêter et vendre des indulgences au nom du pape dans tous les pays catholiques; mais ils ne pouvoient plus être admis en France sans un ordre du roi; les priviléges de l'Église gallicane ou de la Pragmatique Sanction s'opposant à ces collectes papales, qui avoient tant appauvri la chrétienté au moyen âge.

[3] Var. de plus. édit. goth : « basardeur. » Nous croyons qu'il faut lire *besasdeur*, c'est-à-dire un joueur fripon, qui amène *besas* à tout coup.

[4] Fabricant de fausse monnoie. Dans l'ancienne pénalité, les faux monnoyeurs étoient *boulus* dans l'huile ou *échaudés*, c'est-à-dire jetés dans l'eau bouillante.

[5] Pour *traîtres*.

[6] Var. de quelques édit. anc. :

Soyent larrons de croix ou pilles.

Digitized by Google

Où en va l'acquest, que cuydez?
Tout aux tavernes et aux filles.

Ryme, raille, cymballe, luttes[1],
Hante tous autres eshontez[2];
Farce, broille[3], joue des flustes;
Fais, ès villes et ès cités,
Fainctes[4], jeux et moralitez[5];
Gaigne au berlan, au glic[6], aux quilles:
Où s'en va tout? Or escoutez[7] :
Tout aux tavernes et aux filles.

De telz ordures te reculles;
Laboure, fauche champs et prez;
Serz[8] et panse chevaulx et mulles,
S'aucunement tu n'es lettrez;
Assez auras, se prens en grez[9].
Mais, se chanvre broyes ou tilles,

[1] C'est-à-dire : Fais des vers, sois bouffon, joueur d'instruments ou baladin.

[2] Var. d'un ms. :

Comme folz, faintis, eshontez.

[3] C'est-à-dire : Sois farceur ou comédien. *Broiller* signifioit représenter des *imbroglios*, des scènes comiques.

[4] Il y a « farces » dans plus. édit. anc.

[5] Les *fainctes* sont des momeries ou des mascarades; les *jeux*, des mystères, et les *moralités*, des allégories morales.

[6] C'étoit un jeu de cartes qu'on appeloit aussi la *chance*. Le nom du jeu *glic* annonce une onomatopée, qui devoit accompagner le jet de la carte gagnante.

[7] Var. d'un ms. :

Aussi bien va or, escoutez....

[8] C'est-à-dire : Mets-toi au service de quelqu'un.

[9] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Tu seras assez riche si tu fais ces travaux avec goût. »

Digitized by Google

Ne tends ton labour[1] qu'as ouvrez,
Tout aux tavernes et aux filles.

ENVOI.

Chausses, pourpoinctz et bourreletz[2],
Robes, et toutes vos drapilles[3];
Ains que cessez, vous porterez[4]
Tout aux tavernes et aux filles.

CXLVI.

A vous parle, compaings de galles[5],
Mal des ames et biens des corps[6];
Gardez-vous bien de ce mau hasles[7],
Qui noircist gens quand ils sont mortz[8];

[1] Var. de plus. édit. goth. : « aux labours. »
[2] Var. de plus. édit. anc. : « pourpoinctz esguilletez. »
[3] Hardes, linge.
[4] Var. d'un ms. :

Ains que vous fassiez prix, portez...

La leçon que M. Prompsault a suivie nous paroît moins bonne, mais nous supposons que ce vers, qui est évidemment altéré, peut être rétabli ainsi :

Ains qu'ils soient usez, portez-les...

[5] Compagnons d'orgies, de gaudriole.
[6] Var. d'un ms. :

Qui estes de tous bons accors.

[7] Pour *mauvais hâle*. Ce n'est pas le feu de l'enfer, comme l'a cru M. Prompsault, mais l'ardeur du soleil, qui noircissoit les pendus à la potence.
[8] Var. d'un ms. :

Qui noircit les gens quand sont mortz.

Digitized by Google

Eschevez-le[1], c'est mauvais mors[2];
Passez-vous-en mieulx[3] que pourrez;
Et, pour Dieu, soyez tous recors
Qu'une fois viendra que mourrez.

CXLVII.

Item, je donne aux Quinze-Vingtz[4],
Qu'autant vauldroit nommer Trois-Cens,
De Paris, non pas de Provins[5],
Car à eulx tenu je me sens[6].
Ilz auront, et je m'y consens,
Sans l'estuy, mes grandes lunettes[7],

[1] Evitez-le. *Eschever* ou *eschevir*, du bas latin *eschivire* ou *eschivare*, est devenu *esquiver*.

[2] Var. d'un ms : « c'est un mal mors. » *Mors* se disait pour *mordu*.

[3] Var. d'un ms. : « Passez-vous au mieulx... »

[4] « Hospice des pauvres aveugles à Paris, dit M. Prompsault. Le nombre des membres internes a été fixé à 300 par saint Louis, d'où est venu le nom de *Quinze-Vingts*. »

[5] « Les *Quinze-Vins* de Provins, dit M. Prompsault, étoient probablement un cabaret, dont l'enseigne renfermoit un mauvais calembour. »

[6] Var. de l'édit. de Marot : « ne me sens. » Eloy Damerval, dans son *Livre de la deablerie* (Paris, Michel Lenoir, 1508, in-fol. goth.), cite Villon, à l'occasion de ce legs bizarre, qu'il attribue à des souvenirs de bon voisinage :

Et de son bon gré ordonna,
Pour mieulx bailler de ses sornettes,
Qu'on donnast toutes ses lunettes,
Après sa mort, aux Quinze-Vingtz,
Pour tant qu'ils furent ses voisins.

[7] Var. de l'édit. de Vérard :

Sans les estuis, mes grans lunettes.

Digitized by Google

Pour mettre à part, aux Innocens,
Les gens de bien, des deshonnestes[1].

CXLVIII.

Icy n'y a ne rys, ne jeu!
Que leur vault avoir eu chevances[2],
N'en grans lictz de parement geu[3];
N'engloutir vin en grasses panses[4],
Mener joye, festes et danses,
Et, de ce, prest estre à toute heure[5]?
Tantost faillent telles plaisances,
Et la coulpe[6] si en demeure.

CXLIX.

Quand je considère ces testes
Entassées en ces charniers[7]:

[1] Ce passage fait allusion à un usage singulier que nous nous rappelons avoir vu mentionné dans un vieil auteur. Les aveugles des Quinze-Vingts devoient, aux termes de la fondation de leur hospice, fournir un certain nombre d'assistants ou de pleureurs aux convois des morts qu'on enterroit dans le cimetière des Saints-Innocents.

[2] Var. d'un ms. :

Que leur valut autres chevances.

[3] Couché, du verbe *gesir*. Le *lit de parement* étoit un grand lit d'honneur avec dosseret, dais et courtines, chevet, couvrepied, marchepied, chaire d'attente, priedieu, etc. Voy. les *Honneurs de la cour*, publiés par Lacurne de Sainte-Palaye, à la suite de ses *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*.

[4] Var. de plus. édit. goth. :

Engloutir vin en grosses panses.

[5] Var. d'un ms. :

De ce faire prest à toute heure,
Toutes saillent telles plaisances.

[6] Le péché.

[7] Ce sont les *Charniers* des Innocents, galetas ou gre-

Digitized by Google

Tous furent maistres des requestes,
Ou tous[1] de la Chambre-aux-Deniers[2],
Ou tous furent porte-paniers[3];
Autant puis l'ung que l'autre dire,
Car, d'evesques ou lanterniers,
Je n'y congnois rien à redire.

CL.

Et icelles qui s'inclinoient,
Unes contre autres en leur vies[4],
Desquelles les unes regnoient,
Des autres craintes et servies[5] :
Là, les voy toutes assouvies[6],
Ensemble en ung tas pesle-mesle.
Seigneuries leur sont ravies;
Clerc ne maistre ne s'y appelle.

CLI.

Or sont-ilz mortz, Dieu ayt leurs[7] ames!
Quant est des corps, ilz sont pourriz.

niers qui régnoient au dessus des galeries ouvertes du cimetière, et qui recevoient les ossements exhumés, chaque fois qu'on vidoit les fosses pour faire place à de nouvelles sépultures.

[1] Var. de l'édit. de Marot : « au moins. »

[2] Elle faisoit partie de la maison du roi, et se composoit de quelques *maîtres* des comptes, qui régloient les dépenses de l'*hôtel*.

[3] Porte-hotte, porte-faix.

[4] Celles qui se rendoient des devoirs de politesses, comme salutations, hommages, révérences, etc.

[5] Var. de plus. édit. goth. :

Et des autres estoient servies.

[6] « N'ayant rien à se demander ni à se rendre », dit M. Prompsault. *Assouvies* est là pour *assoupies*.

[7] Il y a *les* dans quelques édit. anc.

Digitized by Google

Ayent esté seigneurs ou dames,
Souef[1] et tendrement nourriz
De cresme, fromentée[2] ou riz,
Leurs os sont declinez en pouldre[3] :
Auxquelz ne chault d'esbat, ne riz...
Plaise au doulx Jesus les absouldre !

CLII.

Aux trespassez je fais ce Lays,
Et icelluy je communique
A regentz, courtz, sieges et plaids[4],
Hayneurs d'avarice l'inique,
Lesquelz, pour la chose publique,
Se seichent[5] les os et les corps :
De Dieu et de sainct Dominique[6]
Soient absolz, quand ilz seront mortz[7] !

[1] *Suaviter*, délicatement.

[2] Le livre de cuisine de Taillevent donne deux recettes pour cuire la *fromentée*, au maigre et au gras. Ce mets, fort recherché, tenoit du pilau turc et de notre gâteau d'amandes.

[3] Var. de plus. édit. anc. :

Et leurs os declinent en pouldre.

[4] Var. d'un bon ms. :

A regentz, sieges et palais.

Nous proposons de refaire ainsi ce vers :

A regentz qui siègent ès plaids.

Les *régents* sont les lieutenants du roi gouverneurs de province ; les *courts*, les parlements ; les *sièges*, les présidiaux, et les *plaids*, les bailliages.

[5] Var. de l'édit. de Marot : « Cerchent bien.»

[6] « Les Frères Prêcheurs, ordre institué par saint Dominique, étoient chargés de l'inquisition en France. » (*M. Prompsault.*)

[7] Var. d'un ms. : « quand seront mortz. »

Digitized by Google

LAYS[1].

Au retour de dure prison,
Où j'ay laissé presque la vie,
Se Fortune a sur moy envie,
Jugez s'elle fait mesprison!
Il me semble que, par raison,
Elle deust bien estre assouvie,
Au retour.

Cecy plain est de desraison,
Qui vueille que de tout desvie[2];
Plaise à Dieu que l'ame ravie
En soit, lassus, en sa maison[3],
Au retour!

CLIII.

Item, donne à maistre Lomer,
Comme extraict que je suis de fée[4],
Qu'il soit bien amé[5]; mais, d'amer
Fille en chief ou femme coëffée[6],

[1] Ce lais ou rondeau, que M. Prompsault a tiré d'un manuscrit, ne se trouve que dans son édition.
[2] C'est-à-dire : Qui veut que je renonce à tout.
[3] Là haut dans le ciel.
[4] « Comme fils de fée, en ma qualité de magicien », dit M. Prompsault.
[5] Ce personnage avoit probablement reçu, nous ne savons à quelle occasion, des lettres royaux adressés à *notre bien amé*, selon la formule de la chancellerie des rois de France.
[6] M. Prompsault explique singulièrement ce vers : « Fille coëffée en cheveux, ou femme portant bonnets. »

Digitized by Google

Jà n'en ayt la teste eschauffée.
Ce qui ne luy couste une noix,
Faire ung soir peut, fors la saffée[1],
En despit d'Auger le Danois[2].

CLIV.

Item, rien à Jaques Cardon[3],
Car je n'ay rien pour luy honneste.
Non pas qu'il jette à l'abandon[4]
Pour la belle Bergeronnette :
S'elle eust le chant *Marionnette*,
Faict por[5] Marion la Peau-Tarde,
Ou *Donnez*[6] *vostre huys, Guillemette*,
Elle allast bien à la moustarde[7].

[1] Nous avouons ne rien comprendre à ce vers, et ne pas savoir ce que signifie *saffée* ou *faffée*. Peut-être faut-il lire *maffée*. Au reste, toute cette strophe est inintelligible pour nous.

[2] « Ogier ou Auguier-le-Danois, chevalier d'une bravoure sans égale, qui repoussa les Sarrasins, vengea l'honneur des dames, fit un voyage en paradis, où il trouva la fontaine de Jouvence, et vint mourir à Saint-Faron de Meaux, dit la chronique. » (*M. Prompsault.*)

[3] Ami de Villon, qui parle de lui dans le Petit Testament, huitain 17.

[4] C'est-à-dire : qu'il dépense follement.—Var. d'un ms. :

Non pas qu'il le jecte habandon.

[5] *Par*, au lieu de *por*, dans l'édit. de Marot et quelques autres. Cette Marion, surnommée la *Peau-tarde*, c'est-à-dire la fille lente, avoit sans doute une célébrité galante, qui fut l'origine du mot *marionnettes*.

[6] Var. de l'édit. de Marot : « Ou de *Ouvrez*... »

[7] M. Prompsault explique ainsi les quatre derniers vers : « Si elle savoit la chanson *Marionette*, qui a été composée pour la vieille Marion, ou bien celle : *Donnez votre huys, Guillemette*, elle feroit une bonne fille publique. » *Aller à la moutarde* se disoit pour : s'amuser à la bagatelle, perdre son temps.

Digitized by Google

CLV.

Item, donne aux amans enfermes[1],
Sans le Lay maistre Alain Chartier[2],
A leurs chevetz, de pleurs et lermes[3]
Trestout fin plain ung benoistier[4],
Et ung petit brin d'esglantier,
En tout temps verd, pour gouppillon[5],
Pourveu qu'ilz diront ung *Psaultier*[6]
Pour l'ame du pouvre Villon.

CLVI.

Item, à maistre Jaques James,
Qui se tue d'amasser biens,
Donne fiancer tant de femmes
Qu'il vouldra; mais d'espouser, riens.
Pour qui amasse-il? Pour les siens.
Il ne plainct, fors que ses morceaulx;
Ce qui fut aux truyes[7], je tiens
Qu'il doit de droit estre aux pourceaulx.

[1] Pour *infirmes*. Selon M. Prompsault : « malades, languissants d'amour.»

[2] Le Duchat pense que Villon veut parler du *Lai de Plaisance*, composé par Alain Chartier. M. Prompsault a plus de raison de croire qu'il s'agit de l'*Hospital d'amour*, du même poète. — Var. de plus. édit. anc. :

Outre maistre Alain Charretier.

[3] Pour *larmes*.

[4] Pour *bénitier*.

[5] Il y a « guipillon » dans plus. édit. anc., et « guepillon » dans les mss.

[6] Var. d'un ms. : « le Pseaultier.»

[7] Sobriquet donné aux femmes de mauvaise vie, qui est encore en usage dans le langage trivial ou comique. M. Prompsault explique ainsi ce proverbe : « Ce qu'on a

Digitized by Google

CLVII.

Item, sera le Seneschal[1],
Qui une fois paya mes debtes,
En recompense, mareschal,
Pour ferrer[2] oës et canettes[3].
Je luy envoye ces sornettes,
Pour soy desennuyer; combien,
Si veult, face-en des alumettes.
De bien chanter s'ennuye-on bien[4].

CLVIII.

Item, au Chevalier du Guet[5]
Je donne deux beaulx petitz pages,
Philippot et le gros Marquet[6],

gagné dans la débauche doit être dépensé dans la débauche. » Proverbialement : ce qui vient de la flûte retourne au tambour.

[1] Var. d'un ms. :

Item, le Camus Seneschal.

Var. de plus. édit. anc. :

Item, que aura le Seneschal.

[2] Dans plus. édit. anc. il y a « farrer », écrit à la parisienne.

[3] Ce sont probablement les femmes du *bordeau* ou *bord de l'eau*, que Villon qualifie d'oies ou de canettes.

Un philosophe nous fait observer que *ferrer les oies* est une expression proverbiale dans le genre de celle-ci : *Mener les poules pisser*.

[4] Les cinq derniers vers de ce huitain sont différents dans un ms.

Sera pour ferrer oyes cannettes,
En luy envoyant ses sornettes.
Pour ce dissimuler combien,
S'il veut, face des allumettes :
De beau chanter s'ennuye-on bien.

[5] Il a déjà fait un legs au Chevalier du Guet, dans le Petit Testament, huitain 22.

[6] Plus. édit. anc. le nomment « Marguet. »

Digitized by Google

Qui ont servy (dont sont plus sages[1]),
La plus partie[2] de leurs aages,
Tristan, prevost des mareschaulx[3].
Hélas, s'ilz sont cassez de gaiges,
Aller leur fauldra tous deschaulx[4]!

CLIX.

Item, au Chappelain[5] je laisse
Ma chappelle à simple tonsure[6],
Chargée d'une seiche messe[7],
Où il ne fault pas grand' lecture.
Resigné luy eusse ma cure,
Mais point ne veult de charge d'ames;
De confesser, ce dit[8], n'a cure,
Sinon chambrières et dames.

CLX.

Pour ce que sçait bien mon entente,

[1] Var. de quelques édit. goth. :

Lesquelz servy ont des plus sages.

[2] C'est-à-dire : La plus grande partie.

[3] C'est le fameux Tristan l'Ermite, prevôt de l'hôtel du roi et favori de Louis XI.

[4] Pour *déchaussés*, sans souliers.

[5] Var. d'un ms. : « à Chappelain. » C'est sans doute un des amis de Villon, lequel étoit surnommé *le chapelain*.

[6] « Le bénéfice à simple tonsure, dit M. Prompsault, étoit destiné à des clercs étudiants, et n'exigeoit pas *grande lecture*, c'est-à-dire pas beaucoup d'instruction. »

[7] « La messe sèche, que Laurière a prise pour une messe sans rétribution, étoit une messe sans consécration. (V. le Traité du cardinal de Bona, *De rebus liturgicis*, liv. I, cap. 15). Villon veut dire que son bénéfice n'impose pas d'autres obligations que celle de boire et de manger. » (*M. Prompsault.*)

[8] Var. de plus. anc. édit. : « certes. »

Digitized by Google

Jehan de Calays[1], honnorable homme,
Qui ne me veit, des ans a trente[2],
Et ne sçait comment je me nomme[3]:
De tout ce Testament, en somme,
S'aucune y a difficulté,
Oster jusqu'au rez d'une pomme
Je luy en donne faculté[4].

CLXI.

De le gloser et commenter,
De le diffinir[5] ou prescripre[6],
Diminuer ou augmenter;
De le canceller[7] ou transcripre

[1] La plus anc. édit. le nomme « de Caillais. » Mais c'est bien Jean de Calais, cet *homme honorable* qui composoit d'assez mauvais vers et qui a rédigé une espèce d'art poétique sous le titre de *Jardin de Plaisance*, dans lequel on trouve une partie des poésies de Villon citées comme modèles du genre. Ces poésies n'avoient pas été encore recueillies, et quelques unes même ont été omises dans toutes les éditions de ses œuvres. Le *Jardin de Plaisance* fut réimprimé plusieurs fois à la fin du XVe siècle.

[2] C'est-à-dire : depuis trente ans.

[3] Ce vers sembleroit prouver que *Villon* étoit un nom que le poète avoit pris ou reçu, qui cachoit son véritable nom de famille; car cet honorable Jean de Calais, qui l'avoit perdu de vue depuis trente ans, ne savoit plus même le reconnoître sous ce sobriquet de Villon.

[4] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Je lui donne pouvoir d'aplanir toutes les difficultés, en sorte qu'il n'y ait pas plus à chicaner dans mon Testament qu'il n'y en a à tondre sur une pomme. »

[5] Pour *définir*, expliquer.

[6] Var. de l'édit. de Vérard : « et rescripre »; var. d'un ms. : « et descripre. »

[7] Quoique ce mot signifie *barrer* ou *annuler*, comme le dit M. Prompsault, nous croyons qu'il faut le traduire ici par *authentiquer*, *légaliser*.

Digitized by Google

De sa main, ne sceust-il escripre;
Interpreter, et donner sens,
A son plaisir, meilleur ou pire;
De poinct en poinct[1] je m'y consens.

CLXII.

Et s'aucun, dont n'ay congnoissance[2],
Estoit allé de mort à vie,
Audict Calais donne puissance[3],
Affin que l'ordre soit suyvie
Et mon ordonnance assouvie,
Que ceste aulmosne ailleurs transporte,
Sans se l'appliquer par envie[4] :
A son ame je m'en rapporte.

CLXIII.

Item, j'ordonne à Saincte-Avoye[5],
Et non ailleurs, ma sepulture;
Et, affin que chascun me voye,
Non pas en chair, mais en paincture,
Que l'on tire ma pourtraicture[6]
D'ancre, s'il ne coustoit trop cher.

[1] Var. des mss. et de quelques éditions goth. : « A tout cecy. »
[2] C'est-à-dire : Et si quelqu'un de mes légataires, ce que j'ignore, etc.
[3] Var. de plus. édit. anc. :

Je veuil et luy donne puissance.

[4] Cupidité.
[5] Le couvent des filles de Sainte-Avoye avoit été fondé, en 1283, pour des béguines, dans la rue qui porte encore leur nom. La chapelle de ce couvent étoit la seule, à Paris, qui fût située au second étage de l'édifice, et qui, par conséquent, ne renfermoit aucune sépulture. C'est pour cette raison que Villon y met plaisamment la sienne.
[6] Var. de plus. édit. goth. : « mon estature. »

Digitized by Google

De tumbel[1]? Rien; je n'en ay cure,
Car il greveroit le plancher.

CLXIV.

Item, vueil qu'autour de ma fosse
Ce que s'ensuyt, sans autre histoire,
Soit escript, en lettre assez grosse,
Et, qui n'auroit point d'escriptoire,
De charbon soit[2], ou pierre noire,
Sans en rien entamer le plastre :
Au moins, sera de moy memoire,
Telle qu'il est[3] d'ung bon folastre.

CLXV.

CY GIST ET DORT EN CE SOLLIER[4],
QU'AMOUR OCCIST DE SON RAILLON[5],
UNG POUVRE PETIT ESCOLLIER,
JADIS NOMMÉ FRANÇOIS VILLON.
ONCQUES DE TERRE N'EUT SILLON.
IL BONNA TOUT, CHASCUN LE SCET :
TABLE, TRETTEAULX, PAIN, CORBILLONS.
GALLANS[6], DICTES-EN CE VERSET.

[1] Var. de plus. édit. anc. : « tombe. » On appeloit *tumbel* une sépulture couverte d'une pierre plate ou d'une lame de cuivre portant une inscription gravée en creux.
[2] C'est-à-dire : « Soit écrit avec du charbon. »
[3] Var. de plus. édit. anc. : « Telle qu'elle est. »
[4] M. Prompsault dit que c'étoit la partie supérieure de la maison. *Solier*, de *solarium* ou *solerium*, signifioit tantôt maison à deux étages, tantôt galerie et tantôt rez-de-chaussée. Il est pris ici dans le sens de plancher.
[5] C'est-à-dire : de son dard. Le *raillon* étoit une espèce de flèche triangulaire.
[6] Var. de quelques édit. goth. : « Au moins. »

Digitized by Google

RONDEAU.

Repos eternel donne à cil,
Sire, clarté perpetuelle[1]*,*
Qui vaillant plat ny escuelle
N'eut oncques, n'ung brin de percil.
Il fut rez[2]*, chef, barbe, sourcil,*
Comme ung navet qu'on racle[3] *et pelle.*

Rigueur le transmit en exil,
Et luy frappa au cul la pelle,
Nonobstant qu'il dist : J'en appelle!
Qui n'est pas terme trop subtil.
Repos eternel donne à cil!

CLXVI.

Item, je vueil qu'on sonne à branle
Le gros Beffray, qui n'est de verre;
Combien que cueur n'est qui ne tremble,
Quand de sonner est en son erre.

[1] Ces deux premiers vers sont une imitation du verset de l'office des morts : *Requiem æternam*, etc.

[2] Pour *ras*, rasé. M. Prompsault pense que Villon veut peindre ainsi son dénûment complet. Mais il est plus probable que de vilaines maladies, fruit de ses débauches, avoient fait tomber ses cheveux, sa barbe et ses sourcils, car il dit plus loin que tous les poils de son corps lui font plus de mal que jamais. Voy. huitain 73.

[3] Var. de plus. édit. anc. : « rée. »

[4] Il y a dans toutes les édit. anc. : «qui est de voirre» ou « de verre.» Le Beffroi, la plus grosse des deux cloches de Notre-Dame, avoit été donné à la cathédrale en 1400, par Jean de Montaigu. On ne la sonnoit que dans les grandes solennités.

Digitized by Google

Saulvé a mainte bonne terre,
Le temps passé, chascun le sçait :
Fussent gens darmes ou tonnerre[1],
Au son de luy, tout mal cessoit.

CLXVII.

Les sonneurs auront quatre miches;
Si c'est trop peu[2], demy-douzaine,
Autant qu'en donnent les plus riches[3];
Mais ilz seront de sainct Estienne[4].
Vollant est homme de grant peine :
L'ung en sera[5]. Quand j'y regarde,
Il en vivra une sepmaine.
Et l'autre? Au fort, Jehan de la Garde[6].

CLXVIII.

Pour tout ce fournir et parfaire,
J'ordonne mes executeurs,
Auxquelz faict bon avoir affaire,
Et contentent bien leurs debteurs[7].
Ilz ne sont pas trop grans venteurs,

[1] Var. de l'édit. de Vérard : « tonnoire.»
[2] Var. de l'édit. de Vérard : « Et se c'est pou. »
[3] Ce vers nous apprend que les sonneurs des morts avoient droit à un certain nombre de pains, et que ce nombre ne dépassoit pas douze dans les plus riches obsèques.
[4] Pierres. On les appeloit *miches de saint Etienne*, parce que saint Etienne fut lapidé.
[5] C'est-à-dire : Vollant sera l'nn des sonneurs.
[6] C'est sans doute Jehan l'Espicier de la Garde, que Villon ne traite pas en ami dans le huitain 33 du Petit Testament. Voy. aussi le huitain 127 du Grand Testament.
[7] Pour *débiteurs*. Rabelais dit encore *debteurs*.

Digitized by Google

Et ont bien de quoy, Dieu mercys !
De ce faict seront directeurs...
Escry[1]; je t'en nommeray six.

CLIX.

C'est maistre Martin Bellefaye[2],
Lieutenant du cas criminel.
Qui sera l'autre ? J'y pensoye :
Ce sera sire Colombel[3].
S'il luy plaist, et il lui est bel,
Il entreprendra ceste charge.
Et l'autre ? Michel Jouvenel[4].
Ces trois seulz, et pour tous, j'en charge[5].

CLXX.

Mais, au cas qu'à moy s'excusassent[6],
En redoubtant les premiers frais,
Ou totalement recusassent,
Ceulx qui s'ensuivent cy-après :
J'institue, gens de bien très[7],

[1] Il s'adresse à son clerc Fremin, qui écrit sous sa dictée.

[2] Il étoit encore conseiller au parlement de Paris. Voy. l'*Histoire de la ville de Paris*, par Felibien et Lobineau, t. II, p 896.

[3] Il y avoit à Paris une ancienne famille de ce nom.

[4] Huitième fils de Jean Jouvenel des Ursins, baron de Traynel et conseiller au parlement. Il fut bailli de Troyes, et mourut en 1470, en laissant des enfants qui continuèrent la postérité de la famille des Ursins.

[5] Il y a dans plus. édit. : « en charge. » Cette variante nous paroît préférable.

[6] Il faut lire sans doute :

Mais, au cas que s'en excusassent,
Trop redoubtant...

[7] C'est-à-dire : Les plus honnêtes gens.

Digitized by Google

Philip Bruneau[1], noble escuyer;
Le second, son voysin d'emprès[2],
Nommé maistre Jaques Raguyer.

CLXXI.

Et le tiers, maistre Jaques James[3];
Trois hommes de bien et d'honneur,
Desirans de saulver leurs ames,
Et doubtans[4] Dieu Nostre Seigneur :
Car, plustost ilz mettroient du leur,
Qu'à ceste ordonnance ne faillent[5].
Point n'auront de contrerooleur :
A leur bon seul plaisir en taillent.

CLXXII.

Des testamens qu'on dit le maistre[6],
De mon faict n'aura *quid* ne *quod;*
Mais ce sera ung jeune[7] prebstre,
Qui se nomme Thomas Tricot[8].

[1] Var. de plus. édit. anc. : « Philippe Brun. »
[2] Var. d'un ms. :

Et l'autre son voysin d'emprès,
Cy est maistre...

La famille Raguyer, originaire de Paris, avoit fourni plusieurs magistrats à cette ville, notamment deux prevôts des marchands au XVe siècle, Raymond et Jean. Voy. le Petit Testament, huitains 18 et 20, et le Grand Testament, huitains 91 et 95.

[3] Il est nommé « Jaynes » dans plus. anc. édit.; mais le huitain 156 l'appelle aussi *James*, et la rime, dans les deux endroits, confirme cette leçon.

[4] Var. de l'édit. de Marot :

Que ceste ordonnance ne baillent.

[5] Pour *redoutant*, craignant.

[6] Nous ne savons pas quel est le *maître des testaments*. On avoit surnommé saint Thomas le *maître des sentences*.

[7] Var. de quelques édit. anc. : « juste. »

[8] Var. des édit. goth. : « Colas Tacot. » Il y avoit à

Digitized by Google

Voulentiers beusse à son escot,
Et qu'il me coustast ma cornette!
S'il sceut jouer en ung trippot,
Il eust, du mien, le Trou Perrette[1].

CLXXIII.

Quant au regard du luminaire,
Guillaume du Ru j'y commectz.
Pour porter les coings du suaire,
Aux executeurs le remectz...
Trop plus mal me font qu'oncques mais,
Panil[2], cheveulx, barbe, sourcilz.
Mal me va; temps est desormais[3],
Que crie à toutes gens merciz.

BALLADE

Par laquelle Villon crye mercy à chascun.

A Chartreux et à Celestins,
A mendians et à devotes,
A musars[4] et cliquepatins[5],

Paris une ancienne famille de bourgeois, nommée *Tricot*.

[1] Marot dit que c'étoit un jeu de paume. Nous serions plutôt tentés de croire que Villon parle d'un jeu tel que le *trou-madame*, qui étoit connu à cette époque. Voy. les Jeux de Gargantua, dans le roman de Rabelais.

[2] Pour *penil*, pubis, parties secrètes.

[3] Var. de plus. édit. anc. :

Mal me presse, est temps desormais...

[4] Fainéants.

[5] Traîne-savates, comme le dit Le Duchat.

Digitized by Google

A servans[1] et filles mignottes,
Portant surcotz[2] et justes cottes;
A cuyderaulx d'amours[3] transis,
Chaussans, sans meshaing, fauves bottes[4] :
Je crye à toutes gens merciz !

A fillettes monstrans tetins,
Pour avoir plus largement hostes[5];
A ribleurs meneurs de hutins,
A basteleurs traynans marmottes,
A folz et folles, sotz et sottes[6],
Qui s'en vont sifflant cinq et six[7];
A marmousetz et mariottes[8]:
Je crye à toutes gens merciz !

[1] Rufiens, amants et souteneurs des fille publiques.

[2] Le *surcot*, que portoient alors toutes les femmes, à quelque condition qu'elles appartinssent, étoit une espèce de corsage serré, boutonné ou agrafé par devant et arrondi sur les hanches. Il étoit garni de fourrures et d'étoffes précieuses pour les dames nobles que n'atteignoient pas les ordonnances somptuaires.

[3] M. Prompsault dit que ce sont de « jeunes vaniteux. » Les « cuydereaux d'amour » nous rappellent les « cuideurs de vendange », qui après avoir mangé trop de raisin, « cuydans peder, ils se conchient. » *Gargantua*, chap. 25.

[4] Les muguets ou élégants portoient des bottes fauves en cuir souple, qui retomboient sur le coude-pied, et que l'on chaussoit sans douleur (*meshaing*).

[5] Les prostituées se découvroient la gorge presque tout entière.

[6] Ce sont les comédiens et les comédiennes que Villon appelle *fols* et *folles*, *sots* et *sottes*, comme d'ailleurs ils l'appeloient eux-mêmes. Le chef d'une troupe d'acteurs ambulants se qualifioit de *mère-folle* ou de *mère-sotte*, personnifiant la comédie.

[7] Var. de l'édit. de Marot : « six à six. »

[8] Var. de plus. édit. anc. :

A vefves et à Mariottes.

Digitized by Google

Sinon aux trahistres[1] chiens mastins,
Qui m'ont fait manger dures crostes
Et boire eau maintz soirs et matins[2],
Qu'ores je ne crains pas trois crottes :
Pour eulx je feisse petz et rottes
Voulentiers, si ne fusse assis[3].
Au fort, pour eviter riottes[4],
Je crye à toutes gens merciz !

ENVOI.

S'on leur froissoit les quinze costes[5]
De bons mailletz, fortz et massis,
De plombée et de telz pelottes[6],
Je crye à toutes gens merciz !

Les *marmousets* sont ce que nous appelons les *gamins* de Paris; les *mariottes* ou *marionnettes* sont les filles à marier.

[1] Var. de plus. édit. goth. : « tristes. »

[2] Var. de plus. édit. goth. :

> Qui m'ont faict chier dures crostes,
> Menger mains soirs et mains matins.

[3] Var. de plus. édit. anc. :

> Je ne puis, car je suis assis.

[4] Querelles, de l'ital. *riotta*.

[5] « L'opinion du peuple étoit alors, dit M. Prompsault, qu'il manquoit à l'homme la côte dont Dieu avoit formé la première femme. »

[6] Fouets ou masses garnies de plomb et autres instruments de même nature.

Digitized by Google

BALLADE

Icy se clost le Testament
Et finist du pouvre Villon.
Venez à son enterrement,
Quant vous orrez[1] le carillon,
Vestuz rouges com vermillon[2],
Car en amours mourut martir[3];
Ce jura-il, sur son chaignon[4],
Quand de ce monde voult[5] partir[6].

Et je croy bien que pas n'en ment,
Car chassié fut, comme un soullon[7],
De ses amours hayneusement;
Tant que, d'icy à Roussillon,
Brosses[8] n'y a ne brossillon,
Qui n'eust, ce dit-il sans mentir,
Ung lambeau de son cotillon,
Quand de ce monde voult partir.

[1] Entendrez.
[2] Les manuscrits mettent : *com morillon*. C'est un petit champignon rouge.
[3] La couleur rouge, dans l'Eglise, est plus particulièrement affectée aux fêtes des martyrs.
[4] Pour *chignon*, qui dérive de *chaînon*, la partie du cou qui s'enchaîne à la tête. — Var. de qq. édit. anc. : « caignon. »
[5] Pour *voulut*.
[6] Dans toutes les éditions, le Testament finit avec le dernier vers de ce huitain. M. Prompsault a tiré d'un manuscrit le reste de la ballade.
[7] Ballon avec lequel on jouait à la soulle. M. Prompsault dit que c'est un torchon, comme si l'auteur avoit écrit *souillon*.
[8] Broussailles.

Digitized by Google

Il est ainsi, et tellement,
Quand mourut n'avoit qu'un haillon.
Quoy plus? En mourant, mallement
L'espoignoit d'amours l'esguillon;
Plus agu que le ranguillon[1]
D'un baudrier, luy faisoit sentir:
C'est de quoy nous esmerveillon,
Quand de ce monde voult partir.

ENVOI.

Prince, gent comme esmerillon[2],
Saichiez qu'il fist, au departir:
Ung traict but de vin morillon[3],
Quand de ce monde voult partir.

[1] « Je crois, dit M. Prompsault, que c'est le crochet, la boucle du baudrier, formée par une espèce de dard. »
[2] L'émérillon est le plus petit des oiseaux de proie qu'on dressoit pour la chasse au vol.
[3] Rouge comme le champignon nommé ainsi. C'est le vin *pineau*.

FIN DU GRAND TESTAMENT.

Digitized by Google

Digitized by Google

CODICILE[1]

DE

FRANÇOIS VILLON

LE DEBAT

DU CUEUR ET DU CORPS DE VILLON,

En forme de Ballade[2].

Qu'est-ce que j'oy? — Ce suis-je[3]. — Qui?
[— Ton cueur,
Qui ne tient mais qu'à ung petit filet.
Force n'ay plus, substance ne liqueur,

[1] Le titre de toutes les anciennes éditions de Villon annonce *son Codicille* comme faisant un recueil distinct, à la suite du Petit et du Grand Testament. Nous nous sommes donc cru autorisé à rassembler les pièces qui se rattachent à son dernier procès, et qui forment, pour ainsi dire, le codicille du Grand Testament.

[2] Cette pièce, qui fut recueillie pour la première fois dans le *Jardin de plaisance*, par les soins de Jean de Calais, ami de Villon, exprime les remords de conscience que le poète éprouvoit dans sa prison en se rappelant les erreurs de sa jeunesse. Nous avons essayé de rétablir le dialogue du Corps et du Cœur; mais nous ne sommes pas sûr d'avoir toujours réussi à bien fixer le rôle de chacun des deux interlocuteurs dans ce *Débat* métaphysique.

[3] C'est-à-dire : C'est moi.

Digitized by Google

Qnand je te voy retraict[1] ainsi seulet,
Com pouvre chien tappy en recullet[2].
— Pourquoy est-ce? — Pour[3] ta folle plaisance.
— Que t'en chault-il? — J'en ay la desplaisance.
— Laisse m'en paix! — Pourquoy? — J'y penseray.
— Quand sera-ce? — Quant seray hors d'enfance.
— Plus ne t'en dy, et je m'en passeray.

Que penses-tu? — Estre homme de valeur.
— Tu as trente ans? — C'est l'aage d'ung mullet.
— Est-ce enfance? — Nenny[4]. — C'est donc cha-
Qui te saisit? — Par où? — Par le collet. [leur,
— Rien ne congnois? — Si fais; mouches en laict:
L'ung est blanc, l'autre est noir, c'est la distance[5].
— Est-ce doncq' tout? — Que veulx-tu que je tance?
Si n'est assez, je recommenceray.
— Tu es perdu! — J'y mettray resistance.
— Plus ne t'en dy, et je m'en passeray.

J'en ay le dueil[6]; toy, le mal et douleur.
Se fusse[7] ung povre ydiot et folet,

[1] Retiré.
[2] Dans un coin, à l'écart.
[3] Il y a « par » dans le texte du *Jardin de plaisance*.
[4] Le *Jardin de plaisance*, qui nous paroît avoir été compilé antérieurement à la plus anc. édit. de Villon, porte « nennil ».
[5] Var. de l'édit. du *Jardin de plaisance* :

Rien n'y congnois. — Si fais. — Quoy? — Mouches en laît.
L'un blanc, l'autre noir. C'est en peu distance.

[6] « Ce dixain ne se trouve que dans le *Jardin de plaisance*, d'où nous l'avons extrait tel que nous le rapportons, en mettant *se*, au lieu de *si*, dans les second et quatrième vers. Du temps de Villon, il y avoit une différence de signification bien marquée entre *si* et *se* : le premier étoit à peu près synonyme de *or*, le second étoit la particule conditionnelle que nous écrivons *si*. » (*M. Prompsault.*)
[7] C'est-à-dire : Si tu étois.

Digitized by Google

Au cueur eusses, de t'excuser, couleur :
Se n'as-tu soing, tout ung, tel, bel ou laid,
Ou la teste as plus dure qu'ung jalet[1],
Ou mieulx te plaist qu'honneur, ceste meschance :
Que respondras à ceste conséquence?
— J'en seray hors, quand je trespasseray.
— Dieu, quel confort! — Quelle saige eloquence!
— Plus ne t'en dy, et je m'en passeray.

D'ond[2] vient ce mal? — Il vient de mon malheur.
Quand Saturne me feit mon fardelet[3],
Ces maulx y mist, je le croy. — C'est foleur[4].
Son seigneur es, et te tiens son valet[5].
Voy que Salmon[6] escript en son roulet[7] :
« Homme sage, ce dit-il, a puissance
Sur les planètes[8] et sur leur influence. »
— Je n'en croy rien; tel qu'ilz m'ont faict seray.
— Que dis-tu, dea[9]? — Certe, c'est ma créance.
— Plus ne t'en dy, et je m'en passeray.

[1] Pour *galet*. M. Prompsault dit que c'est un vase à mesurer le grain!

[2] D'où; du latin *unde*.

[3] Pour *fardeau*. Villon semble faire allusion à une fable mythologique, dans laquelle le vieux Saturne, dieu du temps, étoit représenté préparant le fardeau que chaque mortel doit porter sur ses épaules dans le cours de la vie.

[4] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « C'est folie de ta part de croire à la fatalité.»

[5] C'est-à-dire : Tu es le maître de ta destinée, et tu te crois son esclave!

[6] Pour *Salomon*.

[7] Livre, du latin *rotulus*, parceque les manuscrits étoient *roulés*.

[8] Il y a « estoiles » dans l'édit. du *Jardin de plaisance*.

[9] Var. de l'édit. du *Jardin de plaisance* : « Que dis-tu? — Riens. »

Digitized by Google

ENVOI.

Veux-tu vivre?—Dieu m'en doint la puissance!
— Il te fault...—Quoy? Remors de conscience?
Lire sans fin. — Et en quoy? — En science[1].
Laisse les folz! — Bien, j'y adviseray.
— Or le retiens[2]. — J'en ay bien souvenance.
— N'attends pas tant[3], que tourne à desplaisance[4].
Plus ne t'en dy, et je m'en passeray.

EPISTRE

EN FORME DE BALLADE[5].

Ayez pitié, ayez pitié de moy,
A tout le moins, si vous plaist, mes amis!
En fosse giz, non pas soubz houx ne may[6],
En cest exil ouquel je suis transmis

[1] Var. de l'édit. du *Jardin de plaisance* :

Lire sans fin. — Et quoy? — Lire en science.

[2] Var. de l'édit. du *Jardin de plaisance* . « Or les tiens donc. »

[3] Il y a « pas trop » dans le texte du *Jardin de plaisance.*

[4] C'est-à-dire : N'attends pas, pour profiter de mes avis, que les choses tournent mal pour toi.

[5] M. l'abbé Prompsault a publié pour la première fois cette ballade, qui est intitulée *Epistre* dans le ms. d'où il l'a tirée. Il dit que c'est une imitation du verset que l'on chante quelquefois aux messes des morts : *Miseremini*, etc. — Cette ballade semble avoir été composée au moment où Villon, condamné à la peine capitale, attendoit dans sa prison le jour de l'exécution.

[6] M. Prompsault paraphrase ainsi ce vers : « Je suis couché dans un cachot, ce qui n'est pas aussi agréable

Digitized by Google

Par fortune, comme Dieu l'a permis.
Filles, amans, jeunes gens et nouveaulx[1];
Danceurs, saulteurs, faisans les piez de veaux[2],
Vifs comme dars, aguz comme aguillon;
Gousiers tintans, clers comme gastaveaux[3].
Le lesserez là, le povre Villon?

Chantres, chantans à plaisance, sans loy;
Galans, rians, plaisans en faictz et diz,
Coureux, allans, francs de faulx or, d'aloy[4];
Gens d'esperit, ung petit[5] estourdiz;
Trop demourez, car il meurt entandiz[6].
Faiseurs de laiz, de motets et rondeaux,
Quand mort sera, vous lui ferez chandeaux[7].

que d'être avec son amie couché sous un houx ou sous un mai. » Le *mai* étoit un arbre ou un gros rameau couvert de feuilles.

[1] « Nouveaux mariés », dit M. Prompsault.

[2] « Faisans des salamalecks, des gambades », selon M. Prompsault. Nous croyons plutôt qu'il est question d'une espèce de danse comique, dans laquelle les danseurs jetoient les pieds en avant et en arrière, de manière à montrer toujours la semelle et à tortiller la jambe en tout sens, comme des veaux qui ont les pieds en l'air, quand ils sont étendus sur la litière.

[3] Ce sont des grelots, selon M. Prompsault. Nous ne trouvons ce mot dans aucun dictionnaire, et nous n'en comprenons pas le sens d'après sa racine : *gast*, dégât, *à veaux*. S'agit-il de ces « grosses cymbales de vaches » que François Villon et ses diables faisoient sonner pendant la *montre* de leur diablerie à Saint-Ligaire? Voy. Rabel., liv. 4, ch. 13.

[4] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Vagabonds, vous qui courez le monde, n'ayant ni or vrai ni or faux à votre service.»

[5] Pour *un peu*.

[6] Pendant ce temps-là.

[7] M. Prompsault dit que ce sont des vers à la louange

Digitized by Google

Il n'entre, où gist, n'escler ne tourbillon[1];
De murs espoix[2] on luy a fait bandeaux :
Le lesserez là, le povre Villon?

Venez le veoir en ce piteux arroy[3],
Nobles hommes, francs de quars et de dix[4],
Qui ne tenez[5] d'empereur ne de roy,
Mais seulement de Dieu de Paradiz :
Jeuner lui fault dimanches et mardiz[6],
D'ond les dens a plus longues que ratteaux ;
Après pain sec, non pas après gasteaux,
En ses boyaulx verse eau à gros bouillon[7];
Bas en terre, table n'a, ne tresteaulx :
Le lesserez là, le povre Villon?

ENVOI.

Princes nommez, anciens, jouvenceaulx,
Impetrez-moy graces et royaulx sceaulx[8].

du défunt. Nous pensons qu'il faut lire *chaudeaux*, employé au figuré. Le chaudeau étoit non seulement le bouillon des mariés durant la nuit des noces, mais encore le lait de poule des accouchées et des vieillards.

[1] C'est-à-dire : Là où il gît ne pénètre ni éclair ni vent.

[2] Pour *épais*.

[3] Etat, équipage; du bas latin *arraïatus*, équipé.

[4] Francs de taxe et de dîme.

[5] C'est-à-dire : Qui ne relevez d'aucune autorité féodale.

[6] « C'est à-dire : « Il est contraint de jeûner tous les jours de la semaine. » Le mercredi, le vendredi et le samedi étoient des jours d'abstinence, et même de jeûne pour certaines personnes pieuses.» (*M. Prompsault.*)

[7] Il veut parler certainement de la question ordinaire qu'on infligeoit aux prisonniers en leur faisant avaler de force quelques pintes d'eau froide.

[8] C'est-à-dire : Obtenez-moi lettres de grâce et de rémission, délivrées sous sceau royal.

Digitized by Google

Et me montez en quelque corbillon[1] :
Ainsi le font, l'un à l'autre, pourceaux,
Car, où l'un brait, ilz fuyent à monceaux.
Le lesserez là, le povre Villon?

LE QUATRAIN

Que feit Villon quand il fut jugé à mourir.

Je suis Françoys, dont ce me poise,
Né de Paris, emprès Ponthoise;
Qui[2] d'une corde d'une toise
Sçaura mon col, que mon cul poise[3].

VARIANTE DE L'ÉPITAPHE PRÉCÉDENTE[4].

Je suis Françoys, dont ce me poise,
Nommé Corbueil en mon surnom;
Natif d'Auvers[5] emprès Ponthoise,

[1] C'est-à-dire : Tirez-moi de ce souterrain à l'aide d'un pannier descendu avec une corde.

[2] Marot, dans son édit., a remplacé *qui* par *or*.

[3] « Dans le *Fabliau du Renart et de Piaudoue*, fol. 77 (Mss. de la Bibl. impér., n° 7218), on trouve :

. . . . . Sa goule sut
Combien son cul pesent li fut.

Cette épitaphe a été parodiée par Rabelais (*Pantag.*, liv. 4, ch. 67). Garasse, dans sa *Recherche des Recherches de Pasquier*, p. 460, l'attribue à Clopinel. C'est une erreur de sa part. » (*Prompsault.*)

[4] Fauchet, qui avoit découvert dans un ancien manuscrit de sa bibliothèque cette variante de l'épitaphe de Villon, la publia dans son traité de l'*Origine des chevaliers*. Elle a été plus ou moins défigurée depuis par différents critiques qui la citent.

[5] C'est Auvers sur-Oise, petit village du département

Digitized by Google

Et du commun nommé Villon.
Or, d'une corde d'une toise,
Sçauroit mon col que mon cul poise,
Se ne fut un joly Appel[1].
Le jeu ne me sembloit point bel.

L'ÉPITAPHE

EN FORME DE BALLADE

Que feit Villon pour luy et ses compaignons, s'attendant estre pendu avec eulx[2].

Frères humains, qui après nous vivez,
N'ayez les cueurs contre nous endurciz,
Car, si pitié de nous pouvres avez,
Dieu en aura plustost de vous merciz.
Vous nous voyez[3] cy attachez cinq, six[4]:

de Seine-et-Oise, situé dans l'arrondissement de Pontoise, à 6 kilomètres de cette ville.

[1] Voyez ci-après la ballade de l'Appel.

[2] Cette ballade est imprimée avec quelques variantes dans le *Jardin de plaisance*, espèce d'art poétique qui contient plusieurs pièces de Villon, et qui a été rédigé par un de ses amis, Jean de Calais, que nous trouvons cité dans le Grand Testament, au huitain 60. Ce Jean de Calais se nomme lui-même aux feuillets 136 et 139 de la plus ancienne édition du *Jardin de plaisance*, imprimée à Paris pour Antoine Vérard en 1499, édition sans date, in-fol. goth. avec fig.

[3] Dans cette ballade, Villon se représente pendu et accroché depuis long-temps, avec ses compagnons, aux fourches patibulaires de Montfaucon, où on laissoit les corps des suppliciés pendant plusieurs années. Voyez la curieuse dissertation de M. de la Villegille sur ce gibet célèbre.

[4] Il y avoit donc au moins six complices de Villon destinés à partager son sort.

Digitized by Google

Quant de la chair, que trop avons nourrie[1],
Elle est pieça devorée et pourrie,
Et nous, les os, devenons cendre et pouldre.
De nostre mal, personne ne s'en rie;
Mais priez Dieu, que tous nous vueille absoudre!

Se vous clamons, frères, pas n'en devez
Avoir desdaing, quoyque fusmes occis
Par justice. Toutesfois, vous sçavez[2]
Que tous les hommes n'ont pas bon sens assis;
Intercedez doncques, de cueur rassis[3],
Envers le Filz de la Vierge Marie :
Que sa grace ne soit pour nous tarie,
Nous préservant de l'infernale fouldre.
Nous sommes mors, ame ne nous harie[4];
Mais priez Dieu, que tous nous vueille absoudre!

La pluye nous a debuez[5] et lavez,
Et le soleil, dessechez et noirciz;
Pies[6], corbeaulx, nous ont les yeux cavez,
Et arrachez la barbe et les sourcilz.
Jamais, nul temps, nous ne sommes rassis[7];

[1] Ce vers rappelle que les vols de Villon et de ses compagnons n'avoient pour objet, en général, que des *repues franches*.
[2] Var. de l'édit. de Marot : « Car vous-mesme sçavez. »
[3] Var. des mss. : « de sens rassis. » — Le vers est tout à fait différent dans l'édit. de Marot :

Excusez-nous, puisque sommes transis.

[4] C'est-à-dire : Que personne ne nous trouble, puisque nous sommes morts.
[5] Lessivés. La lessive se nomme encore *buée* dans les campagnes.
[6] Var. de l'édit. du *Jardin de plaisance* : « Puis. »
[7] Var. de l'édit. du *Jardin de plaisance* : « assis. »

Digitized by Google

Puis çà, puis là, comme le vent varie,
A son plaisir, sans cesser, nous charie,
Plus becquetez d'oyseaulx, que dez à couldre.
Hommes, icy n'usez de mocquerie[1],
Mais priez Dieu, que tous nous vueille absouldre!

ENVOI.

Prince JESUS, qui sur tous seigneurie[2],
Garde qu'Enfer n'ayt de nous la maistrie[3] :
A luy n'ayons que faire ne que souldre[4];
Ne soyez donc de nostre confrairie[5],
Mais priez Dieu, que tous nous vueille absouldre[6]!

[1] Le *Jardin de plaisance*, de même que les mss., met ici un vers qui se retrouve dans l'Envoi :

Ne soyez donc de nostre confrairie.

[2] *Seigneurier* signifioit avoir puissance seigneuriale.
[3] Pour *maitrise*.
[4] Pour *solder*, payer.
[5] Les mss. mettent ici un vers qui se trouve à peu près semblable dans la troisième strophe, où ils reportent celui que nous avons conservé à cette place :

Hommes, icy n'a point de mocquerie.

[6] Cet Envoi est tout autre dans le *Jardin de plaisance* :

Prince Jesus, qui sur tous a maistrie,
Garde qu'Enfer n'ayt de nous seigneurie.
De luy n'ayons que faire ne que souldre;
De nostre mal personne ne s'en rie,
Mais priez Dieu, que tous nous veuille absoudre.

Digitized by Google

LA REQUESTE DE VILLON

Présentée à la Cour de parlement, en forme de ballade.

Tous mes cinq Sens, yeulx, oreilles et bouche,
Le nez, et vous, le sensitif[1], aussi;
Tous mes membres, où il y a reprouche[2];
En son endroit[3], ung chascun die ainsi :
« Court souverain[4], par qui sommes icy,
Vous nous avez gardé de desconfire[5];
Or, la langue seule ne peut suffire
A vous rendre suffisantes louenges :
Si parlons tous, fille au souverain Sire[6],
Mère des bons, et sœur des benoistz anges! »

Cueur, fendez-vous, ou percez d'une broche,
Et ne soyez, au moins, plus endurcy,
Qu'au desert fut la forte bise[7] roche,
Dont le peuple des Juifs fut adoulcy[8];
Fondez larmes[9], et venez à mercy,
Comme humble cueur qui tendrement souspire:

[1] Le tact ou toucher.
[2] C'est-à-dire : Auquel on peut reprocher quelque chose. — Var. de l'édit. du *Jardin de plaisance* : « où il n'y a reproche. »
[3] C'est-à-dire : En son particulier.
[4] Var. de l'édit. du *Jardin de plaisance* : « Souveraine Court.»
[5] C'est-à-dire : Vous nous avez préservé de destruction.
[6] Var. de l'édit. de Verard :

Je prie pour vous, fille du souverain Sire.

[7] Noire.
[8] C'est-à-dire : Par l'eau de laquelle le peuple juif fut désaltéré.
[9] Var. de l'édit. du *Jardin de plaisance* : « Fondez en larmes. »

Digitized by Google

Louez la Court, conjoincte au sainct Empire[1],
L'heur des Françoys, le confort des estranges[2],
Procreée[3] lassus[4] au ciel empire,
Mère des bons, et sœur des benoistz anges !

Et vous, mes dentz, chascune si s'esloche[5];
Saillez avant, rendez toutes mercy,
Plus haultement qu'orgue, trompe, ne cloche,
Et de mascher n'ayez ores soulcy;
Considerez que je fusse transy,
Foye, pommon, et rate qui respire;
Et vous, mon corps, ou vil estes et pire
Qu'ours ne pourceau, qui faict son nid és fanges[6];
Louez la Court, avant[7] qu'il vous empire,
Mère des bons, et sœur des benoistz anges !

ENVOI.

Prince, trois jours ne vueillez m'escondire[8],
Pour moy pourvoir, et aux miens adieu dire;
Sans eulx, argent je n'ay, icy, n'aux changes.
Court triumphant, fiat[9], sans me desdire;
Mère des bons, et sœur des benoistz anges !

[1] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Louez la Cour qui gouverne de concert avec le roi. »
[2] Pour *étrangers*.
[3] « Il a très bien fait *procréée*, quadrissyllabe », dit Marot.
[4] Var. de plus. édit. anc. : « Priez lassus. »
[5] Se déplace. *Eslocher*, c'est tirer de son lieu, *ex loco*, déloger.
[6] Var. de l'édit. du *Jardin de plaisance* :

Qu'ours ne pourcel qui faict son nic és fanges.

[7] Il y a « devant » dans le texte du *Jardin de plaisance*.
[8] Pour *éconduire*.
[9] Le texte du *Jardin de plaisance* porte : « cy faict. »

Digitized by Google

BALLADE

DE L'APPEL DE VILLON.

Que vous semble de mon Appel[1],
Garnier? Feis-je sens ou follie?
Toute beste garde sa pel[2];
Qui la contrainct, efforce ou lye,
S'elle peult, elle se deslie.
Quand donc, par plaisir voluntaire[3],
Chanté me fut ceste homélie[4],
Estoit-il lors temps de me taire?

Se fusse des hoirs Hue Capel[5],
Qui fut extraict de Boucherie,
On ne m'eust, parmy ce drapel,

[1] Var. de l'édit. du *Jardin de plaisance*, dans lequel cette ballade a été recueillie pour la première fois :

Que dictes-vous de mon Appel?

[2] Pour *peau*, du latin *pellis*.
[3] Var. de plus. édit. anc. :

Quand en cette peine arbitraire.

[4] C'est-à-dire : Quand on me lut mon arrêt de mort.
[5] Pour *Hugues Capet*, premier roi de la troisième race. « Le Dante (*Purg.*, ch. 20), dit M. Prompsault, prétend que Hugues Capet étoit fils d'un boucher de Paris. » Il est curieux que Villon ait rapporté cette tradition, qui s'étoit perpétuée dans la Boucherie de Paris, et dont il faut attribuer l'origine aux grands priviléges que ce roi avoit accordés à la riche et puissante corporation des bouchers.

Digitized by Google

Faict boyre à celle[1] escorcherie[2] :
Vous entendez bien joncherie[3] ?
Mais quand ceste peine arbitraire[4],
On m'adjugea[5] par tricherie,
Etoit-il lors temps de me taire?

Cuydez-vous que, soubz mon cappel[6],
Ny eust tant[7] de philosophie,
Comme de dire : « J'en appel? »
Si avoit, je vous certifie,
Combien que point trop ne m'y fie.
Quand on me dit, présent notaire[8] :
« Pendu serez ! » je vous affie[9],
Estoit-il lors temps de me taire?

[1] Var. de l'édit. du *Jardin de Plaisance* : « en ceste. »
[2] « La question, dit Formey, se donnoit, à Paris, avec l'eau, qui s'entonnoit à travers un linge dans l'estomac du patient. » Nous croyons plutôt que Villon veut parler de la question des brodequins, qui étoit si douloureuse que la bouche du patient devenoit sèche et brûlante; alors il demandoit à boire, ce qu'on ne lui refusoit pas, après chaque coin enfoncé à coups de maillet entre ses genoux et ses chevilles, étroitement liés et serrés avec des cordes. Mais, comme la malheureuse victime seroit morte étouffée si on lui eût permis d'étancher sa soif, on lui posoit seulement un linge mouillé sur les lèvres.
[3] Plaisanterie, raillerie.
[4] Var. de plus. édit. anc. :

Ce fut son plaisir voluntaire
De moy juger par tricherie.

[5] Var. de l'édit. du *Jardin de Plaisance* : « On me jugea. »
[6] Bonnet, chaperon.
[7] Var. de l'édit. du *Jardin de Plaisance* : « n'eust autant de... »
[8] « Les notaires du Châtelet, dit M. Prompsault, remplissoient alors les fonctions de greffiers. »
[9] Je vous assure.

Digitized by Google

ENVOI.

Prince[1], si j'eusse eu la pepie[2],
Pieça je fusse où est Clotaire[3],
Aux champs debout, comme ung espie[4] :
Estoit-il lors temps de me taire?

[1] « Bernier a cru que Villon s'adressoit au duc de Bourbon. C'est une erreur. Il s'adresse à Garnier; s'il le qualifie de *prince*, c'est parceque l'usage étoit de qualifier ainsi, dans l'*envoi* de la ballade, celui à qui elle étoit adressée. » (*M. Prompsault.*)

[2] C'est-à-dire : Si j'étois resté muet. La pépie empêche les oiseaux de crier.

[3] « Le gibet de Montfaucon, où se faisoient les exécutions, étoit situé sur le chemin de l'abbaye Saint-Denis, où fut inhumé Clothaire III. » (*M. Prompsault.*)

[4] « Pendu comme un espion », dit Le Duchat; « comme un voleur de grand chemin », dit M. Prompsault, qui ajoute cette remarque : « On nommoit ces voleurs-là *épieurs* ou *espies*, parcequ'ils se mettoient en embuscade dans les bois pour surprendre les passants. »

Digitized by Google

POÉSIES DIVERSES.

LE DIT[1]

DE LA NAISSANCE MARIE BOURGOGNE[2].

Jam nova progenies celo demittitur alto.
(*Virg.*, ecl. 4, v. 7.)

Louée Concepcion,
Envoiée jà jus[3] des cieulx;
Du noble Lys digne syon[4];
Don de Jhésus, très précieux;
MARIE, nom très gracieux;
Fons[5] de pitié, source de grace,

[1] M. Prompsault a découvert cette pièce alambiquée et entortillée, dans un ms. des Poésies de Charles d'Orléans. Il l'a publiée pour la première fois à la fin de son édition.

[2] Fille de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et d'Isabelle de Bourbon; elle naquit le 13 février 1457. Elle succéda à son père, comme duchesse de Bourgogne, et elle épousa Maximilien, archiduc d'Autriche.

[3] Ici-bas.

[4] Pour *scion*, branche, rejeton.

[5] Fontaine; c'est le mot latin.

Digitized by Google

La joye confort[1] de mes yeulx,
Qui nostre paix batist et brasse[2]!

La paix, c'est assavoir, des riches,
Des povres le substantement[3],
Le rebours des felons et chiches[4].
Très nécessaire enfantement,
Conceu, porté honnestement,
Hors le péchié originel;
Que dire je puis sainctement,
Souverain bien Dieu éternel[5]!

Nom recouvré[6], joye de peuple,
Confort des bons, de maulx retraicte[7];
Du doux Seigneur première et seule[8]
Fille, de son cler sang extraicte,
Du dextre costé Clovis traicte[9];
Glorieuse ymage en tous fais,

[1] Qui conforte, qui console.
[2] Fabrique.
[3] La vie, la nourriture.
[4] « L'effroi des traîtres et des usuriers », dit M. Prompsault.
[5] M. Prompsault, pour donner la mesure au vers, a mis :

Souvrain bien de Dieu eternel.

quoique le ms. porte *souverain*. Nous avons préféré supprimer le *de*, ellipse très fréquente au XIVe siècle, et reproduite souvent par Villon, notamment dans cette triste pièce de vers, qui date de sa jeunesse.
[6] « Héritière d'un nom qui alloit se perdre », dit M. Prompsault.
[7] « Séparée des méchans », dit M. Prompsault.
[8] Le duc de Bourgogne, que Villon appelle *son doux seigneur*, n'avoit pas eu d'autre enfant que cette fille.
[9] C'est-à-dire : Tirée du côté droit de Clovis. Allusion à la côte d'Adam avec laquelle Dieu forma Eve.

Digitized by Google

Du hault ciel créée et pourtraicte,
Pour esjouyr et donner paix !

En l'amour et crainte de Dieu,
Es nobles flans César conceue;
Des petis et grans, en tout lieu,
A très grande joye, receue;
De l'amour Dieu traicte, tissue,
Pour les discordez ralier,
Et aux enclos donner yssue[1],
Leurs liens et fers deslier.

Aucunes gens, qui bien peu sentent,
Nourriz en simplesse et confiz,
Contre le vouloir Dieu attentent,
Par ignorance desconfiz,
Désirans que feussiez ung filz;
Mais qu'ainsi soit, ainsi m'aist Dieux,
Je croy que ce soit grans proufiz[2];
Raison : Dieu fait tout pour le mieulx.

Du Psalmiste je prens les dictz[3] :
Delectasti me, Domine,
In factura tua ! Si diz :
« Noble enfant, de bonne-heure né,
A toute doulceur destiné,

[1] C'est-à-dire : Et délivrer les prisonniers. Villon étoit en prison, chargé de fers et condamné à mort, lors de la grossesse de la duchesse de Bourgogne.

[2] C'est-à-dire : Quant à moi, je pense qu'il est très avantageux que les choses soient ainsi; la raison, c'est que, etc.

[3] C'est-à-dire : J'emprunte les paroles du Psalmiste (ps. 91, v. 5) : « Seigneur, vous m'avez comblé de joie en me montrant l'œuvre de vos mains. »

Digitized by Google

Manne du Ciel, céleste don,
De tout bienfait le guerdonné[1],
Et de nos maulx le vray pardon! »

DOUBLE BALLADE.

Combien que j'ay leu en ung Dit[2] :
Inimicum putes, y a,
Qui te presentem laudabit,
Toutesfois, non obstant cela,
Oncques vray homme ne cela
En son courage[3] aucun grant bien,
Qui ne le monstra çà et là :
On doit dire, du bien, le bien.

Saint Jehan-Baptiste ainsi le fist,
Quant l'Aignel de Dieu decela[4].
En ce faisant, pas ne meffist;
Dont sa voix ès tourbes[5] vola :
De quoy saint André Dieu loua[6],
Qui de luy cy ne sçavoit rien,
Et au Fils de Dieu s'aloua :
On doit dire, du bien, le bien.

Envoyée de Jhésucrist,
Rappelles jà jus, par deçà,

[1] Orné de toutes les perfections.
[2] C'est-à-dire : Quoique j'aie lu dans un livre où il est dit : « Tenez pour ennemi quiconque vous louera en votre présence. »
[3] Pour *cœur*.
[4] Découvrit.
[5] La multitude, le peuple.
[6] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Ce qui conver-

Digitized by Google

Les povres que rigueur proscript
Et que fortune bétourna[1].
Cy sçay bien comment y m'en va!
De Dieu, de vous, vie je tien...
Benoist celle qui vous porta!
On doit dire, du bien, le bien.

Cy, devant Dieu, fais congnoissance[2],
Que créature feusse morte,
Ne feust vostre doulce naissance,
En charité puissante et forte,
Qui ressuscite et reconforte
Ce que Mort avoit prins pour sien.
Vostre présence me conforte:
On doit dire, du bien, le bien.

Cy vous rens toute obéissance:
A ce faire raison me porte,
De toute ma povre puissance;
Plus n'est deul qui me desconforte,
N'autre ennuy de quelque sorte.
Vostre je suis et non plus mien;
A ce, droit et devoir m'enhorte:
On doit dire, du bien, le bien.

O grace et pitié très immense,
L'entrée de paix et la porte,

tit et attacha au service de Dieu saint André, qui ne le connoissoit pas. »

[1] M. Prompsault a paraphrasé ainsi ces quatre mauvais vers : « Sur la terre où tu parois, ramène de son exil celui qu'une sentence trop rigoureuse proscrit, et dont la fortune a renversé l'existence.»

[2] C'est-à-dire : Je reconnois ici devant Dieu que, moi, pauvre créature, je serois mort sans votre douce naissance...

Digitized by Google

Some[1] et benigne clémence,
Qui noz faultes toul[2] et supporte :

Cy, de vous louer, me déporte ;
Ingrat suis, et je le maintien :
Dont, en ce refrain, me transporte :
On doit dire, du bien, le bien.

ENVOI.

Princesse, ce loz je vous porte,
Que sans vous je ne feusse rien.
A vous et à vous m'en raporte :
On doit dire, du bien, le bien.

Euvre de Dieu, digne, louée,
Autant que nulle créature,
De tous biens et vertuz douée,
Tant d'esperit que de nature,
Que de ceulx qu'on dit, d'adventure[3],
Plus nobles que rubis balais ;
Selon de Caton l'escripture :
Patrem insequitur proles.

Port assuré, maintien rassiz,
Plus que ne peut nature humaine,

[1] M. Prompsault dit qu'on ne doit pas élider l'*e* final de *some*, qu'il traduit par *auguste;* mais il est plus probable que le mot a été mal écrit ou mal lu. Nous proposons *sommaire* au lieu de *some*, qui n'a jamais été un mot françois.

[2] Ote, enlève ; de *tollere*.

[3] M. Prompsault croit que Villon a voulu parler des « qualités accidentelles » que les enfants apportent en

Digitized by Google

Et, eussiez des ans trente-six,
Enfance en rien ne vous demaine[1] :
Que jour ne le die et sepmaine,
Je ne sçay qui me le deffend...
A ce propos, ung dit[2] ramaine :
De saige mère, saige enfant.

Dont résume ce que j'ay dit[3] :
Nova progenies cœlo,
Car c'est du poëte le dit,
Jamjàm demittitur alto.
Saige Cassandre, belle Echo,
Digne Judith, caste Lucresse,
Je vous congnois, noble Dido,
A ma seule dame et maistresse[4].

En priant Dieu, digne pucelle,
Que vous doint longue et bonne vie ;
Qui vous ayme, MADEMOISELLE,
Jà ne coure sur luy envie.

naissant; mais un léger changement de ponctuation et de mots donne un sens plus satisfaisant à ces deux vers, qui étoient au moins très obscurs :

Que de ceulx qu'en dit d'adventure,
Plus que rubis noble ou balais.

[1] M. Prompsault traduit ce vers et les suivants, qui sont assez obscurs : « Il n'y a en vous rien de l'enfant. Je ne sais ce qui m'empêche de le répéter continuellement. »

[2] Proverbe.

[3] Il résume l'épigraphe qu'il a empruntée à Virgile.

[4] M. Prompsault a paraphrasé la fin de ce huitain, pour le rendre intelligible : « Enfant, qui avez la sagesse de Cassandre, la beauté de la nymphe Echo, le courage héroïque de Judith, la chasteté de Lucrèce et la noblesse de Didon, je vous prends dès ce jour pour ma seule dame et maîtresse. »

Digitized by Google

Entière dame et assouvie[1],
J'espoir[2] de vous servir ainçoys,
Certes, se Dieu plaist que devie
Vostre povre escolier FRANCOYS[3].

LA REQUESTE.

Que Villon bailla à Monseigneur de Bourbon[4].

Le mien seigneur et prince redoubté,
Fleuron de Lys, royale geniture,
Françoys Villon, que travail a dompté[5]
A coups orbes[6], par force de batture[7],

[1] M. Prompsault a traduit : « Dame parfaite et accomplie, j'espère, s'il plaît à Dieu, de vivre assez pour vous servir. »

[2] Pour *j'espère*, dans le dialecte de Paris.

[3] C'est ainsi que Villon se qualifie dans plusieurs endroits de ses deux Testaments.

[4] « Cette ballade et la suivante ne sont point dans le *Jardin de plaisance*, où est celle de son Appel, ainsi que celle qui contient ses remercîments à la Cour, ce qui me donne lieu de penser qu'elles sont postérieures à sa première condamnation, et peut-être à toutes les deux. — Charles Ier, duc de Bourbon, mourut le 4 décembre 1456. Jean II, qui lui succéda, ne mourut que l'an 1487. — Marot a imité cette ballade dans son *Epître* à François Ier. C'est lui qui a fait le titre de celle-ci. Je voudrois bien savoir quel est le motif qui l'a porté à dire qu'elle avoit été *baillée au duc de Bourbon*, plutôt qu'au duc d'Orléans. » (*M. Prompsault.*)

[5] C'est-à dire : Qui a été corrigé par les maux qu'il a endurés.

[6] Aveugles, du latin *orbatus*, en sous-entendant *oculis*.

[7] « Villon veut dire que son naturel a été dompté par

Digitized by Google

Vous supplie, par cette humble escripture,
Que luy faciez quelque gracieux prest.
De s'obliger, en toutes Cours, est prest[1];
Si ne doubtez[2] que bien ne vous contente,
Sans y avoir dommage, n'interest,
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

A prince n'a[3] ung denier emprunté,
Fors à vous[4] seul, vostre humble creature.
Des six escus que lui avez presté,
(Cela pieça[5]) il mist en nourriture.
Tout se payera ensemble, c'est droicture[6],
Mais ce sera légèrement et prest[7]:
Car, se du gland rencontre en la forest
D'entour Patay, et chastaignes ont vente[8],
Payé vous tiens, sans delay ny arrest:
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

Si je peusse[9] vendre de ma santé
A ung Lombard[10], usurier par nature,

la souffrance, qui lui a porté de rudes coups, et l'a soumis à force de le battre. » (*M. Prompsault.*)

[1] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Il est disposé à vous en passer reconnoissance devant la Cour que vous désignerez. »

[2] Var. de plus. édit. anc. « Si vous doubtez. »

[3] Il y a « n'ay » dans plus. édit. anc.

[4] Plus. édit. anc. mettent *ung* au lieu de *vous*.

[5] C'est-à-dire : Il y a long-temps de cela.

[6] Pour *justice*.

[7] Promptement, de l'italien *presto*.

[8] C'est-à-dire : S'il rencontre du gland dans la forêt de Patay. « Il n'y avoit point de forêt à Patay, dit M. Prompsault, et l'on n'y cueilloit pas de châtaignes. »

[9] Var. de plus. édit. anc. « pensoye ».

[10] Ce surnom étoit synonyme de *juif*. Voy., plus haut, la note 2 de la page 96.

Digitized by Google

Faulte d'argent[1] m'a si fort enchanté,
Que j'en prendrois, ce croy-je, l'adventure.
Argent ne pend à gippon[2], ne ceincture;
Beau sire Dieux! je m'esbahyz que c'est:
Car, devant moy, croix ne se comparoist,
Sinon de bois ou pierre[3], que ne mente;
Mais s'une fois la vraye[4] m'apparoist[5],
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

ENVOI.

Prince du Lys, qui à tout bien complaist[6],
Que cuydez-vous, comment il me desplaist,
Quand je ne puis venir à mon entente?
Bien entendez, aydez-moi, s'il vous plaist[7]:
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

SUSCRIPTION DE LADICTE REQUESTE.

Allez, Lettres, faictes un sault,
Combien que n'ayez pied ne langue:

[1] Manque d'argent. Il y a une ballade de Jean Marot qui a pour refrain :

Faulte d'argent, c'est douleur sans pareille.

[2] Pour *jupon*.

[3] « Villon dit qu'en fait de croix, il ne voit que celles qui sont dans les carrefours et sur les chemins; qu'il ne voit plus celles qui sont frappées sur les monnoies. » (*M. Prompsault.*)

[4] Jeu de mots un peu hardi pour le temps, car on sait la vénération de Louis XI pour la vraie Croix de Saint-Lo.

[5] Var. de la plus anc. édit. :

Mais se une fois la voye me apparoist.

[6] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Qui te plais à faire toute espèce de bien. »

[7] Var. de plus. anc. édit. :

Bien m'entendez, aydez-m'en, s'il vous plaist.

Digitized by Google

Remonstrez, en vostre harengue,
Que faulte d'argent si m'assault.

BALLADE VILLON[1].

Je meurs de soif, auprès de la fontaine;
Chauld comme feu, et tremble dent à dent;
En mon païs suis en terre loingtaine[2];
Lez un brazier frisonne, tout ardent;
Nud comme un ver, vestu en président;
Je riz en pleurs, et attends sans espoir;
Confort reprens, en triste desespoir;
Je m'esjouys, et n'ay plaisir aucun;
Puissant je suis, sans force et sans povoir:
Bien recueilly, débouté[3] de chascun.

Rien ne m'est seur, que la chose incertaine:
Obscur, fors ce qui est tout évident;
Doubte ne fais, fors en chose certaine;
Science tiens à soudain accident;
Je gaigne tout, et demeure perdent;
Au point du jour, diz: «Dieu vous doint bon soir!»

[1] Cette ballade, qui porte ce titre dans le ms. des Poésies de Charles d'Orléans, où M. Prompsault l'a trouvée, pourroit bien n'être qu'une imitation ou une paraphrase de quelque pièce de Villon. C'est une suite d'antithèses qui se heurtent et qui n'ont pas beaucoup de sens.

[2] Ce vers, qui explique toute la ballade, prouveroit que Villon, banni de Paris, et non de France, après commutation de la peine de mort prononcée contre lui, n'étoit point allé en Angleterre, comme le disent ses biographes, d'après l'autorité de Rabelais.

[3] Repoussé.

Digitized by Google

Gisant envers[1], j'ay grant paour de cheoir;
J'ay bien de quoy, et si n'en ay pas un[2];
Eschoite[3] attens, et d'homme ne suis hoir :
Bien recueilly, débouté de chascun.

De riens n'ay soing, si metz toute ma paine
D'acquérir biens, et n'y suis prétendant;
Qui mieulx me dit, c'est cil qui plus m'attaine[4],
Et qui plus vray, lors plus me va bourdant[5];
Mon amy est, qui me fait entendant[6],
D'un cigne blanc, que c'est un corbeau noir;
Et qui me nuyst, croy qu'il m'aide à povoir.
Vérité, bourde, aujourd'huy m'est tout un.
Je retiens tout; riens ne sçay concepvoir :
Bien recueilly, débouté de chascun.

ENVOI.

Prince clément, or vous plaise sçavoir
Que j'entens moult, et n'ay sens ne sçavoir;
Parcial suis, à toutes lois commun[7].
Que sçay-je plus? — Quoy? — Les gaiges ravoir[8] :
Bien recueilly, débouté de chascun.

[1] Pour *à l'envers*, sur le dos.
[2] Il faut sous-entendre un écu ou toute autre pièce de monnoie.
[3] Succession qui *écheoit*, échéance.
[4] Pour *m'atteigne*, me blesse.
[5] C'est-à-dire : Je tiens pour plus véridique celui qui se joue le plus grossièrement de moi.
[6] Qui me fait accroire.
[7] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Je suis un être à part, et cependant je suis contraint d'obéir à toutes les lois. »
[8] L'Envoi de cette ballade nous fait supposer que Villon touchoit des *gages* dans la maison de Charles d'Orléans, comme secrétaire ou valet de chambre : tel étoit le titre ordinaire que les rois et les princes donnoient à un poète

Digitized by Google

BALLADE

DES PROVERBES.

Tant grate chèvre, que mal gist;
Tant va le pot à l'eau, qu'il brise;
Tant chauffe-on le fer, qu'il rougist;
Tant le maille-on[1], qu'il se debrise;
Tant vault l'homme, comme on le prise;
Tant s'eslongne-il[2], qu'il n'en souvient;
Tant mauvais est, qu'on le desprise;
Tant crie l'on Noel[3], qu'il vient.

Tant raille-on, que plus on ne rit;
Tant despend-on[4], qu'on n'a chemise;
Tant est-on franc, que tout se frit;
Tant vault tien, que chose promise;
Tant ayme-on Dieu, qu'on suyt[5] l'Église;
Tant donne-on, qu'emprunter convient;
Tant tourne vent, qu'il chet en bise:
Tant crie l'on Noel, qu'il vient.

Tant ayme-on chien, qu'on le nourrist;
Tant court chanson, qu'elle est apprise;

qu'ils vouloient pensionner, en l'inscrivant sur l'*état* de leur maison.

[1] C'est-à-dire : Tant le bat-on.

[2] Var. de plus. édit. anc. : « Tant eslongne, qu'il... »

[3] Var. de la plus anc. édit. : « Tant crie-on le Noël... » — « Le peuple crioit *Noël* à l'arrivée des princes, à leur naissance, et dans quelques autres solennités publiques. Le verbe *crier* a deux sens : il signifie *crier* et *appeler*. Le proverbe joue sur cette double signification. Le peuple, dans ses cris de joie, appelle si souvent Noël, qu'à la fin il arrive. » (*M. Prompsault.*)

[4] Pour *dépense-t-on*.

[5] Plus. édit. anc. portent : « faict » au lieu de « suyt ».

Digitized by Google

Tant garde-on fruict, qu'il se pourrist;
Tant bat-on place, qu'elle est prise;
Tant tarde-on, qu'on fault à l'emprise[1];
Tant se haste-on, que mal advient;
Tant embrasse-on, que chet la prise[2];
Tant crie l'on Noel, qu'il vient.

ENVOI.

Prince, tant vit fol, qu'il s'advise;
Tant va-il, qu'après il revient;
Tant le matte-on, qu'il se radvise[3];
Tant crie l'on Noel, qu'il vient.

BALLADE

DES MENUS PROPOS.

Je congnois bien mouches en laict;
Je congnois à la robe l'homme;
Je congnois le beau temps, du laid;
Je congnois au pommier la pomme;
Je congnois l'arbre, à veoir la gomme;
Je congnois quand tout est de mesme;
Je congnois qui besongne ou chomme;
Je congnois tout, fors que moy-mesme[4].

[1] C'est-à-dire : Que l'entreprise manque.
[2] C'est une variante du proverbe : Qui trop embrasse mal étreint.
[3] Var. de plus. édit. anc. :

Tant l'escrit-on, qu'il se advise.

[4] *Fors* signifiant *excepté*, il faudroit ici : *fors moi-même ;* mais il y a une ellipse, comme si le poète disoit : excepté que je ne me connois pas moi-même.

Digitized by Google

Je congnois pourpoinct au collet;
Je congnois le moyne à la gonne[1];
Je congnois le maistre au valet;
Je congnois au voyle la nonne;
Je congnois quand pipeur jargonne[2];
Je congnois folz[3] nourriz de cresmes[4];
Je congnois le vin à la tonne;
Je congnois tout, fors que moy-mesme.

Je congnois cheval, du mullet;
Je congnois leur charge et leur somme;
Je congnois Bietrix et Bellet[5];
Je congnois gect[6], qui nombre et somme;
Je congnois vision en somme[7];
Je congnois la faulte des Boesmes[8];
Je congnois le pouvoir de Romme;
Je congnois tout, fors que moy-mesme.

[1] Pelisse, vêtement de fourrure; du bas latin *gunna* ou *gouna*.

[2] Expression figurée qui rappelle la pipée. Villon veut dire : *Quand pipeur de dés triche.* — Var. de l'édit. du *Jardin de plaisance :*

Je congnois l'oyseau qui gergonne.

[3] Il y a « sotz » dans le texte du *Jardin de plaisance.*

[4] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Ceux qui font le métier de fou auprès des grands, et qui sont délicatement nourris.» Voy. l'Histoire des fous en titre d'office dans les *Récréations historiques* de Dreux du Radier, et dans l'introduction du roman des *Deux fous.*

[5] M. Prompsault pense que ce sont les noms de deux filles publiques en vogue. C'étoit sans doute une locution proverbiale qui rappeloit deux noms populaires.

[6] Le jeton ou *jecton* servoit à faire des comptes et des calculs d'arithmétique.

[7] Sommeil. —Var. de l'édit. de Marot : « de somme ».

[8] C'est-à-dire l'erreur, l'hérésie des Bohémiens, sectateurs de Jean Hus et de Jérôme de Prague.

Digitized by Google

ENVOI.

Prince, je congnois tout en somme;
Je congnois coulorez et blesmes;
Je congnois mort qui nous consomme;
Je congnois tout, fors que moy-mesme.

BALLADE

DES POVRES HOUSSEURS[1].

On parle[2] des champs labourer;
De porter chaulme[3] contre vent;
Et aussi de se marier
A femme qui tance[4] souvent;
De moyne de povre couvent;
De gens qui vont souvent sur mer;
De ceulx qui vont les bleds semer;
Et de celluy qui l'asne maine;
Mais, à trestout considérer,
Povres housseurs[5] ont assez peine.

[1] Cette ballade a été extraite du *Jardin de plaisançe*, et réunie pour la première fois aux œuvres de Villon par M. Prompsault, qui a cru pouvoir lui donner ce titre, que nous avons conservé.

[2] C'est-à-dire : On parle comme d'une chose bien pénible....

[3] Bottes de paille.

[4] Querelle. On disoit : Une femme *tencheresse*.

[5] M. Prompsault traduit ce mot par *porteurs de housseaux* ou de bottes. Il se trompe évidemment : *housseur* n'a pas d'analogie avec *housseau*. Les *housseurs* sont plutôt les batteurs de tapis, qui avoient *assez de peine* ou qui travailloient beaucoup, à une époque où tous les appartements étoient tendus de tapis de haute lice.

Digitized by Google

A petis enfans gouverner,
Dieu sçait se c'est esbatement!
De gens d'armes, doit-on parler?
De faire leur commandement?
De servir Malchus chauldement[1]?
De servir dames et aymer?
De guerrier et bouhourder[2]?
Et de jouster à la quintaine[3]?
Mais, à trestout considérer,
Povres housseurs ont assez peine.

Ce n'est que jeu, de bled soyer[4],
Et de prez faulcher, vrayement;
Ne d'orge battre, ne vanner,
Ne de plaider en Parlement;
A danger[5], emprunter argent;

[1] C'est-à-dire : De servir un homme d'épée à la guerre, de porter un épieu, une guisarme ou un coutelas; car le chevalier ou homme d'armes marchoit accompagné de plusieurs piétons qui combattoient auprès de lui. — *Malchus* est encore synonyme d'épée ou de coutelas, parceque saint Pierre, au jardin des Olives, coupa l'oreille d'un nommé Malchus, en le frappant d'un coup de couteau ou de sabre.

[2] C'est-à-dire : De faire la guerre et de jouter. *Guerrier* a été remplacé par *guerroyer*. *Bouhourder*, ou plutôt *behourder*, signifioit jouter à armes courtoises; dans la basse latinité, *behordium*, tournois ou *béours*.

[3] La *quintaine* étoit un mannequin, souvent mobile, contre lequel les chevaliers s'exerçoient à rompre des lances et à tirer de l'arc. Ce jeu guerrier a été en usage jusqu'au règne de Louis XIV. Les étymologistes ont prétendu que le Romain *Quintus* avoit été l'inventeur de la *quintaine!* Ce mot dérive plutôt du nombre de coups qu'on adressoit au but : il falloit le toucher une fois sur cinq.

[4] Pour *scier*, par corruption du mot.

[5] C'est à-dire : A ses risques et périls.

Digitized by Google

A maignans, leurs poisles mener[1];
Et à charretiers, desjeuner[2];
Et de jeusner la quarantaine[3];
Mais, à trestout considérer,
Povres housseurs ont assez peine[4].

BALLADE[5]

DE LA FORTUNE.

Fortune, fuz par clercz jadis nommée,
Que toy, Françoys[6], crie et nomme meurtrière :
S'il y a hom', d'aucune renommée[7],
Meilleur que toy, faiz user en plastrière,
Par povreté, et fouyr[8] en carrière.
S'a honte viz[9], te dois-tu doncques plaindre ?

[1] C'est-à-dire : Porter les chaudrons et les poêles des chaudronniers ambulants.

[2] C'est-à-dire : Déjeuner en marchant, comme les charretiers, qui ne se reposent pas même pour manger.

[3] Les quarante jours de carême.

[4] Remarquons que cette ballade n'a pas d'Envoi, contrairement aux règles de ce genre de poésie.

[5] M. Prompsault a publié pour la première fois cette ballade, tirée d'un ms. du XVe siècle, appartenant alors à M. de Coislin, et il l'a intitulée : *Problème*. Nous avons changé ce titre, qui ne nous a pas semblé convenir à une allocution de la Fortune à Villon.

[6] C'est-à-dire : François Villon. La Fortune l'interpelle.

[7] Ce vers n'avoit aucun sens; nous avons essayé de lui en donner un, au moyen d'un léger changement. Voici comme il est dans le ms. :

Qu'il n'y a hom d'aucune renommée.

[8] Creuser, *fodere*.

[9] C'est-à-dire : Si tu vis honteusement.

Digitized by Google

Tu n'es pas seul ; si[1], ne te dois complaindre.
Regarde, et voy, de mes faitz de jadis,
Maints vaillans homs, par moy, mors et roidiz.
Et n'eusses-tu envers eulx ung soullon[2],
Appaise-toy, et mectz fin en tes diz :
Par mon conseil, prens tout en gré, Villon !

Contre grans roys, me suis bien arrimée[3],
Le temps qui est passé ; car, en arrière[4],
Priame occis, et toute son armée,
Ne lui valut tour, donjon, ne barrière.
Et Hannibal, demoura-il derrière ?
En Cartaige, par moy, le feiz actaindre ;
Et Scypion l'Affricquain feiz estaindre[5] ;
Julius César au sénat je vendiz ;
En Egipte Pompée je perdiz ;
En mer noyay Jazon en ung boullon[6] ;
Et, une fois, Romme et Rommains ardiz[7]...
Par mon conseil, prens tout en gré, Villon !

Alexandre, qui tant fist de hémée[8],
Qui voulut voir l'estoille poucynière[9] :

[1] Pour *ainsi*.
[2] Pour *souillon*, torchon.
[3] Ordonnée ; c'est maintenant un terme de marine. Le texte de l'édit. Prompsault porte : « arrinée ».
[4] Autrefois.
[5] Mourir.
[6] Pour *bouillon*, tourbillon.
[7] Brûlai, du latin *ardere*. C'est sans doute une allusion à l'incendie de Rome sous Néron.
[8] Sang, du grec αιμα.
[9] La constellation des pléiades. M. Prompsault dit que ce vers signifie : « Qui voulut s'élever aussi haut que les astres. » Nous le traduirions plutôt : « Qui voulut aller jusqu'au pôle où se lève l'étoile poussinière. »

Digitized by Google

Sa personne, par moy, fut eslimée[1].
Alphasar[2] roy, en champ, sous la bannière,
Ruay jus mort[3]; cela est ma manière :
Ainsi l'ay fait, ainsi le maintendray;
Autre cause, ne raison, n'en rendray.
Holofernes, l'ydolastre mauldiz,
Qu'occist Judic (et dormoit entandiz[4]!)
De son poignart, dedens son pavillon;
Absallon, quoy? En fuyant, le pendiz....
Par mon conseil, prens tout en gré, Villon!

ENVOI.

Povre Françoys, escoute que tu dis :
Se riens peusse[5], sans Dieu de Paradiz,
A toy, n'aultre, ne demouroit haillon :
Car, pour ung mal, lors j'en feroye dix :
Par mon conseil, prens tout en gré, Villon!

[1] Les mss. portent *envelimée*. M. Prompsault a remplacé ce mot par *enlimée*, qu'il explique par *abaissée*, *enlevée*. Mais il faut lire *eslimée*, qui signifie *purgée*, *amoindrie*. C'est un terme de fauconnerie.

[2] Arphaxad, roi des Mèdes, défait et tué dans une bataille par Holopherne. (Voy. le livre de *Judith*, ch. 1.)

[3] Renversai mort par terre.

[4] Pendant ce temps-là.

[5] C'est-à-dire : Si j'avois quelque pouvoir.

Digitized by Google

BALLADE[1]

DE L'HONNEUR FRANÇOIS.

Rencontré soit de bestes feu gectans,
Que Jason vit, quérant la Toison d'or[2];
Ou transmué d'homme en beste, sept ans,
Ainsi que fut Nabugodonosor;
Ou bien ait perte aussi griefve et villaine
Que les Troyens pour la prinse[3] d'Héleine;
Ou avallé soit avec Penthalus[4];
Ou, plus que Job, soit en griefve souffrance[5],
Tenant prison avecque Dédalus[6],
Qui mal vouldroit au royaume de France!

Quatre mois soit en un vivier chantant,
La teste au fons, ainsi que le butor[7];

[1] Cette ballade a été publiée pour la première fois par M. Prompsault, d'après un ms. du XVe siècle, appartenant à la Bibliothèque impériale, lequel contient des ballades extraictes du Testament et Codicille de maistre François Villon.

[2] Suivant la fable, la Toison d'or étoit gardée par des taureaux qui jetoient du feu par les narines.

[3] L'enlèvement.

[4] « Je ne sais ce que c'est que ce *Penthalus*, dont la fin a dû être misérable », dit M. Prompsault. Nous n'en savons pas davantage sur *Penthalus;* mais nous pensons qu'il faut lire *Tentalus*, qui fut précipité dans les enfers par Jupiter, et qui y mouroit de soif au milieu de l'eau.

[5] Il manque ici un vers masculin rimant en *lus*, car cette stance devroit avoir onze vers comme les deux suivantes.

[6] Dédale fut enfermé au Labyrinthe qu'il avoit construit dans l'île de Crète.

[7] Espèce de héron, oiseau aquatique. On croyoit, au moyen âge, qu'il restoit enfoui dans la vase, au fond de l'eau, durant l'hiver.

Digitized by Google

Ou, au Grant-Turc, vendu argent contant,
Pour estre mis au harnois com' bug for[1];
Ou trente ans soit, comme la Magdelaine,
Sans vestir drap de linge, ne de laine[2];
Ou noyé soit, comme fut Narcisus[3];
Ou aux cheveux, comme Absalon, pendus[4];
Ou comme fut Judas, par despérance[5];
Ou puist mourir, comme Simon Magus[6]:
Qui mal vouldroit au royaume de France!

D'Octovien puisse venir le temps[7]:
C'est qu'on luy coule au ventre son trésor;

[1] Bufle. Dans l'Orient, on le fait servir au labourage.

[2] « Certaines chroniques disent que Marie-Madeleine pleura ses péchés pendant trente ans dans le désert, n'ayant que la terre pour lit, ses cheveux pour vêtements et ses larmes pour breuvage. » (*M. Prompsault.*)

[3] Selon la fable, le beau Narcisse devint amoureux de son image, en se mirant dans une fontaine, où il se noya.

[4] Absalon, fils de David, étant vaincu et mis en fuite, resta suspendu à un arbre par sa longue chevelure, et fut tué par Joab.

[5] Pour *desesperance*, par contraction. — Judas, l'apôtre qui avoit livré Jésus-Christ aux Juifs, se pendit de désespoir.

[6] « On raconte que Simon le Magicien, s'étant fait élever de terre par les démons pour prouver aux Romains qu'il étoit véritablement la vertu de Dieu, tomba et se rompit les jambes, lorsque S. Pierre se fut mis en prière pour demander à Dieu que cet hérétique fût confondu. » (*M. Prompsault.*)

[7] « Caïus-Julius-César Octavianus, empereur de Rome, plus connu sous le nom d'Auguste. Le temps dont Villon souhaite le retour, pour les ennemis de la France, est celui du Triumvirat. » (*M. Prompsault.*) — Villon semble confondre les proscriptions d'Octave et les persécutions contre les chrétiens, lesquelles ne datent que du règne de Néron.

Digitized by Google

Ou qu'il soit mis, entre meules flotans[1],
En un moulin, comme fut saint Victor[2];
Ou transgloutis en la mer, sans haleine,
Pis que Jonas au corps de la baleine;
Ou soit banny de la clarté Phœbus[3],
Des biens Juno, et du soulas Vénus[4];
Et du grant Dieu, soit mauldit à oultrance[5],
Ainsi que fut roy Sardanapalus[6]:
Qui mal vouldroit au royaume de France!

ENVOI.

Prince, porté soit ès désers Eolus[7],
En la forest où domine Glaucus[8];
Ou privé soit de paix et d'espérance :
Car digne n'est de possesser[9] vertus,
Qui mal vouldroit au royaume de France[10]!

[1] Mobiles.
[2] Saint Victor, dans son martyre, fut mis sous une meule de moulin. Voy. la *Légende des saints.*
[3] La clarté du soleil.
[4] Junon étoit la déesse des honneurs et des richesses, et Vénus, des plaisirs de l'amour.
[5] C'est-à-dire : Sans qu'il puisse espérer de pardon.
[6] « *Sardanapalus* est un quiproquo, dit M. Prompsault. C'est Antiochus le Furieux, roi de Syrie, qui périt misérablement sous l'anathème du Dieu d'Israel. »
[7] Lieux où règne Eole, dieu des vents.
[8] La forêt où règne Glaucus, c'est la mer.
[9] Pour *posséder.*
[10] Cette ballade fut composée, sans doute, pendant que le poète étoit en Angleterre. L'anecdote racontée par Rabelais (liv. IV, ch. 67), anecdote qui semble se rapporter au sujet de cette ballade, dirigée contre les ennemis de la France, prouve que Villon avoit plus de patriotisme qu'on ne devoit en attendre d'un pareil garnement.

Digitized by Google

FRAGMENT

D'une Ballade contre les Taverniers[1].

. . . . . .
. . . . . .

D'un jet de dart, d'une lance acérée,
D'un grand faussant[2], d'une grosse massue,
D'une guiserme[3] et d'une vieille espée,
D'un braquemart[4], d'une hache esmolue,
D'un grant penard[5], et d'une besaiguë[6],
D'un fort espieu et d'une saqueboute[7];
De mau-brigans[8], puissent trouver tel route[9],
Que tout leur corps leur soit mis par morceaux,
Le cœur fendu, deschirez les boyaux,

[1] Baluze communiqua à La Monnnoye ce fragment, qui étoit écrit sur un morceau de papier à demi rongé par le temps et l'humidité. Il parut pour la première fois dans l'édit. de 1742.

[2] M. Prompsault propose de lire *faussart*, sorte de grand javelot, ainsi appelé parcequ'il faussoit les meilleurs hauberts. Mais nous aimons mieux *fauchant* ou *fauchard*, grande hallebarde à plusieurs lames.

[3] Pour *guisarme*, espèce de hallebarde.

[4] Grosse épée courte, du vieux mot gaulois *branc*.

[5] Pour *poignard*. M. Prompsault se trompe en disant que c'étoit une flèche garnie de plumes.

[6] Epée à double tranchant.

[7] « Lance armée d'un fer crochu dont on se servoit pour désarçonner un cavalier. » (Le Duchat.) — Nous croyons plutôt que c'est une petite épée, avec laquelle on *sacquoit* et *boutoit* contre l'ennemi.

[8] Pour *mauvais brigands*.

[9] Bande, compagnie, du latin *rupta*, parceque c'étoient ordinairement les débris d'un corps d'armée.

Digitized by Google

Le col coupé d'un branc achierin [1],
Et voisent drus, aux Stygiens caveaux [2],
Les Taverniers qui brouillent [3] nostre vin !

[1] Branc d'acier, grande et large épée, cimeterre.
[2] C'est-à-dire : Aillent en foule aux cavernes du Styx.
[3] Frelatent.

Digitized by Google

LE JARGON OU JOBELIN

DE MAISTRE

FRANÇOIS VILLON[1].

BALLADE I.

A Parouart, la grant Mathe-Gaudie,
Où accollez sont duppez et noirciz,
Et par angels, suyvans la paillar-
[die,

[1] M. Prompsault remarque avec raison que le *Jargon* a été encore plus maltraité, par les anciens éditeurs, que les autres poésies de Villon. « Nous l'avons en quelque sorte refait, dit-il, prenant, dans chacune des trois versions que nous avons eues sous les yeux, les expressions qui nous ont paru convenir le mieux avec la mesure, la rime et le bon sens ; nous avons raccourci les vers qui étoient trop longs et allongé ceux qui étoient trop courts. » On doit reconnoître, en effet, que M. Prompsault a beaucoup amélioré le texte du *Jargon* ; cependant, nous avons suivi souvent, de préférence à son édition, celle qu'on regarde comme la plus ancienne et comme la moins incorrecte, l'édition in-4., sans date et sans nom d'imprimeur, que La Monnoye avait annotée (Voy. notre Notice bibliographique). Les principales variantes de l'édition de M.

Digitized by Google

Sont empouez et greffiz[1] cinq ou six.
Là sont bleffeurs, au plus hault bout assis
Pour l'evagie[2], et bien hault mis au vent.
Eschecquez-moy tost ces coffres massis!
Ces vendengeurs, des anses circoncis,

Prompsault ont été néanmoins indiquées toutes les fois que nous ne les avons pas conservées dans le texte.

Nous avions l'espoir de traduire enfin le *Jargon*, qui n'étoit déjà plus très intelligible du temps de Marot; mais il nous a fallu renoncer à ce travail, pour lequel nous manquions de toute espèce de secours philologiques, car l'argot du XVe siècle diffère complétement de celui qui est encore en usage parmi le bas peuple. On lit dans le *Jargon ou langage de l'argot réformé*, petit livre bien connu, qui a été imprimé pour la première fois vers la fin du XVIe siècle : « Pour oster le scrupule que quelques uns pourroient avoir de ce qu'on n'use plus de beaucoup de mots qui estoient en usage de l'ancien Jargon, c'est que les archi-supposts, qui sont des escoliers desbauchez, mouchaillant que trop de marpaux entervoient, retranchèrent certains mots. » Nous attendrons, pour comprendre le *Jargon* de Villon, que le grand Dictionnaire des langues fourbesques et argotiques, par le savant et ingénieux M. Francisque Michel, ait été publié.

M. Prompsault, après avoir entièrement remanié à sa guise la première ballade du Jargon, a essayé d'en expliquer le sens, par quelques notes où il a pu quelquefois deviner juste, mais qui renferment plus d'une erreur manifeste. Pour éviter de nous tromper comme lui, nous laisserons au lecteur le soin de chercher le mot d'une énigme devant laquelle tous les Œdipes modernes ont reculé.

[1] Edit. Prompsault :

Sont greffis et prins cinq ou six.

Nous n'indiquerons, pour cette ballade, qu'un petit nombre de variantes tirées de l'édition de M. Prompsault, car cet éditeur, comme nous l'avons dit, a cru pouvoir en refaire le texte à sa guise, pour que tous les vers fussent de huit syllabes.

[2] Edit. Prompsault : « Louagie. »

Digitized by Google

S'embrouent du tout à neant....
Eschec, eschec, pour le fardis !

Brouez-moy sur ces gours passans,
Rebignez-moy bientost le blanc,
Et pictonnez au large sur les champs[1] :
Qu'au mariage ne soyez sur le banc
Plus qu'un sac de plastre n'est blanc[2].
Si gruppez estes des carieux,
Rebignez tost ces enterveux[3],
Et leur montrez, des trois, le bris :
Que enclouez ne soyez deux et deux...
Eschec, eschec, pour le fardis !

Plantez aux hurmes vos picons,
De paour des bisans si très-durs,
Et, aussi, d'estre sur les joncs,
En mahe, en coffres[4] et gros murs.
Escharricez, ne soyez surs[5]
Que le grand Can ne vous fasse essorer[6].
Songears ne soyez pour dorer,

[1] Edit. Prompsault :

Et pietonnez sur les tirans.

[2] Edit. Prompsault :

Soies com' sac de plastre blanc.

[3] Edit. Prompsault :

Rebignez-moi ces entreveux,
Et leur monstrez le trois, le bis,
Qu'enclaves ne soies des deux.

[4] Edit. Prompsault :

Emmanchez en coffre et...

[5] Edit. Prompsault : « durs. »

[6] Edit. Prompsault :

Que l'en ne vous face essorer.

Digitized by Google

Et babignez[1] toujours aux ys
Des sires, pour les debourer....
Eschec, eschec, pour le fardis !

ENVOI.

Prince Froart, dit des Arques Petis[2],
L'un des sires si ne soit endormis,
Levez au bec, que ne soyez greffis,
Et que vos emps n'en ayent pas du pis....
Eschec, eschec, pour le fardis !

BALLADE II.

Coquillars, narvans à Ruel,
Meny vous chante mieux que caille[3],
Que n'y laissez ne corps, ne pel,
Comme fist Colin de l'Escaille
Devant la roe babiller :
Il babigna, pour son salut.
Pas ne sçavoit oingnons peller....
Dont Lemboureux lui rompt le suc.

Changez et andossez souvent,
Et tirez tousjours droit au Temple,

[1] Edit. Prompsault : « rebignez. »
[2] Edit. Prompsault :

Prince Roart, dit Arqs Petis,
Sire, ne soies endormis,
Levez, que ne soyes greffis.

[3] Nous avons refait ce vers, qui n'a pas même de rime dans l'édit. de M. Prompsault, où nous lisons :

Meny, vous chante que gardes.

Digitized by Google

Et eschecquez tous[1] en brouant,
Qu'en la jarte ne soyez ample.
Montigny y fut, par exemple,
Bien attaché au halle-grup,
Et y jargonnast-il le tremple,
Dont Lemboureux lui rompt le suc.

Gailleurs, bien faitz en piperie,
Pour ruer les ninars au foing[2],
A l'assault tost, sans suerie !
Que les mignons ne soient au gaing,
Tout farcis d'un plumbis à coing,
Qui griefve et garde le duc,
Et de la dure si très loing :
Dont Lemboureux luy rompt le suc.

ENVOI.

Prince, arrière de Ruel,
Et n'eussiez-vous denier ne pluc,
Que au giffle ne laissez la pel,
Pour Lemboureux, qui rompt le suc.

BALLADE III.

Spélicans,
Qui[3], en tous temps,
Avancez dans le pogois[4],
Gourde piarde,
Et sur la tarde,

[1] Edit. Prompsault : « tost. »
[2] Edit. Prompsault : « loing. »
[3] Edit. Prompsault : « que. »
[4] Edit Prompsault : « les pougois. »

Digitized by Google

Desbousez les pauvres niois.
Et pour soustenir vostre pois,
Les duppes sont privez de caire,
Sans faire haire,
Ne hault braire,
Mais plantez sont comme joncz,
Pour les sires qui sont si longs.

Souvent aux arques,
A leurs marques,
Se laissent tousjours desbouser
Pour ruer,
Et enterver
Pour leur contre que lors faisons.
La fée aux Arques vous respond,
Et rue[1] deux coups, ou bien troys,
Aux gallois :
Deux, ou troys
Mineront trestout aux frontz,
Pour les sires qui sont si longs.

Pour ce, benards[2],
Coquillars,
Rebecquez-vous de la montjoye,
Qui desvoye
Vostre proye,
Et vous fera du tout brouer;
Par[3] joncher
Et enterver,
Ce qui est aux pigeons bien cher :
Pour rifler

[1] Edit. Prompsault : « que ruez. »
[2] Edit. Prompsault : « Et Beroars. »
[3] Edit. Prompsault : « pour. »

Digitized by Google

Et placquer
Les angels de mal tous rondz,
Pour les sires qui sont si longs.

ENVOI.

De paour[1] des hurmes
Et des grumes,
Rassurez-vous en droguerie
Et faerie;
Et ne soyez plus sur les joncz,
Pour les sires qui sont si longs.

BALLADE IV.

Saupicquetz frouans des gours arques[2],
Pour desbouser, beau sire dieux,
Allez ailleurs planter vos marques!
Benards[3], vous estes rouges gueux.
Berard[4] s'en va chez les joncheux[5]
Et babigne qu'il a plongis.
Mes frères, soiez embrayeux[6]
Et gardez les[7] coffres massis.

Se gruppez estes, desgrappes[8]
De ces angels sí graveliffes[9];

[1] Edit. Prompsault : « Pour des hurmes. »
[2] Edit. Prompsault : « brouans aux arques. »
[3] Edit. Prompsault : « Beroars. »
[4] Edit. Prompsault : « Menard. »
[5] Edit. Prompsault : « sur les joncheurs. »
[6] Edit. Prompsault : « soies embrayeurs. »
[7] Edit. Prompsault : « des. »
[8] Edit. Prompsault : « desgruppez. »
[9] Edit. Prompsault : « graveliffez. »

Digitized by Google

Incontinent, manteaulx et chappes[1],
Pour Lemboureux ferez eclipses;
De vos farges serez besifles,
Tout debout et non pas assis.
Pour ce, gardez d'estre griffes[2]
Dedens ces gros coffres massis.

Nyais, qui seront attrapez,
Bientost s'en brouent[3] aux Halles.
Plus n'y vault que tost ne happez
La baudrouse de quatre talles.
Des tires[4] faire la hirenalle[5],
Quand le gosier[6] est assegis,
Et si hurcque la pirenalle[7],
Au saillir des coffres massis.

ENVOI.

Prince des gayeux, à leurs marques,
Que voz contres ne soient greffis.
Pour doubtes de frouer aux arques,
Gardez-vous des coffres massis.

BALLADE V.

Joncheurs, jonchans en joncherie,
Rebignez bien où joncherez;

[1] Edit. Prompsault : « cappes. »
[2] Edit. Prompsault : « greffis. »
[3] Edit. Prompsault : « seront brouez. »
[4] Edit. Prompsault : « tiers. »
[5] Edit. Prompsault : « hirenaille. »
[6] Edit. Prompsault : « geolier. »
[7] Edit. Prompsault : « pirenaille. »

Digitized by Google

Qu'Ostac n'embroue vostre arerie,
Où acollez sont vos aisnez.
Poussez de la quille et brouez,
Car tost vous seriez roupieux.
Eschec! qu'acollez ne soyez,
Par la poue du marieux.

Pandez-vous contre la faerie,
Quanques vous aurez desbousez;
Mettant[1] à juc la riflerie
Des angelz et leurs assosez.
Berard[2], se povez, renversez,
Se greffir laissez vous carieux :
La dure bientost n'en verrez,
Par la poue du marieux.

Entervez à la floterie[3],
Chantez-leur troys, sans point songer.
Qu'en esté ne soyez en suerie,
Blanchir vos cuirs et essurger.
Bignez la mathe, sans targer;
Que vos ans ne soyent rubieux!
Plantez ailleurs contre assiéger,
Par la poue du marieux.

ENVOI.

Prince, Benards[4] en Esterie,
Quérez couplans[5] pour Lembourcux,

[1] Edit. Prompsault : « n'estant. »
[2] Edit. Prompsault : « Beroards. »
[3] Edit. Prompsault : « flatterie. »
[4] Edit. Prompsault : « Beroard. »
[5] Edit. Prompsault : « coupeaulx. »

Digitized by Google

Et autour de vos ys tuerie,
Pour la poue du marieux.

BALLADE VI.

Contres de la gaudisserie,
Entervez tousjours blanc pour bis,
Et frappez, en la hurterie,
Sur les beaulx sires bas assis.
Ruez de feuilles cinq ou six,
Et vous gardez bien de la roue,
Qui aux sires plante du gris,
En leur faisant faire la moue.

La giffle gardez de rurie,
Que vos corps n'en ayent du pis,
Et que point, à la turterie,
En la hurme soyez assis.
Prenez du blanc, laissez du bis,
Ruez par les fondes la poue,
Car le bizac [1], à mon advis,
Faict aux Béroars faire la moue.

Que plantez de la mouargie,
Puis ça, puis là, pour l'artis,
Et n'espargnez point la fogie
Des doulx dieux sur les patis.
Que vos ens soyent assez hardis,
Pour leur avancer la droue;
Mais soyez memorandis,
Qu'on ne face faire la moue.

[1] Edit. Prompsault : « bizart. »

Digitized by Google

ENVOI.

Prince, cil qui n'a bauderie
Pour se eschever de la soue,
Dangier du grup, en arderie,
Faict aux sires faire la moue.

FIN DES ŒUVRES DE MAISTRE
FRANÇOIS VILLON.

Digitized by Google

POÉSIES

ATTRIBUÉES A VILLON.

Digitized by Google

LES
REPEUES FRANCHES
DE FRANÇOIS VILLON
ET DE SES COMPAGNONS[1].

Vous qui cerchez les repeues franches[2],
Tant jours ouvriers que dimenches,
N'avez pas planté[3] de monnoye :
Affin que chascun de vous oye[4]

[1] Il y a beaucoup d'éditions gothiques du XVe siècle, mais nous n'avons pas cru nécessaire de les consulter toutes, pour y chercher des variantes qui n'ont pas d'intérêt dans un ouvrage plus curieux par le fonds que par la forme, car cet ouvrage n'est pas de Villon, et Clément Marot ne l'avoit pas même admis dans la première édition qu'il donna des œuvres du poète. On peut l'attribuer néanmoins à quelque écolier de la bande de Villon, peut-être à son ami Jean de Calais, auteur ou éditeur du *Jardin de Plaisance*. Nous suivons le texte de l'édition de M. Prompsault, en citant seulement les variantes de l'édition de Coustelier, et celles que La Monnoye a transcrites sur les marges de son exemplaire, qui est maintenant à la Bibliothèque impériale.

[2] C'est-à-dire : bombances qui ne coûtent rien.

[3] Beaucoup. Le substantif *plantée* signifioit *abondance*. On se sert encore de l'adjectif *plantureux*.

[4] Entende.

Digitized by Google

Comment on les peut recouvrer,
Vueillez-vous au sermon trouver,
Qui est escript dedans ce livre.
Et mettez tous peine delivre[1],
Entre vous, jeunes perrucatz[2],
Procureurs, nouveaulx advocatz,
Aprenans aux despens d'aultruy.
Venez-y tost, sans nul estrif[3],
Clercz, de praticque diligens,
Qui congnoissez si bien vos gens;
Sergens à pied et à cheval,
Venez-y d'amont et d'aval[4].
Les hoirs du deffunct Pathelin[5],
Qui sçavez jargon jobelin[6];
Capitain' du pont-à-Billon[7];
Tous les subjetz Françoys Villon;
Soyez, à ce coup, reveillez.

[1] C'est-à-dire: Laissez de côté toute occupation.

[2] Gens à perruque. On appeloit *perrucats* tous les gens de la Bazoche.

[3] Empêchement, retard.

[4] D'en haut et d'en bas, de droite et de gauche.

[5] C'est-à-dire : les escrocs. Ce vers prouve que la farce de Pathelin étoit déjà populaire à cette époque. On sait que, dans cette farce, maître Pathelin fait croire à ses dupes qu'il va mourir. Voilà pourquoi l'auteur des *Repues* emploie l'épithète de *défunt*.

[6] L'argot, inventé par les gueux, dont Job est le patron. *Jobelin* signifioit aussi *moqueur*; on dit encore *jobard*, en parlant d'un sot facile à tromper.

[7] « Les crocheteurs, gueux et mendians, qui se mettoient sur le pont au Change, le nommoient alors le *Pont à Billon*. » (*M. Prompsault.*) — Plus loin, nous trouvons cette expression, *servir le Pont à Billon*, qui nous paroît vouloir dire : *mendier* sur les ponts de Paris. N'oublions pas aussi que les gueux de profession avoient des repaires entre les pilotis du Pont-au-Change et du Petit-Pont.

Digitized by Google

Pas ne debvez estre oubliez,
Tous gallans à pourpointz sans manches,
Qui ont besoing de repeues franches;
Et tous ceulx, tant yver qu'esté,
Qui en ont grant necessité.
Venez! vous apprendrez comment
Les maistres anciennement
Sçavoyent tous les tours de ce faire :
Messire Chascun Poicdenaire[1],
Qui de livres sçait les usaiges,
Et veult lire tous les passaiges,
De celuy en prins appetis[2];
Venez-y donc, grans et petis,
Car, de la science sçavoir,
Vous ne porrez que mieulx valoir.
Venez, chevaucheurs d'escuyrie;
Serviteurs de grant seigneurie!
Venez-y sans dilation[3],
Tous gens sotz et toutes gens sottes[4];
Venez-y, bigotz et bigottes[5];
Venez-y, toutes Truppelines[6]
Et Cordeliers et Jacoppines;

[1] C'est-à-dire : léger d'argent, de l'italien *poco denari*. L'auteur a personnifié sous le nom de ce *messire Chacun* tous ceux qui ont la bourse légère. Il y avoit parmi les capitaines des vieilles bandes d'*adventuriers* qui firent les guerres d'Italie sous Charles VIII et Louis XII un capitaine Poquedenare. Voy. les *Chron.* de J. d'Auton.

[2] C'est-à-dire : Quiconque a la bourse vide... doit prendre goût à lire ce livre, qui enseigne l'art de vivre sans argent.

[3] Sans délai.

[4] Comédiens et comédiennes, suppôts de Mère-Sotte.

[5] C'est-à-dire : moines et nonains.

[6] « Tiercelines, sœurs du tiers-ordre de Saint-François », dit M. Prompsault. Mais ce mot *truppelines* nous

Digitized by Google

Venez aussi, toutes prestresses[1],
Qui sçavez piecà les adresses
Des presbitaires hault et bas;
Gardez que vous n'y faillez pas!
Venez, gorriers et gorrières[2],
Qui faictes si bien les manières,
Que c'est une chose terrible,
Pour bien faire tout le possible;
Toutes manières de farseurs,
Anciens et jeunes mocqueurs!
Venez tous, vrays macquereaulx
De tous estatz, vieulx et nouveaulx;
Venez-y toutes, macquerelles,
Qui, par vos subtilles querelles,
Avez tousjours en vos maisons,
Pour avoir, en toutes saisons,
Tant jours ouvriers que dimenches,
Souvent les bonnes repues franches;

Venez-y tous, bons pardonneurs[3],
Qui sçavez faire les honneurs,
Aux villages, de bons pastez,
Avecques ces gras curatez[4],
Qui ayment bien vostre venue,
Pour avoir la franche repeue;
Affin que chascun d'eulx enhorte

paroît plutôt évoquer le souvenir des *turlupines*. On disoit alors *trupelus* dans le sens de *plaisantins*.

[1] C'est-à-dire : Femmes qui courez après les prêtres.

[2] Non pas « élégans et élégantes », comme le dit M. Prompsault, mais *libertins et libertines*. On se sert encore du mot *gorre* dans ce sens-là.

[3] Vendeurs et prêcheurs de *pardons*, d'indulgences.

[4] Bénéficiers, curés, du bas latin *curati*. Il y a dans les édit. mod.: « gens curatez. »

Digitized by Google

Les paroissiens, qu'on apporte
Des biens, aux pardons[1] de ce lieu,
Et qu'on face du bien pour Dieu.
Tant que le pardonneur s'en aille,
Le curé ne despendra[2] maille,
Et aura maistre Jehan Laurens[3],
Fermement payé les despens,
Et quarte de vin simplement,
Au curé, à son partement[4].

De tout estat, soit bas ou hault,
Venez-y! qu'il n'y ait deffault!
Venez-y, varletz, chamberières,
Qui sçavez si bien les manières,
En disant mainte bonne bave[5],
D'avoir du meilleur de la cave;
Et puis joyeusement preschez,
Après que vos gens[6] sont couchez.
Ceulx qui cerchent banquets ou festes
Pour dire quelques chansonnettes,
Affin d'atrapper la repeue,
Que chascun de vous se remue
D'y venir bien legièrement;
Et vous pourrez ouyr comment

[1] On appeloit *pardons* des prières publiques, des processions, et d'autres pratiques pieuses, auxquelles étoient attachées des indulgences particulières.
[2] Pour *dépensera*.
[3] Ce sobriquet personnifie, sans doute, le bon paroissien qui payoit la dîme à son curé sans se faire tirer l'oreille. Est-ce une allusion à saint Laurent, étendu sur son gril, et souffrant le martyre sans se plaindre?
[4] Pour *départ*.
[5] Pour *bavardage*.
[6] C'est-à-dire: vos maîtres.

Digitized by Google

Ung grant tas de bonnes[1] commères,
Sçavent bien trouver les manières
De faire leurs marys coqus.
Venez-y, et n'attendez plus,
Entre vous, prebstres sans séjour[2],
Qui dictes deux messes par jour
A Sainct-Innocent[3], ou ailleurs;
Venez-y, pour sçavoir plusieurs
Des passaiges et des adresses
De maintes petites finesses,
Que l'en faict facillement;
Qu'advient, par faulte d'argent,
En maint lieu, la franche repeue,
Qui ne doit à nul estre teue[4].
Par tel[5], cil qui veue ne l'aura,
Paiera, et celuy qui fera
De ceste repeue le présent,
De l'escot s'en yra exempt,
Moyennant qu'il monstre ce livre :
Par ce moyen, sera delivre[6];
En lieu où n'aura esté veu,

[1] « Vieilles », dans les édit. mod.

[2] Ceci peut s'entendre de deux façons : sans cure et sans résidence; sans loisir et sans repos.

[3] L'église des Saints-Innocents, près du grand cimetière où la plupart des paroisses de Paris apportaient leurs morts, occupoit un grand nombre de diseurs de messes et d'obits pour les trépassés.

[4] On pourroit corriger ainsi la leçon fournie par les édit. modernes :

Qui ne doit estre à nul tenue.

[5] Pour *partant*, en conséquence. — Var. des édit. mod.

Par tel sy, qui veue n'y aura...

[6] Dispensé de payer.

Digitized by Google

Il sera franchement repeu,
Ainsi qu'on orra plus à plain,
Qui de l'entendre prendra soing.

BALLADE

DES ESCOUTANS.

Quant j'euz ouy faire ce mandement :
Qu'on semonnoit[1] venir, de par l'Acteur,
Le dessusdict; j'ay pensé fermement
De moy trouver, et en prins l'adventure,
Comme celuy qui, de droicte nature[2],
Vouloit, de ce, faire narration;
A celle fin qu'il en fust mention,
A ung chascun, pour le temps advenir,
Qui s'attendent[3] et ont intention
Que les respeues les viendront secourir.

Mais ce secours est d'anciennement
De tous repas le chief, et par droicture[4];
Parquoy, aulcuns, qui ont entendement,
En treuvent bien aultres, s'ilz en ont cure[5],
Et ne cerchent, tant que l'argent leur dure;
Mais font du leur si grant destruction,

[1] Invitoit, avertissoit, du verbe *semondre*, formé du latin *submonere*.
[2] C'est-à-dire : naturellement.
[3] Var. des édit. mod. : « s'entendent. »
[4] Var. mss. :

Tout le repas de chetifz par droicture.

[5] Var. mss. :

Les trouvent bien autres, si n'en ont cure.

Digitized by Google

Qu'ilz en entrent en la subjection
De faire aux dens l'arquemie[1], sans faillir,
Attendant, pour toute production,
Que les repeues les viendront secourir.

J'en ay congneu, qui souvent largement
Donnoyent à tous repeues outre mesure.
Qui despuis ont continuellement
Servy le pont-à-Billon, par droicture[2],
Dont la façon a esté à maint dure,
En leur grant dueil et tribulation;
Mais lors n'avoyent nulle rémission,
Combien que ce leur fist le cueur frémir,
Ilz n'attendoyent aultre succession,
Que les repeues les viendront secourir.

ENVOI.

Prince, pour ce que ne me puis tenir[3]
Que de telz faitz ne face mention,
Puisque à mon temps les ay veu avenir :
J'en vueil faire quelque narration,
Et escripre, soubz la correction
Des escoutans, affin d'en souvenir,
La présente nouvelle invention,
Que les repeues les viendront secourir.

[1] Faire de l'alchimie avec les dents, c'est ne rien manger.

[2] C'est-à-dire : Ils ont été réduits ensuite, et cela à bon droit, à faire le métier de gueux sur le Pont-au-Change.

[3] Var. des éd. mod. :

Prince, puisque ne me puis secourir,
Que de telz faitz ne face mention
De ce qu'en mon temps ay veu advenir.

Digitized by Google

L'ACTEUR.

Qui en a, il est bien venu;
Qui n'en a point, l'en n'en tient compte;
Cil qui en a, est bien congneu,
Et cil qui n'a rien, vit à honte.
Qui paye, l'on l'exauce et monte
Jusque au tiers ciel, pour acquester[1]:
Son honneur tout aultre surmonte,
Par force de bien acquester[2].

Quant entendismes les estatz
De telz dissimulations,
Congnoissant les hauts et les bas;
Par toutes abréviations[3],
Nous mismes[4], sans sommations,
Aux champs, par bois et par taillis,
Pour congnoistre les fictions,
Qui se font souvent à Paris.

Pource que chascun maintenoit[5]
Que c'estoit la ville du monde
Qui plus de peuple soustenoit,
Et où maintz estranges[6] abonde,
Pour la grant science parfonde

[1] Pour avoir *acquêt*, tirer profit. M. Prompsault a mis « impétrer », comme dans les édit. anc. ,.ce qui nous paroît un non-sens, que repousse aussi la rime.
[2] C'est-à-dire : A force de le vanter en paroles.
[3] « Chemins les plus courts », dit M. Prompsault. Nous croyons qu'il faut plutôt comprendre : Pour abréger.
[4] Var. mss. : « vinsmes. »
[5] Soutenoit, prétendoit.
[6] Pour *étrangers*.

Digitized by Google

Renommée en icelle ville :
Je partis, et veulx qu'on me tonde,
S'a l'entrée avois croix ne pille[1].

Il estoit temps de se coucher,
Et ne sçavoye où héberger ;
D'ung logis me vins approcher,
Sçavoir s'on m'y vouldroit loger,
En disant : « Avez à menger ? »
L'hoste me respondit : « Si ay. »
Lors luy priay, pour abréger :
« Apportez-le donc devant moy[2]. »

Je fus servy passablement,
Selon mon estat et ma sorte,
Et pensant, à part moy, comment
Je cheviroye[3] avec l'hoste,
Je m'avise que, soubz ma cotte,
Avois une espée qui bien trenche :
Je la lairray, qu'on ne me l'oste,
En gaige de la repeue franche.

L'espée estoit toute d'acier,
Il ne s'en failloit que le fer ;
Mais l'hoste la me fist machier,
Fourreau et tout, sans friscasser ;
Puis, après, me convint penser
De repaistre, se faim avoye ;
Rien n'y eust valu le tencer[4] :
De leans partis sans monnoye.

[1] C'est-à-dire : Si, en entrant à Paris, j'avois un sou vaillant.
[2] La rime prouve qu'on prononçoit *mouai* pour *moi*.
[3] Je traiterois.
[4] La querelle, la dispute.

Digitized by Google

Lendemain, m'aloye enquérant,
Pour encontrer Martin Gallant,
Droit en la Salle du Palays[1].
Rencontray, pour mon premier mès[2],
Tout droit, soubz la première porte,
Plusieurs mignons d'estrange sorte,
Que sembloit bien à leur habit,
Qu'ilz fussent gens de grant acquit.
Lors, vins pour entrer en la Salle :
L'ung y monte, l'aultre devalle[3].
Là me pourmenoye, de par Dieu,
Regardant l'estat de ce lieu,
Et quant je l'euz bien regardée,
Tant plus la veoye et plus m'agrée ;
Je vis là tant de mirlificques[4],
Tant d'ameçons et tant d'afficques[5],
Pour attraper les plus huppez :
Les plus rouges[6] y sont gruppez[7] ;
A l'ung convient vendre sa terre ;
Maint, sans sainctir[8], là se detterre,

[1] Il s'agit de la grand' salle du Palais, le plus vaste et le plus magnifique vaisseau qui fût en Europe. Les historiens de Paris sont pleins de descriptions merveilleuses au sujet de cette salle, toute peinte, toute dorée, ornée de statues et pavée de marbre blanc et noir. Elle fut brûlée en 1617, et la salle des Pas-Perdus, qui occupe le même emplacement, est bien loin de donner une idée de ce qu'étoit la grand' salle de la Table de marbre.

[2] Nous croyons qu'il faut lire *may*. Villon fait allusion à l'arbre du mai que les clercs de la bazoche plantoient tous les ans au pied du grand escalier du Palais.

[3] Descend.

[4] Merveilles, pour *mirifiques*.

[5] Pour *affiquets*.

[6] Les plus fins, terme d'argot.

[7] Pris, terme d'argot.

[8] Devenir saint. Il y a un jeu de mots sur *sentir* et

Digitized by Google

Partie ou peu en demourra,
Et tout ce que vaillant aura,
Cuydant destruyre son voysin
De Poytou, ou de Lymousin,
Ou de quelque aultre nation,
Maint en est en destruction,
Et fault, ains[1] partir de léans,
Qu'ilz facent l'arquemye aux dens[2],
Ou emprunte, qui a credit,
Tout ainsi que devant est[3] dict.
Quand leur argent fort s'appetisse[4],
Lors leur est la repeue propice,
Et lors cerchent (plus n'en doubtez),
Hault et bas, de tous costez,
Comme on verra, par démonstrances,
En ce traicté des Repeues franches.
Et quant au regard de plusieurs
Aultres repeues, aussi escriptes,
Affin qu'on preigne les meilleurs,
En lisant grandes ou petites,
Vous orrez maintz moyens licites
Comment ilz ont esté happez,
Hault et bas, par bonnes conduictes
De ceulx qui les ont attrapez.

sainctir. — La variante des éditions modernes n'est pas à dédaigner :

Mais, sans sentir, là s'en desserre.

[1] Avant de.
[2] Nous avons vu plus haut cette expression métaphorique, qui tient à celle-ci : *vivre d'air.*
[3] Var. mss. : « comme je l'ay. »
[4] Diminue.

Digitized by Google

LA REPEUE

DE VILLON ET DE SES COMPAIGNONS.

« Qui n'a or, n'argent, ne gaige,
Comment peult-il faire grant chère?
Il fault qu'il vive davantaige[1] :
La façon en est coustumière.
Sçaurions-nous trouver la manière
De tromper quelqu'ung, pour repaistre?
Qui le fera, sera bon maistre! »
Ainsi parloyent les compaignons
Du bon maistre Françoys Villon,
Qui n'avoient vaillant deux ongnons,
Tentes, tapis, ne pavillons.
Il leur dit : « Ne nous soucions;
Car, aujourd'huy, sans nul deffault,
Pain, vin, et viande, à grant foyson,
Aurez, avec du rost tout chault. »

La manière d'avoir du Poisson.

Adoncques il leur demanda
Quelles viandes vouloyent macher :
L'ung de bon poysson souhaita;
L'autre demanda de la chair.
Maistre Françoys, ce bon archer,
Leur dist : « Ne vous en souciez;
Seullement voz pourpointz laschez,
Car nous aurons viandes assez. »

[1] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Il faut qu'il mange plus que les autres; c'est l'ordinaire. »

Digitized by Google

Lors partit de ces compaignons,
Et vint à la Poyssonnerie,
Et les laissa delà les pontz,
Quasy plains de mélencolie.
Il marchanda, à chère lye[1],
Ung pannier tout plain de poysson,
Et sembloit, je vous certiffie,
Qu'il fust homme de grant façon[2].

Maistre Françoys fut diligent
D'achapter, non pas de payer,
Et dist qu'il bailleroit l'argent,
Tout comptant, au porte-pannier.
Ils partent, sans plus plaidoyer[3],
Et passèrent par Nostre-Dame,
Là où il vit le Penancier[4],
Qui confessoit homme ou bien femme.

Quant il le vit, à peu de plait[5],
Il luy dist : « Monsieur, je vous prie
Que vous despechez[6], s'il vous plaist,
Mon nepveu; car, je vous affie
Qu'il est en telle resverie:
Vers Dieu il est fort négligent;
Il est en tel' mérencolie,
Qu'il ne parle rien que d'argent.

— Vrayment, ce dit le Penancier,
Très voulentiers on le fera. »

[1] C'est-à-dire : D'un air joyeux.
[2] De qualité.
[3] Var. mss. : « plaidier. »
[4] Pour *pénitencier*.
[5] « Sans hésiter, sans différer », selon M. Prompsault.
[6] C'est-à-dire : Confessez promptement.

Digitized by Google

Maistre Françoys print le pannier,
Et dit : « Mon amy, venez ça?
Vela qui vous dépeschera[1],
Incontinent qu'il aura faict. »
Adonc maistre Françoys s'en va,
Atout[2] le pannier, en effect.

Quand le Penancier eut parfaict
De confesser la créature,
Gaigne-denier[3], par dit parfaict,
Accourut vers luy, bonne alleure,
Disant : « Monsieur, je vous asseure,
S'il vous plaisoit prendre loysir
De me dépescher à ceste heure,
Vous me feriez ung grant plaisir?

— Je le vueil bien, en vérité,
Dist le Penancier, par ma foy!
Or, dictes *Benedicite*,
Et puis je vous confesseray,
Et, en après, vous absouldray,
Ainsy comme je doy le faire;
Puis, pénitence vous bauldray[4],
Qui vous sera bien nécessaire.

— Quel confesser! dist le povre homme :
Fus-je pas à Pasques absoulz?
Que bon gré sainct Pierre de Romme!
Je demande cinquante soulz.
Qu'esse-cy? A qui sommes-nous?

[1] C'est-à-dire : expédiera. Le tour de Villon repose sur l'équivoque des deux mots *despécher* et *dépescher*, l'un signifiant *expédier*, et l'autre *confesser*.
[2] Avec.
[3] C'est le porte-pannier.
[4] Pour *baillerai*.

Digitized by Google

Ma maistresse est bien arrinée[1] !
A coup, à coup, dépeschez-vous,
Payez mon panier de marée.

— Ha ! mon amy, ce n'est pas jeu,
Dist le Penancier, seurement :
Il vous fault bien penser à Dieu,
Et le supplier humblement.
— Que bon gré en ayt mon serment !
Dist cet homme ; sans contredit,
Dépeschez-moy légièrement,
Ainsi que le Seigneur a dit. »

Adonc le Penancier vit bien
Qu'il y eut quelque tromperie :
Quand il entendit le moyen,
Il congneut bien la joncherie[2].
Le povre homme, je vous affie,
Ne prisa pas bien la façon[3],
Car il n'eut, je vous certifie,
Or, ne argent, de son poysson.

Maistre François, par son blason[4],
Trouva la façon et manière
D'avoir marée à grant foyson,
Pour gaudir[5] et faire grant chère.
C'estoit la mère nourricière

[1] « Courroucée », selon M. Prompsault. Nous proposons de lire *affairée*, que nous indiquent la rime et le sens.
[2] Fourberie, ruse.
[3] C'est-à-dire : Ne fut pas content du tour qu'on lui jouoit.
[4] Ce mot, qui signifioit ordinairement l'éloge ou la satyre de quelqu'un ou de quelque chose, paroît signifier *beau parler*.
[5] Se divertir, de *gaudere*.

Digitized by Google

De ceulx qui n'avoyent point d'argent :
A tromper devant et derrière,
Estoit ung homme diligent.

La manière d'avoir des Trippes pour dîner.

Que fist-il ? Lors, à peu de plet[1],
S'advisa de grant joncherie :
Il fist laver le cul bien net
A ung gallant, je vous affie,
Disant, qu'il convient qu'on espie :
« Quand sera devant la trippière,
Monstre ton cul par raillerie,
Puis, après, nous ferons grant chière. »

Le compaignon ne faillit pas,
Foy que doy sainct Remy de Rains !
A Petit-Pont vint par compas ;
Son cul descouvrit jusque aux rains.
Quand maistre Françoys vit ce train,
Dieu sçet s'il fit piteuses lippes,
Car il tenoit entre ses mains
Du foye, du polmon et des trippes.

Comme s'il fust plain de despit,
Et courroucé amèrement,
Il haulsa la main ung petit,
Et le frappa bien rudement,
Des trippes, par le fondement ;
Puis, sans faire plus long caquet.
Les voulut, tout incontinent,
Remettre dedans le baquet.

La trippière fut courroucée

[1] « Sans attendre beaucoup », selon M. Prompsault.

Digitized by Google

Et ne les voulut pas reprendre.
Maistre Françoys, sans demourée[1],
S'en alla, sans compte luy rendre.
Par ainsi, vous povez entendre,
Qu'ilz eurent trippes et marée,
Mais, après, il faut du pain tendre,
Pour ce disner à grant risée.

La manière d'avoir du Pain.

Il s'en vint chez ung boulengier,
Affin de mieulx fornir son train,
Contrefaisant de l'escuyer
Ou maistre d'hostel, pour certain,
Et commanda que, tout souldain,
Cy pris, cy mis, on chappellast[2]
Cinq ou six douzaines de pain,
Et que bien tost on se hastast.

Quand la moytié fut chappellé,
En une hotte le fist mettre,
Comme s'il fust de près hasté[3],
Il pria et requist au maistre
Qu'aucun se voulsist entremettre
D'apporter, après luy courant,
Le pain chappellé en son estre[4],
Tandis qu'on fist le demourant.

[1] Sans retard.
[2] Suivant M. Prompsault : « qu'on entassât ». Mais *chapeller* des pains signifie les nettoyer, les ratisser, en ôter la croûte brûlée, avant de les vendre.
[3] « Vivement pressé », dit M. Prompsault.
[4] C'est-à-dire : chez lui.

Digitized by Google

Le varlet le mist sur son col;
Après maistre Françoys le porte,
Et arriva, soit dur ou mol,
Emprès une grant vielle porte.
Le varlet deschargea sa hotte
Et fut renvoyé, tout courant,
Hastivement traynant sa botte,
Pour requerir le demourant.

Maistre Françoys, sans contredit,
N'attendit pas la revenue.
Il eut du pain, par son édit[1],
Pour fournir sa franche repeue.
Le boulengier, sans attendue[2],
Revint, mais ne le trouva point.
Son maistre, de dueil, en tressue,
Qu'on l'avoit trompé en ce point.

La manière d'avoir du Vin.

Après qu'il fut fourny de vivres,
Il fault bien avoir la mémoire,
Que, s'ils vouloyent ce jour estre yvres,
Il falloit qu'ils eussent à boire.
Maistre Françoys, debvez le croire,
Emprunta deux grans brocs de boys,
Disant qu'il estoit nécessaire
D'avoir du vin par ambagoys[3].

L'ung fist emplir de belle eaue clère,

[1] C'est-à-dire : Par son invention, son adresse.
[2] Sans se faire attendre.
[3] C'est-à-dire : Par ambages, par finasserie. M. Prompsault dit : « En faisant quelque micmac auquel on ne comprenne rien. »

Digitized by Google

Et vint à la Pomme de Pin[1],
Portant ses deux brocs sans renchère[2],
Demandant s'ils avoient bon vin,
Et qu'on luy emplist du plus fin,
Mais qu'il fust blanc et amoureux[3].
On luy emplist, pour faire fin[4],
D'ung très bon vin blanc de Baigneux.

Maistre Françoys print les deux brocs,
L'un emprés l'autre les bouta;
Incontinent, par bon propos,
Sans se haster, il demanda
Au varlet : « Quel vin est cela ? »
Il luy dist : « Vin blanc de Baigneux.
— Ostez, ostez, ostez cela,
Car, par ma foy, point je n'en veulx.

» Qu'esse-cy ? Estes-vous bejaulne[5] ?
Vuidez-moy mon broc vistement.
Je demande du vin de Beaulne,
Qui soit bon et non aultrement. »
Et, en parlant subtillement,
Le broc qui estoit d'eaüe plain,
Luy changea, à pur et à plain[6].

Par ce point, ils eurent du vin
Par fine force de tromper,

[1] Cabaret dont il est souvent question dans les deux Testaments de Villon.
[2] Selon M. Prompsault : « Sans bâton, les portant à la main, comme s'ils eussent été tous les deux vuides. »
[3] Pour *doucereux*.
[4] Pour en finir.
[5] Niais, imbécile.
[6] Dans ce huitain, il manque un vers, que nous n'avons trouvé nulle part.

Digitized by Google

Sans aller parler au devin ;
Ilz repeurent, per ou non per[1].
Mais le beau jeu fut à souper,
Car maistre Françoys, à brief mot,
Leur dist : « Je me vueil occuper,
Que mangerons ennuyt[2] du rost. »

La manière d'avoir du Rost.

Il fut appointé qu'il yroit
Devant l'estal d'ung rotisseur,
Et de la chair marchanderoit,
Contrefaisant du gaudisseur,
Et, pour trouver moyen meilleur,
Faignant que point on ne se joue,
Il viendroit un entrepreneur[3],
Qui luy bailleroit sur la joue.

Il vint à la rostisserie,
En marchandant de la viande ;
L'autre vint, de chère marrie[4] :
« Qu'est-ce que ce paillart demande ? »
Luy baillant une buffe[5] grande,
En luy disant mainte reproche.
Quand il vit qu'il eut ceste offrande,
Empoigna du rost pleine broche.

Celuy qui bailla le soufflet

[1] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : Ils mangèrent sans examiner s'ils étoient douze ou treize à table. »
[2] Aujourd'hui, en ce jour.
[3] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : Quelqu'un qui se mêleroit à la conversation.
[4] De mauvaise humeur.
[5] Soufflet, tape.

Digitized by Google

Fuist bien tost et à motz exprès[1].
Maistre François, sans plus de plet,
Atout son rost, courut après.
Ainsi, sans faire long procès,
Ils repeurent, de cueur dévot,
Et eurent, par leur grant excès,
Pain, vin, chair, et poisson, et rost.

Et pour la première repeue,
Dont après sera mention,
Bien digne d'estre ramenteue[2],
Et mise en révélation,
Et pourtant, sans correction,
Affin que l'en en parle encore,
Comme nouvelle invention,
Rédigé sera par mémoire.

Or advint, de coup d'aventure,
Que les suppostz devant nommez
Ne cherchoyent rien que par droicture,
En richesse gens renommez.
Ung jour qu'ilz estoient affamez,
En la porte d'ung bon logis
Virent entrer, sans estre armez,
Ambassadeurs de loing pays.

Si pensèrent à eux, comment
Ilz pourroient, pour l'heure, repaistre,
Et, selon leur entendement,
L'ung d'iceulx s'aprocha du maistre

[1] C'est-à-dire : Et comme ils l'avoient réglé d'avan ce.
[2] Racontée, rappelée.

Digitized by Google

D'hostel, et se fit acongnoistre,
Disant qu'il luy enseigneroit
Le haut, le bas marché[1], pour estre
Par luy conduyt, s'il luy plaisoit.

Je croy bien que monsieur le maistre,
Qui du bas mestier estoit tendre[2],
Fit ce gallant très bien repaistre,
Et luy commenda charge prendre
De la cuysine, d'y entendre,
Tant que leur train départira,
Et bien payera, sans attendre,
A son gré, quant il s'en yra.

Lors s'en vint à ses compaignons,
Dire : « Nostre escot est payé;
Je suis jà l'ung des grans mignons
De léans et mieulx avoyé[3],
Car le maistre m'a envoyé
Par la ville, pour soy sortir[4];
Mais, se mon sens n'est desvoyé,
Bien brief l'en feray repentir.

— Va, lui dirent ses compaignons,
Et esguise tout ton engin,
A nous rechauffer les rongnons,
Et nous faire boire bon vin.

[1] « Le haut marché, c'est le marché aux provisions, dit M. Prompsault, et le bas, c'est celui aux filles publiques. »

[2] C'est-à-dire : porté à l'amour des femmes, à la débauche.

[3] Le mieux venu.

[4] « Pour lui faire ses fournitures », selon M. Prompsault.

Digitized by Google

Passe tous les sens Pathelin,
De Villon et Pauquedenaire[1],
Car se venir peux en la fin,
Passé seras maistre ordinaire. »

Ce gallant vint en la maison,
Où estoyt logé l'ambassade,
Où les seigneurs, par beau blason[2],
Devisoyent rondeau ou ballade.
Il estoit miste, gent et sade[3],
Bien habitué, bien en point[4],
Robbe fourrée, pourpoint d'ostade[5];
Il entendoit son contrepoint.

Le principal ambassadeur
Aymoit ung peu le bas mestier,
Dont le gallant fut à honneur;
C'estoyt quasi tout son mestier[6],
Et luy conta que, à son quartier,
Avoit de femmes largement
Qui estoyent, s'il estoit mestier[7],
A son joly commandement.

Le gallant fut entretenu
Par ce seigneur venu nouveau,

[1] Ce messire *Poicdenaire* ou *Pauquedenaire* étoit donc un aigrefin fameux de l'école de Pathelin et de Villon.
[2] « Belle conversation », dit M. Prompsault.
[3] « Il étoit joli de figure, dit M. Prompsault, agréable dans ses manières et dans ses discours. »
[4] C'est-à-dire : Bien élevé, honnête et bien dressé.
[5] Riche étoffe, « sorte de brocatelle mêlée de laine et de poil », dit Le Duchat dans son commentaire sur Rabelais, qui parle d'un pourpoint *de demy-ostade* (liv. V, chap. 16).
[6] Toute son affaire.
[7] Besoin.

Digitized by Google

Et léans[1] il fut retenu,
Pour estre fin franc macquereau.
Le jeu leur sembla si tres beau;
Aussi, il fit si bonne mine,
Qu'il fut esleu, sans nul appeau[2],
Pour estre varlet de cuysine.

Les ambassadeurs convoyèrent[3]
Seigneurs et bourgeois à disner,
Lesquels voulentiers y allèrent
Passer temps, point n'en faut doubter.
Toutesfoys, vous debvez sçavoir,
Quelque chose que je vous dye,
Que l'ambassadeur, pour tout veoir[4],
Craignoit mbult fort l'Epidemie[5].

Ce gallant en fut adverty,
Qui nonobstant fist bonne mine,
Et quand il fut près de midi,
A l'heure qu'il est temps qu'on disne,
Il entra dedans la cuysine,
Manyant toute la viande,
Comme docteur en médecine
Qui tient malades en commande.

Tous les seigneurs là regardèrent

[1] Là dedans, dans la maison.
[2] Pour *appel;* sans retard, sans contradiction.
[3] Invitèrent.
[4] Pour dire toute la vérité.
[5] Toutes les maladies pestilentielles, contagieuses ou épidémiques, étoient confondues alors sous le nom général d'*épidémie* ou de *peste*. Malgré les précautions excessives qu'on prenoit alors pour empêcher le mal de se répandre, rien n'étoit plus fréquent que le retour de l'épidémie, surtout à Paris, la ville la plus sale de l'Europe.

Digitized by Google

Son train, ses façons et manières,
Mais, après luy, pas ne tastèrent[1] :
Aussi, ne luy challoit-il guères[2].
Après, il print les esguières,
Le vin, le clairé[3], l'ypocras[4],
Darioles, tartes entières :
Il tasta de tout, par compas.

Et, pour bien entendre son cas,
Quand il vit qu'il estoit saison[5],
A bien jouer ne faillit pas,
Pour faire aux seigneurs la raison,
Si bien, que dedans la maison
Demoura tout seul pour repaistre,
Soustenant, par fine achoison[6],
Qu'il se douloit du cousté destre[7].

Lors y avoit une couchette,
Où il failloit faire la feste,
Et n'a dent qui ne luy cliquette :
Là se mist, commençant à braire,
Que l'on fust au presbytaire,
Pour faire le prebstre acourir,
Atout Dieu et l'autre ordinaire
Qu'il fault pour ung qui veult mourir.[8]

[1] C'est-à-dire : Ne touchèrent à rien de ce qui fut servi sur la table.
[2] Il ne lui importoit guère.
[3] Pour *clairet*, petit vin blanc.
[4] Vin miellé, sucré et épicé.
[5] Pour *temps*.
[6] C'est-à-dire : par une feinte qui lui réussit. *Achoison*, qu'on écrivoit aussi *acoison* et *achaison*, dérive d'*occasio*.
[7] C'est-à-dire : Qu'il souffroit du côté droit, car le premier symptôme de la peste est un bubon dans l'aîne.
[8] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Avec le via-

Digitized by Google

Quand les seigneurs virent le prebstre,
Avec ses sacremens venir,
Chacun d'eulx eust bien voulu estre
Dehors, je n'en veulx point mentir :
Si grant haste eurent d'en sortir,
Que là demourèrent les vivres,
Dont les compaignons du martir
Furent, troys jours et troys nuytz, yvres.

Par ce point, eurent la repeue
Franche, chascun des compaignons.
La finesse le prebstre a teue,
Affin de complaire aux mignons ;
Mais les seigneurs dont nous parlons
Eurent tous, pour ce coup, l'aubade :
Chascun d'eulx fut, nous ne faillons,
De la grant paour, troys jours malade.

LA REPEUE FRANCHE

DU LYMOUSIN.

Un Lymousin vint à Paris,
Pour aulcun procès qu'il avoit.
Quand il partit de son pays,
Pas gramment[1] d'argent il n'avoit,
Et toutefoys il entendoit
Son fait, et avoit souvenance,
Que son cas mal se porteroit,
S'il n'avoit une repeue franche.

tique et tout ce qu'il faut pour administrer un mourant. »

[1] Pour *grandement*, par ellipse.

Digitized by Google

Ce Lymousin, c'est chose vraye,
Qui n'avoit vaillant ung patac[1],
Se nommoit seigneur de Combraye[2],
Sans qu'on le suivist à son trac[3].
Plus rusé estoit qu'ung vieil rat,
Et affamé comme un vieil loup,
Avec monsieur de Penessac,
Et le seigneur de Lamesou[4].

Les troys seigneurs s'entretrouvèrent,
Car ilz estoyent tous d'ung quartier,
Et Dieu sçait s'ilz se saluèrent,
Ainsi qu'il en estoit mestier;
Toutesfoys, ce bon escuyer
De Combraye, propos final[5],
Fut esleu leur grant conseillier,
Et le gouverneur principal.

Ilz conclurent, pour le meilleur,
Que ce bon notable seigneur
Yroit veoir s'il pourroit trouver
Quelque bon lieu, pour s'y loger,
Et, selon qu'il le trouveroit,
Aux aultres le raconteroit.

Or advint, environ midy,
Qu'il estoit de faim estourdy;
S'en vint à une hostellerie,

[1] Pour *patar*.
[2] Var. mss. « Cambraye ».
[3] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Sans que, pour cela, il eût des serviteurs à sa suite. »
[4] Var. mss. « Lameslou ».
[5] C'est-à-dire : Pour abréger.

Digitized by Google

Rue de la Mortellerie[1],
Où pend l'enseigne du Pestel[2] :
A bon logis et bon hostel;
Demandant s'on a que repaistre :
« Ouy, vrayment, ce dist le maistre;
Ne soyez de rien en soucy,
Car vous serez très bien servy
De pain, de vin et de viande.
— Pas grand'chose je ne demande,
Dist le bon seigneur de Combraye :
Il n'y a guère que j'avoye
Bien desjuné; mais, toutesfoys,
Si ay-je disné maintes foys,
Que n'avoye pas tel appetit. »

Ce seigneur menga ung petit[3],
Car il n'avoit guère d'argent,
Commendant qu'on fust diligent
D'avoir quelque chose de bon,
Pour son soupper : ung gras chapon;
Car il pensoit bien que, le soir,
Il devoit avec luy souper
Des gentilzhommes de la court.

L'hostesse fut bien à son gourt[4],
Car, quand vint à compter l'escot,
Le seigneur ne dist oncques mot,

[1] Cette rue, étroite et fangeuse, qui partoit de la place de Grève, pour aboutir à Saint-Gervais, suivoit le cours de la Seine. Elle a été tout à fait détruite en 1833, pour l'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville.
[2] Pilon, du latin *pestillum*.
[3] Un peu.
[4] A son aise, selon M. Prompsault; à son gré, selon nous.

Digitized by Google

Mais tout ce qu'elle demanda,
Ce gentilhomme luy bailla :
Disant : « Vous comptez par raison ! »
Bouta son sac soubz son esselle,
Et vint raconter la nouvelle
A ses compaignons, et comment
Il failloit faire saigement.

Il fut dit, à peu de parolles,
Pour éviter grans monopolles[1],
Que le seigneur de Penessac
Yroit devant louer l'estat
Et blasonner la suffisance[2]
De ce seigneur, car, sans doubtance,
La chose le valoit très bien,
Et, pour trouver meilleur moyen,
Il menroit[3], en sa compaignie,
Lamesou. Il ne faillit mye[4].
Si vint demander à l'hostesse
S'ung seigneur, remply de noblesse,
Estoit logé en la maison.

L'hostesse respondit que non,
Et que vrayement il n'y avoit
Qu'ung Lymousin, lequel debvoit
Venir au soir souper léans.

« Ha ! dist-il, dame de céans,
C'est celuy que nous demandons ;

[1] C'est-à-dire : Les apparences d'un complot.
[2] Fortune.
[3] Pour *mèneroit*.
[4] Var. mss. :

Il meneroit sa compaignie
En la maison : ne faillit mye.

Digitized by Google

Par ma foy! c'est le grant baron,
Qui est arrivé au matin.
— Je n'entens point vostre latin,
Dist l'hostesse, vous parlez mal :
Il n'a ne jument, ne cheval;
Il va à pied, par faulte d'asne. »

Lors Penessac dit à la dame :
« Il vient icy pour ung procès;
Il est appellant des excès
Qu'on luy a faictz en Lymousin,
Et va ainsi de pied, affin
Que son procès soit plus tost faict. »
L'hostesse le creut, en effet.

Alors, le seigneur de Combraye
Arrive, et Dieu sçait quelle joye
Ces deux seigneurs icy lui firent;
Et le genoil en bas tendirent,
Aussi tost comme il fut venu,
Et, par ce point, il fut congneu
Qu'il estoit seigneur honorable.

Le bon seigneur se sist à table,
En tenant bonne gravité.
Vis-à-vis, de l'autre costé,
S'assit le seigneur de l'hostel,
Et eurent du vin, Dieu sçait quel!
Il ne failloit point demander.

Quand ce vint à l'escot compter,
L'hostesse assez hault comptoit,
Mais au seigneur il n'en challoit,
Feignant qu'il fust tout plain d'argent.

Lors, il dist qu'on fust diligent

Digitized by Google

De penser à faire les litz,
Car il vouloit en ce logis
Coucher; puis après, par exprès,
Il print son grand sac à procès,
Et le bailla léans en garde,
Disant : « Qu'on me le contregarde.
Si de l'argent voulez avoir,
Il ne fault que le demander. »
L'hostesse ne fut pas ingrate,
En disant : « Je n'en ay pas haste.
N'espargnez rien qui soit céans. »

Ces seigneurs couchèrent léans,
L'espace de cinq ou six moys,
Sans payer argent, toutesfoys,
Non obstant ce qu'il demandoit
A l'hostesse, s'elle vouloit
Avoir de l'argent, bien souvent;
Mais il n'estoit point bien content
De mettre souvent main en bourse.
L'hostesse n'estoit point rebourse[1],
Et dist : « Ne vous en soucyez;
Dieu merci ! j'ay argent assez,
A vostre bon commandement. »

Ces mignons pensèrent comment
Ilz pourroyent retirer leur sac,
Et lors monsieur de Penessac
Dist à ce baron de Combraye,
Qu'il se boutast bientost en voye,
Faignant qu'il soit embesongné[2].

[1] Revêche, peu traitable; du bas latin *rebursus*.
[2] Affairé, occupé.

Digitized by Google

Ce seigneur vint, tout refrongné,
Vers l'hostesse, par bon moyen,
Et lui dit : « Mon cas va très bien;
Mon procès est ennuyt[1] jugé.
A coup qu'il n'y ait plus songé[2],
Baillez-moy mon sac, somme toute;
Car j'ay paour, et si fays grant doubte,
Que les seigneurs soyent départis[3]. »

Il print son sac : « Adieu vous dis!
Je reviendray tout maintenant. »
Il s'en alla diligemment,
Atout ses procès et son sac;
Et le seigneur de Penessac,
Et de Lamesou[4] l'attendoyent;
Lesquelz seigneurs si s'esbatoyent,
A recueillir les torcheculz
Des seigneurs, qui estoyent venus
Aux chambres[5], et bien se pensoyent
Qu'à quelque chose serviroyent.

Ilz ostèrent tous ces procès,
De ce sac, et, par motz[6] exprès,
L'emplirent de ces torcheculz;
Puis, au soir, quand furent venuz
A leur logis, fut mis en garde,
Et, pour mieulx mettre en sauvegarde,

[1] Aujourd'hui.
[2] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Pour qu'enfin il n'en soit plus question.»
[3] C'est-à-dire : Que les juges ne soient séparés, lorsque j'arriverai.
[4] Var. mss. : « De la maison ».
[5] C'est-à-dire : Aux privés.
[6] Pour *motifs*.

Digitized by Google

Il fut bouté, par grant humblesse[1],
Avec les robbes de l'hostesse,
Qui sentoyent le muguelias[2].
Au soir, firent grant ralias[3];
Le lendemain, il fut raison
De départir, et fut saison,
Pour s'en aller sans revenir.
On cuydoit qu'ilz deussent venir,
Lendemain, soupper et disner,
Pour leurs offices resiner[4],
Mais ilz ne vindrent oncques puis.

Ils faillirent cinq ou six nuitz,
Dont l'hostesse fut eschet mac.
Elle n'osoit ouvrir le sac,
Sans avoir le congé du juge,
Auquel avoit piteux déluge[5];
Tellement qu'estoit nécessaire,
Qu'on envoyast ung commissaire,
Pour ouvrir ce sac, somme toute.

Quand il fust venu, sans nul doubte,
Il lava ses mains à bonne heure,
De paour de gaster l'escripture,
Car à cela estoit expert.
Toutesfoys, le sac fut ouvert;
Mais, quand il le vit si breneux,

[1] Précaution.
[2] Le muguet.
[3] Galas, régal.
[4] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Pour payer leurs dépenses. » *Reciner* signifie : faire collation ; cependant il est possible que *resiner* soit mis là pour *résigner*.
[5] C'est-à-dire : Chez lequel il y avoit affluence de plaignants.

Digitized by Google

Il s'en alla tout roupieux[1],
Cuydant que ce fust mocquerie,
Car il n'entendoit[2] raillerie.

Ainsi partirent ces seigneurs,
De Paris, joyeux en couraige.
De tromper furent inventeurs :
Cinq moys vesquirent d'avantaige[3];
De blasonner[4] ilz firent raige ;
Leur hoste fut par eulx vaincu.
Ilz ne laissèrent, pour tout gaige,
Qu'un sac tout plain de torchecu.

LE REPEUE FRANCHE

DU SOUFFRETEUX.

« Où prend[5] argent, qui n'en a point?
Remède : vivre d'avantaige.
Qui n'a ne robbe, ne pourpoint,
Que pourroit-il laisser pour gaige?
Toutesfoys, qui auroit l'usaige
De dire quelque chansonnette,
Qui peust deffrayer le passaige,
Le payement ne seroit qu'honneste. »

L'ACTEUR.

Ainsi parloit le Souffreteux,

[1] Grondant, de mauvaise humeur.
[2] Var. des édit. mod. : « Il entendoit. »
[3] C'est-à-dire : De profits, aux dépens du prochain. On pourroit traduire ainsi ce vers : « Cinq mois durant, ils vécurent sur leur bonne mine. »
[4] Mentir, tromper, avec de belles paroles.
[5] Var mss.: « prins ».

Digitized by Google

Qui estoit fin de sa nature,
Moytié triste, moytié joyeux.
Du Palays partit, bonne alleure[1],
En disant : « Qui ne s'adventure,
Il ne fera jamais beau fait,
Pour pourchasser sa nourriture »;
Car il estoit de faim deffaict.
Pour trouver quelque tromperie,
Le gallant se voulust haster :
En la meilleure hostellerie
Ou taverne, s'alla bouter,
Et commença à demander,
S'on avoit rien pour luy de bon;
Car il vouloit léans disner,
Et faire chère de façon[2].

Lors, on demanda quelle viande
Il falloit à ce pèlerin.
Il respondit : « Je ne demande
Qu'une perdrix ou un poussin,
Avec une pinte de vin
De Beaulne, qui soit frais tirée.
Et puis après, pour faire fin,
Le cotteret et la bourrée[3]. »

Tout ce qui luy fut nécessaire,
Le varlet luy alla quérir.
Le gallant s'en va mettre à table,
Affin de mieulx se resjouyr,

[1] D'un bon pas.
[2] Bonne chère, chère de prince.
[3] « Je pense, dit M. Prompsault, que *cotteret* est le nom d'un vin de dessert, et *bourrée* celui d'une pâtisserie. » Nous ne concevons pas que l'on aille chercher si loin une explication, là où les mots disent bien ce qu'ils veulent

Digitized by Google

Et disna là, tout à loisir,
Maschant le sens[1], trenchant du saige;
Mais il fallut, ains que partir,
Avoir ung morceau de fromaige :
« Adonc, dist le clerc[2], mon amy,
Il fault compter, car vous devez,
Tout par tout, sept solz et demy,
Et convient que les me payez.
— Je ne sçay comment les aurez,
Dist le gallant, car, par sainct Gille!
Je veulx bien que vous le saichez,
Je ne soustiens[3] ne croix, ne pille[4].
— Qui n'a argent, si laisse gaige.
N'est-ce pas le faict droicturier?
Vous voulez vivre d'avantaige,
Et n'avez maille ne denier!
Estes-vous larron, ne meurtrier?
Par Dieu! ains que d'icy je hobe[5],
Vous me payerez, pour abréger,
Ou vous y laisserez la robbe.
— Quant est d'argent, je n'en ay point,
Affin de le dire tout hault.
Comment! m'en iray-je en pourpoint,
Et desnué comme ung marault?
Dieu mercy! je n'ay pas trop chault;

dire. Le Souffreteux a froid et pense à se chauffer les pieds : il demande un cotteret et une bourrée pour faire un feu de joie.

[1] C'est-à-dire : Ne parlant pas et ayant l'air de réfléchir.

[2] Ce n'est pas l'hôtelier, mais son valet.

[3] Var. mss. : « cache ».

[4] C'est-à-dire : Je ne porte rien dans ma bourse, je n'ai pas un sou. Le poète joue sur les mots.

[5] C'est-à-dire : Avant que je me retire d'ici.

Digitized by Google

Mais, s'il vous plaisoit m'employer,
Je vous serviray sans deffault,
Jusques à mon escot payer.
— Et comment? Que sçavez-vous faire?
Dites-le moy tout plainement?
— Quoy? toute chose nécessaire.
Point ne fault demander comment;
Je gaige que, tout maintenant,
Je vous chanteray ung couplet,
Si hault et si cler, je me vant[1],
Que vous direz : « Cela me plaist! »

L'ACTEUR.

Lors, le varlet, voyant cecy,
Fut content de ceste gaigeure,
Et pensa en luy-mesme ainsi,
Qu'il attendroit ceste adventure;
Et s'il chantoit bien d'adventure,
Il lui diroit, pour tous desbats,
Qu'il payast l'escot, bon alleure[2];
Car son chant ne lui plaisoit pas.

L'accord fut dit, l'accord fut faict,
Devant tous, non pas en arrière.
Lors, le gallant tire de faict,
De dedens sa gibecière,
Une bourse, d'argent legière,
Qui estoit pleine de mereaulx[3];
Et chanta, par bonne manière,
Haultement, ces mots tous nouveaulx;
De sa bourse dessus la table,

[1] Pour *vante*.
[2] Bien vite.
[3] Jetons de cuivre qui servoient à faire les comptes.

Digitized by Google

Frappa, affin que je le notte,
Et, comme chose convenable,
Chanta, ainsi à haulte notte :
« Faut payer ton hoste, ton hoste ! »
Tout au long chanta ce couplet.
Le varlet estant coste à coste,
Respondit : « Cela bien me plaist ! »

Toutesfoys, il n'entendoit pas
Qu'il en fust de l'escot payé.
Parquoy, il failloit, sur ce pas :
De son sens fut moult desvoyé[1].
Devant tous fut notiffié,
Qu'il[2] estoit gentil compaignon,
Et qu'il avoit, par son traicté,
Bien disné pour une chanson.

C'est bien disné, quand on eschappe,
Sans desbourser pas ung denier,
Et dire adieu au tavernier,
En torchant son nez à la nappe.

LA REPEUE DU PELLETIER.

Ung jour advint qu'ung Pelletier
Espousa une belle femme,
Qui appetoit le bas mestier[3],
En faisant recorder sa game[4].

[1] Il se trouva bien loin de son compte.
[2] C'est le chanteur.
[3] Qui se livroit à la prostitution.
[4] C'est-à-dire : En cherchant avec qui parler à l'unisson. On disoit dans le même sens, en style bas et comique : Faire accorder son luth.

Digitized by Google

Le Pelletier, sans penser blasme,
Ne s'en soucioit qu'ung petit:
Mieulx aymoit du vin une dragme[1]
Que coucher dedens ung beau lict.

Ung curé, voyant cest affaire,
De la femme fut amoureux,
Et pensa qu'à son presbytaire
Il maineroit ce maistre gueux.
Il s'en vint à luy, tout joyeux,
A celle fin de le tromper,
En disant : « Mon voysin, je veux
Vous donner annuyt à soupper. »

Le Pelletier en fut content,
Car il ne vouloyt que repaistre,
Et alla tout incontinent
Faire grant chère avec le prestre,
Qui luy joua d'ung tour de maistre,
Disant : « Ma robbe est deffourrée;
Il vous y convient la main mettre,
Affin qu'elle soit reffourrée.

— Et bien, ce dist le Pelletier,
Monseigneur, j'en seray content,
Mais que vous m'en vueillez payer;
Je suis tout vostre seurement. »
Ils firent leur appoinctement,
Qu'il auroit, pour tout inventoire[2].

[1] La drachme grecque valoit une livre de notre monnoie. On en avoit fait un poids qui équivaloit à un gros, et qui étoit en usage dans la pharmacie et la médecine au moyen âge.
[2] Pour tout compte fait.

Digitized by Google

Dix solz tournois entièrement,
Et du vin largement pour boire.

Par ainsi, la despecheroit,
Car il luy estoit nécessaire,
Et que toute nuyt veilleroyt,
Avec son clerc, au presbitaire.
Il fut content de cest affaire.
Mais le Curé les enferma,
Soubz la clef, sans grant noyse faire[1],
Puis, hors de la maison alla.

Le Curé vint en la maison
Du Pelletier, par ses sornettes[2],
Et trouva si bonne achoyson[3],
Qu'il fist très bien ses besongnettes.

Ilz firent cent mille chosettes,
Car ainsi, comme il le me semble,
Ce fourreur, pour la repeue franche,
Fut fait coqu bien fermement;
Et luy[4], chargea la dame blanche,
Qu'il y retournast hardiment,
Et que, par son sainct sacrement,
Jamais nul jour ne l'oubliera;
Mais luy fera hébergement,
Toutes les foys qu'il luy plaira.

Et pourtant, se donne soy garde,
Chascun qui aura belle femme,
Qu'on ne lui joue telle aubade,

[1] Sans faire grand bruit.
[2] Par sa ruse.
[3] Occasion.
[4] C'est le curé.

Digitized by Google

Pour la repeue; c'est grant diffame;
Quant il est sçeu, ce n'est que blasme
Et reproche, au temps advenir.
Vela de la repeue grant gaigne[1];
Pourtant, ayez-en souvenir!

LA REPEUE FRANCHE
DES GALLANTS SANS SOULCY.

Une assemblée de compaignons,
Nommez les *Gallans sans soucy*[2],
Se trouvèrent entre deux pontz[3],
Près le Palays, il est ainsi;
D'aultres y en avoit aussi,
Qui aymoient bien besoigne faicte,
Et estoient, de franc cueur transi,
A l'abbé de Saincte Souffrette[4]?

Ces mignons ainsi assemblez
Ne demandèrent que repas;

[1] Pour *gain*, profit.

[2] Ce sont peut-être les *Enfants sans souci*, écoliers et basochiens qui s'étoient mis en société à la fin du XVe siècle, pour jouer des farces et des soties. Clément Marot fit partie de cette bande joyeuse.

[3] Nous ne serions pas éloigné de croire qu'il s'agit du *Caignard*, assemblée des gueux et des mauvais garçons, qui se cachoient sous les ponts de Paris et qui y vivoient dans la débauche la plus immonde. Pasquier, dans ses *Rech. de la France*, parle encore du *Caignard* comme d'une espèce de cour des Miracles, qui avoit son siége sous les voûtes du Marché-Palu, au bord de la rivière et entre les pilotis du Petit-Pont.

[4] C'étoit probablement le nom du roi ou chef de ce *Caignart*.

Digitized by Google

D'argent ilz n'estoyent pas comblez,
Non pourtant ne faillirent pas[1].
Ilz se boutèrent tous à tas,
A l'enseigne du Plat d'estaing,
Où ilz repeurent par compas[2],
Car ilz en avoient grant besoing.

Quand ce vint à l'escot compter,
Je crois que nully ne se cource[3];
Mais le beau jeu est au payer,
Quand il n'y a denier en bourse.
Nul d'eulx n'avoit chère rebourse[4] :
« Pour de l'escot venir au bout,
Dist ung gallant, de plaine source,
Il n'en fault qu'ung, pour payer tout. »

Ilz appointèrent tous ensemble,
Que l'ung d'iceulx on banderoit[5] :
Par ainsi, selon qui me semble,
Le premier qu'il empoigneroit,
Estoit dit que l'escot payeroit.
Mais, en iceulx[6], eut grand discord :
Chascun bandé estre vouloit,
Dont ne peurent estre d'accord.

Le varlet, voyant ces desbatz,
Leur dit : « Nul de vous ne s'esmoye ;

[1] Var. mss. : « Ils ne dormoient pas. »
[2] « Comme ils en étoient convenus », selon M. Prompsault. *Par compas*, signifie seulement : avec mesure.
[3] Pour *courrouce*. On pourroit peut-être traduire aussi : Nul ne se presse.
[4] Visage bourru, renfrogné.
[5] C'est-à-dire : Qu'on banderoit les yeux à l'un d'entre eux.
[6] Var. mss. : « entre eux ».

Digitized by Google

Je suis content que, par compas,
Tout maintenant bandé je soye. »
Les gallans en eurent grant joye,
Et le bandèrent en ce lieu,
Puis, chascun d'eux si print la voye
Pour s'en aller, sans dire adieu.

Le varlet, qui estoit bandé,
Tournoyoit parmy la maison.
Il fut de l'escot prebendé[1],
Par ceste subtile achoison[2].
Affin d'avoir provision
De l'escot, l'hoste monte en hault :
Quand il vit ceste invention,
A peu que le cueur ne luy fault.

En montant, l'hoste fut happé
Par son varlet, sans dire mot,
Disant : « Je vous ay attrapé,
Il faut que vous payez l'escot,
Ou vous laisserez le surcot[3]. »
De quoy il ne fut pas joyeux,
Cuydant qu'il fust mathelineux[4].

Quand le varlet se desbanda,
La tromperie peut bien congnoistre :
Fut estonné quand regarda,
Et vit bien que c'estoit son maistre.
Pensez qu'il en eut belle lettre,
Car il parla lors à bas ton,

[1] Chargé de l'écot, comme si c'étoit une prébende, un bénéfice.
[2] Invention.
[3] C'est-à-dire : Vous laisserez en gage votre manteau.
[4] Fou, en démence, de l'italien *matto*.

Digitized by Google

Et, pour sa peine, sans rien mettre,
Il eut quatre coups de baston.

Ainsi furent, sans rien payer,
Les povres gallans délivrez
De la maison du tavernier,
Où ilz s'estoyent presque enyvrez
De vins qu'on leur avoit livrez
Pour boire à plain gobelet,
Que paya le povre varlet.

Et que ce soit vray ou certain,
Ainsi que m'ont dit cinq ou six,
Le cas advint au Plat d'estain
Emprès Sainct-Pierre-de-Arsis[1].
Bien escheoit ung grant mercis,
A tout le moins, pour ce repas,
Et si ne le payèrent pas.

Aussi fut si bien aveuglé,
Le povre varlet malheureux,
Qui fut de tout cela sanglé,
Et fallust qu'il payast pour eulx;
Et s'en allèrent tous joyeux
Les mignons, torchant leur visaige,
Qui avoyent disné d'advantaige.

[1] L'église de Saint-Pierre-des-Arsis, dont l'origine remontoit au Ve siècle, étoit située dans la Cité, non loin de la cathédrale; elle devoit son nom aux *ardents* ou *arsis*, qui étoient des espèces de lépreux, atteints d'un mal qu'on regardoit comme incurable, à moins que les saints n'intervinssent dans la guérison.

Digitized by Google

LA REPEUE

FAICTE AUPRÈS DE MONTFAULCON.

Pour passer temps joyeusement,
Raconter vueil une repeue
Qui fut faicte subtillement
Près Montfaulcon, c'est chose sçeüe,
Et diray la desconvenüe
Qu'il advint de fins ouvriers;
Aussi, y sera ramenteue[1]
La finesse des escolliers.

Quand compaignons[2] sont desbauchez,
Ilz ne cherchent que compaignie;
Plusieurs ont leurs vins vendangez
Et beu quasy jusqu'à la lye.

Or advint que grant mesgnie[3]
De compaignons se rencontrèrent,
Et, sans trouver la saison chère,
Chascun d'eulx se resjouyssoit
Disant bons motz, faisant grant chère:
Par ce point, le temps se passoit.

Mais l'ung d'iceulx promis avoit
De coucher avec une garce,
Et aux aultres le racontoit,
Par jeu, en manière de farce.

[1] Rappelée, mise en mémoire.
[2] Les compagnons des corporations de métier.
[3] Famille, compagnie; du latin *manens*, *manere* : car on écrivoit aussi *maignie*. Les *maignine* étant des chaudronniers ambulants, on a pu appeler *maignie* une réunion de ces chaudronniers.

Digitized by Google

Tant parlèrent du bas mestier[1],
Que fut conclud, par leur façon,
Qu'ilz yroyent, ce soir-là, coucher,
Près le gibet de Montfaulcon,
Et auroyent, pour provision,
Ung pasté de façon subtile,
Et menroyent, en conclusion,
Avec eulx chascun une fille.

Ce pasté, je vous en respons,
Fut faict sans demander qu'il couste,
Car il y avoit six chapons,
Sans la chair, que point je ne boute[2].
On y eust bien tourné le coute[3],
Tant estoit grant, point n'en doubtez.
Le Prince des Sots et sa routte[4]
En eussent esté bien souppez.

Deux escolliers voyant le cas,
Qui ne sçavoyent rien que tromper,
Sans prendre conseil d'advocatz,
Ilz se voullurent occuper,
Pensant à eux[5], comme atrapper
Les pourroyent d'estoc ou de trenche[6] :
Car ilz voulloyent ce soir soupper
Et avoir une repeue franche.

[1] Prostitution, débauche.
[2] Dont je ne parle pas.
[3] Pour *coude*.
[4] La troupe de comédiens qui composoient la suite du Prince des Sots. Il faut se rappeler que la représentation d'un mystère ou d'une moralité mettoit en scène plus de cent personnes.
[5] Pour *à part eux*.
[6] Les anciennes édit. portent *hence*, ce qui est une faute évidente, que M. Prompsault a bien corrigée.

Digitized by Google

Sans aller parler au devin,
L'ung prist ce pasté de façon,
L'autre emporta un broc de vin,
Du pain assez, selon raison,
Et allèrent vers Montfaulcon,
Où estoit toute l'assemblée.
Filles y avoit à foyson,
Faisant chère desmesurée.

Aussi juste comme l'orloge,
Par devis, par bonne manière,
Ilz[1] entrèrent dedans leur loge,
Espérant de faire grant chière,
Et tastèrent, devant, derrière,
Les povres filles, hault et bas.

Les escolliers, sans nulle fable,
Voyant ceste desconvenüe[2],
Vestirent habitz de diable,
Et vindrent là, sans attendüe :
L'ung, ung croc; l'autre, une massüe,
Pour avoir la franche repüe,
Vindrent assaillir les gallans,
Disant : « A mort! à mort, à mort!
Prenez, à ces chaisnes de fer,
Ribaulx, putains, par desconfort[3],
Et les amenez en enfer;
Ilz seront, avec Lucifer,
Au plus parfond de la chauldière,

[1] Ce sont les compagnons. Ce passage nous apprend qu'il y avoit autour de Montfaucon des taudis ou des *loges* où l'on alloit se divertir.
[2] Inconvenance, scandale.
[3] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Pour abattre un peu leur joie. »

Digitized by Google

Et puis, pour mieulx les eschauffer,
Gettez seront en la rivière! »

L'ung des gallans, pour abbreger,
Respondit : « Ma vie est finée!
En enfer me fault héberger.
Vecy ma dernière journée;
Or suis-je bien ame dampnée!
Nostre peché nous a attains,
Car nous yrons, sans demourée[1],
En enfer, avec ces putains! »

Se vous les eussiez veu foüyr,
Jamais ne vistes si beau jeu,
L'ung amont, l'autre aval courir.
Chascun d'eulx ne pensoit qu'à Dieu.
Ilz s'en fouyrent de ce lieu,
Et laissèrent pain, vin et viande,
Criant sainct Jean et sainct Mathieu,
A qui ilz feroyent leur offrande.

Noz escolliers, voyant cecy,
Non obstant leur habit de diable,
Furent alors hors de soulcy,
Et s'assirent trestous à table;
Et Dieu sçait si firent la galle[2]
Entour le vin et le pasté,
Et repeurent, pour fin finalle,
De ce qui estoit appresté.

C'est bien trompé, qui rien ne paye,
Et qui peut vivre d'advantaige,

[1] Délai.
[2] Pour *gala*.

Digitized by Google

Sans desbourser or ne monnoye,
En usant de joyeux langaige.
Les escolliers, de bon couraige,
Passèrent temps joyeusement,
Sans payer ne argent, ne gaige,
Et si repeurent franchement.

Si vous voullez suyvre l'escolle
De ceulx qui vivent franchement[1],
Lisez en cestuy prothecolle[2],
Et voyez la façon comment;
Mettez-y vostre entendement,
A faire comme ilz faisoyent,
Et, s'il n'y a empeschement,
Vous vivrez comme ilz vivoyent.

[1] Sans dépenser.
[2] Pour *protocolle*.

FIN DES REPEUES FRANCHES.

Digitized by Google

S'ENSUIT
LE MONOLOGUE
DU
FRANC ARCHIER DE BAIGNOLLET,
AVEC SON ÉPITAPHE (*).

C'est à meshuy [1]! J'ay beau corner!
Or ça, il s'en fault retourner,
Maulgré ses dentz [2], en sa maison.
Si ne vis-je pieça [3] saison
Où j'eusse si hardy couraige
Que j'ay! Par la morbieu! j'enraige

[1] Nous croyons que *C'est à meshuy!* est un appel, un défi, un cri d'armes, que le Franc-Archer envoie à un ennemi qui n'existe pas, comme s'il disoit, à la manière des chevaliers : « Allons, c'est pour aujourd'hui la bataille ! » On a proposé de lire : *C'est à meshaing!* dans le sens de : *C'est un guignon!*

[2] Expression proverbiale qui signifie : *Quoi qu'on en ait!*

[3] Depuis long-temps.

(*) Ce monologue comique, qui a été fait certainement pour le théâtre, est une critique de la milice des francs-archers, que Charles VII avoit créée, et qui ne se fit connoître que par sa poltronnerie. Ces francs-archers étoient à la solde des communes, et devoient au roi le service féodal. Ils furent tout à fait supprimés en 1480, et remplacés par des Suisses soldés. On peut donc affir-

Digitized by Google

Que je n'ay à qui me combatre...
Y a-il homme[1], qui à quatre,
Dy-je, y a-il quatre qui vueillent
Combatre à moy? Se tost recueillent
Mon gantelet; vela[2] pour gaige!
Par le sang bieu! je ne crains paige,
S'il n'a point plus de quatorze ans.
J'ay autresfoys tenu les rencz,
Dieu mercy! et gaigné le prix
Contre cinq Angloys que je pris,
Povres prisonniers desnuez[3],
Si tost que je les euz ruez[4].
Ce fut au siège d'Alençon[5].

mer que cette pièce a été composée avant 1480, d'autant plus que le Franc-Archer de Bagnolet y parle de ses campagnes en Normandie contre les Anglois, c'est-à-dire vers 1448 et 1449. — Rabelais fait allusion à ce monologue, quand il place dans la bibliothèque de Saint-Victor *Stratagemata Francharchieri de Bagnolet.* — Les éditeurs de l'*Ancien Théâtre françois* viennent de réimprimer ce monologue, d'après une ancienne édition du XVIe siècle, qui fait partie du fameux recueil de farces conservé au *British Museum* de Londres. Nous croyons devoir renvoyer le lecteur à cette réimpression, sans reproduire ici les nombreuses variantes qui la distinguent, et qui semblent prouver que ce monologue avoit été rajeuni pour la représentation au milieu du XVIe siècle.

[1] C'est-à-dire un homme d'armes, qui avoit avec lui quatre valets ou servants à pied pour combattre à ses côtés. Les francs-archers furent institués pour suppléer à l'insuffisance des compagnies d'ordonnance, composées seulement de gens d'armes.

[2] Pour *voilà*, dans le dialecte du peuple de Paris, qui prononçoit et prononce encore *vla*.

[3] Dépouillés de leurs armes et de leurs habits.

[4] Jetés par terre.

[5] La ville d'Alençon fut prise et reprise plusieurs fois par les Anglois et les François pendant les guerres du

Digitized by Google

Les troys se misrent à rançon,
Et le quatriesme s'enfuyt.
Incontinent que l'autre ouyt
Ce bruit, il me print à la gorge.
Se je n'eusse crié : Sainct George!
Combien que je suys bon Françoys,
Sang bieu! il m'eust tué, ançoys[1]
Que personne m'eust secouru.
Et quand je me senty feru[2]
D'une bouteille, qu'il cassa
Sur ma teste : « Venez ça, ça?
Dis-je lors. Que chascun s'appaise!
Je ne quiers point faire de noise,
Ventre bieu! et buvons ensemble.
Posé soit ores que je tremble,
Sang bieu! je ne vous crains pas maille[3]. »

Cy dit ung quidem, par derrière les gens :
Coquericoq.

Qu'esse cy? J'ay oüy poullaille
Chanter chez quelque bonne vieille;
Il convient que je la resveille.
Poullaille font icy leurs nidz!
C'est du demourant d'Ancenys[4],

XVe siècle. C'est en 1448 que Charles VII vint l'assiéger pour la dernière fois; il s'en empara, ainsi que de toutes les autres places fortes de la Normandie.

[1] Avant que.

[2] Frappé, du verbe *férir*.

[3] Pas le moins du monde.

[4] M. Prompsault met ici cette étrange note : « C'est quelqu'un qui a survécu à la bataille d'Ancenis, ou, etc.» Nous ne nous souvenons pas de cette bataille-là, et nous

Digitized by Google

Par ma foy! ou du Champ-Toursé[1]...
Hélas! que je me vis coursé[2]
De la mort d'ung de mes nepveux!
J'euz d'ung canon par les cheveux,
Qui me vint cheoir tout droit en barbe;
Mais je m'escriay : « Saincte Barbe!
Vueille-moy ayder à ce coup,
Et je t'ayderay l'autre coup! »
Adonc le canon m'esbranla,
Et vint ceste fortune-là,
Quand nous eusmes le fort conquis.
Le Baronnet et le Marquis[3],
Craon, Cures, l'Aigle et Bressoire[4],
Accoururent pour veoir l'histoire;
La Rochefouquault[5], l'Amiral[6];

croyons plutôt que le Franc-Archer parle d'une poularde du Maine, originaire d'Ancenis ou de Chantocé.

[1] Pour *Chantocé* ou *Champtocé*, village du département de Maine-et-Loire, renommé alors comme aujourd'hui pour ses poulardes grasses.

[2] Pour *courroucé*. Le Franc-Archer retombe, sans transition, dans ses hableries guerrières, pour se remettre de la peur qu'il vient d'avoir.

[3] Le Franc-Archer, pour se donner de l'importance, cite d'un air dégagé le *Baronnet* et le *Marquis*, qu'il ne désigne pas de manière à nous les faire reconnoître entre tous ceux qui avoient ces titres nobiliaires.

[4] Le Franc-Archer, afin de s'en faire accroire, cite avec orgueil des noms de villes, qu'il prend pour des noms d'hommes. Cependant ces noms-là étoient portés par les seigneurs qui avoient droit de suzeraineté sur les villes ainsi nommées. On trouveroit donc, à cette époque, des sires de Craon, de Cures, de l'Aigle et de Bressuire.

[5] Ce ne peut être que Foucauld, 3e du nom, seigneur de la Rochefoucauld, de Marsillac, etc., conseiller et chambellan de Charles VII, fait chevalier sur le champ de bataille en 1461.

[6] C'est sans doute Prégent, seigneur de Coetivy et de

Digitized by Google

Aussi Beuil[1] et son atirail,
Pontièvre[2], tous les capitaines,
Y deschaussèrent leurs mitaines
De fer[3], de paour de m'affoler[4],
Et si me vindrent acoler
A terre, où j'estoye meshaigné[5],
De paour de dire : « Il n'a daigné ! »
Combien que je fusse malade,
Je mis la main à la salade[6],
Car el' m'estouffoit le visaige.
« Ha ! dist le Marquis, ton oultraige[7]
Te fera une foys mourir ! »
Car il m'avoit bien veu courir,
Oultre l'ost[8], devant le chasteau.
Hélas ! j'y perdy mon manteau,
Car je cuidoye, d'une poterne,
Que ce fust l'huys d'une taverne.

Retz, créé amiral en 1439, et tué d'un coup de canon, en 1450, au siége de Cherbourg.

[1] Jean de Beuil, comte de Sancerre, un des plus braves capitaines de son temps, succéda, comme amiral de France, à Prégent de Coetivy.

[2] Pour *Penthievre*. Nous avons vu le nom de ce capitaine breton dans les chroniques du XVe siècle. — Ici le Franc-Archer fait appel à ses souvenirs d'une autre époque; il raconte certainement un épisode de la guerre que Louis XI fit à son frère, duc de Normandie, et au duc de Bretagne, allié de ce jeune prince, en 1466.

[3] C'est-à-dire : Quittèrent leurs gantelets de fer, pour venir me relever.

[4] Blesser.

[5] Maltraité, chagriné.

[6] Casque sans visière et sans cimier.

[7] Ce n'est pas « courage téméraire », comme le dit M. Prompsault, mais l'action de passer *outre*, de prendre les devants.

[8] Hors du camp ou de l'armée.

Digitized by Google

Et moy, tantost, de pietonner,
Car, quand on oyt clarons sonner,
Il n'est couraige qui ne croisse.
Tout aussitost : « Où esse? Où esse? »
Et, à brief parler, je m'y fourre,
Ne plus ne moins qu'en une bourre[1].
Si ce n'eust esté la brairie,
Du costé devers la prairie,
Qui disoit : « Pier', que faictes-vous? »
De nos gens, qui crioient trestous :
« N'assaillez pas la basse court! »
Tout seul, je l'eusse prins tout court,
Certes; mais c'eust esté outraige.
Et se ce n'eust esté ung paige,
Qui nous vint trencher le chemin,
Mon frère d'armes, Guillemin,
Et moy (Dieu luy pardoint, pourtant!
Car, quoy? il nous en pend autant
A l'œil), eussions, sans nulle faille[2],
Frappé au travers la bataille[3]
Des Bretons; mais nous apaisames
Noz couraiges et recullames....
Que dy-je? non pas reculer,
(Chose dont on ne doibt parler)...
Ung rien, jusque au Lyon d'Angiers[4].
Je ne craignoye que les dangiers,
Moy; je n'avoye paour d'aultre chose.
Et quand la bataille fut close

[1] Où M. Prompsault a-t-il vu là une boutique de pâtissier? *Bourre* signifie un tas de laine ou de coton.
[2] Sans aucune faute.
[3] Le corps d'armée en bataille.
[4] C'est probablement l'enseigne d'une hôtellerie et d'un cabaret.

Digitized by Google

D'artillerie grosse et gresle,
Vous eussez ouy, pesle-mesle :
Tip, tap, sip, sap, à la barrière,
Aux esles, devant et derrière.
J'en eus d'ung parmy la cuirace.
Les dames, qu'estoient en la place,
Si ne craignoyent que le coullart[1].
Certes, j'estoye ung bon paillart;
J'en avoye ung si portatif,
Se je n'eusse esté si hastif
De mettre le feu en la pouldre,
J'eusse destruit et mis en fouldre
Tout quanqu' avoit[2] de damoiselles.
Il porte deux pierres[3] jumelles,
Mon coullart : jamais n'en a meins.
Et dames, de joindre les mains,
Quand ilz virent donner l'assault.
Les ungs se servoyent du courtault[4],
Si dru, si net, si sec, que terre...
Et puis, quoy? parmy ce tonnerre,
Eussez ouy sonner trompilles[5],
Pour faire dancer jeunes filles,
Au son du courtault haultement.
Quand j'y pense, par mon serment!
C'est vaine guerre, qu'avec femmes;

[1] Canon à main, long et mince. Jeu de mots licencieux. On a dit aussi *coulevrine*, dont Rabelais fait *couillevrine*.
[2] Tout ce qu'il y avoit.
[3] Balles, boulets. Equivoque obscène.
[4] Nous croyons que c'est une espèce de gros bombarde de siége; mais nous n'avons vu nulle part ce mot, employé du moins en ce sens. On appeloit ainsi un instrument de musique.
[5] « Instrument de musique bourgeoise », dit M. Prompsault; c'était une espèce de trompe ou de trompette.

Digitized by Google

J'avoye tousjours pitié des dames.
Veu qu'ung courtault tresperce ung mur...
Ilz auroyent le ventre bien dur,
S'il ne passoit oultre... Pensez
Qu'on leur eust faict du mal assez,
Se l'en n'eust eu noble couraige?
Mesmes, ces pehons[1] de villaige,
J'entens pehons de plat pays,
Ne se fussent point esbahis
De leur mal faire; mais nous sommes
Tousjours, entre nous gentilz hommes,
Au guet, dessus la villenaille[2].
J'estoye pardeça la bataille,
Tousjours la lance ou la boutaille[3]
Sur la cuisse; c'estoit merveille,
Merveille de me regarder.
Il vint ung Breton estrader[4],
Qui faisoit rage d'une lance;
Mais il avoit, de jeune enfance,
Les reins rompus; c'estoit dommaige.
Il vint tout seul, par son oultraige,
Estrader par mont et par val,
Pour bien pourbondir[5] ung cheval:
Il faisoit feu et voire flambe.
Mais je luy tranchy une jambe,
D'ung revers, jusques à la hanche:
Et fis ce coup-là ung dimenche,

[1] Pour *pions*. On peut chercher l'étymologie du mot *pehons* dans la réunion de deux mots: *petits hommes*, qu'on écrivoit *petis homs*.
[2] Race de vilains.
[3] Demi-pique.
[4] Battre l'estrade, escarmoucher.
[5] Faire caracoller.

Digitized by Google

Que dy-je? ung lundy matin.
Il ne servoit que de satin[1],
Tant craignoit à grever ses reins,
Voulentiers frappoit aux chanfrains
D'ung cheval, quand venoit en jouste,
Ou droit à la queüe, sans doubte[2].
Point il ne frappoit son roussin,
Pource qu'il avoit le farcin,
Que d'ung baston court et noailleux[3],
Dessus sa teste et ses cheveulx[4],
De paour de le faire clocher.
Aussi, de paour de tresbucher,
Il alloit son beau pas, *tric, trac,*
Et ung grant panon de bissac[5]
Voulentiers portoit sur sa teste.
D'ung tel homme fault faire feste,
Autant que d'ung million d'or.
Gens d'armes! c'est ung grant trésor;
S'il vault riens, il ne fault pas dire.
J'ay fait raige avecques La Hire[6]:
Je l'ay servy trestout mon aage.
Je fus gros vallet[7], et puis page,
Archier, et puis je pris la lance,

[1] C'est-à-dire : Il ne s'habilloit que de satin.
[2] C'est-à-dire : Qu'il portoit ses coups de lance de travers.
[3] Pour *noueux*.
[4] Crinière.
[5] Pennon ou bannière de toile grise.
[6] Etienne Vignoles, dit La Hire, fut un des plus braves capitaines de Charles VII. Il se distingua dans les guerres contre les Anglois, et mourut à Montauban en 1442.
[7] Le *gros valet* étoit un des servants de l'homme d'armes; il faisoit partie de ce qu'on appeloit une *lance four-*

Digitized by Google

Et la vous portoye sur la panse,
Tousjours troussé comme une coche[1].
Et puis, monseigneur de la Roche[2]
Que Dieu pardoint! me print pour paige.
J'estoye gent et beau de visaige,
Je chantoye et brouilloye des flustes,
Et si tiroye entre deux butes[3].
A brief parler, j'estoye ainsi
Mignon, comme cest enfant-cy;
Je n'avoys pas gramment plus d'aage...
Or ça, ça, par où assauldray-je
Ce cocq, que j'ay ouy chanter?
A petit parler, bien vanter[4];
Il fault assaillir cest hostel.

nie, c'est-à-dire les trois ou quatre combattants qui devoient accompagner un homme d'armes et marcher à ses côtés dans la bataille.

[1] « Toujours appliquée, disposée comme si c'eût été une coche. La coche étoit une baguette de bois aplatie, dont les femmes se servoient alors en guise de busc et de corset, pour faire leur taille. » (*M. Prompsault.*)

[2] Le seigneur de la Roche étoit un des bons capitaines du temps de Charles VII; il s'attacha à la personne du dauphin Louis, et le suivit dans ses révoltes contre son père. On le voit figurer parmi les familiers du dauphin dans les *Cent nouvelles du bon roy Louis XI*, où il est toujours nommé « monseigneur de la Roche ».

[3] C'est-à-dire : Je tirois à la cible.

[4] Proverbe équivalent à celui-ci : Parler peu et faire beaucoup.

Digitized by Google

Adonc apperçoit le Franc Archier un espoventail de chenevière, faict en façon d'ung gendarme, croix blanche devant et croix noire derrière, en sa main tenant une arbaleste.

(A part.)
Ha! le Sacrement de l'autel[1]!
Je suis affoibly! Qu'esse-cy?
(A l'espovantail.)
Ha! monseigneur, pour Dieu, mercy!
Hault le trait[2]? Qu'aye la vie franche!
Je voy bien, à vostre croix blanche,
Que nous sommes tout d'ung party.
(A part.)
Dond, tous les diables! est-il sorty
Tout seulet, ainsi effroyé[3]?
(A l'espoventail.)
Comment estes-vous desvoyé[4]?
Mettez jus, je gage, l'amende[5]?...
Et, pour Dieu, mon amy, desbende,
Au hault ou au loing, tou baston[6]!

Adonc il advise sa croix noire.

Par le sang bieu! c'est ung Breton,
Et je dy que je suis Françoys!...

[1] C'est un juron, ou plutôt une invocation pieuse.
[2] C'est à-dire : Tirez en l'air.
[3] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Effarouché, avec cet air menaçant. »
[4] Egaré, écarté de votre bannière.
[5] C'est-à-dire : Je gage que vous allez payer l'amende.
[6] Pour *arbalète*.

Digitized by Google

Il est fait de toy, ceste foys !

(A l'espoventail.)

C'est Pernet, du parti contraire[1].
Hen, Dieu ! et où voulez-vous traire[2] ?
Vous ne sçavez pas que vous faictes.
Dea ! je suis Breton, si vous l'estes.
Vive sainct Denis ou sainct Yve[3] !
Ne m'en chault qui, mais que je vive !
Par ma foi ! monseigneur, mon maistre,
Se vous voulez sçavoir mon estre[4],
Ma mère fut née d'Anjou,
Et mon père, je ne sçay d'où,
Sinon que j'ouy reveler
Qu'il fut natif de Montpellier.
Comment sçauray-je vostre nom ?
Monseigneur Rollant, ou Yvon ?...
Mort seray, quand il vous plaira !

(A part.)

Et comment ! il ne cessera
Meshuy de me persécuter !
Et si ne me veult escouter ?

(A l'espoventail.)

En l'honneur de la Passion
De Dieu, que j'aye confession,
Car je me sens jà fort malade !
Or, tenez, velà ma salade,
Qui n'est froissée ne couppée ;
Je la vous rens, et mon espée,

[1] M. Prompsault explique ainsi ce vers : « Je suis Pernet, comme vous du parti ennemi. »
[2] Pour *tirer*.
[3] Le cri de guerre des François étoit *Montjoie Saint-Denis ;* celui des Bretons : *Bretagne et Saint-Yves.*
[4] Ce que je suis.

Digitized by Google

Et faictes prier Dieu pour moy.
Je vous laisse, sur vostre foy,
Ung vœu que je doibs à sainct Jacques.
Pour le faire, prendrez mon jacques[1],
Et ma ceinture et mon cornet.

(A part.)

Tu meurs bien maulgré toy, Pernet,
Voire maulgré toy et à force,
Puis qu'endurer fault ceste force[2]!

(Au public.)

Priez pour l'ame, s'il vous plaist,
Du Franc Archier de Baignolet,
Et m'escripvez, à[3] ung paraphe,
Sur moy ce petit épitaphe :

Cy gist Pernet le Franc Archier,
Qui cy mourut, sans desmarcher[4],
Car de faire n'eut onc espace.
Lequel Dieu, par sa saincte grace,
Mette ès cieulx, avecques les ames
Des francs archiers et des gens d'armes,
Arrière des arbalestriers
(Je les hay tous : ce sont meurdriers !
Je les congnois bien de pieça.)
Et mourut l'an qu'il trespassa.

Velà tout; les mots sont très beaux.
Or vous me lairrez mes hoseaulx[5],

[1] Les francs-archers portoient des *jaques* ou cottes de mailles sous leur hoqueton ou casaque.
[2] Violence.
[3] Pour *avec*.
[4] Sans reculer.
[5] Pour *housseaux*.

Digitized by Google

Car, se j'alloye en paradis
A cheval, comme fist jadis
Sainct Martin, et aussi sainct George,
J'en seroye bien plus prest.... Or je
Vous laisse gantelet et dague :
Car, au surplus, je n'ay plus bague[1]
De quoy je me puisse deffendre.

(A l'espoventail.)

Attendez! me voulez-vous prendre
En desaroy[2]? Je me confesse
A Dieu, tandis qu'il n'y a presse,
A la Vierge et à tous sainctz.

(A part.)

Or meurs-je, les membres tous sains
Et tout en bon point, ce me semble.
Je n'ay mal, sinon que je tremble
De paour, et de malle froidure,
Et de mes cinq sens de nature...
Cinq cens[3]! Où prins, qui ne les emble[4]?
Je n'en veiz oncques cinq cens ensemble,
Par ma foy! n'en or, n'en monnoye.
Pour néant m'en confesseroye :
Oncques ensemble n'en veiz deux.
Et de mes sept péchez morteux[5]
Il fault bien que m'en supportez :

[1] Pour *arme*. On disoit d'une garnison qui capituloit, qu'elle sortiroit de la ville *bagues sauves*.

[2] C'est à-dire : Avant que j'aie mis ordre à mes affaires.

[3] Jeu de mots qui témoigne de la peur du Franc-Archer, car il oublie qu'il a parlé de *cinq sens de nature*, et il s'imagine qu'on lui demande 500 écus de rançon.

[4] C'est à-dire : Où les prend-on, quand on ne les vole pas?

[5] Pour *mortels*.

Digitized by Google

Sur moy je les ay trop portez;
Je les metz jus[1], avec mon jacques.
J'eusse attendu jusques à Pasques[2],
Mais vecy ung advancement.
Et du premier Commendement
De la Loy, qui dit : « Qu'on doibt croire
(Non pas l'estoc[3], quand on va boire,
Cela s'entend) en ung seul Dieu »,
Jamais ne me trouvay en lieu
Où j'y creusse mieulx qu'à ceste heure;
Mais qu'à ce besoing me sequeure[4]!

(A l'espoventail.)

Ne desbendez? Je ne me fuys!

(A part.)

Hélas! je suis mort, ou je suis...
Je suis aussi simple, aussi coy
Comme une pucelle, car, quoy
Dit le second Commendement?
Qu'on ne jure Dieu vainement.
Non ay-je en vain, mais très ferme,
Ainsi que fait ung bon genderme :
Car il n'est rien craint, s'il ne jure.
Le tiers[5] nous enjoingt et procure,
Et advertist et admonneste,
Que l'en doit bien garder la feste,
Autant en hyver qu'en esté :
J'ay tousjours faict voulentiers feste;
De ce ne mentiray-je point.

[1] Je les dépose ici.
[2] Il sous-entend : Pour me confesser.
[3] « Croire l'estoc » signifioit : Se laisser abuser, attraper, duper.
[4] Pour *secoure*.
[5] Commandement, sous-entendu.

Digitized by Google

Et le quatriesme nous enjoingt,
Qu'on doit honnorer père et mère :
J'ay tousjours honnoré mon père,
En moy congnoissant gentilhomme
De son costé, combien qu'en somme
Sois villain et de villenaille.

(A l'espoventail.)

Et, pour Dieu, mon amy, que j'aille
Jusques amen; miséricorde!
Relevez ung peu vostre corde?
Ferez que le traict ne me blesse?

(A part.)

Item, morbieu! je me confesse
Du cinquiesme, sequentement :
Deffend-il pas expressément
Que nul si ne soit point meurtrier?

(A l'espoventail.)

Las! monseigneur l'arbalestrier,
Gardez bien ce commendement;
Quant à moy, par mon sacrement,
Meurdre[1] ne fis onc, qu'en poulaille.

(A part.)

L'aultre commendement nous baille
Qu'on n'emble rien[2]; ce ne fis oncque :
Car, en lieu, n'en place quelconque,
Je n'euz loysir de rien embler.
J'ay assez à qui ressembler.
En ce point, je n'ay point meffait,
Car, se l'en m'eust pris sur le fait,
Dieu scet comme il me fust mescheu!

[1] Pour *meurtre*.
[2] C'est-à-dire : Le sixième commandement nous ordonne de ne rien voler.

Digitized by Google

Cy laisse tomber à terre l'espoventail, celluy qui le tient.

(A l'espoventail.)

Las ! monseigneur ! vous estes cheu !...
Jésus ! et qui vous a bouté ?
Dictes, se n'ay-je pas esté
Vrayement, ou diable ne m'emporte,
Au cas, dictes ? Je m'en rapporte
A tous ceulx qui sont cy, beau sire,
Affin que ne vueillez pas dire
Que c'est demain ou pour demain.
Au fort[1], baillez-moy vostre main,
Je vous ayderay à lever.
Mais ne me vueillez pas grever,
J'ay pitié de vostre fortune.

Cy apperçoyt le Franc-Archier, de l'espoventail, que ce n'est pas ung homme.

Par le corps bieu ! j'en ay pour une !
Il n'a pié, ne main ; il ne hobe,
Par le corps bieu ! c'est une robe
Plaine, de quoy ? charbieu[2] ! de paille !
Qu'esse-cy ? morbieu ! on se raille,
Ce cuiday-je, des gens de guerre...
Que la fièvre quartaine serre
Celluy qui vous a mis icy !
Je le feray le plus marry,
Par la vertu bieu ! qu'il fut oncques.

[1] Au reste.
[2] *Chair de Dieu*, juron.

Digitized by Google

Se mocque-on de moy quelconques ?
Et ce n'est, j'advoue[1] sainct Pierre !
Qu'espoventail de chenevière,
Que le vent a cy abatu !...
La mort bieu ! vous serez batu,
Tout au travers, de ceste espée.
Quand la robbe seroit couppée,
Ce seroit ung très grant dommaige.
Je vous emporteray pour gaige,
Toutesfoys, après tout hutin[2].
Au fort, ce sera mon butin,
Que je rapporte de la guerre.
On s'est bien raillé de toy, Pierre,
La charbieu saincte et béniste !
Vous eussiez eu l'assault bien viste,
Se j'eusse sceu vostre prouesse :
Vous eussiez tost eu la renverse,
Voir, quelque paour que j'en eusse.
Or, pleust à Jésus, que je fusse,
Atout[3] cecy, en ma maison !...
Qu'il poise ! Mengié a foison
De paille[4] : elle chiet par derrière.
C'est paine pour la chamberière,
De la porter hors de ce lieu.

(Au public.)

Seigneurs, je vous command' à Dieu ;
Et se l'on vous vient demander
Qu'est devenu le Franc Archier,
Dictes qu'il n'est pas mort encor,

[1] J'adjure, je fais vœu.
[2] Combat, débat.
[3] Avec.
[4] C'est-à-dire : Il a mangé de la paille à foison.

Digitized by Google

Et qu'il emporte dague et cor,
Et reviendra par cy, de brief.
Adieu; je m'en vois au relief[1].

[1] C'est-à-dire : Je m'en vais toucher ma solde. On appeloit *relief* l'ordre du prince qui autorisoit un officier à toucher ses appointements échus pendant son absence. On pourroit entendre aussi, par *relief*, l'acte de foi et hommage que le franc-archer rendoit à son seigneur.

Fin du Monologue du Franc Archier de Baignollet.

Digitized by Google

DIALOGUE[1]

DE MESSIEURS

DE MALLEPAYE ET DE BAILLEVANT[2].

MALLEPAYE.

Hée! monsieur de Baillevant?

BAILLEVANT.

Quoy

De neuf?

MALLEPAYE.

On nous tient en aboy[3]
Comme despourveuz, malureux[4].

[1] Ce Dialogue, qui se récitoit sans doute sur le théâtre, a été publié pour la première fois dans l'édit. de Galiot du Pré, qui parut en 1532, avant celle de Clément Marot. Nous sommes loin de partager le dédain de nos devanciers pour cette petite scène, qui est dialoguée avec beaucoup d'esprit et de gaîté. Rabelais semble en avoir imité la forme dans le dialogue de Panurge avec frère Fredon, qui répond par monosyllabes. (Liv. V du *Pantag.*, ch. 28.)

[2] Le nom de *Baillevant* signifie : Qui donne du vent, des paroles, au lieu d'argent; le nom de *Mallepaye* : Qui paie mal.

[3] C'est-à-dire : On pense que nous sommes aux abois.

[4] Ce mot est écrit comme on le prononçoit et comme on le prononce encore dans le peuple.

Digitized by Google

BAILLEVANT.

Si j'avoye autant que je doy,
Sang bieu! je seroye, chez le Roy,
Un page après moy!

MALLEPAYE.

Voire deux.

BAILLEVANT.

Nous sommes francs....

MALLEPAYE.

Adventureux....

BAILLEVANT.

Riches....

MALLEPAYE.

Bien aisez....

BAILLEVANT.

Plantureux[1]....

MALLEPAYE.

Voire, de souhaits.

BAILLEVANT.

C'est assez!

MALLEPAYE.

Gentilz hommes....

BAILLEVANT.

Hardis....

MALLEPAYE.

Et preux....

[1] Abondants, généreux.

Digitized by Google

BAILLEVANT.

Par l'huys[1].

MALLEPAYE.

Du joly Souffreteux[2],
Héritiers.

BAILLEVANT.

De gaiges cassez.

MALLEPAYE.

Nous sommes, puis troys ans passez,
Si minces!

BAILLEVANT.

Si mal compassez[3]!

MALLEPAYE.

Si simples!

BAILLEVANT.

Ligiers comme vent!

MALLEPAYE.

Si esbaudiz!

BAILLEVANT.

Si mal pansez[4]!

MALLEPAYE.

De donner pour Dieu dispensez[5],
Car nous jeusnons assez souvent.

[1] C'est-à-dire : Derrière la porte.
[2] S'agit-il ici du *Souffreteux*, dont nous avons vu plus haut, p. 281, la repue franche?
[3] Déréglés.
[4] Toutes les édit. portent « tapiz », qui ne rime pas.
[5] C'est-à-dire : Dispensés de faire l'aumône.

BAILLEVANT.

Hée ! monsieur de Mallepaye,
Qui peult trouver, soubz quelque amant[1],
Deux ou troys mille escus, quell' proye !

MALLEPAYE.

Nous ferions bruyt ?

BAILLEVANT.

Toutalesment.

MALLEPAYE.

Le quartier en vault l'arpent.

BAILLEVANT.

Pardieu ! monsieur de Mallepaye.

MALLEPAYE.

J'escripz contre ces murs.

BAILLEVANT.

Je raye,
Puis de charbon et puis de craye.

MALLEPAYE.

Je raille.

BAILLEVANT.

Je fays chère à tous.

MALLEPAYE.

Nous avons beau coucher en raye[2],

[1] M. Prompsault dit que c'est un « tas de pierres ». *Amant* seroit donc synonyme d'*amas*.

[2] En plein soleil, selon M. Prompsault. Nous croyons plutôt que cette expression proverbiale, tirée de la chasse, veut dire « s'étaler, se mettre en évidence », comme des perdrix blotties dans la *raie* d'un sillon.

Digitized by Google

L'oreille au vent, la gueulle baye,
On ne faict point porchas de nous[1].

BAILLEVANT.

Hélas! serons-nous jamais saouls!

MALLEPAYE.

Il ne fault que deux ou troys coups,
Pour nous remonter?

BAILLEVANT.

Droictz.

MALLEPAYE.

Drus.

BAILLEVANT.

Doux.

MALLEPAYE.

Pour fringuer[2]?

BAILLEVANT.

Pour porter le houx[3]?

MALLEPAYE.

Gens...

BAILLEVANT.

A dire : Dond venez-vous?

MALLEPAYE.

Francs.

BAILLEVANT.

Fins.

[1] C'est-à-dire : On ne nous recherche pas.
[2] C'est-à-dire : Pour être fringant.
[3] Pour *houssine*, baguette. Les muguets portoient des houssines ou cravaches, à la main, pour montrer qu'ils avoient des chevaux à l'écurie.

Digitized by Google

MALLEPAYE.
Froidz.

BAILLEVANT.
Forts.

MALLEPAYE.
Grans.

BAILLEVANT.
Gros.

MALLEPAYE.
Escreuz[1].

BAILLEVANT.
Et si n'avons nulz biens acreuz!

MALLEPAYE.
Nous debvons!

BAILLEVANT.
On nous doibt?

MALLEPAYE.
Fourraige.

BAILLEVANT.
Entretenus...

MALLEPAYE.
Comme pouacreux[2].

BAILLEVANT.
Jurons, sang bieu! nous serons creuz.
Arrière, pietons de village!

[1] « Bien faits », selon M. Prompsault.
[2] Lépreux. Toutes les édit. portent « pour creux », ce qui n'a pas de sens.

Digitized by Google

MALLEPAYE.

Ne suis-je pas beau personnaige?

BAILLEVANT.

J'ay train de seigneur.

MALLEPAYE.

Pas[1] de saige.

BAILLEVANT.

Ressourdant[2], comme bel alun.

MALLEPAYE.

Pathelin en main[3], dire raige!

BAILLEVANT.

Et par la mort bieu! c'est dommaige,
Que ne mettons villains en run[4]!

MALLEPAYE.

Hée! cinq cens escus!

BAILLEVANT.

C'est egrun[5].

MALLEPAYE.

Quand j'en ay, j'en offre à chascun,
Et suis bien aise quand j'en preste.

BAILLEVANT.

Mes rentes sont sur le commun[6],

[1] Démarche.
[2] Ressortant, brillant.
[3] C'est-à-dire : A l'instar de Pathelin, il faut tromper les gens, en disant mille folies.
[4] Pour *ruine*. On pourroit aussi dériver *run*, du bas latin *runa*, bataille.
[5] Amer, du bas latin *egrunum*.
[6] Sur le peuple.

Digitized by Google

Mais povres gens n'en ont pas ung[1].
J'y romproye pour neant la teste!

MALLEPAYE.

S'il povoyt venir quelque enqueste,
Quelque mandement ou requeste,
Ou quelque bonne commission!

BAILLEVANT.

Mais, en quelque banquet honneste,
Faire accroire à cest ou à ceste
La Pramatique Sanction![2]

MALLEPAYE.

Et si elle y croit?

BAILLEVANT.

Promision.

MALLEPAYE.

Si elle promet?

BAILLEVANT.

Monition.

MALLEPAYE.

Si on l'admoneste?

BAILLEVANT.

Qu'on marchande!

MALLEPAYE.

Si on faict marché?

[1] C'est-à-dire : N'ont pas un denier.

[2] M. Prompsault paraphrase ainsi le souhait de Baillevent : « Si je pouvois faire croire à celui-ci ou à celle-là qu'en vertu de la Pragmatique-Sanction, je puis donner des bénéfices! »

Digitized by Google

BAILLEVANT.

Fruiction[1].

MALLEPAYE.

Se on fruict[2]?

BAILLEVANT.

La petition,
En forme de belle demande
D'ung beau cent escus.

MALLEPAYE.

Quelle viande!

BAILLEVANT.

Qui l'auroit, quand on le demande.
On feroit...

MALLEPAYE.

Quoi?

BAILLEVANT.

Feu...

MALLEPAYE.

Sainct-Jehan, voire!

BAILLEVANT.

On taxeroit bien grosse amende
Sur le faict de ceste demande,
Se j'en quictoye le petitoire[3].

[1] Bénéfice, profit.
[2] C'est-à-dire : Si on profite, si on jouit du bénéfice. *Fruire*, du verbe latin *frui*.
[3] Action formée pour être établi en possession d'un bénéfice.

Digitized by Google

MALLEPAYE.

Quel bien !

BAILLEVANT.

Quel heur !

MALLEPAYE.

Quel accessoire !

BAILLEVANT.

Je me raffroichiz la memoire,
Quand il m'en souvient.

MALLEPAYE.

Quel plaisir !

BAILLEVANT.

S'on nous bailloit, par inventoire[1],
Deux mil escuz en une armoire,
Ilz n'auroient garde d'y moysir ?

MALLEPAYE.

Qui peut prendre !

BAILLEVANT.

Qui peut choisir !

MALLEPAYE.

Gaigner !

BAILLEVANT.

Espargner !

MALLEPAYE.

Se saisir !
Nous serions partout bienvenuz ?

[1] Pour *inventaire*. On dit encore *inventorier* et non *inventarier*.

Digitized by Google

BAILLEVANT.

Ung songe!

MALLEPAYE.

Mais quel?

BAILLEVANT.

De plaisir.

MALLEPAYE.

Nous prendrons si bien le loisir
De compter... ne sçay quantz escuz!

BAILLEVANT.

Nous sommes bien entretenuz...

MALLEPAYE.

Aymez...

BAILLEVANT.

Portez...

MALLEPAYE.

Et soustenuz....

BAILLEVANT.

De noz parens?

MALLEPAYE.

De bonne race.

BAILLEVANT.

Rentes assez et revenuz;
Et s'à présent n'en avons nulz,
Ce n'est que malheur qui nous chasse.

MALLEPAYE.

Je n'en fais compte.

Digitized by Google

BAILLEVANT.

Se j'amasse[1].

MALLEPAYE.

Je volle[2], par coups.

BAILLEVANT.

Je tracasse,
Puis au poil, et puis à la plume[3].

MALLEPAYE.

Je gaudis, et si je rimasse.
Que voulez-vous? Il ne tient qu'à ce
Que je ne l'ay pas de coustume.

BAILLEVANT.

D'honneur assez.

MALLEPAYE.

Chascun en hume[4].

BAILLEVANT.

Je destains[5] le feu.

MALLEPAYE.

Je l'allume.

BAILLEVANT.

Je m'esbas.

MALLEPAYE.

Je passe mon dueil.

[1] Toutes les édit. portent *reimasse*, qui nous a paru n'avoir aucun sens.
[2] C'est-à-dire : Je vais à la chasse au vol.
[3] C'est-à-dire : Je chasse le gibier à poil comme le gibier à plumes.
[4] Boit.
[5] Pour *j'éteins*.

Digitized by Google

BAILLEVANT.

Le plus souvent, quand je me fume[1],
Je batteroye, comme fer d'enclume,
Si je ne me trouvoye tout seul.

MALLEPAYE.

Je ris.

BAILLEVANT.

Je bave sur mon seuil.

MALLEPAYE.

Je donne à quelqu'un ung guin d'œil[2].

BAILLEVANT.

Je m'esbas à je ne sçay quoy.

MALLEPAYE.

J'entretiens.

BAILLEVANT.

Je faiz bel accueil.

MALLEPAYE.

On me fait tout ce que je vueil,
Quand nous sommes mon paige et moy.

BAILLEVANT.

Je ne demande qu'avoir...

MALLEPAYE.

Quoy?

BAILLEVANT.

Belle amye, et vivre à requoy[3],

[1] Quand je suis en colère.
[2] Pour *clin d'œil*.
[3] En paix.

Digitized by Google

Faire tousjours bonne entreprise,
Belles armes, loyal au Roy.

MALLEPAYE.

Mais, trois poulx rempans en aboy,
Pour le gibier de la chemise[1].

BAILLEVANT.

Je porteroye, pour ma devise,
La marguerite en or assise,
Et le houx partout estandu.

MALLEPAYE.

Vostre cry, quel[2]?

BAILLEVANT.

Nouvelle guise.

MALLEPAYE.

Riens en recepte, tout en mise,
Et toute somme, item perdu.

BAILLEVANT.

Je vous feroye, au residu,
Ung gorgias sur le hault verd,
Le bel estomac d'alouette[3],

[1] Il veut dire sans doute qu'il porte dans ses armes *trois poux rampants*, par allusion à sa misère. Ces deux vers nous paroissent altérés.

[2] C'est-à-dire : Quel est votre cri d'armes.

[3] C'est-à-dire : Je vous ferai, au reste, un gorgeret du plus beau vert, imitant le cou d'une allouette. — Il y a ici un vers qui ne rime avec aucun autre. On pourroit le changer d'une manière satisfaisante pour le sens de la phrase, en mettant :

Ung gorgias de bonne ouette.

Digitized by Google

MALLEPAYE.

Robbe?

BAILLEVANT.

De gris blanc, gris perdu.

MALLEPAYE.

Bien emprunté et mal rendu.

BAILLEVANT.

Payé d'une belle estiquette.

MALLEPAYE.

Puis, la chaine d'or, la baguette,
Le lacqs de soye, la cornette?

BAILLEVANT.

De velours.

MALLEPAYE.

C'est bel affiquet.

BAILLEVANT.

Quand nous aurions fait nostre emplète,
La porte seroit bien estroicte,
Se ne passions jusqu'au ticquet[1].

MALLEPAYE.

Nectelet[2]...

BAILLEVANT.

Gorgias[3]...

[1] M. Prompsault explique ainsi ce passage : « Nous ne serions refusés dans aucune maison. » Nous croyons qu'on appeloit *tiquet* ou *tichet* le loquet d'une porte.
[2] Bien *net*, bien propre.
[3] Bien paré.

Digitized by Google

MALLEPAYE.

Friquet[1].

BAILLEVANT.

De vert?

MALLEPAYE.

Tousjours quelque bouquet.

BAILLEVANT.

Selon la saison de l'année.

MALLEPAYE.

Et de paige?

BAILLEVANT.

Quelque naquet[2].

MALLEPAYE.

S'il vient, hasart[3], en ung banquet?

BAILLEVANT.

Le prendre entre bond et volée.

MALLEPAYE.

Aux survenans[4]?

BAILLEVANT.

Chère meslée[5].

MALLEPAYE.

Aux povres duppes?

[1] Elégant. C'est plutôt *frisquet*, qui vient de *frisque*.
[2] Jeune garçon, d'où *laquais*.
[3] Bonne fortune. Le peuple dit encore *hasard*, au lieu de *par hasard*.
[4] C'est-à-dire : Quel accueil faut-il réserver aux arrivants ?
[5] C'est-à-dire : Bonne et mauvaise figure.

Digitized by Google

BAILLEVANT.

La havée[1].

MALLEPAYE.

Et aux rustres?

BAILLEVANT.

Le jobelin[2].

MALLEPAYE.

Aux mignons de court?

BAILLEVANT.

L'accollée[3].

MALLEPAYE.

Aux gens de mesmes[4]?

BAILLEVANT.

La risée...

MALLEPAYE.

Et aux ouvriers?

BAILLEVANT.

Le pathelin[5].

MALLEPAYE.

L'entretenir[6]?

BAILLEVANT.

Damoiselin.

[1] Poignée de main.
[2] C'est-à-dire : On parleroit leur langage. *Jobelin*, c'est l'argot des gueux et des paysans.
[3] L'accolade.
[4] C'est-à-dire : Aux gens de notre condition.
[5] La flatterie ou la tromperie.
[6] C'est-à-dire : Nos entretiens, sur quel ton ?

Digitized by Google

MALLEPAYE.

Et saluer?

BAILLEVANT.

Bas comme luy.

MALLEPAYE.

Et diviser?[1]

BAILLEVANT.

Motz tous nouveaulz.
Pour contenter le femynin,
Nous ferions plus d'ung esclin,
Qu'ung aultre, de quinze Royaulx.[2]

MALLEPAYE.

Hée! cueurs joyeux!

BAILLEVANT.

Hée! cueurs loyaulx!

MALLEPAYE.

Prests!

BAILLEVANT.

Prins!

MALLEPAYE.

Prompts!

BAILLEVANT.

Preux!

[1] Pour *deviser*.
[2] C'est-à-dire : Nous ferions, plutôt qu'un autre, un déboursé de quinze écus d'or. Le verbe *esclincher* signifioit *glisser*.

Digitized by Google

MALLEPAYE.

Especiaulx[1] !

BAILLEVANT.

Aymez !

MALLEPAYE.

Supportez !

BAILLEVANT.

Bien reçeuz !

MALLEPAYE.

Nous devrions passer aux sceaulx[2]
Envers les officiers royaulx,
Comme messieurs les despourveuz.

BAILLEVANT.

De congnoissance avons assez.

MALLEPAYE.

On nous a veuz si francs !

BAILLEVANT.

Si doulx !

MALLEPAYE.

Hélas ! cent escuz nous sont deubz.

BAILLEVANT.

Au fort, si nous les eussions euz,
On ne tint plus compte de nous.

MALLEPAYE.

Nous avons faict plaisir à tous.

[1] D'un mérite tout particulier.
[2] C'est-à-dire, selon M. Prompsault : « Etre employés de préférence. »

Digitized by Google

BAILLEVANT.

Chère à dire : « Dond venez-vous ? »

MALLEPAYE.

Esmerillonnez.

BAILLEVANT.

Advenans.

MALLEPAYE.

Cent escuz, et juger des coups !
On auroit beau mettre aux deux bouts,
Se ne nous tenions des gaignans.

BAILLEVANT.

Nous sommes deux si beaulx gallans !

MALLEPAYE.

Fringans.

BAILLEVANT.

Bruyans.

MALLEPAYE.

Allans.

BAILLEVANT.

Parlans.

MALLEPAYE.

Esmeuz de franche volunté.

BAILLEVANT.

Aagez de sens.

MALLEPAYE.

Et jeunes d'an s.

Digitized by Google

BAILLEVANT.

Bien gays.

MALLEPAYE.

Assez recréans.

BAILLEVANT.

Povres d'argent.

MALLEPAYE.

Prou de santé[1].

BAILLEVANT.

Chascun de nous est habité[2].

MALLEPAYE.

Maison à Paris.

BAILLEVANT.

Bien monté,
Aussi bien aux champs qu'en la ville.

MALLEPAYE.

Il y a ceste malheurté,
Que de l'argent qu'avons presté
Nous n'en arrons[3] ne croix, ne pille.

BAILLEVANT.

Où sont les cens et deux cens mille
Escus, que nous avions en pile,
Quand chascun avoit bien du sien?

MALLEPAYE.

Au fort, se nous n'en avons mille,

[1] C'est-à-dire : Riches de santé.
[2] C'est-à-dire : Propriétaire, feudataire.
[3] Pour *aurons*.

Digitized by Google

Nous sommes, selon l'Evangile,
Des bienheureux du temps ancien[1].

BAILLEVANT.

J'aymasse mieulx qu'il n'en fust rien.

MALLEPAYE.

Trouvons-en, par quelque moyen?

BAILLEVANT.

Qu'en a à présent[2]?

MALLEPAYE.

Je ne sçay.

BAILLEVANT.

Hé! ung engin[3] parisien!

MALLEPAYE.

Art Lombart!

BAILLEVANT.

Franc praticien,
Pour faire à present ung essay!

MALLEPAYE.

Je vis le temps que j'avançay
L'argent de chose, et adressay
Tel et tel et tel bénéfice.

BAILLEVANT.

Et mais, pour moy, quand je compasse
Monseigneur tel, et luy pourchasse
Moy mesmes, tout seul, son office?

[1] Il y a dans l'Evangile : Bienheureux sont les pauvres, parcequ'ils verront Dieu.
[2] C'est-à-dire : Qui a de l'argent maintenant?
[3] Tour d'adresse.

Digitized by Google

MALLEPAYE.

J'estois toujours à tous propice.
Mais je crains....

BAILLEVANT.

Et quoy?

MALLEPAYE.

Qu'avarice
Nous surprint, si devenions riches.

BAILLEVANT.

Riches! quoy? Ceste faulce lice[1],
Pouvreté nous tient en sa lice.

MALLEPAYE.

C'est ce qui nous faict estre chiches.

BAILLEVANT.

Nous sommes legiers?

MALLEPAYE.

Comme biches.

BAILLEVANT.

Rebondis?

MALLEPAYE.

Comme belles miches.

BAILLEVANT.

Et fraysez?

MALLEPAYE.

Comme beaulx ongnons.

[1] Cette chienne de pauvreté.

Digitized by Google

BAILLEVANT.

Aussi coustellez[1] ?

MALLEPAYE.

Comme chiches.

BAILLEVANT.

Adventureux ?

MALLEPAYE.

Comme Suysses
A Nancy, sur les Bourguygnons[2].

BAILLEVANT.

Entre les gallans ?

MALLEPAYE.

Compaignons.

BAILLEVANT.

Entre les gorgias ?

MALLEPAYE.

Mignons.

BAILLEVANT.

Entre gens d'armes ?

MALLEPAYE.

Courageux.

BAILLEVANT.

S'on barguigne ?

[1] Pour *armés*.
[2] Ce souvenir du siége et de la bataille de Nancy, où les Suisses défirent le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, nous indique que ce Dialogue a été composé après l'année 1477.

Digitized by Google

MALLEPAYE.

Nous barguignons.

BAILLEVANT.

Heureulx?

MALLEPAYE.

Comme beaulx champignons
Mis jus en ung jour ou en deux.

BAILLEVANT.

Nous sommes les adventureux
Despourveuz....

MALLEPAYE.

D'argent.

BAILLEVANT.

Planteureux....

MALLEPAYE.

De nouvelles plaisantes?

BAILLEVANT.

Tant....

MALLEPAYE.

Pour servir princes?

BAILLEVANT.

Curieux.

MALLEPAYE.

Et pour les mignons?

BAILLEVANT.

Gracieux.

Digitized by Google

MALLEPAYE.

Et pour le commun?

BAILLEVANT.

Tant à tant[1].

MALLEPAYE.

Hée! Monsieur de Baillevant,
Quand reviendra-il le bon temps?

BAILLEVANT.

Quand chascun aura ses souhaits.

MALLEPAYE.

Cent mille escus argent comptant.
Sur ma foy! je seroye content
Qu'on ne parlast plus que de paix.

BAILLEVANT.

Nous sommes si francs!

MALLEPAYE.

Si parfaiz!

BAILLEVANT.

Si sçavans!

MALLEPAYE.

Si cauts en nos faiz[2]!

BAILLEVANT.

Si bien nez!

MALLEPAYE.

Si preux!

[1] M. Prompsault paraphrase ainsi cette réponse : « Lui rendant ce qu'il nous prête, et rien de plus. »
[2] C'est-à-dire : Si prudents dans notre conduite.

Digitized by Google

BAILLEVANT.

Si hardis !

MALLEPAYE.

Saiges !

BAILLEVANT.

Subtilz !

MALLEPAYE.

Advisez !

BAILLEVANT.

Mais
Faulte d'argent, et les grans prestz....

MALLEPAYE.

Nous ont ung peu appaillardis[1].

BAILLEVANT.

Abandonnez....

MALLEPAYE.

Comme hardis[2].

BAILLEVANT.

Requis....

MALLEPAYE.

Comme les gras mardis.

BAILLEVANT.

Et fiers....

[1] Rendus gueux.
[2] Liards. Le *hardi* avoit cours sous Philippe le Hardi, qui donnoit son surnom à cette monnoie, valant quelques deniers.

Digitized by Google

MALLEPAYE.

Comme ung beau pet en baing.

BAILLEVANT.

J'ay dueil que vieulx villains, ternis,
Soient d'or et d'argent si garnis,
Et mignons en ont tant besoing!

MALLEPAYE.

Nous avons froid.

BAILLEVANT.

Chauld.

MALLEPAYE.

Faim.

BAILLEVANT.

Soif.

MALLEPAYE.

Soing.

BAILLEVANT.

Nous tracassons.

MALLEPAYE.

Çà.

BAILLEVANT.

Là.

MALLEPAYE.

Près.

BAILLEVANT.

Loing.

MALLEPAYE.

Sans prouffit.

Digitized by Google

BAILLEVANT.

Sans quelque advantaige.

MALLEPAYE.

Mais, s'on nous fonçoit[1] or au poing,
Nous serions pour faire, à ung coing,
Nostre prouffit, d'aultruy dommaige.
Avez-vous tousjours l'héritaige
De Baillevant?

BAILLEVANT.

Ouy.

MALLEPAYE.

J'enraige
Qu'en Mallepaye n'a vins, blez, grains!

BAILLEVANT.

Cent francs de rente et ung fromaige,
Vous m'orriez[2] dire, de couraige :
Vive le Roy!

MALLEPAYE.

Ronfflez, villains!

BAILLEVANT.

Qui a le vent[3]?

MALLEPAYE.

Joyeux mondains.

BAILLEVANT.

Gré de dames?

[1] C'est-à-dire : Si on nous donnoit des fonds, de l'argent.
[2] Pour *m'entendriez*.
[3] C'est-à dire : Quels sont ceux favorisés par la fortune?

Digitized by Google

MALLEPAYE.

Amoureux craints.

BAILLEVANT.

Et l'argent, qui?

MALLEPAYE.

Qui plus embourse.

BAILLEVANT.

Qu'esse, d'entre nous, courtissains[1]?

MALLEPAYE.

Nous prenons escus pour douzains,
Franchement, et bourse pour bourse.

BAILLEVANT.

Ha! monseigneur!

MALLEPAYE.

Sang bieu! la mouste[2]
M'a trop cousté.

BAILLEVANT.

Et pourquoy?

MALLEPAYE.

Pour ce....

BAILLEVANT.

Hay! hay! Tout est mal compassé.

MALLEPAYE.

Comment?

[1] Pour *courtisans*. C'étoit sans doute une façon de parler à la mode parmi les gens de cour.
[2] Le vin. On dit encore *le mout*, dans le sens de *vin nouveau*.

Digitized by Google

BAILLEVANT.

On ne joüe plus du poulce [1].

MALLEPAYE.

Qui ne tire?

BAILLEVANT.

Qui? Hé! la trousse [2].
Autant vauldroit ung arc cassé.

MALLEPAYE.

Monsieur mon père eust amassé
Plus d'escus, qu'on eust entassé,
En ung hospital, de vermine.

BAILLEVANT.

Mais nous avons si bien sassé,
Le sang bieu! que tout est passé,
Gros et menu, par l'estamyne.

MALLEPAYE.

Si vient guerre, mort ou famine
(Dond Dieu nous gard'!), quel train, quel [myne
Ferons-nous pour gaigner le broust [3]?

BAILLEVANT.

Quant à moy, je me détermine
D'entrer chez voisin et voisine,
Et d'aller veoir se le pot bout.

MALLEPAYE.

Mais regardons, à peu de coustz,

[1] C'est-à-dire : On ne paie plus rubis sur l'ongle.
[2] Carquois. C'est un jeu de mots. L'un dit qu'on ne tire plus d'argent, et l'autre répond qu'on tire encore des flèches.
[3] C'est-à-dire : De quoi brouter, manger.

Digitized by Google

Quel train nous viendroit mieulx à goust,
Pour amasser biens et honneurs?

BAILLEVANT.

Le meilleur est prendre partout.

MALLEPAYE.

De rendre, quoy?

BAILLEVANT.

On s'en absoult,
Pour cinq solz, à ces pardonneurs[1].

MALLEPAYE.

Allons servir quelques seigneurs?

BAILLEVANT.

Aucuns sont si petitz d'honneurs,
Qu'on n'y a que peine et meschance[2]!

MALLEPAYE.

Et prouffit, quel?

BAILLEVANT.

Selon les heurs.
Mais, entre nous, fins estradeurs[3],
Il nous fault esplucher la chance.

MALLEPAYE.

Servons marchans, pour la pitance,
Pour *fructus ventris*, pour la pance?

BAILLEVANT.

On y gaigneroit ses despens.

[1] Vendeurs d'indulgences, de pardons.
[2] Mauvaise chance.
[3] Batteurs d'estrade, coureurs de fortune.

Digitized by Google

MALLEPAYE.

Et de foncer[1] ?

BAILLEVANT.

Bonne asseurance,
Petite foy, large conscience;
Tu ne sçais riens, et y aprens.

MALLEPAYE.

De procès, quoy?

BAILLEVANT.

Si je m'y rens :
Je veulx estre mis sur les rangs,
S'ilz ont argent, si je n'en crocque.

MALLEPAYE.

Quels gens sont-ce?

BAILLEVANT.

Gros marchesens[2],
Qui se font bien servir des gens;
Mais, de payer, quérez qui bloque[3].

MALLEPAYE.

Officiers, quoy? c'est toute mocque[4],
L'ung pourchasse, l'austre desroque[5],
Et semble que tout soit pour eulx.

[1] C'est-à-dire : Et qui est-ce qui nous fournira de l'argent?

[2] Peut-être faut-il lire : « maschesens ». C'est peut-être une équivoque sur *marchands*.

[3] Expression proverbiale, tirée du jeu de billard ou de trictrac, laquelle signifie : Cherchez-en, et vous n'en trouverez guère.

[4] Pour *moquerie*, dérision.

[5] Pour *deroche*, terme de fauconnerie, qui signifie : force la bête.

Digitized by Google

BAILLEVANT.

Laissons-les là.

MAILLEPAYE.

Ho! je n'y tocque[1].
Il n'est point de pire défroque,
Que de malheur à malheureux.

BAILLEVANT.

Pour despourveuz adventureux,
Comme nous, encor c'est le mieulx
De faire[2] l'ost et les gens d'armes.

MALLEPAYE.

En fuite, je suis couraigeux.

BAILLEVANT.

Et à frapper?

MALLEPAYE.

Je suis piteux[3]:
Je crains trop les coups, pour les armes.

BAILLEVANT.

Servons donc Cordeliers ou Carmes,
Et prenons leurs bissacs à fermes,
Car il n'y a pas grant débit.

MALLEPAYE.

Ilz nous prescheroient en beaulx termes,
Et pleureroyent maintes lermes,
Devant que nous prinssions l'habit.

[1] Pour *je n'y touche.*
[2] Pour *suivre* les camps.
[3] Compatissant.

Digitized by Google

BAILLEVANT.

Se en cest' malheure et labit [1]
Nous mourions, par quelque acabit [2],
Ame n'y a qui bien nous face.

MALLEPAYE.

J'ay ung vieil harnoys qu'on forbit,
Sur lequel je fonde ung obit,
Et du surplus, Dieu le parface!

BAILLEVANT.

Hée! faut-il que fortune efface
Nostre bon bruyt?

MALLEPAYE.

Malheur nous chasse;
Mais il n'a nul bien, qui n'endure.

BAILLEVANT.

Prenons quelque train.

MALLEPAYE.

Suyvons trasse.

BAILLEVANT.

Nous trassons, et quelqu'ung nous trasse:
A loups ravis, grosse pasture.

MALLEPAYE.

Allons!

BAILLEVANT.

Mais où?

[1] Décadence, de *labes*.
[2] Pour *achat*.

Digitized by Google

MALLEPAYE.

A l'adventure.

BAILLEVANT.

Qui nous admoneste ?

MALLEPAYE.

Nature.

BAILLEVANT.

Pour aller ?

MALLEPAYE.

Où on nous attend.

BAILLEVANT.

Par quel chemin ?

MALLEPAYE.

Par soing ou cure.

BAILLEVANT.

Logez où ?

MALLEPAYE.

Près de la clousture
De monseigneur d'Angoulevent[1].

BAILLEVANT.

Comme yrons-nous ?

[1] Un prince des Sots nommé Angoulevent vivoit à la fin du XVIe siècle, et se fit connoître par un procès qu'il soutint pour défendre les priviléges de sa principauté. Mais ce passage prouve que le nom d'*Angoulevent* étoit générique parmi les gueux et les aventuriers dès le XVe siècle.

Digitized by Google

MALLEPAYE.

Jusqu'à Claqdent[1],
Et passerons par Mallepaye.

BAILLEVANT.

Brief, c'est le plus expédient
Que nous jettons la plume au vent :
Qui ne peult mordre, si abaye.

MALLEPAYE.

Où ung franc couraige s'employe,
Il treuve à gaigner.

BAILLEVANT.

Quérons proye.

MALLEPAYE.

Desquelz serons-nous?

BAILLEVANT.

Des plus forts.

MALLEPAYE.

Il ne m'en chault, mais que j'en aye ;
Que la plume au vent on envoye !

BAILLEVANT.

Puis après?

MALLEPAYE.

Alors comme alors.

BAILLEVANT.

La plume au vent!

[1] Ce mot étoit synonyme de mendiant et de gueux. Il fut employé en ce sens jusqu'au dernier siècle.

Digitized by Google

MALLEPAYE.

Sus!

BAILLEVANT.

Là!

MALLEPAYE.

Dehors!

BAILLEVANT.

Au haut et au loing!

MALLEPAYE.

Corps pour corps,
Je me tiendray des mieulx venuz.

BAILLEVANT.

On n'yra point, quand seront mors,
Demander au roy les trésors
De messeigneurs les despourveuz.
La plume au vent!

MALLEPAYE.

Je le concluz,
Pour les povres de ceste année.

BAILLEVANT.

Ne demeurons plus si confuz.
Au grat[1]! la terre est desgelée.

MALLEPAYE.

Allons, suyvons quelque trainée.

BAILLEVANT.

Ou faysons icy demourée.

[1] A l'ouvrage.

Digitized by Google

MALLEPAYE.

Devant ! Vostre fièvre est tremblée :
Car nous sommes tous estourdiz.

BAILLEVANT.

Dieu doint aux riches bonne année !

MALLEPAYE.

Aux despourveuz grasse journée !

BAILLEVANT.

Et aux femmes pesants maritz !...
Prenez-en gré, grans et petitz [2].

[1] C'est le *Plaudite cives* de la comédie latine. Cette allocution aux spectateurs prouve que ce dialogue a été composé pour le théâtre.

Fin du Dialogue de Mallepaye et de Baillevant.

Digitized by Google

BALLADES[1].

I.

J'ay ung arbre de la plante d'amours,
Enraciné en mon cueur proprement,
Qui ne porte fruits, sinon de dolours,
Fueilles d'ennuy et fleurs d'encombre-
Mais, puis qu'il fut planté premièrement, [ment;
Il est tant creu, de racine et de branche,
Que son umbre, qui me porte nuysance,
Fait au dessoubs toute joye seichier,
Et si ne puis, pour toute ma puissance,
Autre planter, ne celuy arrachier.

De si long-temps est arrosé de plours
Et de lermes tant douloureusement,

[1] Les trois ballades suivantes ont été imprimées pour la première fois dans l'édition de Coustellier, à la fin des œuvres de Villon, sans que l'éditeur les attribue positivement à ce poète. Nous croyons que c'est La Monnoye qui les avoit extraites d'un manuscrit du XVe siècle, dans lequel se trouvoient plusieurs des poésies de Villon. Elles sont dignes de figurer à côté de ces poésies, et elles nous rappellent le style un peu normand et souvent les idées de Jean Marot. Cependant nous croyons avoir lu quelque part que ces ballades n'étoient qu'un pastiche habilement composé par un imitateur moderne.

Digitized by Google

Et si n'en sont les fruits de rien meillours;
Ne je n'y truys[1] gueres d'amendement.
Je les recueill' pourtant soigneusement.
C'est de mon cueur l'amère soustenance,
Qui trop mieux fust en friche ou en souffrance,
Que porter fruits qui le deussent blecier[2];
Mais pas ne veult l'amoureuse ordonnance,
Autre planter, ne celuy arrachier.

S'en ce printemps, que les feuilles et flours
Et arbrynceaux[3] percent nouvellement,
Amours vouloit moy faire ce secours,
Que les branches qui font empeschement,
Il retranchast du tout entièrement,
Pour y enter ung rynceau de plaisance;
Il gecteroit bourgeons de souffisance;
Joye en istroit[4], dont il n'est rien plus chier;
Et ne fauldroit jà, par désespérance,
Autre planter, ne celuy arrachier.

ENVOI.

Ma Princesse, ma première espérance,
Mon cueur vous sert en dure pénitence.
Faictes le mal, qui l'acqueult[5], retranchier,
Et ne souffrez, en vostre souvenance,
Autre planter, ne celuy arrachier.

[1] Pour *treuve* ou *trouve*.
[2] Pour *blesser*, en patois normand.
[3] Pour *arbrisseaux*.
[4] Sortiroit, du verbe *issir*.
[5] Nous croyons qu'il faut *acceult*, comme dans la troisième ballade ci-après. Ce vers paroît signifier : Faites que mon cœur soit délivré du mal qu'il reçoit.

Digitized by Google

II.

Plaisant assez, et des biens de fortune
Ung peu garny, me trouvay amoureux,
Voire si bien, que, tant aymay fort une,
Que nuit et jour j'en estois langoureux.
Mais tant y a, que je fus si heureux,
Que, moyennant vingt escus à la rose[1],
Je fis cela que chacun bien suppose.
Alors je dis, connoissant ce passage :
« Au fait d'amours, babil est peu de chose;
Riche amoureux a tousjours l'advantage. »

Or est ainsy que, durant ma pécune,
Je fus traité comme amy précieux;
Mais, tost après, sans dire chose aucune,
Cette vilaine alla jetter les yeulx
Sur un vieillard riche, mais chassieux,
Laid et hideux, trop plus qu'on ne propose.
Ce néantmoins, il en jouit sa pose;
Dont, moy confus, voyant un tel ouvrage,
Dessus ce texte allay bouter en glose :
Riche amoureux a tousjours l'advantage.

Or elle a tort, car noyse, ny rancune,
N'eut onc de moy. Tant luy fus gracieux,
Que, s'elle eust dit : « Donne-moy de la lune ! »
J'eusse entrepris de monter jusqu'aux cieulx;

[1] L'écu à la rose, ou plutôt le noble à la rose, étoit une monnoie d'Angleterre, portant d'un côté une rose, armes de la maison d'Yorck, et de l'autre côté un navire. Cette monnoie eut cours en France pendant l'occupation angloise du XVe siècle.

Digitized by Google

Et, nonobstant, son corps tant vicieux
Au service de ce vieillard expose.
Dont, ce voyant, un rondeau je compose,
Que luy transmets; mais, en pou de langage,
Me respond franc : « Povreté te dépose :
Riche amoureux a tousjours l'advantage ! »

ENVOI.

Prince tout bel, trop mieux parlant qu'Orose,
Si vous n'avez toujours bourse desclose,
Vous abusez : car Meung, docteur très sage,
Nous a descrit que, pour cueillir la rose,
Riche amoureux a tousjours l'advantage[1].

III.

Qui en amours veut estre heureux,
Faut tenir train de seigneurie,
Estre prompt et advantureux ;
Quand vient à monstrer l'armarie[2],
Porter drap d'or, orfaverie :
Car cela les dames esmeut.
Tout sert; mais, par saincte Marie!
Il ne fait pas ce tour qui veult[3]!

[1] Ce n'est pas trop le sens allégorique du *Roman de la Rose*, de Guillaume de Lorris et Jean de Meung, puisque la rose y est cueillie par Parfait Amour, malgré les embûches de Dangier et de Faux-Semblant.

[2] C'est-à-dire : Quand il s'agit de paroître armé dans un tournoi.

[3] Il y a dans les œuvres de Clément Marot une jolie pièce où ce vers proverbial fait aussi le trait de l'épigramme. Quant à cette ballade, qui est fort jolie, nous douterions volontiers de son ancienneté.

Digitized by Google

Je fus naguères amoureux
D'une dame cointe et jolie,
Qui me dit, en mots gracieux :
« Mon amour est en vous ravie,
Mais il faut qu'el' soit desservie
Par cinquante escus d'or, s'on peut.
— Cinquante escus ! Bon gré, ma vie !
Il ne fait pas ce tour qui veult ! »

Alors luy donnay, sur les lieux
Où elle feisoit l'endormie :
Quatre venues, de cœur joyeux,
Luy fis, en moins d'heure et demie.
Lors me dit, à voix espasmie[1] :
« Encore un coup ! le cœur me deult.
— Encore un coup ! Hélas ! m'amye,
Il ne fait pas ce tour qui veult ! »

ENVOI.

Prince d'amours, je te supplie,
Si plus ainsi elle m'acceult,
Que ma lance jamais ne plie :
Il ne fait pas ce tour qui veult !

[1] Pâmée.

FIN DES POÉSIES ATTRIBUÉES A VILLON.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

RÉFACE DE L'ÉDITEUR. v

VIE DE FRANÇOIS VILLON, par Colletet. xvij

CLÉMENT MAROT AUX LECTEURS. 1

MAROT AU ROY FRANÇOIS Ier. 7

LE PETIT TESTAMENT DE MAITRE FRANÇOIS VILLON. 9

LE GRANT TESTAMENT DE FRANÇOIS VILLON. 39

Ballade des Dames du temps jadis. 62

Ballade des Seigneurs du temps jadis. 65

Ballade en vieil langage françois. 68

Les Regrets de la belle Heaulmière. 74

Doctrine de la belle Heaulmière aux filles de joie. 80

Double Ballade continuant le mesme propos. 86

Ballade que Villon feit à la requeste de sa mère, pour prier Nostre-Dame. 105

Digitized by Google

Ballade de Villon à s'amye. 110
Lay, ou plustost Rondeau. 113
Ballade et Oraison. 134
Ballade que Villon donna à un gentilhomme nouvellement marié. 145
Ballade. 148
Ballade intitulée : *Les Contredictz de Franc Gontier.* 152
Ballade des Femmes de Paris. 155
Ballade de Villon et de la grosse Margot. 161
Belle leçon de Villon aux Enfans Perduz. 166
Ballade de bonne doctrine à ceulx de mauvaise vie. 168
Lays. 175
Rondeau. 183
Ballade par laquelle Villon crye mercy à chascun. 187
Ballade. 190

CODICILLE DE FRANÇOIS VILLON.

Le Débat du Cœur et du Corps de Villon. 193
Epistre en forme de ballade. 196
Le Quatrain que feit Villon, quand il fut jugé à mourir. 199
Variante de l'Épitaphe précédente. 199
L'Epitaphe, en forme de Ballade, que feit Villon pour luy et ses compaignons. 200

Digitized by Google

La Requeste de Villon à la Cour de Parlement. 203
Ballade de l'Appel de Villon. 205

POÉSIES DIVERSES.

Le Dit de la naissance Marie de Bourgogne. 209
Double ballade. 212
La Requeste que Villon bailla à Monseigneur de Bourbon. 216
Ballade Villon. 219
Ballade des Proverbes. 221
Ballade des Menus propos. 222
Ballade des Povres Housseurs. 224
Ballade de la Fortune. 226
Ballade de l'Honneur François. 229
Fragment. 232
LE JARGON OU JOBELIN DE MAISTRE FRANÇOIS VILLON. 234

POÉSIES ATTRIBUÉES A VILLON.

LES REPEUES FRANCHES DE FRANÇOIS VILLON ET DE SES COMPAIGNONS. 247
La Repeue de Villon et de ses compaignons. 259
La Repeue franche du Lymousin. 273
La Repeue franche du Souffreteux. 281

Digitized by Google

La Repeue du Pelletier. 285
La Repeue franche des Gallants sans souci. 288
Le Repeue faicte auprès de Montfaulcon. 292
LE MONOLOGUE DU FRANC ARCHIER DE BAIGNOLET. 297
DIALOGUE DE MESSIEURS DE MALLEPAYE ET BAILLEVANT. 316
BALLADES. 355
I. 355
II. 357
III. 358
TABLE DES MATIÈRES. 361

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

0

(2)

CATALOGUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE ELZEVIRIENNE

ET DES AUTRES OUVRAGES

Pierre

DU FONDS DE P. JANNET

PARIS

Chez P. JANNET, Libraire

RUE DES BONS-ENFANTS, 28.

1855

Digitized by Google

Avertissement. 3
Bibliothèque elzevirienne. 7
Ouvrages de différents formats. 25
Publications de la société des Bibliophiles. 31
Manuel de l'Amateur d'estampes. 32

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Lorsque j'entrepris, il y a deux ans, la publication de la *Bibliothèque elzevirienne*, je m'étais posé ce problème :

« Publier une collection d'ouvrages d'é-
» lite, dignes de tous par leur exécution
» matérielle, à la portée de tous par la modicité de
» leur prix. »

Jusque alors, les curiosités littéraires du genre de celles qui doivent composer en grande partie la *Bibliothèque elzevirienne* n'étaient — lorsqu'on les publiait — tirées qu'à un très petit nombre d'exemplaires, destinés à des amateurs riches et fervents. La rareté native et le prix exorbitant de ces publications les rendaient inabordables pour le plus grand nombre des lecteurs, et particulièrement pour ceux qui lisent pour les autres : les littérateurs ne sont pas tous assez riches pour acheter des livres sans regarder au prix.

En présence du mouvement qui porte la génération actuelle vers l'étude sérieuse des mœurs, de la littérature et de l'histoire du passé, je crus faire une chose utile en vulgarisant, autant qu'il serait en mon pouvoir, les documents propres à faciliter cette étude.

Malgré ma foi dans la possibilité de créer un public nouveau pour ce genre de livres, je crus devoir faire de mon mieux pour satisfaire les goûts du public déjà existant, goûts que je partage d'ailleurs : je trouve qu'un bon texte ne perd rien à être imprimé avec un certain luxe.

Le luxe dans les livres, je l'entends à ma manière.

Digitized by Google

Peu de texte dans un grand format, sur de beau papier très blanc, brillant, glacé, satiné — mais brûlé, cassant, d'une qualité déplorable — ce n'est pas là mon fait. Le format, je le veux commode ; le papier, je le veux solide avant tout; du texte, j'en veux pour mon argent. Qu'il soit net, lisible sans fatigue, et cela me suffit.

Au point de vue des résultats — je ne parle pas des moyens — l'art d'imprimer les livres a fait peu de progrès depuis deux siècles. Les petits volumes sortis des presses des Elzevier auront long-temps encore de nombreux admirateurs. En donnant à ma collection le nom de ces imprimeurs illustres, j'ai compris l'étendue des obligations que je m'imposais. J'ai fait de mon mieux pour ne pas rester trop au dessous de mes modèles. J'ai fait fondre des caractères, graver des ornements, fabriquer du papier, modifier des presses. Les éloges que des amateurs d'une autorité considérable ont bien voulu donner à mes petits livres me prouvent que je suis dans la bonne voie. Je tâcherai d'atteindre le but.

Si le format et l'exécution matérielle de mes volumes ont trouvé des approbateurs, l'entreprise en elle-même a été bien accueillie. Le public sur lequel je comptais a répondu à mon appel; son concours m'a permis d'entreprendre la publication d'un assez grand nombre de volumes, qui sont sous presse ou en préparation.

Je ne crois pas nécessaire de donner un catalogue détaillé des ouvrages que je me propose de faire entrer dans la *Bibliotheque elzevirienne*. Il suffit de rappeler le plan général. Cette collection doit se composer : 1° d'ouvrages anciens, inédits ou rares, utiles pour l'étude des mœurs, de la littérature ou de l'histoire ; 2° des ouvrages antérieurs au XVIIIe siècle qui jouissent d'une réputation méritée. Les ouvrages postérieurs au XVIIe siècle ne seront admis que par exception.

Digitized by Google

D'ailleurs, chaque volume qui paraît jette un nouveau jour sur le plan que je me suis tracé. Ainsi j'ai publié :

Moralistes. *La Rochefoucauld*, *La Bruyère*, *le Livre du chevalier de la Tour*, qui serait mieux placé parmi les conteurs. Plus tard je donnerai *Montaigne*, *Charron*, *Vauvenargues*.

Beaux-Arts. *Memoires pour servir à l'histoire de l'Academie de peinture. — Le livre des peintres et graveurs*. J'ai d'autres ouvrages du même genre à faire paraître.

Poésie. *Les Memoriaux de Saint-Aubin des Bois*, *Villon*, *Regnier*, *Chapelle et Bachaumont*. J'ai sous presse ou en préparation : *Gerard de Rossillon*, poème provençal; plusieurs *Chansons de gestes*, entre autres *Regnault de Montauban*, en 17,000 vers; divers recueils importants; *Matheolus*, *Gringore*, *Roger de Collerye*, *Clément Marot*, *Vauquelin de la Fresnaye*, *Saint-Amand*, *Senecé* (œuvres connues et inédites), et quelques autres.

Théâtre. Quatre volumes de l'*Ancien Théâtre françois*. A côté de cette collection, je donnerai les œuvres de *Larivey*, *Molière*, *Corneille*, *Racine*, etc.

Romans et Contes. *Melusine*, le *Roman bourgeois*, *Don Juan de Vargas*, *Six mois de la vie d'un jeune homme*. J'ai en préparation plusieurs autres romans et une suite considérable de conteurs.

Facéties. *Les Quinze joyes de mariage*, *la Nouvelle fabrique des excellents traits de verité*. J'ai sous presse ou en préparation : les *Evangiles des Quenouilles*, *Rabelais*, *Tabourot*, *les Caquets de l'Accouchée*, et beaucoup d'autres.

Histoire. L'*Histoire notable de la Floride*. J'ai sous presse quelques autres relations de voyages,

Digitized by Google

les *Aventures du baron de Fœneste*, les *Souvenirs de Madame de Caylus*, et en préparation plusieurs ouvrages intéressants.

Paris, *le* 15 *Février* 1855.

P. JANNET.

AVIS IMPORTANT.

Les volumes de la Bibliothèque elzevirienne *sont imprimés sur papier collé et très chargés d'encre : il est difficile de les relier tout de suite sans les maculer. D'un autre côté, leur couverture en papier blanc perd promptement sa fraîcheur, et on ne peut les garder long-temps brochés. J'ai pris le parti de faire couvrir ces volumes d'un élégant cartonnage en toile, à la manière anglaise, ce qui permettra aux amateurs soit de les garder toujours ainsi, soit de ne les faire relier que dans un an ou deux. A partir d'aujourd'hui, tous les volumes seront vendus cartonnés, non rognés et non coupés,* SANS AUGMENTATION DE PRIX. *Les personnes qui possèdent des volumes brochés* non coupés *pourront les échanger, sans frais, contre des volumes cartonnés ; quant aux volumes coupés, je me chargerai de les faire cartonner moyennant* 75 *centimes.*

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE ELZEVIRIENNE

LIVRES EN VENTE.

MORALISTES.

Réflexions, Sentences et Maximes morales de LA ROCHEFOUCAULD. Nouvelle édition, conforme à celle de 1678, et à laquelle on a joint les Annotations d'un contemporain sur chaque maxime, les variantes des premières éditions, et des notes nouvelles, par G. DUPLESSIS. Préface par SAINTE-BEUVE. 1 vol. Prix : 5 fr.

Les *Annotations d'un Contemporain* sur les Maximes de La Rochefoucauld ont été attribuées à madame de La Fayette. Elles paraissent ici pour la première fois. Quelques unes seulement avaient été publiées par Aimé-Martin.

Les Caractères de THÉOPHRASTE, traduits du grec, avec les *Caractères ou les mœurs de ce siècle,* par LA BRUYÈRE. Nouvelle édition, collationnée sur les éditions données par l'auteur, avec toutes les variantes, une lettre in-

Digitized by Google

édite de La Bruyère et des notes littéraires et historiques, par Adrien DESTAILLEUR. 2 volumes. 10 fr.

Cette édition est le fruit de plusieurs années de travail. M. Destailleur s'est attaché à reproduire toutes les variantes des éditions données par l'auteur. Il a indiqué avec soin les passages des moralistes anciens et modernes qui se sont rencontrés avec La Bruyère. Il a fait assez pour que M. S. de Sacy ait pu dire : « Voilà enfin un La Bruyère auquel il ne manque rien. »

Le Livre du chevalier de la Tour Landry, pour l'enseignement de ses filles ; publié d'après les manuscrits de Paris et de Londres, par M. Anatole DE MONTAIGLON, membre résidant de la Société des antiquaires de France. 5 fr.

Ce livre, œuvre d'un gentilhomme du quatorzième siècle, contient de précieux renseignements sur les mœurs du moyen âge. Les sentiments du chevalier sur l'éducation des filles, déduits avec une naïveté, une liberté d'expression qui paraissent étranges aux lecteurs de notre époque, sont appuyés du récit d'aventures empruntées à la Bible, aux chroniques et aux souvenirs personnels du chevalier de la Tour, récits souvent piquants et toujours gracieux, qui assiguent à son livre une place distinguée parmi les œuvres des conteurs français.

Digitized by Google

Beaux-arts.

Memoires pour servir à l'Histoire de l'Academie royale de peinture et de sculpture, depuis 1648 jusqu'en 1664, publiés pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Impériale, par M. Anatole de Montaiglon. 2 vol. 8 fr.

Ces Mémoires, que M. de Montaiglon attribue à Henri Testelin, secrétaire de l'Académie de peinture pendant plus de trente ans, contiennent une foule de renseignements précieux sur les artistes qui brillèrent en France au XVIIe siècle.

Le livre des peintres et graveurs, par Michel de Marolles, abbé de Villeloin. Nouvelle édition, revue par M. Georges Duplessis. 1 vol. 3 fr.

Ce petit livre, curieux spécimen de l'incroyable versification d'un écrivain beaucoup trop fécond, a cependant un mérite : il apprendra une infinité de choses aux hommes les plus versés dans l'histoire de l'art.

Digitized by Google

Poésie.

Chansons, ballades et rondeaux de Jehannot de Lescurel, poète français du XIVe siècle, publiés d'après le manuscrit unique, par M. A. de Montaiglon. 1 vol.

Œuvres complètes de François Villon. Nouvelle édition, revue, corrigée et mise en ordre, avec des notes historiques et littéraires, par P. L.-Jacob, bibliophile, 1 vol. 5 fr.

Œuvres de Mathurin Regnier, avec les commentaires revus et corrigés, précédées de l'*Histoire de la Satire en France*, pour servir de discours préliminaire, par M. Viollet le Duc. 1 vol. 5 fr.

Le travail de M. Viollet Le Duc, publié pour la première fois en 1822, a été revu et modifié par lui pour la nouvelle édition. L'*Histoire de la satire* a reçu des additions.

Extrait abrégé des vieux Memoriaux de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Boys, en Bretagne. 1 vol. 2 fr.

Pièce en vers, publiée par M. Francisque-Michel. Quoique datée du XIIe siècle, elle est réellement du XVIIe. C'est le résultat d'une de ces supercheries qu'on s'est parfois permises pour relever l'illustration de certaines familles.

Œuvres de Chapelle et de Bachaumont; nouvelle édition, revue et corrigée sur les meil-

Digitized by Google

leurs textes, notamment sur l'édition de 1732, précédée d'une notice, par M. TENANT DE LATOUR. 1 vol. 4 fr.

Lefèvre de Saint-Marc, à la fin des œuvres de Chapelle et de Bachaumont, qu'il donna en 1755, exprime le regret de n'avoir pas connu à temps l'édition de 1732, et engage les éditeurs futurs à consulter cette édition Jusqu'à M. Tenant de la Tour, les éditeurs de Chapelle et de Bachaumont ont reproduit la note de Saint-Marc, mais se sont bien gardés de consulter cette édition de 1732, qui contient réellement un très bon texte du célèbre *Voyage*.

Sous presse.

Gerard de Rossillon, poème provençal, publié, d'après le manuscrit unique, par M. FRANCISQUE-MICHEL. 1 vol. 5 fr.

Le livre de Matheolus. — Le Rebours de Matheolus. 2 vol. 10 fr.

OEuvres de Roger de COLLERYE, nouvelle édition, revue et annotée par M. Charles d'HERICAULT. 1 vol. 5 fr.

OEuvres complètes de Pierre GRINGORE, avec des notes par MM. Anatole DE MONTAIGLON et Charles D'HÉRICAULT. 4 vol. 20 fr.

OEuvres complètes de SAINT-AMAND, revues et annotées par Ch. L. LIVET, 2 vol. 10 fr.

OEuvres choisies de SENECÉ, revues sur les diverses éditions et sur les manuscrits originaux, par M. Emile CHASLES. 1 vol. 5 fr. — *OEuvres posthumes de* SENECÉ, publiées d'après les manuscrits autographes, par M. Emile CHASLES. 1 vol. 5 fr.

Digitized by Google

Théatre.

Ancien théâtre françois, ou Collection des ouvrages dramatiques les plus remarquables depuis les mystères jusqu'à Corneille, publié, avec des notices et éclaircissements, par M. Viollet le Duc. Tomes I à IV. Le vol. 5 fr.

Les trois premiers volumes sont la reproduction d'un recueil unique conservé au Musée Britannique, à Londres, contenant 64 pièces dont voici les titres :

Tome I.

1. Le Conseil du Nouveau marié, à deux personnages, c'est assavoir : le Mary et le Docteur.

2. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, du Nouveau marié qui ne peult fournir à l'appoinctement de sa femme, à quatre personnages, c'est assavoir : le Nouveau Marié, la Femme, la Mère et le Père.

3. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de l'Obstination des femmes, à deux personnaiges, c'est assavoir : le Mari et la Femme.

4. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, du Cuvier, à troys personnages, c'est assavoir : Jaquinot, sa Femme et la Mère de sa femme.

5. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à troys personnages, c'est assavoir : Jolyet, la Femme et le Père.

6. Farce nouvelle, à cinq personnaiges, des Femmes qui font refondre leurs marys, c'est assavoir : Thibault, Collart, Jennette, Pernette et le Fondeur.

Digitized by Google

7. Farce nouvelle et fort joyeuse du Pect, à quatre personnages, c'est assavoir : Hubert, sa Femme, le Juge et le Procureur.

8. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, des Femmes qui demandent les arrerages de leurs maris et les font obliger par *nisi*, à cinq personnages, c'est assavoir : le Mary, la Dame, la Chambrière et le Voysin.

9. Farce nouvelle d'ung Mary jaloux qui veult esprouver sa femme, à quatre personnages, c'est assavoir : Colinet, la Tante, le Mary et sa Femme.

10. Farce moralisée, à quatre personnages, c'est assavoir : deux Hommes et leurs deux Femmes, dont l'une a malle teste et l'autre est tendre du cul.

11. Farce nouvelle et fort joyeuse, à quatre personnages, c'est assavoir : le Mary, la Femme, le Badin qui se loue et l'Amoureux.

12. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de Pernet qui va au vin, à troys personnaiges, c'est assavoir : Pernet, sa Femme et l'Amoureux.

13. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, d'un Amoureux, à quatre personnages, c'est assavoir : l'Homme, la Femme, l'Amoureux et le Medecin.

14. Colin qui loue et despite Dieu en un moment, à cause de sa femme, à troys personnaiges, c'est assavoir : Colin, sa Femme et l'Amant.

15. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à quatre personnaiges, c'est assavoir : le Gentilhomme, Lison, Naudet, la Damoyselle.

16. Farce nouvelle, à troys personnaiges, c'est assavoir : le Badin, la Femme et la Chambrière.

17. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de Jeninot qui fist un roy de son chat, par faulte d'aultre compaignon, en criant : Le roy boit, et monta sur sa maistresse pour la mener à la messe, à troys personnaiges, c'est assavoir : le Mary, la Femme et Jeninot.

18. Farce nouvelle de frère Guillebert, très bonne et fort joyeuse, à quatre personnages, c'est assavoir : Frère Guillebert, l'Homme viel, sa Femme jeune, la Commère.

19. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de Guillerme qui mangea les figues du curé, à quatre

Digitized by Google

personnaiges, c'est assavoir : le Curé, Guillerme, le Voysin et sa Femme.

20. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de Jenin, filz de rien, à quatre personnaiges, c'est assavoir : la Mère et Jenin, son fils, le Prestre et le Devin.

21. La Confession de Margot, à deux personnaiges, c'est assavoir : le Curé et Margot.

22. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de George le Veau, à quatre personnaiges, c'est assavoir : George le Veau, sa Femme, le Curé et son Clerc.

TOME II.

23. Sermon joyeux de bien boire, à deux personnaiges, c'est assavoir : le Prescheur et le Cuysinier.

24. Farce nouvelle, très bonne et très joyeuse, de la Résurrection de Jenin Landore, à quatre personnaiges, c'est assavoir : Jenin, sa Femme, le Curé et le Clerc.

25. Farce nouvelle, fort joyeuse, du Pont aux Asgnes, à quatre personnaiges, c'est assavoir : Le Mary, la Femme, Messire *Domine de* et le Boscheron.

26. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à troys personnages, d'un Pardonneur, d'un Triacleur et d'une Tavernière, c'est assavoir : le Triacleur, le Pardonneur et la Tavernière.

27. Farce nouvelle du Pasté et de la Tarte, à quatre personnaiges, c'est assavoir : deux Coquins, le Paticier et sa Femme.

28. Farce nouvelle de Mahuet, badin, natif de Baignolet, qui va à Paris au marché pour vendre ses œufz et sa cresme, et ne les veult donner sinon au pris du marché, et est à quatre personnages, c'est assavoir : Mahuet, sa Mère, Gaultier et la Femme.

29. Farce nouvelle et fort joyeuse des Femmes qui font escurer leurs chaulderons et deffendent que on ne mette la pièce auprès du trou, à troys personnages, c'est assavoir : la première Femme, la seconde et le Maignen.

30. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à

Digitized by Google

troys personnages, d'un Chauldronnier, c'est assavoir : l'Homme, la Femme et le Chauldronnier.

31. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à trois personnaiges, c'est assavoir : le Chaulderonnier, le Savetier et le Tavernier.

32. Farce joyeuse, très bonne et recreative pour rire, du Savetier, à troys personnaiges, c'est assavoir : Audin, savetier; Audette, sa Femme, et le Curé.

33. Farce nouvelle d'ung Savetier nommé Calbain, fort joyeuse, lequel se maria à une Savetière, à troys personnages, c'est assavoir : Calbain, la Femme et le Galland.

34. Farce nouvelle, à quatre personnaiges, c'est assavoir : le Cousturier, Esopet, le Gentilhomme et la Chamberière.

35. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à troys personnaiges, c'est assavoir : Maistre Mimin le Gouteux, son varlet Richard le Pelé, sourd, et le Chaussetier.

36. Farce nouvelle d'ung Ramoneur de cheminées, fort joyeuse, à quatre personnaiges, c'est assavoir : le Ramoneur, le Varlet, la Femme et la Voysine.

37. Sermon joyeux et de grande value
A tous les foulx qui sont dessoubz la nue,
Pour leur monstrer à saiges devenir,
Moyennant ce, que, le temps advenir,
Tous sotz tiendront mon conseil et doctrine ;
Puis congnoistront clerement, sans urine,
Que le monde pour sages les tiendra,
Quand ils auront de quoy : notez cela.

38. Sottie nouvelle, à six personnaiges, c'est assavoir : le Roy des Sotz, Triboulet, Mitouflet, Sottinet, Coquibus, Guippelin.

39. Sottie nouvelle, à cinq personnages, des Trompeurs, c'est assavoir : Sottie, Teste Verte, Fine Mine, Chascun et le Temps.

40. Farce nouvelle, très bonne, de Folle Bobance à quatre personnaiges, c'est assavoir : Folle Bobance, le premier Fol, gentilhomme ; le second Fol, marchant ; le tiers Fol, laboureux.

Digitized by Google

41. Farce joyeuse, très bonne, à deux personnages, du Gaudisseur, qui se vante de ses faictz, et ung Sot, qui lui respont au contraire, c'est assavoir : le Gaudisseur et le Sot.

42. Farce nouvelle, très bonne et fort recreative pour rire, des cris de Paris, à troys personnaiges, c'est assavoir : le premier Gallant, le second Gallant et le Sot.

43. Farce nouvelle du Franc Archier de Baignolet.

44. Farce joyeuse de Maistre Mimin, à six personnaiges, c'est assavoir : le Maistre d'escolle; Maistre Mimin, estudiant; Raulet, son père; Lubine, sa mère; Raoul Machue, et la Bru Maistre Mimin.

45. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à troys personnaiges, de Pernet qui va à l'escolle, c'est assavoir : Pernet, la Mère, le Maistre.

46. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à troys personnaiges, c'est assavoir : la Mère, le Filz et l'Examinateur.

47. Farce nouvelle de Colin, filz de Thevot le Maire, qui vient de Naples et amène un Turc prisonnier, à quatre personnaiges, c'est assavoir : Thevot le Maire, Colin son filz, la Femme, le Pelerin.

48. Farce nouvelle, à trois personnaiges, c'est assavoir : Tout Mesnaige, Besongne faicte, la Chamberière qui est malade de plusieurs maladies, comme vous verrez ci-dedans, et le Fol qui faict du medecin pour la guarir.

49. Le Debat de la Nourrisse et de la Chamberière, à troys personnaiges, c'est assavoir : la Nourrisse, la Chamberière, Johannes.

50. Farce nouvelle des Chamberières qui vont à la messe de cinq heures pour avoir de l'eaue beniste, à quatre personnaiges, c'est assavoir : Domine Johannes, Troussetaqueue, la Nourrice et Saupicquet.

TOME III.

51. Moralité nouvelle des Enfans de Maintenant, qui sont des escoliers de Jabien, qui leur monstre à jouer aux cartes et aux dez et entretenir Luxure, dont l'ung vient à Honte, et de Honte à Desespoir, et

Digitized by Google

de Desespoir au gibet de Perdition, et l'aultre se convertist à bien faire. Et est à treize personnages, c'est assavoir : le Fol, Maintenant, Mignotte, Bon Advis, Instruction, Finet, premier enfant; Malduit, second enfant; Discipline, Jabien, Luxure, Honte, Desespoir, Perdition.

52. Moralité nouvelle, contenant

Comment Envie, au temps de Maintenant,
Fait que les Frères que Bon Amour assemble
Sont ennemis et ont discord ensemble,
Dont les parens souffrent maint desplaisir,
Au lieu d'avoir de leurs enfans plaisir.
Mais à la fin Remort de conscience,
Vueillant user de son art et science,
Les fait renger en paix et union
Et tout leur temps vivre en communion.

A neuf personnaiges, c'est assavoir : le Preco, le Père, la Mère, le premier Filz, le second Filz, le tiers Filz, Amour Fraternel, Envie, et Remort de conscience.

53. Moralité nouvelle d'ung Empereur, qui tua son neveu qui avoit prins une fille à force; et comment ledict Empereur estant au lict de la mort, la sainte Hostie lui fut apportée miraculeusement. Et est à dix personnaiges, c'est assavoir : l'Empereur, le Chappelain, le Duc le Conte, le Nepveu de l'Empereur, l'Escuyer, Bertaut et Guillot, serviteurs du Nepveu; la Fille violée, la Mère de la Fille, avec la sainte Hostie qui se presenta à l'Empereur.

54. Moralité ou histoire rommaine d'une Femme qui avoit voulu trahir la cité de Romme, et comment sa Fille la nourrit six sepmaines de son lait en prison, à cinq personnaiges, c'est assavoir : Oracius, Valerius, le Sergent, la Mère et la Fille.

55. Farce nouvelle, fort joyeuse et morale, à quatre personnaiges, c'est assavoir : Bien Mondain, Honneur spirituel, Pouvoir Temporel, et la Femme.

56. Farce nouvelle, très bonne, morale et fort joyeuse, à troys personnaiges, c'est assavoir : Tout, Rien et Chascun.

57. Bergerie nouvelle, fort joyeuse et morale, de Mieulx que devant, à quatre personnaiges, c'est assavoir : Mieulx que devant, Plat Pays, Peuple pensif, et la Bergière.

Digitized by Google

58. Farce nouvelle moralisée des Gens Nouveaulx qui mangent le Monde et le logent de mal en pire, à quatre personnaiges, c'est assavoir : le Premier Nouveau, le Second Nouveau, le Tiers Nouveau, et le Monde.

59. Farce nouvelle à cinq personnaiges, c'est assavoir : Marchandise et Mestier, Pou d'Acquest, le Temps qui court, et Grosse Despense.

60. La vie et hystoyre du Maulvais Riche, à treize personnaiges, c'est assavoir : le Maulvais Riche, la Femme du Maulvais Riche, le Ladre, le Prescheur, Trotemenu, Tripet, cuisinier; Dieu le Père, Raphaël, Abraham, Lucifer, Sathan, Rahouart, Agrappart.

61. Farce nouvelle des Cinq Sens de l'Homme, moralisée et fort joyeuse pour rire et recréative, et est à sept personnaiges, c'est assavoir : l'Homme, la Bouche, les Mains, les Yeulx, les Piedz, l'Ouye et le Cul.

62. Debat du Corps et de l'Ame.

63. Moralité nouvelle, très bonne et très excellente, de Charité, où est demontré les maulx qui viennent aujourd'huy au Monde par faulte de charité, à douze personnaiges : le Monde, la Charité, Jeunesse, Vieillesse, Tricherie, le Pouvre, le Religieux, la Mort, le Riche Avaricieux et son Varlet, le Bon Riche Vertueux, et le Fol.

64. Le Chevalier qui donna sa Femme au Dyable, à dix personnaiges, c'est assavoir : Dieu le Père, Nostre Dame, Gabriel, Raphael, le Chevalier, sa Femme, Amaury, escuyer; Anthenor, escuyer; le Pipeur, et le Dyable.

Le tome IV contient les œuvres dramatiques d'Etienne Jodelle; les *Esbahis*, de Jacques Grevin; la *Reconnue*, de Remy Belleau.

Sous presse.

Théâtre complet de LARIVEY. 2 vol. 10 fr.

Histoire de la vie et des ouvrages de CORNEILLE, par M. J. TASCHEREAU. 1 vol. 5 fr.

Digitized by Google

ROMANS.

Melusine, par Jehan d'Arras; nouvelle édition, publiée par M. Ch. BRUNET. 1 vol. 5 fr.

Reproduction exacte de l'édition originale, de Genève, 1478, in-fol.

Le Roman bourgeois, ouvrage comique, par Antoine FURETIÈRE. Nouvelle édition, avec des notes historiques et littéraires par M. Edouard FOURNIER, précédée d'une Notice par M. Ch. ASSELINEAU. 1 vol. 5 fr.

Le *Roman bourgeois*, décrié au XVIIe siècle par les ennemis de l'auteur, mal réimprimé au XVIIIe, était à peine connu au XIXe. L'édition publiée par MM. Asselineau et Fournier a révélé à nos contemporains un des livres les plus sensés, les plus amusants, les mieux écrits du siècle de Louis XIV, le plus précieux peut-être pour l'étude des mœurs bourgeoises et littéraires à cette époque.

Six mois de la vie d'un jeune homme (1797), par VIOLLET LE DUC. 1 vol. 4 fr.

Tiré à petit nombre pour la collection. Prix des exemplaires sur papier ordinaire, 2 fr.

Les Aventures de Don Juan de VARGAS, racontées par lui-même, traduites de l'espagnol sur le manuscrit inédit, par Charles NAVARIN. 1 vol. 3 fr.

Don Juan de Vargas a-t-il existé? Si vous lisez son

Digitized by Google

histoire écrite par lui-même, vous reconnaîtrez tout d'abord le gentilhomme espagnol du seizième siècle, avide d'aventures et servi à souhait. Suivez-le dans les quatre parties du monde, soyez témoin de ses hauts faits d'amour et de guerre, vous trouverez un homme réel, qui a vu les lieux qu'il décrit, assisté aux événements qu'il raconte, un homme en chair et en os autant qu'homme du monde. — Si vous consultez des critiques doués d'une pénétration incontestable, le *terrible aventurier* Don Juan de Vargas serait un être imaginaire, créé de toutes pièces par l'imaginaire Charles Navarin. La question ainsi posée, c'est au public à la résoudre. Après tout, « il » a bien de l'esprit, ce don Juan de Vargas. Il y a » de l'imagination et de la grâce dans ces aventures » apocryphes. » M. Jules Janin, qui dit cela, paraît ne point regretter les quelques heures employées à la lecture de ce livre.

Hitopadésa, ou l'instruction utile, recueil d'apologues et de contes, traduit du sanscrit par M. Ed. LANCEREAU. 1 vol. 5 fr.

Digitized by Google

Facéties.

Les quinze Joyes de mariage. Nouvelle édition, conforme au manuscrit de la Bibliothèque publique de Rouen, avec les variantes des anciennes éditions et des notes. 1 vol. 3 fr.

Cet ouvrage si remarquable, qu'on attribue à l'auteur du *Petit Jean de Saintré*, Antoine de la Sale, a toujours eu de nombreux admirateurs, au nombre desquels se trouvent Rabelais et Molière. Il a été imprimé plusieurs fois; l'éditeur a reconnu l'existence de quatre textes différents, tous plus ou moins tronqués. En s'aidant des anciennes éditions et du manuscrit de la Bibliothèque publique de Rouen, il est parvenu à rétablir le texte tel qu'il a dû sortir de la plume de l'auteur. Les variantes recueillies à la fin du volume justifient pleinement ce travail, et les notes placées au bas des pages rendent l'intelligence du texte facile aux personnes même les moins versées dans la connaissance de notre littérature du moyen âge.

La Nouvelle Fabrique des excellens traits de verité, par Philippe d'Alcripe, sieur de Neri en Verbos. Nouvelle édition, augmentée des *Nouvelles de la terre de Prestre Jehan.* 1 vol. 4 fr.

Cet ouvrage, de la fin du seizième siècle, est le type et la source de ces nombreuses histoires où

Digitized by Google

l'exagération joue un si grand rôle. De ce volume viennent en droite ligne les *Facetieux devis et plaisans contes du sieur du Moulinet*, les histoires de M. de Crac et de sa famille, et les célèbres *Aventures du baron de Münchausen*. En somme, c'est un livre fort amusant, et qui fait connaître un des côtés de l'esprit railleur de nos pères.

Les Evangiles des Quenouilles, 1 vol. 3 fr.

Sous presse.

OEuvres de RABELAIS, seule édition conforme aux derniers textes revus par l'auteur, avec les variantes des anciennes éditions, des notes et un Glossaire. 2 vol. 10 fr.

Recueil general des caquets de l'accouchée. Nouvelle édition, revue sur les pièces originales, avec des notes littéraires et historiques, par MM. D. L. et Edouard FOURNIER. 1 vol. 5 fr.

Digitized by Google

Histoire.

Histoire notable de la Floride, contenant les trois voyages faits en icelle par certains capitaines et pilotes françois, descrits par le capitaine Laudonnière; à laquelle a été ajousté un *Quatriesme voyage*, *fait par le capitaine* Gourgues. 1 volume. 5 fr.

Cet ouvrage, parfaitement écrit, est d'une lecture attrayante, tout intérêt historique mis à part. L'édition ancienne (*Paris*, 1586, in-8) est extrêmement rare, et celle-ci, tirée à petit nombre, pourra le devenir promptement.

Sous presse.

Les Aventures du baron de Fœneste, par d'Aubigné. Edition revue et annotée par M. Prosper Mérimée, de l'Académie française. 1 volume. 5 f.

Souvenirs de madame de Caylus. 1 vol.

Digitized by Google

MÉLANGES.

Sous presse.

ariétés historiques et littéraires, recueil de pièces volantes rares et curieuses, en prose et en vers. Le volume. 5 fr.

Le 1er volume paraîtra dans le courant du mois de mars. Parmi les pièces qui composent les premiers volumes, nous citerons les suivantes :

Les Singeries des Femmes de ce temps descouvertes (1623). — La Police des Pauvres, par G. Montaigne. — Le Ballet nouvelement dansé à Fontaine-Bleau par les Dames d'amour (1625). — Le Reveil du Chat qui dort, etc. (1616). — Les Statuts des filoux. — Examen sur l'Inconnu et nouvelle Caballe des frères de la Rozée-Croix (1624). — Les Entretiens de quatre Femmes en leur voyage à Charenton (1633). — Histoire espouvantable de deux Magiciens qui ont été estranglez dans Paris, la semainte sainte. — Plaidoyer pour les Laboureurs contre les Gens d'armes (1615) — La Chasse et l'Amour à Lysidor (1627).— La Plainte des Amants contre les Amantes et la Reponse des Amantes. — La Blanque des Filles d'amour. — Facétieuse adventure de deux Bourgeois de Paris (1633). — La Mode qui court à présent et les Singularitez d'icelle, ou l'ut, ré, mi, fa, sol, de ce temps (1613). — Les plaisantes Ephemerides et Pronostications très certaines pour six années, envoyées par le capitaine Ramoneau de l'autre monde (1619). — La Mine eventée des Dames de courtoisie de Paris, etc. (1619). — Le Songe doré de la Pucelle.

Digitized by Google

OUVRAGES DE DIFFÉRENTS FORMATS.

BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE DU XVe SIÈCLE, par M. A. Péricaud aîné. Nouv. édit. *Lyon*, imprimerie de Louis Perrin, 1851, in-8. 1re partie. 7 50
2e partie, in-8. 4 »
3e partie. 2 »

BIBLIOTHECA SCATOLOGICA, ou Catalogue raisonné des livres traitant des vertus, faits et gestes de très noble et très ingénieux Messire Luc (à Rebours), seigneur de la Chaise et autres lieux, mêmement de ses descendants et autres personnages de lui issus. Ouvrage traduit du prussien et enrichi de notes très congruantes au sujet, par trois savants *en us*. In-8. 10 »

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE LYONNAISE DE M. COSTE, rédigé et mis en ordre par Aimé Vingtrinier, son bibliothécaire. *Lyon*, 1853, 2 vol. gr. in-8. (18,641 articles). 12 »

CATALOGUE des livres imprimés, manuscrits, estampes, dessins et cartes à jouer composant la bibliothèque de M. C. Leber, avec des notes par le collecteur. Tome IV, contenant le supplément et la table des auteurs et des livres anonymes. *Paris*, 1852, in-8. avec 6 fig. 8 »
Grand papier, fig. col. 25 »
Grand papier vélin, fig. col. 30 »

CATALOGUE des livres composant la bibliothèque poétique de M. Viollet le Duc, avec des notes. *Paris*, 1843, in-8. 9 »

—— Supplément au premier volume : Chansons, fabliaux, contes en vers et en prose, facéties, etc. *Paris*, 1847, in-8. 5 »
Les deux volumes réunis. 12 »

Digitized by Google

Choix de fables de La Fontaine, traduites en vers basques par J.-B. Archu. *La Réole*, 1848, in-8. 7 50

Chronique et hystoire faicte et composee par reverend pere en Dieu Turpin, contenant les prouesses et faictz darmes advenuz en son temps du tres magnanime Roy Charlemaigne, et de son nepveu Raouland. (*Paris*, 1835,) in-4. goth. à 2 col., avec lettres initiales fleuries et tourneures. 20 »
Pap. de Hollande. 25 »

Dialogue (le) du fol et du sage. (*Paris*, 1833,) pet. in-8. goth. 9 »
Pap. de Holl. (à 10 exempl.). 12 »
Pap. de Chine (à 4 exempl.). 15 »

Dialogue facetieux d'un gentilhomme françois se complaignant de l'amour, et d'un Berger qui, le trouvant dans un bocage, le reconforta, parlant à luy en son patois. Le tout fort plaisant. *Metz*, 1671 (1847), in-16. oblong. 9 »

Dictionnaire pour l'intelligence des auteurs classiques, grecs et latins, tant sacrés que profanes, par Fr. Sabbathier. *Paris*, 1815, in-8. (t. 37e et dern.). 6 »

Dit (le) de menage, pièce en vers, du XIVe siècle, publiée pour la première fois par M. G.-S. Trebutien. (*Paris*, 1835,) in-8. goth. 2 50
Pap. de Holl. 4 »

Dit (un) daventures, pièce burlesque et satirique du XIIIe siècle, publiée pour la première fois par M. G.-S. Trebutien. (*Paris*, 1835,) in-8. goth. 2 50
Pap. de Holl. 4 »

Essai synthétique sur l'origine et la formation des langues (par Copineau). *Paris*, 1774, in-8. 4 »

Histoire des campagnes d'Annibal en Italie pendant la deuxième guerre punique, suivie d'un abrégé de la tactique des Romains et des Grecs, par Fréd. Guillaume, général de brigade. *Milan*,

Digitized by Google

de l'impr. Royale, 1812, 3 vol. gr. in-4. et atlas de 49 planch. gr. in-fol. 20 »

Histoire du Mexique, par Don Alvaro Tezozomoc, trad. sur un manuscrit inédit par H. Ternaux-Compans. *Paris*, 1853, 2 vol. in-8. 15 »

Lai d'Ignaurès, en vers, du XIIe siècle, par Renaut, suivi des lais de Melion et du Trot, en vers, du XIIIe siècle, publiés pour la première fois par MM. Monmerqué et Francisque Michel. *Paris*, 1832, gr. in-8. pap. vél., avec deux *fac-simile* color. 9 »

Pap. de Holl. 15 »

Pap. de Chine. 15 »

Lanternes (Les), histoire de l'ancien éclairage de Paris, par Edouard Fournier, suivie de la réimpression de quelques poèmes rares (Les nouvelles Lanternes, 1745. — Plaintes des filoux et écumeurs de bourses contre nosseigneurs les reverbères, 1769. — Les Ambulantes à la brune contre la dureté du temps, 1769. — Les Sultanes nocturnes, 1769). *Paris*, 1854, in-8. 2 fr.

Lettre d'un gentilhomme portugais à un de ses amis de Lisbonne sur l'exécution d'Anne Boleyn, publiée par M. Francisque Michel. *Paris*, 1832, pr. in-8. pap. vél. 3 »

Livre (le) des légendes (Introduction), par M. Le Roux de Lincy. *Paris*, 1836, in-8. 3 »

Pap. vélin. 6 »

Manuel du libraire et de l'amateur de livres, par M. Jacq.-Ch. Brunet, quatrième édition originale. *Paris*, 1842-1844, 5 vol. gr. in-8. à 2 col. 100 »

Moralité de la vendition de Joseph, filz du patriarche Jacob; comment ses frères, esmeuz par envye, s'assemblerent pour le faire mourir.... *Paris*, 1835, in-4. goth. format d'agenda, pap. de Holl. 36 »

Digitized by Google

MORALITÉ de Mundus, Caro, Demonia, à cinq personnages. — Farce des deux savetiers, à trois personnages. *Paris*, Silvestre, 1838, in-4. goth. format d'agenda. 12 »

MORALITÉ NOUVELLE DU MAUVAIS RICHE ET DU LADRE, à douze personnages. (*Paris*, 1833,) pet. in-8. goth. 9 »
Pap. de Holl. (à 10 exempl.). 12 »
Pap. de Chine (à 4 exempl.). 15 »

MORALITE TRES SINGULIERE ET TRES BONNE DES BLASPHEMATEURS DU NOM DE DIEU. (*Paris*, 1831,) pet. in-4. gothique, format d'agenda, papier de Hollande. 36 »

MYSTÈRE DE SAINT CRESPIN ET SAINT CRESPINIEN, publié pour la première fois, d'après un manuscrit conservé aux archives du royaume, par L. Dessalles et P. Chabaille. *Paris*, 1836, gr. in-8. orné d'un *fac-simile*. 14 »
Pap. de Holl. (*fac-simile* sur VÉLIN). 30 »
Pap. de Chine. 30 »

NOUVEAUX DOCUMENTS inédits ou peu connus sur MONTAIGNE, recueillis et publiés par le Dr J.-F. Payen. In-8. de 68 pages, avec plusieurs *fac-simile*, gr. pap. vergé fort. 3 »
Grand papier vélin, *fac-simile* sur papier du XVIe siècle. 6 »

PARNASSE (LE) OCCITANIEN, ou choix de poésies originales des troubadours, tirées des manuscrits nationaux (publié par M. de Rochegude). *Toulouse*, 1819, in-8. — Essai d'un glossaire occitanien pour servir à l'intelligence des poésies des Troubadours (par le même). *Toulouse*, 1819, in-8. Les 2 vol. 10 »
Pap. vél. 20 »

POÉSIES FRANÇOISES de J. G. Alione (d'Asti), composées de 1494 à 1520; avec une notice biographi-

Digitized by Google

que et bibliographique par M. J.-C. Brunet. *Paris*, 1836, pet. in-8. goth. orné d'un *fac-simile*. 15 »

Proverbes basques, recueillis (et publiés avec une traduction française) par Arnauld Oihénart; suivis des poésies basques du même auteur. Seconde édition, revue, corrigée, augmentée d'une traduction française des poésies et d'un appendice, et précédée d'une introduction bibliographique. *Bordeaux*, 1847, in-8. 10 »

Recueil de réimpressions d'opuscules rares ou curieux relatifs à l'histoire des beaux-arts en France, publié par les soins de MM. T. Arnauldet, Paul Chéron, Anatole de Montaiglon. In-8. papier de Hollande (tirage à 100 exemplaires).

I. Ludovicus Henricus Lomenius, Briennæ Comes, de pinacotheca sua. 1 50

II. Vie de François Chauveau, graveur, et de ses deux fils, Evrard, peintre, et René, sculpteur, par J.-M. Papillon. 3 50

Relation des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu, premier président en la chambre des comptes de Dauphiné, suivie d'une critique de sa généalogie, et précédée d'une Notice historique, par Alfred de Terrebasse. *Lyon*, imprim. de Louis Perrin, 1850, in-8. fig. 7 »

Roman de Mahomet, en vers, du XIIIe siècle, par Alex. du Pont, et livre de la loi au Sarrazin, en prose, du XIVe siècle, par Raymond Lulle; publiés pour la première fois, et accompagnés de notes, par MM. Reinaud et Francisque Michel. *Paris*, 1831, gr. in-8. pap. vél., avec deux *fac-simile* coloriés. 12 »

Roman de la Violette ou de Gérard de Nevers, en vers, du XIIIe siècle, par Gibert de Montreuil, publié pour la première fois par M. Francisque Michel. *Paris*, 1834, gr. in-8. pap. vél. avec trois

Digitized by Google

fac-simile et six gravures entourées d'arabesques et tirées sur papier de Chine. 36 »
Pap. de Chine. 60 »

ROMAN (LE) DU RENART, publié d'après les manuscrits de la bibliothèque du Roi, par Méon, 4 vol. in-8. fig. 15 »
Gr. pap. vél., fig. avant la lettre et eaux-fortes. 50 »
En papier ordinaire, avec le supplément ci-après. 19 »

ROMAN DU RENART (supplément), publié d'après les manuscrits des bibliothèques du Roi et de l'Arsenal, avec variantes et corrections, par M. Chabaille. *Paris*, 1835, in-8. avec *fac-simile*. 6 »
Gr. pap. vél. 12 »
Pap. de Holl. 16 »

ROMAN (LE) DE ROBERT LE DIABLE, en vers, du XIIIe siècle, publié pour la première fois par G.-S. Trebutien. *Paris*, 1837, pet. in-4. goth. à deux col., avec lettres tourneures et grav. en bois. 20 »
Pap. de Holl. 30 »
Pap. de Chine. 36 »

ROMAN DU SAINT-GRAAL, publié pour la première fois, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Royale, par Francisque Michel. *Bordeaux*, 1841, in-12. 4 »

ROMANS (LI) de Bauduin de Sebourc, IIIe roy de Jhérusalem, poème du XIVe siècle, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque Royale (par M. L. Boca). *Valenciennes*, 1841, 2 vol. gr. in-8. br. 28 »

TABLE des auteurs, traducteurs, commentateurs, etc., avec les titres des ouvrages anonymes, suivie des prix d'adjudication, des livres composant la bibliothèque de M. le comte de La B*** (La Bédoyère). Gr. in-8. pap. vél. 2 50

TABLE des prix d'adjudication des livres composant

Digitized by Google

la bibliothèque de M. L*** (Libri). *Paris*, 1847, in-8. 1 50

TABLE des prix d'adjudication des livres composant la bibliothèque de M. l. m. d. R. (du Roure). *Paris*, 1848, in-8. 1 25

TRÉSOR des origines, ou dictionnaire grammatical raisonné de la langue française, par Ch. Pougens. *Paris*, imp. roy., 1819, in-4. 6 »
Pap. vél. 9 »

Publications de la Société des Bibliophiles françois.

APPARITION (L') DE JEHAN DE MEUN, ou le Songe du prieur de Salon, par Honoré Bonet. *Paris*, 1845, in-4. fig. 22 »

CARROSSES (LES) à cinq sols, ou les Omnibus du XVIIe siècle (par M. de Monmerqué). *Paris*, 1828, in-12. 2 »

JEUX DE CARTES TAROTS ET DE CARTES NUMÉRALES du quatorzième au dix-huitième siècle, représentés en cent planches d'après les originaux, avec un précis historique et explicatif. *Paris*, 1844, pet. in-fol. Fig. noires. 72 »
Fig. color. 120 »

MÉNAGIER (LE) DE PARIS, traité de morale et d'économie domestique, composé vers 1393 par un bourgeois parisien. *Paris*, 1848, 2 vol. in-8. pap. fort. 22 »

MÉLANGES de littérature et d'histoire. *Paris*, impr. Crapelet, 1850, pet. in-8. de XXIII et 363 pages. 10 »

L'HEPTAMERON DES NOUVELLES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME, REINE DE NAVARRE, nouvelle édition, publiée sur les manuscrits. 3 vol. pet. in-8. 36 »
Grand papier. 72 »

Digitized by Google

MANUEL

DE

L'AMATEUR D'ESTAMPES

CONTENANT

1° *Un Dictionnaire des Graveurs de toutes les nations*, dans lequel sont décrites les estampes rares, précieuses et intéressantes, avec l'indication de leurs différents états, et des prix auxquels ces estampes ont été portées dans les ventes publiques, en France et à l'Étranger, depuis un siècle;

2° *Un Répertoire des Estampes dont les auteurs ne sont connus que par des Marques figurées*;

3° *Un Dictionnaire des Monogrammes des Graveurs*;

4° *Une Table des Peintres, Sculpteurs, Architectes et Dessinateurs* d'après lesquels ont été gravées les estampes mentionnées dans l'ouvrage, avec renvoi aux Artistes qui ont reproduit leurs œuvres;

5° *Une Table méthodique des Estampes décrites* dans le Dictionnaire des Graveurs et dans le Répertoire;

ET PRÉCÉDÉ DE

CONSIDÉRATIONS SUR L'HISTOIRE DE LA GRAVURE

SES DIVERS PROCÉDÉS, LE CHOIX DES ESTAMPES, ET LA MANIÈRE DE LES CONSERVER

PAR M. CH. LE BLANC

Du département des Estampes de la Bibliothèque Impériale

OUVRAGE DESTINÉ A FAIRE SUITE AU

Manuel du Libraire et de l'Amateur de Livres

PAR M. J.-CH. BRUNET

Conditions de la Publication.

Le *Manuel de l'Amateur d'Estampes* sera publié en 16 livraisons, composées chacune de dix feuilles, ou 160 pages gr. in-8°, à deux colonnes, imprimées sur papier vergé, avec monogrammes intercalés dans le texte. Le prix de chaque livr. est fixé à 4 fr. 50 c.; il est tiré quelques exempl. sur *papier vélin* au prix de *huit francs* la livraison.

LES 5 PREMIÈRES LIVRAISONS SONT EN VENTE.

La 6e livraison paraîtra le 15 mars 1855, les suivantes dans un délai rapproché.

4804.—Paris, imprimerie Guiraudet et Jouaust, 338, r. S.-Honoré.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

CANCELLED
DENER
BOOK DUE
NOV 30 1981
130716
OCT 29 '81
10/27

514.18.13
uvres completes de Francois VII
dener Library 003741418
3 2044 087 009 841

Digitized by Google